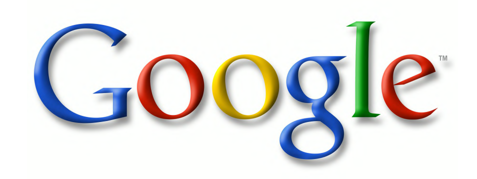
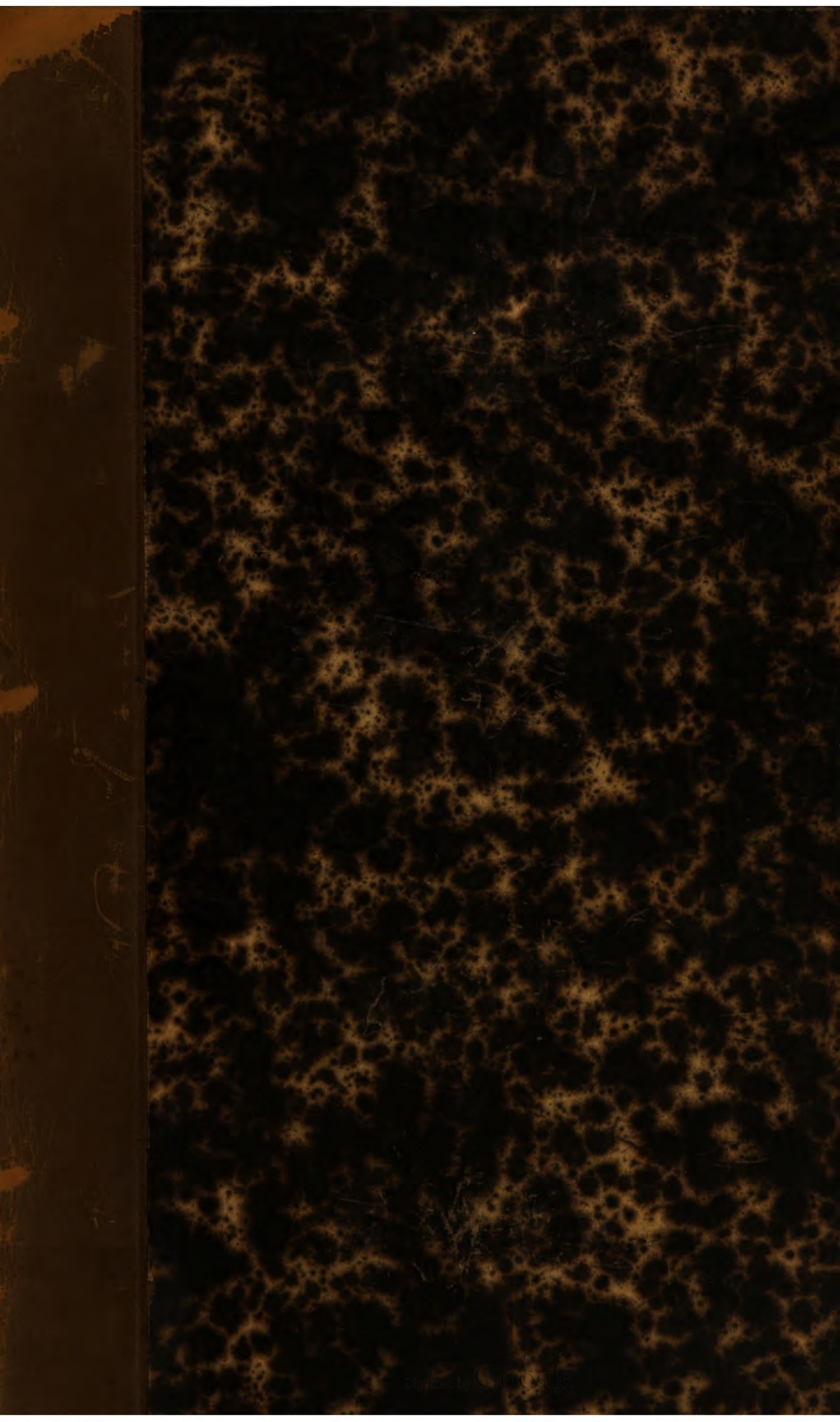
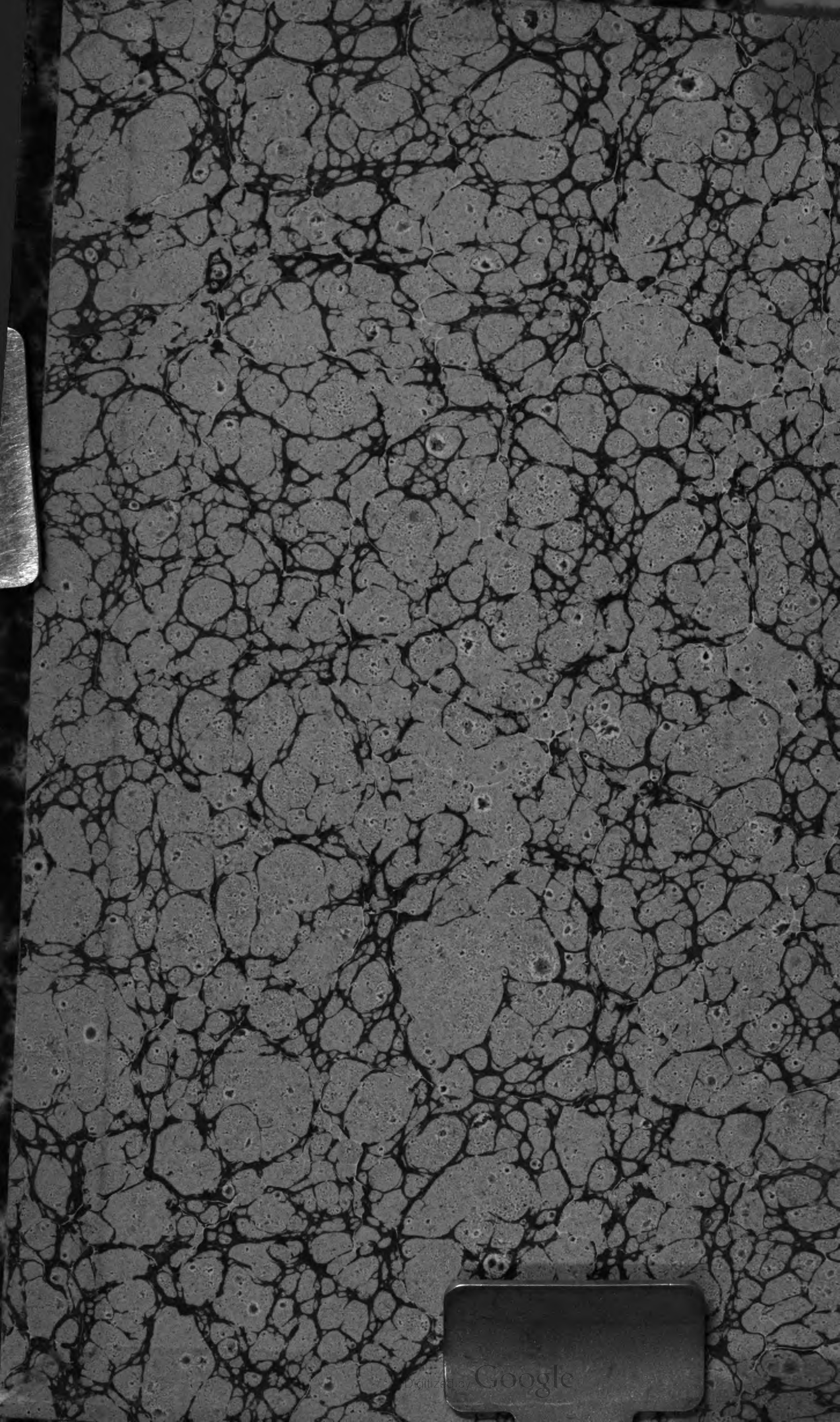
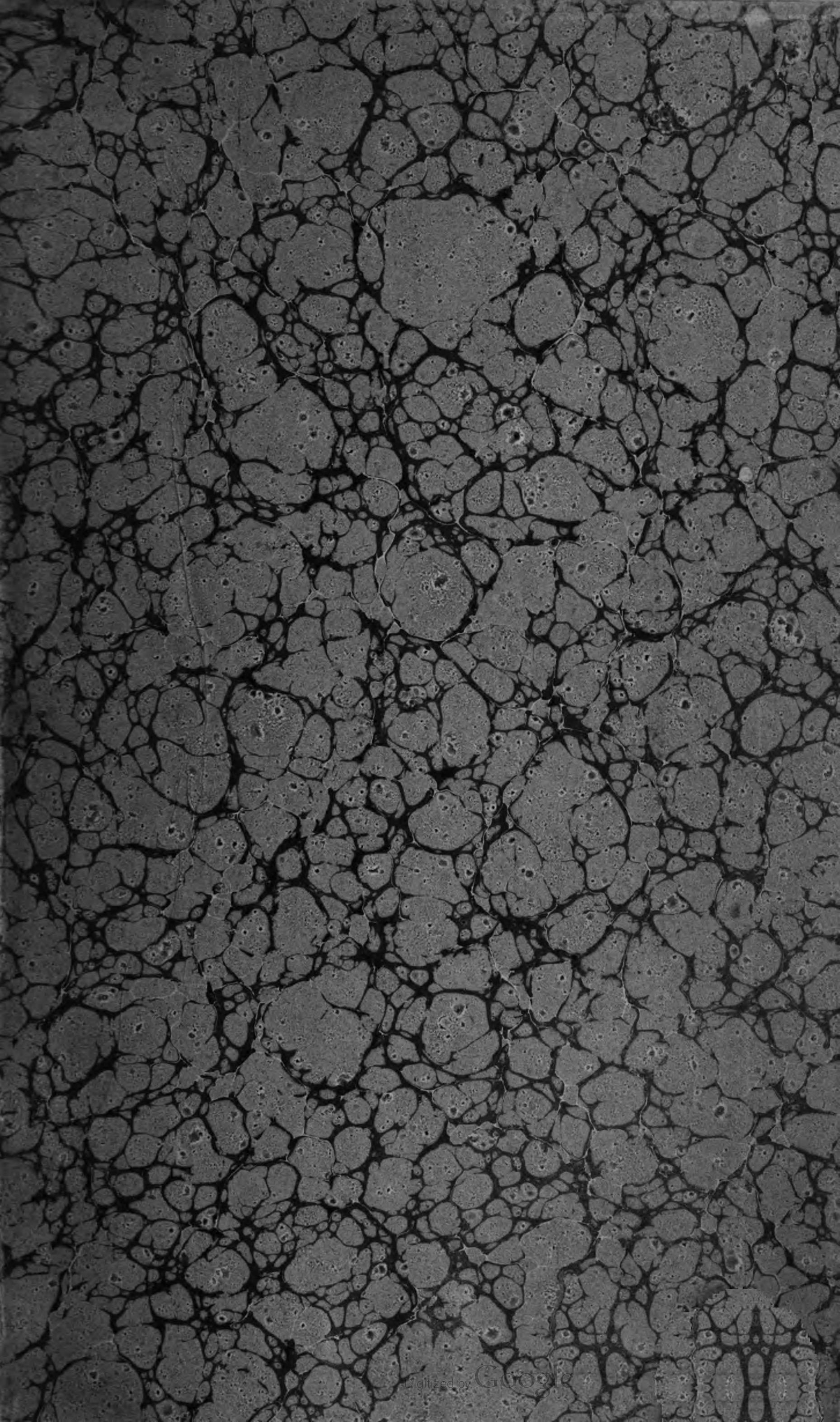








BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE.

(ANNÉES 1843-1844.)



A PARIS,

CHEZ JULES RENOUARD ET Cie,

LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

RUE DE TOURNON, N° 6.

(N° 1.) BULLETIN (10 FÉV. 1844.)

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 8 JANVIER 1844,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. VICTOR LECLERC, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

584. M. OZANAM, agrégé de la Faculté des Lettres, rue Garancière, 7, présenté par M. Ch. Lenormant;

585. M. OGER, Député du département des Ardennes, rue du Grand-Chantier, 5, présenté par M. Natalis de Wailly.

586. M. EGGER, agrégé de la Faculté des Lettres, rue de l'Odéon, 36, présenté par M. Teulet;

Ouvrages offerts à la Société.

M. Guérard fait hommage, de la part de l'auteur, de l'*Histoire des Comtes de Flandre jusqu'à l'avénement de la maison de Bourgogne*, par Edward Le Glay. 2 vol. in-8°. Paris, 1843.

La Société reçoit en outre :

Bulletin de la Commission historique du département du Nord. Tome Ier, in-8°, 446 p. Lille, 1843 ;

De la part de M. de Contencin, président de cette commission.

Dictionnaire iconographique des monuments de l'antiquité chrétienne et du moyen âge, par M. Guenebault. 1re livraison, grand in-8° à 2 col. Paris, 1843, pag. 1 à 80 ;

De la part du libraire-éditeur M. Leleux.

M. Pierquin de Gembloux adresse les Mémoires suivants dont il est l'auteur :

Attila sous le rapport iconographique ; lettre à M. le vicomte de Santarem. Paris, 1843; in-8°, 111 p. et 1 pl.

Attila défendu contre les iconoclastes Roulez et de Reiffenberg ; lettre à M. Ad. Stoclet, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles. Paris, 1843, in-8°, 38 p.

Histoire et antiquités de Gergovia Boiorum chez les Eduens fédérés ; lettre à M. le baron d'Espiard. Bourges, 1843, in-8°.

La Société reçoit aussi de la part de l'auteur :

Notice sur le prétendu temple romain de Saint-Georges-lès-Roye, par l'abbé P. Corblet; extr. du tome V des Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie. Amiens, 1843, br. in-8°.

De la part de M. Techener :

Bulletin du Bibliophile, n° 11. Novembre 1843.

Correspondance.

— M. de Barante exprime ses regrets de ne pouvoir présider la séance du Conseil; il en est empêché par la séance de la Chambre des Pairs, à laquelle il ne peut se dispenser d'assister aujourd'hui.

— MM. Ch. Busserolle et de Moismont adressent des remercîments de leur admission au nombre des membres de la Société.

— M. l'Archiviste a reçu diverses réclamations, auxquelles il a fait ou fera droit prochainement, de la part de MM. Brunet, de La Tour, de La Ville, de Moismont, Cunin, Viollet-Leduc, de Contencin, Matter, Isambert, Géraud et Dupuy, archiviste de la Société archéologique du midi de la France.

Objets d'administration.

M. Ch. Crapelet présente l'état des impressions au 8 janvier :

L'impression du tome II des *Procès de Jeanne d'Arc* est fort avancée.

M. Monmerqué a remis la fin de la copie qui doit compléter le volume des *Mémoires de Coligny et de Villette.*

M. Crapelet demande que le Conseil veuille bien fixer quels ouvrages seront immédiatement mis sous presse. Le Conseil désigne le 3° volume d'*Orderic Vital,* dont la copie est prête depuis plusieurs mois, et que la présence de M. A. Le Prévost à Paris permettra de pousser activement; et le 1er volume de *la Chronique de*

Richer, ouvrage impatiemment attendu en France, dont l'éditeur, M. Guadet, avait remis, il y a plus d'un an, la copie et la traduction.

— M. le président du comité des fonds communique l'état suivant du nombre des membres de la Société au 1er janvier 1844 :

Le 1er janvier 1843, la Société comptait........	369	membres.
Pendant l'année 1843, il en a été reçu.........	34	
	403	
Par suite de décès et de démissions, elle en a perdu	26	
Total, le 1er janvier 1844.....................	377	

— M. le trésorier présente un aperçu des recettes et dépenses de l'année 1843.

Aperçu du compte des recettes et dépenses de l'année 1843.

RECETTES.

	En caisse le 1er janvier 1843..............		820f, 47c
365	2 cotisations de 1841......	60f, »»	10 950, »»
	14 *idem* de 1842..........	420, »»	
	349 *idem* de 1843...........	10 470, »»	

Vente d'ouvrages.

43 mandats sur des souscripteurs....	1 240, »»	4 248, 15
7 mandats sur divers..............	3 008, 15	
Total de la recette..........................		16 018, 62

(Non compris la vente des ouvrages par M. Renouard.)

DÉPENSES.

Honoraires......................	3 256, 50	15 559, 13
Impressions......................	10 930, »»	
Brochage, reliure et annonces.......	906, 55	
Dépenses diverses.................	466, 08	
En caisse le 1er janvier 1844..............		459f, 49c.

En 1842, les cotisations avaient produit...........	10 500, »»
La vente d'ouvrages avait produit...............	3 939, 70
Total des recettes............................	14 821, 52
Total des dépenses..	14 001, 05

— M. Techener offre au Conseil de lui remettre, pour la bibliothèque de la Société, un exemplaire de différents ouvrages de sa librairie dont il envoie une liste détaillée avec les prix, en échange des publications de la Société. M. Techener pense qu'il serait utile d'augmenter cette bibliothèque, de la placer dans un local convenable, qui pourrait devenir un lieu de réunions quotidiennes, où les membres trouveraient une bibliothèque historique qui se formerait sans frais et uniquement par les dons et les échanges.

M. le président du comité des fonds déclare que ce comité, qui a eu connaissance de la demande de M. Techener, a été d'avis qu'il n'y avait pas lieu de l'accepter actuellement.

En conséquence, le Conseil, sans la rejeter définitivement, est d'avis qu'il n'y a point encore lieu d'y donner suite en ce moment, la Société n'ayant point de local disponible ; en tout état de choses, un échange des publications de la Société présenterait l'inconvénient de faire entrer dans la circulation un certain nombre d'exemplaires dont la Société ne serait plus libre de fixer les prix, et qui pourraient être vendus au rabais. D'ailleurs, le Conseil ne doit point perdre de vue que le but principal, pour ne pas dire unique de la Société, est la publication.

— M. Lascoux rappelle le procès-verbal arriéré de l'assemblée générale de mai 1840, et demande qu'il soit imprimé le plus prochainement possible. Le secrétaire annonce qu'il sera distribué avec le numéro du bulletin de février prochain.

— Il est procédé au renouvellement d'un des membres de la commission de l'Annuaire pour l'année 1844. Le membre sortant, dont le nom est tiré au sort, est M. Bottée de Toulmont. Il est immédiatement réélu, et le comité de l'Annuaire reste composé de MM. Guérard, J. Desnoyers, Duchesne aîné, Taillandier et Bottée de Toulmont.

La séance est levée à cinq heures.

II.

VARIÉTÉS.

1. — L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres vient de commencer une publication nouvelle, qui intéresse d'une manière toute spéciale les membres de la Société de l'Histoire de France, et tous les amis des antiquités et des annales nationales. C'est une collection des mémoires présentés à cette Académie par divers savants

qui n'en font point partie (1). Cette collection se divise en deux séries. Dans la première sont reproduits les mémoires divers adressés à l'Académie par des savants étrangers, ou ceux dont elle a autorisé la lecture dans ses séances hebdomadaires. La seconde est uniquement composée des meilleurs travaux envoyés à l'Académie pour le concours des antiquités de la France. Six mémoires, tous remarquables à divers titres, composent le premier volume de cette deuxième série.

Le premier mémoire est l'œuvre d'un savant laborieux et modeste, qui a laissé dans notre Société d'honorables souvenirs, M. Jollois. Partout où l'appelèrent ses fonctions d'ingénieur, il sut faire servir aux progrès de l'archéologie les explorations et les travaux que lui imposait sa profession. Il a ainsi successivement fait connaître les antiquités romaines et gallo-romaines des Vosges, du Loiret et, en dernier lieu, de Paris, où son mérite l'avait enfin fixé en qualité de directeur des ponts et chaussées du département de la Seine. C'est ce dernier travail, honoré par l'Académie d'une première médaille en 1840, qui vient d'être publié. L'objet spécial de cet ouvrage est la découverte d'un cimetière gallo-romain, sis entre la rue Blanche et la rue de Clichy, dans l'impasse Tivoli, et la détermination de toutes les voies romaines qui aboutissaient à Lutèce. Ces deux sujets sont séparément traités en deux chapitres aussi remarquables par la finesse des aperçus que par la sûreté des déductions. Un troisième chapitre, divisé en six sections, contient une description exacte, accompagnée d'observations nouvelles, de tous les objets d'antiquité découverts à Paris à diverses époques et sur divers points de la ville et de la banlieue. De longs et curieux détails sont consacrés au palais des Thermes, vénérable monument à qui sa destination nouvelle va donner un plus haut degré d'intérêt. En faisant remarquer que ce palais servit de demeure aux rois mérovingiens, M. Jollois semble exprimer des doutes sur l'existence à la même époque d'un second palais dans la Cité. Cependant deux passages de Grégoire de Tours ne permettent pas de douter que les fils de Clovis n'y aient possédé une habitation. C'est bien là, dans la maison de Childebert, qu'ont été massacrés, vers l'an 526, les enfants de Chlodomir (2). C'est aussi dans la Cité que Charibert

(1) *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut de France*. Deuxième série, *Antiquités nationales*, tome I. In-4° de xxxv et 363 pages, plus 23 planches. Paris, Impr. royale, 1843.

(2) *Greg. Tur.*, III, 18.

reçut le prêtre bordelais Héracle, nommé évêque de Saintes à la place d'Émeri (1).

Vingt-trois planches, dessinées et lithographiées avec le plus grand soin, servent à l'intelligence du travail de M. Jollois. Toutefois les personnes qui voudront le lire avec fruit feront bien de commencer par comparer attentivement les planches avec l'explication détaillée qui en est donnée à la suite du mémoire, car les renvois aux planches contenues dans les notes du texte sont, pour la plupart, inexacts ou insuffisants.

Après les recherches de M. Jollois, et pour leur servir en quelque sorte de complément, on a imprimé un extrait d'un mémoire de M. Ferdinand de Guilhermy sur les antiquités, l'abbaye et les églises de Montmartre. Ce travail renferme quelques détails sur les ruines d'un temple de Mercure qui existaient encore au commencement du XVII[e] siècle, une intéressante notice historique sur la chapelle du saint Martyre, et une description complète de l'église paroissiale de Montmartre, monument digne d'être curieusement étudié en ce que, dans un espace d'une médiocre étendue, il offre comme un résumé de toutes les vicissitudes qu'a subies notre architecture nationale.

Le troisième mémoire nous transporte sur un tout autre théâtre. Dès l'année 1836, l'Académie des Inscriptions, devançant l'opinion publique et même la détermination encore incertaine alors du gouvernement, n'hésita pas à considérer comme française la partie de l'Afrique conquise par nos armes, et décerna une des médailles d'or destinées aux meilleurs travaux sur les antiquités nationales, à un mémoire de M. Paul Prieur sur des inscriptions latines découvertes en Algérie. Deux médailles et des mentions honorables ont été accordées depuis à d'autres travaux ayant les antiquités africaines pour objet. Celui qui a trouvé place dans les *Mémoires des savants étrangers* est de M. E. Carette, capitaine du génie. Il a pour titre : *Rapprochement d'une inscription trouvée à Constantine et d'un passage des Actes des martyrs, fournissant une nouvelle preuve de l'identité de Constantine et de Cirta.* Parmi les chrétiens qui périrent en Afrique durant les dernières années du règne de Valérien, l'Église recommande surtout à la piété des fidèles Cyprien, évêque de Carthage ; Théogène, évêque d'Hippone, et deux habitants de Cirta, nommés Marien et Jacques. Les actes de ces deux derniers martyrs ont été publiés par Ruinart. Il résulte de ces actes que Marien et Jacques, saisis dans les faubourgs de Cirta, furent conduits

(1) *Greg. Tur.*, IV, 26.

dans la ville et emprisonnés après avoir subi un interrogatoire devant un juge subalterne. Le même magistrat les mit ensuite à la torture; puis il les renvoya devant le président de la province qui résidait aussi à Cirta. Celui-ci, après avoir fait de vains efforts pour triompher de leur résistance, les renvoya dans leur prison et les fit décapiter quelques jours après « sur les bords du fleuve, dans la « vallée resserrée entre deux collines, dont la grande hauteur, do-« minant chaque rive, se prêtait commodément au spectacle. » La prison dans laquelle furent enfermés les deux martyrs est nommée *prison de Lambesa* par leur historien, ce qui avait fait admettre jusqu'ici que le martyre de Marien et de Jacques avait eu lieu à Lambesa, ville située bien loin au sud de Constantine dans le mont Aurass. Mais une inscription découverte par M. Carette, à Constantine, sur les bords du Rummel, est venue rectifier cette opinion erronée. M. Carette n'a pas entrepris d'expliquer l'inscription (1). Il s'est borné à constater, par la lecture des mots *passionem.... Mariani et Jacobi,* qu'elle avait bien été gravée à l'occasion du martyre de Marien et Jacques et de leurs compagnons. Il en a conclu que la scène avait eu lieu sur les bords du Rummel et en a tiré une nouvelle preuve de l'identité de Constantine et de Cirta.

Le quatrième mémoire, ayant pour objet l'ancien monastère de Saint-Orens, à Auch, est le fruit des recherches de M. Dumège. L'histoire du monastère y tient assez peu de place; mais on y trouve, en revanche, des détails archéologiques qui ne manquent pas d'intérêt.

Nous devons une mention spéciale aux recherches de M. Henry, sur l'ancienne constitution municipale de la ville de Perpignan. Ce mémoire substantiel se divise en trois parties. Dans la première, l'auteur décrit avec soin l'organisation de la municipalité de Perpignan, complétement indépendante sous la protection paternelle des rois d'Aragon, et dans laquelle, à travers les nombreux emprunts successivement faits aux idées féodales, on aperçoit toujours le fond de l'ancien municipe romain. Un vif intérêt s'attache à l'histoire des nombreuses modifications que subit le système des élections municipales pendant la longue durée de la commune. La noblesse et la bourgeoisie, d'abord parfaitement distinctes, se rapprochèrent peu à peu, et finirent par se confondre, au point que les nobles briguaient leur admission aux priviléges de la bourgeoi-

(1) Elle a été l'objet de deux mémoires lus à l'Académie des Inscriptions l'un par M. Hase, l'autre par M. Quatremère. Ces deux mémoires ont été récemment publiés en entier, avec le travail de M. Carette, dans les *Annales de Philosophie chrétienne*, troisième série, t. VIII, p. 325 et suiv.

sie, et que les consuls de la ville acquirent le droit de faire passer tous les ans un certain nombre de bourgeois dans les rangs de la noblesse. Mais cette fusion fit naître mille difficultés qu'on n'avait pas prévues, et amena de fréquentes modifications dans l'organisation municipale. Le privilége le plus cher à la ville, et celui qu'elle a le plus longtemps conservé sans modifications, était celui de la *main armée*, ou le droit de guerre. Ce droit, commun à l'ensemble des citoyens, le plus infime d'entre eux pouvait l'invoquer contre quiconque attaquait ses droits ou sa qualité d'*homme de Perpignan*. Il y avait à ce sujet, dit l'auteur, entre toutes les classes une solidarité qui n'a jamais fait défaut ; et l'obligation imposée à l'offensé qui demandait une réparation par les armes, de ne provoquer des hostilités que sous l'autorité des magistrats, était une garantie que ces guerres ne se feraient jamais injustement ou à la légère. Quand l'appel à la main armée était reconnu légitime, un défi était envoyé à l'offenseur, et si la réparation se faisait attendre, tous les citoyens marchaient en armes sous le commandement des consuls.

Le volume se termine dignement par un excellent mémoire dont je regrette de ne pouvoir donner ici une analyse étendue. M. Ludovic Lalanne, ancien élève de l'École des chartes, a recueilli dans les écrivains byzantins, et dans les historiens latins et orientaux des croisades, tous les passages relatifs au feu grégeois ; il les a soigneusement divisés en plusieurs catégories, suivant qu'ils étaient fournis par des témoins oculaires, par des auteurs contemporains, mais non témoins des faits, enfin par des écrivains postérieurs aux événements. Combinant ensuite tous ces témoignages, après en avoir exactement apprécié la valeur, il en tire successivement les conclusions suivantes, qui me semblent solidement établies.

Le feu grégeois, comme son nom l'indique, fut d'abord employé par les Grecs du Bas-Empire. Ils avaient trois manières de s'en servir. Ils le lançaient au loin au moyen d'un grand tube métallique, ou bien ils en remplissaient de petits tubes qu'ils jetaient avec la main, après y avoir mis le feu, ou bien, enfin, ils l'enfermaient dans des pots qui, lancés sur les vaisseaux ennemis, se brisaient et faisaient explosion en tombant. La manière de fabriquer cette substance ne fut longtemps connue que d'eux seuls, et ils la cachaient avec soin comme un secret d'État. Toutefois, le feu grégeois n'était ni aussi fréquemment employé ni aussi terrible dans ses effets que l'ont prétendu les historiens modernes. Les Grecs ne s'en servaient que sur mer, pour porter l'épouvante et l'incendie sur les vaisseaux ennemis, et il agissait avec plus ou moins d'efficacité, suivant que l'atmosphère était calme ou agitée par le vent.

Ce fut probablement des Grecs que les Sarrasins apprirent ou dérobèrent le secret du feu grégeois ; mais ils n'en furent en possession qu'assez tard. Le feu grégeois, quoi qu'on en ait dit, ne fut pas employé dans les quatre premières croisades. Parmi les historiens originaux, la plupart n'en font aucune mention ; ceux qui en parlent et qui en détaillent les effets, ont évidemment donné le nom de feu grégeois à des substances qu'on avait de toute antiquité employées dans les siéges, mais dont le climat brûlant de la Palestine augmentait peut-être les propriétés destructives. Du reste, l'action de ces substances ne ressemble en rien à celle du feu grégeois, telle qu'elle est décrite par les écrivains byzantins. La première mention du feu grégeois employé par les Sarrasins n'est pas antérieure à 1218. Les défenseurs de Damiette en firent un fréquent usage en 1248, et il résulte du récit détaillé de Joinville, témoin oculaire, que les chrétiens éteignaient facilement le feu grégeois ; que cette substance endommagea fort peu leurs machines; enfin, qu'un chevalier et le cheval de saint Louis lui-même furent couverts de feu grégeois sans qu'il en résultât pour eux aucun mal. Les historiens arabes du XIIIe siècle ont aussi parlé de cet agent incendiaire, et l'un d'eux, auteur d'un ouvrage sur les machines de guerre usitées de son temps, donne au feu grégeois le nom de *la poudre* (*el baroud*).

Le feu grégeois a été employé encore, concurremment avec l'artillerie, au siége de Constantinople par Mahomet II, en 1453. Les Grecs et les Turcs s'en servaient également, et ces derniers en firent usage pour faire sauter une tour qu'ils avaient minée. Après avoir rapporté ces faits, M. Lalanne en conclut judicieusement qu'une arme de guerre dont on se servait encore à une époque si voisine de la nôtre, qui alors était en usage depuis huit siècles, et que l'artillerie naissante n'avait pu faire abandonner, ne peut être tombée dans un oubli complet, et que le secret ne saurait en être perdu. Rappelant ensuite tous les caractères qui distinguent le feu grégeois, il montre que, parmi toutes les matières incendiaires connues de nos jours, la poudre à canon est la seule à qui ces caractères puissent s'appliquer. La poudre à canon était donc la base du feu grégeois ; les grands tubes métalliques étaient des fusées volantes ; les petits tubes, qu'on lançait à la main, des fusées ordinaires, et les pots de feu grégeois des boîtes d'artifice.

Le mémoire est terminé par quelques considérations sur l'origine de la poudre et sur l'époque de son introduction en Europe. L'auteur suppose que les Romains du Bas-Empire, dont le commerce s'étendait jusqu'à l'Inde, reçurent le secret de la composition de la poudre des Chinois, qui le possédaient longtemps avant notre ère.

Les Sarrasins en durent la communication à quelque Grec fugitif, peut-être à l'empereur détrôné Alexis III, qui, retiré en 1210 à la cour du sultan d'Iconium, en obtint une armée contre les princes grecs de Nicée. La poudre à canon suivit ensuite naturellement la voie des conquêtes arabes, passa par l'Égypte en Afrique, et de là en Espagne, où on la voit figurer, en 1257, au siége de Niébla, mais encore sous forme de fusée. Le canon paraît avoir été employé, pour la première fois, au siége de Baza, en 1323. Les Français en faisaient usage dès l'an 1338; il n'est pas mentionné en Angleterre avant 1344, en Italie avant 1358. C'est aussi l'époque où l'usage s'en introduisit en Allemagne. Ainsi se trouve réfutée l'opinion, aujourd'hui même si répandue, que ce fut au siége de Chioggia, par les Vénitiens, en 1380, qu'eut lieu le premier usage de la poudre, dont on a bien à tort, comme on voit, attribué l'invention au moine allemand Berthold Schwartz.

2. — J'éprouve, il faut bien l'avouer, quelque embarras pour faire clairement comprendre aux lecteurs du *Bulletin* en quoi consiste l'ouvrage intitulé : *Dictionnaire iconographique* (1), dont M. L. J. Guenebault vient de faire paraître la première livraison. Les éléments de ce travail sont si nombreux, si divers, si confus, qu'on a peine à se rendre un compte exact du but que s'est proposé l'auteur. Quant au plan de son livre, il déclare lui-même que ses matériaux n'ont été soumis à d'autre principe de classement que l'ordre alphabétique; néanmoins, dans la livraison qui est sous mes yeux, cet ordre n'a pas été partout observé avec une excessive rigueur. Voici maintenant un aperçu du livre en lui-même. M. Guenebault a eu la patience de dépouiller tous les ouvrages à figures, publiés jusqu'à ce jour en France et à l'étranger. Il y a relevé avec soin tous les objets, animés ou inanimés, réels ou symboliques, qui ont un rapport ou un semblant de rapport quelconque avec les doctrines, les institutions, les cérémonies du christianisme. La description plus ou moins détaillée de ces objets, la notice des livres qui en contiennent la représentation, la mention des pays, villes ou monuments qui en possèdent les originaux; ces trois ordres d'indication fondus ensemble dans une nomenclature alphabétique; voilà le fond du Dictionnaire de M. Guenebault. Lui-même a exposé dans son *Prospectus*, et le dessein de son travail, et les limites qu'il s'est imposées. « Le but de ce Dictionnaire est, dit-il, de faire connaître quels sont les monuments les plus remarquables dans tous les genres exécutés depuis

(1) Voyez le titre détaillé dans la Bibliographie du *Bulletin* de janvier, n° 119.

le IVe siècle ou environ jusqu'au XVIe inclusivement. C'est un répertoire, un indicateur, au moyen duquel on peut savoir dans quels lieux et quels ouvrages l'on trouve les monuments d'architecture, de peinture, de sculpture et autres, dessinés, peints, gravés et surtout publiés, donnant à la fois et *l'état de l'art,* et *l'état de la civilisation,* aux diverses époques dont nous faisons l'inventaire.

« L'auteur de cet ouvrage n'a pas la prétention de se donner pour l'historien des monuments, mais il prend pour lui la modeste tâche d'explorateur des richesses monumentales dont il désigne la place, l'époque, et les sources où il faut puiser pour connaître les divers objets d'art dont on peut avoir besoin pour ses études. L'auteur parcourt les bibliothèques, les musées, les galeries, les collections, et là il prend note de tout ce qui lui paraît remarquable et surtout caractéristique. Ces notes, il les classe par ordre alphabétique.

« A ce premier travail, il en joint un autre qui lui a semblé devoir intéresser : c'est l'indication des divers ouvrages, traités ou dissertations dans lesquels on trouve des explications succinctes et même scientifiques sur la plupart des monuments désignés dans ce Dictionnaire.

« Ce Dictionnaire est comme une espèce de table générale de matières des plus beaux ouvrages à figures, publiés jusqu'à ce jour dans tous les pays de l'Europe, sur les antiquités chrétiennes, et les monuments religieux, civils et militaires du moyen âge. »

Il ajoute en finissant : « Notre Dictionnaire ne renferme pas de planches, c'est un répertoire et non un *album*. Nous présentons le dépouillement d'environ deux à trois mille ouvrages à planches, ce qui donne, terme moyen, plus de deux cent mille sujets indiqués et souvent analysés. Notre seul but, en faisant ce travail, a été de remettre en mémoire une foule de documents précieux perdus de vue ou enfouis dans les vieux livres, et de signaler enfin à l'attention des hommes sérieux les publications modernes qui renferment des monuments du moyen âge reproduits de quelque manière que ce soit. »

M. Guenebault est trop modeste. Son livre me semble un service signalé rendu à la science ; et un répertoire aussi vaste, et aussi riche en matériaux de tout genre, doit mériter à son auteur la reconnaissance des archéologues et des artistes. Mais il serait à désirer, dans l'intérêt même du livre et du succès auquel je le crois destiné, que les livraisons suivantes parussent exemptes d'une foule de petites imperfections qui déparent la première. Nous y avons vu un même ouvrage désigné par des titres différents, une histoire

qui est entre les mains de tout le monde, citée par un titre qui n'est pas le sien, et sous lequel bien des lecteurs auront peine à la reconnaître. Enfin l'auteur semble professer une trop grande indifférence pour l'élégance de la diction. Je sais bien que le style d'un dictionnaire ne comporte pas des ornements superflus; mais il ne faut pas non plus pousser trop loin le laisser aller en ce genre, sinon l'on tombe, sans s'en apercevoir, dans l'incorrection, et on laisse prendre insensiblement à une œuvre d'art et de science, la sèche physionomie d'un inventaire.

3. — M. Achille Deville, directeur du Musée de Rouen, vient de sauver de la destruction une plaque de cuivre, gravée en creux, contenant les noms de 265 orfévres de Rouen au XVI[e] siècle. A côté de chaque nom est imprimé, dans le cuivre, le poinçon de l'orfévre. A l'aide de ce poinçon, M. Deville a pu retrouver les auteurs de plusieurs pièces remarquables d'orfévrerie qui sont disséminées dans la ville de Rouen et dont les marques étaient restées muettes. Cette plaque est déposée au Musée d'Antiquités de Rouen. M. Deville a envoyé au Comité historique des arts et monuments, dont il est membre non résident, la liste de ces 265 orfévres; le Comité se propose de publier cette curieuse nomenclature dans un ouvrage destiné spécialement à faire connaître les artistes français du moyen âge et de la renaissance.

H. GD.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

(N° 2.) BULLETIN (10 AVRIL 1844.)

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 5 FÉVRIER 1844,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE BARON DE BARANTE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

587. M. le vicomte Théodore de Puymaigre, au château d'Inglanges, canton de Metzerville, arrondissement de Thionville (Moselle), présenté par M. Quicherat;

588. M. Charles Paravey, maître des requêtes au conseil d'État, rue des Petites-Ecuries, 38 *bis*, présenté par M. Quicherat;

589. M. Lavaux, avocat à la Cour royale de Paris, rue de l'Éperon, 8, présenté par M. de Wailly;

590. M. Jules Roussel, rue du Faubourg-Poissonnière, 18, présenté par M. Bottée de Toulmon;

591. M. E. Grasset, conseiller à la Cour royale de Dijon, présenté par M. Bottée de Toulmon;

592. M. Jules Chantepie, rue Saint-Georges, 13, présenté par M. Teulet;

593. M. Victor Cousin, membre de l'Institut, pair de France, membre du Conseil royal de l'Instruction publique; à la Sorbonne; présenté par M. Teulet;

594. M. JULES KETELE, avocat à Audenaerde, présenté par M. de Barante au nom de M. le major Renard, membre de la Société;
601. M. HUBARD, avocat à Neufchâtel, présenté par MM. Havet et de Roissy.

Ouvrages offerts à la Société.

De la part des éditeurs, MM. Crapelet fils aîné et Lahure :

Théorie des Lois politiques de la monarchie française, par *mademoiselle de Lezardiere*; nouvelle édition, considérablement augmentée, et publiée sous les auspices de MM. les Ministres des affaires étrangères et de l'instruction publique. 4 vol. in-8°. Paris, au Comptoir des Imprimeurs-Unis, quai Malaquais, 15; 1844.

M. Crapelet, en offrant cet important ouvrage, indique les additions considérables qui ont été faites à la première édition publiée en 1792, en 8 volumes, et qui n'a jamais été dans le commerce. La seconde moitié du 3e volume et le 4e tout entier sont nouveaux : ils embrassent l'intervalle de temps compris entre Charles le Chauve et saint Louis. Toutefois, l'état incomplet du manuscrit n'a pas permis de reproduire les preuves se rapportant à la dernière période.

De la part de l'auteur :

Recherches sur l'Histoire du droit de succession des femmes dans l'ordre civil et dans l'ordre politique au moyen âge, par B. E. J. Rathery, avocat; fragment d'un Mémoire qui a obtenu la première mention honorable au concours de l'Académie des sciences morales et politiques en 1842. Paris, 1844, in-8°, 94 pages.

De la part de l'éditeur, M. Techener :

Bulletin du Bibliophile. Décembre 1843. Le numéro d'octobre n'est pas parvenu à la Société.

De la part d'une Société nouvelle, fondée à Turin :

Gazette de l'Association agricole de Turin, nos du 6 avril et du 10 novembre 1843 : 1er et 33e nos de la 1re année; 2 cahiers in-4°.

Prix *pour un plan de statistique agricole* proposé par la même association pour 1844, in-4°, 2 p.

Correspondance.

— MM. de Lambert, de Combettes Labourelie, de Latour, de Guilhermy, Le Roy, Cadet-Gassicourt, Bazin et Arth ont adressé diverses réclamations auxquelles M. l'archiviste a fait droit.

Objets d'administration.

M. Crapelet rend compte de l'état des impressions :

Le 2e volume des *Procès de Jeanne d'Arc* est terminé, moins la dernière feuille.

Il ne manque aussi que la dernière feuille de la table au volume qui contient les *Mémoires de Coligny et de Villette.*

Le 3e volume d'*Orderic Vital* et le 1er volume de *Richer* sont sous presse.

— Le Conseil décide que le 2e volume de *Guillaume de Nangis*, dont l'impression est terminée ; le 2e volume du *Procès de Jeanne d'Arc* et le volume des *Mémoires de Coligny et de Villette* seront distribués prochainement aux sociétaires. Le 3e volume d'*Orderic Vital* et les deux volumes de *Richer* seront ensuite les premiers dans l'ordre de distribution. L'impression des 3e volume du *Procès de Jeanne d'Arc* ne sera commencée que vers le mois de juillet prochain.

Le Conseil s'occupe ensuite de divers objets d'administration à l'ordre du jour.

La séance est levée à 5 heures.

Erratum au procès-verbal de la séance du 8 janvier 1844.
Bulletin du 10 février, p. 3 : ligne 22, *non compris*.
Lisez *y compris*.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 4 MARS 1844,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE BARON DE BARANTE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

602. M. Baudet, licencié en droit, rue Notre-Dame-de-Lorette, 15, présenté par M. de Wailly.

603. M. Jérôme Pichon, auditeur au conseil d'État, rue Blanche, 5, présenté par M. Duchesne aîné.

604. M. DE SEMAINVILLE, avocat à la Cour royale de Paris, rue Saint-Honoré, 274, présenté par M. de Milleville;

605. M. BROCHANT DE VILLIERS, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 73, présenté par M. de Roissy;

606. M. le duc D'HARCOURT, pair de France, ancien ambassadeur de France en Espagne, à Paris, rue Vanneau, 5;

607. M. le baron DE BUSSIÈRES, pair de France, Ministre plénipotentiaire de France à Dresde, à Paris, rue de Londres, 28;

608. M. le marquis DE SAINTE-AULAIRE, membre de la Chambre des Députés, rue de Grenelle Saint-Germain, 124;

Ces trois nouveaux membres sont présentés par M. de Barante.

Ouvrages offerts à la Société.

De la part de M. Fr. Portalis:

Discours, rapports et travaux inédits sur le Code civil, par J. Étienne-Marie Portalis, ministre des cultes, membre de l'Académie française, publiés et précédés d'une introduction, par M. le vicomte Frédéric Portalis, conseiller à la Cour royale de Paris. 1 vol. in-8°. Paris, Joubert, 1844.

De la part de plusieurs Sociétés savantes:

Bulletin historique publié par la Commission des monuments du département du Nord. 1er, 5e et 6e nos, 3 br. in-8°, à Douai, 1841-1843.

Compte rendu des travaux de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, années 1841-1842. 1 vol. in-8°. Dijon, 1842.

Bulletin trimestriel de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts du département du Var, séant à Toulon, 10e année, nos 1 et 2. 1 vol. in-8°. Toulon, 1842.

Ces trois recueils, offerts par les Sociétés savantes qui les publient, ont été adressés par l'intermédiaire du ministère de l'instruction publique.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre 1843, p. 433-476. Offert par cette Société.

Bulletin monumental, publié par la Société française, pour la conservation des monuments, n° 8 du 9e volume, in-8°. Caen, 1843.

Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie, publié par l'Association normande, 10e année, 1844. 1 vol. in-8° de 748 p. Caen, 1844.

Statistique routière de la Normandie, 3e fragment, p. 63-94, par M. de Caumont.

Ces trois ouvrages sont offerts par M. de Caumont.

La Société reçoit de la part de l'auteur, M. de Gerville :

Lettre sur l'architecture des églises du département de la Manche, br. in-8°......

Notice sur les monuments romains d'Allaune (près Valognes), br. in-8°......

De la part de l'auteur :

Notice sur l'hôtel de ville et la municipalité de Lyon; Résume de l'histoire municipale de cette ville, par J. Morin, br. in-4°. Lyon, 1843.

Bulletin du Bibliophile, n° de janvier 1844; offert par l'éditeur, M. Techener.

Correspondance.

— M. Vienne, archiviste de la ville, et Président de la Société académique de Toulon, écrit, à la date du 7 novembre 1842, pour faire hommage à la Société des nos 1 et 2 de la 10e année du *Bulletin de la Société du département du Var*. Ce numéro contient une notice détaillée sur l'origine et les travaux de cette compagnie, notice rédigée en réponse à la circulaire adressée par la Société en envoyant l'*État des Sociétés littéraires de France, extrait de l'Annuaire de* 1841. M. Vienne annonce avoir adressé à la Société de l'Histoire de France, en décembre 1842, un ouvrage dont il est l'auteur, intitulé : *Essais historiques; promenades dans Toulon ancien et moderne*. Ce volume n'est point parvenu à la Société. La lettre du 7 novembre 1842 était jointe à l'envoi reçu par l'intermédiaire du ministère de l'instruction publique.

— M. C. A. Paravey, maître des requêtes au conseil d'État, adresse des remercîments de son admission au nombre des membres de la Société.

— M. le vicomte Fr. Portalis écrit pour faire hommage de l'ouvrage ci-dessus indiqué de J. E. M. Portalis, ancien ministre des cultes.

— MM. Bataillard, Renouard, Ardant, Nicard, Étienne, de Godefroy, ont adressé à M. l'archiviste des réclamations auxquelles celui-ci a fait droit.

Objets d'administration. — Travaux de la Société.

M. le Président communique au Conseil la copie manuscrite d'une *Chronique de Flandre au* xve *siècle*, 1 fort vol. in-4°, qui lui a été tout récemment adressée par M. Ed. Leglay.

M. de Barante n'a point encore eu le loisir d'examiner ce travail, qui est accompagné de notes et paraît être tout préparé pour l'impression. Il donnera des renseignements plus précis dans la pro-

chaine séance. Le manuscrit restera, jusqu'à plus complète information, dans les archives de la Société.

— M. Crapelet annonce que le 2e volume des *Procès de Jeanne d'Arc* et les *Mémoires de Coligny et de Villette* sont entièrement imprimés.

M. de Monmerqué avait trouvé convenable de séparer ce dernier ouvrage en deux tomes ; leur réunion devant former 646 pages, ce qui dépasse l'étendue ordinaire de chaque volume. Ce mode de publication lui permettrait de donner plus tard, en appendice, aux *Memoires de Coligny* qui ne contiennent que 214 pages, des lettres originales de Coligny et de Louis XIV, dont M. de Monmerqué parle dans la notice sur ces Mémoires, et dont il espère obtenir la communication.

M. Taillandier, commissaire responsable, que M. de Monmerqué avait prié de soumettre sa demande au Conseil, n'en reconnaît pas suffisamment l'utilité. Il craint que, par cette division, le Conseil ne paraisse manquer à une sorte d'engagement pris depuis longtemps à l'égard des sociétaires qui ont lu plusieurs fois dans le Bulletin l'annonce de ces deux ouvrages comme ne devant former qu'un seul volume. Il craint aussi que ce ne soit une nouvelle occasion de retard à la publication d'un ouvrage impatiemment attendu. Le Conseil, appréciant la justesse de ces considérations, regrette de ne pouvoir satisfaire au désir exprimé par M. de Monmerqué et décide que le volume sera publié conformément à sa première détermination. La pagination distincte de chacun des deux ouvrages permettra aux souscripteurs qui le désireraient de les séparer en deux volumes etd'ajouter aux Mémoires de Coligny les additions qui pourraient être publiées postérieurement.

— M. Lenormant, commissaire responsable des *OEuvres historiques de Suger*, communique les renseignements suivants qu'il a reçus de l'éditeur de ces ouvrages, en réponse à la lettre qui lui avait été écrite officiellement par le Secrétaire, au nom du Conseil. M. Yanoski a remis à M. Lenormant toute la partie de son travail qui était préparée, c'est-à-dire : 1° la collation du texte de la Vie de Louis le Gros, sur sept manuscrits ; 2° le texte soigneusement collationné des lettres déjà connues, et la copie de plusieurs lettres inédites ; 3° la traduction de la plupart de ces lettres ; 4° des extraits de divers chroniqueurs concernant l'époque de Suger ; 5° enfin un projet d'arguments littéraires sur la Vie de Louis le Gros, tendant à fixer l'époque à laquelle Suger a rédigé cet écrit.

M. le commissaire responsable pense d'après l'examen général, mais encore incomplet qu'il a pu faire de ces divers matériaux, que la partie la plus importante consiste dans la collation des textes.

M. Yanoski, sans exprimer d'intention bien arrêtée, a rendu juge M. Lenormant de la proposition qu'il croyait convenable de faire au Conseil ; mais M. Lenormant ne dissimule pas que, malgré la réunion de ces matériaux préparatoires, il ne faille s'attendre encore à de grandes lenteurs, M. Yanoski s'étant chargé de plusieurs autres travaux littéraires importants. Il paraîtrait donc qu'il y aurait lieu de s'entendre avec le nouvel éditeur, d'indemniser M. Yanoski des premiers travaux qu'il a faits pour cette publication et de lui faire honneur de ses recherches préparatoires qui pourront très-probablement être utilisées par le nouvel éditeur. Le Conseil, conformément au désir exprimé par M. Lenormant, renvoie l'examen de cette question au comité de publication.

— M. le trésorier fait connaître l'état de la caisse au 1er mars.

La recette faite depuis le 1er janvier 1844 est de....	9 735 f. 09 c.
La dépense est de...........................	8 106 30
Reste en caisse........................	1 628 f. 79 c.

Au 1er mars 1843, la recette était de..............	9 742 f. 47 c.
La dépense de...........................	7 473 02
Il restait en caisse......................	2 269 f. 45 c.

Depuis le 1er janvier 1844 M. Crapelet a reçu.....	7 281 f.
Ce qui solde les impressions de 1842, et porte à compte sur celles de 1843....................	3 242

— M. Duchesne aîné instruit le Conseil des difficultés élevées par l'administration des domaines et de l'enregistrement qui veut exiger le droit de timbre, ce qui, pour l'envoi dans les départements, occasionnerait une dépense annuelle de 200 francs environ. Le Conseil décide que, pour obvier à cette charge nouvelle, *le Bulletin ne paraîtra plus que tous les deux mois* Il en sera donné avis aux sociétaires.

— Le même membre demande que le Conseil autorise la réimpression de deux numéros du Bulletin pour les années 1836, 1837 qui sont épuisés.

La publication récente de tous les procès-verbaux arriérés permettrait, avec cette réimpression, de compléter des exemplaires de la collection du Bulletin qui seraient demandés par les nouveaux sociétaires : le Conseil ajourne cette dépense.

— M. le président du comité des fonds émet de nouveau l'avis qu'il a émis plusieurs fois sur la convenance de diminuer le nombre des exemplaires à tirer du prochain Annuaire : le Conseil ajourne également la décision sur cette demande.

— Le Conseil invite de nouveau M. Crapelet à veiller sur l'insertion au titre des volumes de la Société d'une formule qui annonce que cette publication est faite pour elle et sous sa direction ; ce qui n'a pas eu lieu pour plusieurs des précédents volumes.

La séance est levée à 5 heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

4.—*Histoire littéraire de la France, ouvrage commencé par des religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur et continué par des membres de l'Institut*, tome XX, 1842, in-4°.

Ce qui frappe tout d'abord le lecteur dans le volume que vient de publier l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, c'est sans contredit le nombre, la variété et l'importance des notices qui y sont renfermées. Ce volume, rédigé par MM. Daunou, Émeric-David, Félix Lajard, Paulin Paris, Victor Le Clerc et Fauriel, comprend le tableau des lettres françaises de 1286 à 1296; et dans ce court période nous remarquons quelques-uns des noms les plus justement célèbres du moyen âge. « Parmi les auteurs qui ont écrit en latin, disent les savants académiciens, on y distinguera, selon l'ordre chronologique de leur mort, Nicolas de Hanapes, patriarche de Jérusalem, qui périt à la prise d'Acre en 1291; Henri de Gand, le docteur solennel; le chroniqueur Baudouin de Ninove; Nicolas de Gorran, un des plus laborieux commentateurs de l'Écriture sainte, confesseur de Philippe le Bel; enfin, l'homme de ce siècle qui a conservé peut-être le plus longtemps de l'autorité dans les églises et dans les écoles de l'Europe, comme liturgiste et comme jurisconsulte, Guillaume Duranti, surnommé *le Spéculateur*. Au nombre des anciens textes de la prose française analysés et jugés dans ce volume, nous indiquerons une traduction inédite du récit de la prise d'Acre, et une lettre également inédite du grand maître des chevaliers de Saint-Jean sur cette catastrophe; la Vie d'Isabelle de France, sœur de saint Louis,

par l'abbesse de Longchamp, Agnès d'Harcourt; la relation des derniers moments de Jeanne, comtesse d'Alençon, veuve d'un fils de saint Louis; et surtout les Coutumes du Beauvoisis, par Philippe de Beaumanoir, dont la vie et les ouvrages sont examinés avec les développements que réclamaient le mérite du livre des Coutumes et l'intérêt qui s'y est toujours attaché jusqu'à nous. Un des idiomes vulgaires des provinces méridionales de la France est ici représenté par les nombreux extraits que nous fournissent les écrits d'une religieuse de l'ordre de Saint-Bruno, Marguerite de Duyn, prieure de la Chartreuse de Poletin, qui composa, soit en latin, soit dans sa langue maternelle, des méditations pieuses, dont le manuscrit n'avait été entre les mains d'aucun de ceux qui en ont parlé depuis deux siècles. Parmi les étrangers qui ont eu, vers ce temps, quelques liens avec notre pays, ou par leurs études, ou par un assez long séjour, on trouvera Jean de Parme, Michel Scot, Roger Bacon, et le célèbre Florentin Brunetto Latini, qui devait, plus que tout autre, avoir ici sa place, puisqu'il écrivit le plus considérable de ses ouvrages dans la langue du nord de la France. La continuation de l'histoire et de l'analyse critique des poëtes remplit la seconde et la troisième section de ce volume. Dans la seconde se termine l'énumération de ceux qui, depuis deux cents ans, par de courtes poésies, vives et brillantes, répandaient au loin la gloire et l'usage de la langue provençale : les plus illustres de ces derniers troubadours sont Pierre Cardinal et Giraud Riquier. Les notices qui viennent ensuite sur les trouvères, ou poëtes français proprement dits, sont toutes importantes; elles regardent Jean Bodel, l'auteur du plus ancien jeu dramatique français qui ait été conservé; Adam de la Halle, qui, outre ses gracieuses chansons, dont il composait la musique, fit aussi des pièces de théâtre; Adenès le Roi, habile rimeur de quatre grands récits chevaleresques; Rutebeuf, le jongleur populaire, dont la verve satirique et inépuisable lui valut un renom qui n'est pas encore effacé. » Chacun conviendra avec nous qu'il serait difficile de trouver dans un cycle de dix années, choisi aux plus brillantes époques de la civilisation, une série d'écrivains mieux faits pour fixer l'attention des savants et de la critique érudite.

D. Rivet, D. Taillandier, D. Maurice Poncet, D. Colomb, D. Clémencet, D. François Clément, D. Joseph Duclou, D. Jean-Baptiste Tennes, tous appartenant à cette congrégation de Saint-Maur qui a laissé de si admirables travaux, sont les premiers auteurs de l'*Histoire littéraire*. Commencée en 1733, la publication était parvenue en 1763 à son douzième tome, lorsqu'on ne sait trop pour quel motif elle s'arrêta subitement; mais un tel livre ne

pouvait rester inachevé. En 1807, l'Académie des Inscriptions, qui s'efforçait de ranimer dans les esprits le goût des doctes recherches longtemps disparu au milieu des troubles civils, fut appelée à continuer l'œuvre des bénédictins, interrompue depuis quarante-quatre années ; elle accepta la tâche qui lui était confiée et l'accomplit avec non moins de sagacité que ses illustres devanciers. Le recueil compte aujourd'hui vingt volumes, et on peut affirmer qu'aucun pays n'a élevé à sa littérature un monument plus durable et plus complet.

L'espace nous manque pour analyser, ainsi qu'ils le mériteraient à bon droit, chacun des articles qui composent le tome XX de l'*Histoire littéraire de la France* ; et cependant, quelle mine inépuisable de précieux documents ! Les lecteurs remarqueront l'intéressante notice de M. Félix Lajard sur Philippe de Beaumanoir ; les titres du jurisconsulte à la réputation sont moins les offices dont il fut revêtu que son livre des *Coutumes du Beauvoisis*, commencé en 1283 ; aussi c'est à l'examen de cet ouvrage, si digne d'être étudié profondément et qui a été publié récemment par M. le comte Beugnot pour notre Société, que M. Lajard a consacré la plus grande partie de son excellent travail. On remarquera la notice de M. Victor Le Clerc sur Guillaume Duranti, sur ses vastes productions, et sur la part qu'il prit aux événements politiques de son époque ; les écrivains qui s'étaient occupés du même sujet avaient ignoré les sources italiennes, et c'est là que M. Le Clerc a puisé des notions tout à fait inconnues avant lui ; le savant académicien n'a pas laissé passer une assertion, touchant la biographie si controversée de Guillaume Duranti, touchant les manuscrits et les éditions de ses ouvrages, sans la discuter et s'éclairer à l'aide des témoignages les plus authentiques. Dans une notice rédigée avec une rare élégance de diction, M. Fauriel a raconté la vie de Brunetto Latini ; il a montré le Florentin sous tous ses aspects, et il a désigné la place qu'il doit tenir désormais dans le mouvement littéraire du XIIIe siècle. Brunetto Latini appartient en quelque sorte à notre pays ; on sait que son *Trésor* est écrit en prose française, « por ce que, dit-il, françois est plus délitables langages et plus communs que moult d'autres. » M. Paulin Paris, si versé dans les origines et les formes grammaticales de notre vieille langue, a apprécié, avec cette ingénieuse méthode qui lui est familière, les œuvres de Jean Bodel, d'Adam de la Halle, d'Adenès le Roi et de Rutebeuf, trouvères dont on a méprisé, ou plutôt méconnu trop longtemps la verve naïve et poétique. Mais si nous voulions dire au lecteur tout ce que le tome XX contient de curieux récits, d'investigations pleines de lumière et de nou-

veauté, il faudrait tout citer; qu'il nous suffise donc, en terminant, de rappeler les noms des auteurs; c'est assurément le meilleur éloge que puisse faire la critique.

Le volume, qui a été édité par les soins de M. Victor Le Clerc, est précédé de notices nécrologiques sur MM. Amaury-Duval, Emeric David, Daunou et le marquis de Pastoret.

J. M. G.

5.— Il est peu de nos lecteurs qui ne connaissent, sinon pour l'avoir lu, au moins pour en avoir entendu parler, l'ouvrage intitulé *Théorie des Lois politiques de la monarchie française* (1), par mademoiselle de Lezardiere. C'est l'œuvre d'une jeune fille qui, vers la fin du règne de Louis XV, dans la solitude du château de ses pères, conçut le hardi projet de traiter à fond les hautes questions abordées, et si diversement résolues, par Boulainvilliers, Dubos et Mably. L'origine de nos mœurs, de nos lois, de nos institutions; les variations du système monétaire, la répartition des charges publiques, l'état civil et politique des personnes, la condition des terres et les modifications de la propriété aux diverses époques de notre histoire, depuis la conquête romaine jusqu'à la fin du XIVe siècle, voilà l'objet du livre de mademoiselle de Lezardiere. Comme sur plusieurs points importants les idées de l'auteur étaient en contradiction avec des opinions généralement accréditées au moment où il écrivait, il jugea qu'il ne pourrait jamais donner à ses assertions trop d'autorité, et telle fut l'origine de la division singulière introduite dans ce vaste travail. La *Théorie des Lois politiques* embrasse trois époques. La première s'étend depuis l'âge de la Gaule indépendante jusqu'au commencement de la monarchie franque. La seconde comprend les temps écoulés depuis l'avénement de Clovis, jusqu'à la fin du règne de Charles le Chauve. La troisième commence au démembrement de l'empire de Charlemagne et s'arrête au XIVe siècle. Dans chacune de ces parties, l'auteur avait fait suivre son texte, auquel il donnait le nom de *Discours*, d'un sommaire analytique des preuves; ensuite il donnait *in extenso* ces preuves elles-mêmes, en ayant soin de joindre à la version originale en latin une traduction française. De là l'excessive étendue de la première édition qui, en huit volumes in-8°, ne comprenait cependant que les deux premières époques. L'impression de la troisième époque fut empêchée par les désordres de la révolution. La même cause suspendit d'abord la mise en vente de la partie imprimée et plus tard en causa la

(1) Paris, 1844, au Comptoir des Imprimeurs-Unis, quai Malaquais, 15.

destruction à peu près complète ; il ne se conserva qu'un très-petit nombre d'exemplaires qui ne furent même jamais dans le commerce.

Quoique le livre de mademoiselle de Lezardiere ne soit plus aujourd'hui au niveau de la science ; quoique l'auteur, en le composant, ait ignoré ou négligé des documents qui auraient pu, sur plusieurs points, éclairer ou modifier ses opinions, on ne peut nier que la réimpression de cet ouvrage ne soit un service rendu aux études historiques. Il appartenait à M. Guizot, qui, le premier, dans ses *Essais sur l'Histoire de France*, a signalé aux hommes studieux les travaux de mademoiselle de Lezardiere, de procurer enfin à ces travaux toute la publicité qu'ils méritent. C'est sous ses auspices et sous les auspices de M. le Ministre de l'instruction publique qu'a paru la nouvelle édition. Elle ne se compose que de quatre volumes in-8°, bien qu'elle renferme la troisième époque, qui manquait dans l'édition ancienne et qui, dans la nouvelle, ne remplit pas moins d'un volume et demi. Cette réduction, dont l'effet sera d'assurer une plus grande publicité à l'ouvrage en en diminuant considérablement le prix, a été obtenue par deux moyens. D'abord on a supprimé la traduction française des documents cités, traduction que rendait complétement inutile le sommaire analytique de ces mêmes documents ; ensuite, au lieu d'imprimer séparément le sommaire analytique et les textes latins analysés, le nouvel éditeur les a réunis, imprimant les textes latins sous forme de notes, en petits caractères et sur deux colonnes, au bas des pages qui contiennent le sommaire. De cette manière les huit volumes de la première édition se réduisent à deux volumes et demi.

La portion de l'ouvrage qui voit le jour pour la première fois remplit, ainsi que nous l'avons dit, la seconde moitié du tome III et le tome IV tout entier. Pour cette troisième époque, l'éditeur n'a pu donner que le *Discours*, c'est-à-dire le travail qui appartient en propre à mademoiselle de Lezardiere, et le *sommaire des preuves*. Quant aux *preuves* elles-mêmes, la collection que l'auteur en avait faite s'est perdue en 1793. L'éditeur a raison de dire que l'immense travail et la bonne foi de l'auteur seront évidents aux yeux de ceux qui auront lu attentivement les trois divisions des deux premières époques, et devront donner créance aux citations faites dans la seconde partie. Mais il se trompe lorsqu'il ajoute : « Les lecteurs qui voudront tout vérifier pourront d'ailleurs facilement rechercher dans les auteurs cités les preuves perdues, mais toujours indiquées dans les sommaires. » Les sommaires ne contiennent que l'analyse des pièces sans aucune indication de la source où elles ont été puisées. Or, comme ces pièces sont nombreuses, diverses, et disséminées dans plusieurs recueils, la re-

cherche, sans être impossible, n'en sera pourtant ni prompte ni facile, et les lecteurs qui veulent tout vérifier auraient su beaucoup de gré à l'éditeur de leur en épargner la fatigue.

Une table analytique des matières suffisamment détaillée est imprimée à la fin du quatrième volume; c'est un instrument précieux pour les travailleurs qui, après avoir lu le livre, ont besoin de retrouver, sur tel ou tel point d'histoire, l'opinion émise et développée par l'auteur. L'avertissement placé au commencement du premier volume et signé *le vicomte de Lezardiere* contient, sur l'auteur de la *Théorie des Lois politiques*, quelques détails que nos lecteurs seront peut-être bien aises de connaître. Mademoiselle Marie-Charlotte-Pauline-Robert de Lezardiere naquit en 1754. Elle eut, dès son enfance, un goût irrésistible pour les études graves et sérieuses, et spécialement pour celles qui se rattachaient à l'histoire de son pays. L'esprit positif du baron de Lezardiere son père s'effraya de cette vocation. Il chercha longtemps à détourner sa fille de la voie extraordinaire dans laquelle elle s'engageait. Mais lorsqu'il eut reconnu l'inutilité de ses représentations et de ses efforts, il se résigna et communiqua à M. de Malesherbes, son plus intime ami, les premiers essais de sa fille. L'approbation de cet esprit éclairé, celles de Bréquigny et dom Poirier, qui prirent aussi connaissance de l'ouvrage, en décidèrent la publication. Les deux premières parties parurent sans nom d'auteur en 1792, et ce fut M. de Malesherbes qui en suivit et en dirigea l'impression. La révolution, qui empêcha l'achèvement de l'ouvrage, enleva aussi pour jamais mademoiselle de Lezardiere à ses études favorites. Pendant l'émigration elle partagea les malheurs de sa famille. Rentrée en France en 1801, mademoiselle de Lezardiere ne retrouva ni la belle bibliothèque de son père qui avait été brûlée avec le château de ses ancêtres, ni ses manuscrits perdus ou dispersés, ni les immenses matériaux recueillis par elle pour la suite de son ouvrage, qui avaient subi le sort de l'édition commencée. « Pour réparer tant de pertes, dit M. le vicomte de Lezardiere, il eût fallu des déplacements, une fortune. Celle de sa famille était détruite ; elle dut donc, dans toute la force de l'âge et de l'intelligence, abandonner les travaux auxquels elle avait consacré sa vie. La résignation avec laquelle elle accepta ce sacrifice donna la mesure de son caractère : sa tendresse pour sa famille, les soins qu'elle lui prodigua, son active charité envers les pauvres remplirent son existence. Personne ne surprit jamais chez elle un murmure, un retour amer vers le passé. La vie commune sembla lui suffire. Sa mémoire est honorée par tous ceux qui l'ont connue ; elle est restée bien chère à ceux des siens qui lui ont survécu. »

Mademoiselle de Lezardiere est morte en 1835 dans sa quatre-vingt-unième année.

6. — Nous avons sous les yeux un curieux travail, que nous supposons extrait de l'*Album du Lyonnais*, et qui renferme un résumé de l'histoire municipale de Lyon depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours. L'auteur, M. J. Morin, après avoir consacré quelques lignes aux vagues traditions du *Lough-dunum* gaulois, retrace, dans un intéressant récit, les circonstances qui soumirent Lyon à l'influence romaine longtemps avant que, sous Auguste, Plancus eût définitivement fait de cette ville une *colonie*. Le gouvernement municipal, tel qu'il résulte des lois romaines, se maintint, malgré les modifications qu'il fut sans doute contraint de subir sous la domination des Bourguignons et des Francs. Il n'en fut pas de même des monuments. Tandis que de petites villes du midi s'enorgueillissent de leurs temples, de leurs arcs de triomphe, de leurs amphithéâtres, Lyon ne peut montrer un fragment de ruine antique un peu considérable. Des nombreux édifices qui durent l'embellir pendant la domination romaine, « il ne reste plus que des « débris mutilés, des pierres dispersées ou enfouies, et déshonorées « dans d'obscures constructions. » L'auteur conclut de cette circonstance que Lyon a éprouvé des ravages équivalents presque à une destruction, et il les attribue à l'invasion des Francs austrasiens, à celle des Sarrasins surtout, dont un souvenir, ou plutôt une vague impression, s'est perpétuée, dit-il, dans les traditions populaires. Le Lyon du moyen âge se reforma sous la protection toute-puissante de Charlemagne ; ce fut sa ville d'observation pour le midi, comme Aix-la-Chapelle l'était pour le nord de son empire. Le régime féodal, qui surgit des débris de l'empire carolingien, jeta la commune de Lyon dans des embarras qui, du reste, lui furent communs avec beaucoup d'autres villes. Elle se trouva placée entre l'archevêque et le comte, deux puissances rivales qui se disputaient la prédominance. Longtemps les citoyens de Lyon restèrent attachés à l'Église qu'ils aimaient parce que son triomphe était le leur, qu'elle se recrutait parmi les enfants du peuple et qu'elle les appelait à concourir avec elle à l'élection de ses chefs, les archevêques. » Mais enfin les comtes de Forez, désespérant d'arriver par une autre voie au but de leur ambition, essayèrent de s'emparer du pouvoir ecclésiastique, et ils y réussirent après quelques tentatives sans réssultat. Renaud de Forez, devenu archevêque de Lyon, fausse complétement la constitution de cette église antique. La juridiction se partage entre le prélat grand seigneur et le chapitre, exclusivement composé désormais de nobles de naissance. Les chanoines, sous la suzeraineté

de leur chef, traitent leurs prébendes et leurs bénéfices comme l'archevêque lui-même traite son diocèse, en fiefs taillables et corvéables à merci. En un mot, de paternelle et de populaire qu'elle était auparavant, l'administration de l'église devient aristocratique et féodale. On pense bien qu'une réforme aussi radicale dut rencontrer une vive opposition. Il s'établit entre les bourgeois d'une part, l'archevêque et le chapitre de l'autre, une lutte longue et acharnée, qui amena tout à la fois la réorganisation de la commune de Lyon et la réintégration de cette cité sous la dépendance effective de la couronne de France. Ce dernier résultat, définitivement obtenu sous le règne de Philippe le Bel, n'altéra pas les franchises municipales de la ville, et si le gouvernement intérieur de la cité fut souvent troublé pendant les XIVe et XVe siècles, ce fut plutôt par les rivalités des diverses classes de citoyens que par les empiétements de l'autorité royale. Il arriva cependant une époque où cette autorité devint tellement prépondérante que les franchises des grandes villes, et en particulier celles de Lyon, durent en souffrir. Des aides qu'on demandait autrefois aux citoyens comme un don gracieux, furent exigées à titre d'impôt, et levées avec une sévérité qui alla quelquefois jusqu'à l'emprisonnement en masse du corps municipal. A partir du règne de François Ier, Lyon dut renoncer à ses anciennes immunités et se soumettre aux exigences sans cesse renaissantes des exacteurs royaux. Mais telle était dans cette antique cité la force des vieilles idées municipales, que, même dans cette sujétion étroite et ruineuse où la maintint pendant plus de deux siècles l'insatiable rapacité du fisc, elle parvint à conserver des droits et des priviléges qui attestaient son ancienne indépendance.

Le travail de M. J. Morin semble s'adresser particulièrement aux gens du monde. Il ne renferme pas une citation, mais on voit que l'auteur a soigneusement compulsé tous les documents qui pouvaient l'éclairer et le guider dans ses recherches, et qu'il lui eût été facile, s'il l'avait jugé convenable, de donner à son récit tous les caractères d'un mémoire d'érudition. L'auteur annonce un nouvel article qui doit contenir la description et l'histoire des édifices consacrés, dans la ville de Lyon, à l'assemblée des magistrats de la commune. Ce sera le complément du travail dont nous venons de nous occuper, et qui a pour premier titre : HÔTEL DE VILLE.

7. — M. J. Garnier, conservateur-adjoint de la bibliothèque d'Amiens, vient de publier, en un volume in-8° de LV et 563 pages, un catalogue descriptif et raisonné des manuscrits que possède le dépôt confié à ses soins. Cette collection se compose de 572 numéros, dont 347 pour la théologie, 52 pour la jurisprudence, 27 pour

les sciences et arts, 28 pour les belles-lettres, 85 pour l'histoire, 26 pour la bibliographie, et 7 numéros de mélanges. On reconnaît de suite, à cette distribution, que la collection de manuscrits que possède la ville d'Amiens a été formée des débris de bibliothèques monastiques. La section la plus riche est celle de la théologie, et les manuscrits qui appartiennent à cette branche des sciences sont généralement d'autant moins recherchés qu'on en trouve un nombre assez considérable dans tous les dépôts publics. Mais la plupart de ceux que possède la bibliothèque communale d'Amiens se recommandent par leur ancienneté, par la beauté de l'écriture, par le caractère des vignettes dont ils sont ornés. Nous citerons entre autres les deux psautiers nos 18 et 19, le premier du IXe siècle, le second du XIIe, déjà connus par l'usage qu'en a fait et la description qu'en a donnée M. le docteur Rigollot, dans son Histoire de l'art du dessin en Picardie. Nous remarquons aussi divers ouvrages de saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin, saint Grégoire, saint Isidore, saint Bernard, Richard et Hugues de Saint-Victor, écrits au XIIe siècle, deux traités de Boèce du IXe, la première partie de l'exposition de l'Ancien Testament par Patérius, de la même époque. Un manuscrit du XIIe siècle renferme l'Art poétique d'Horace, les épîtres de ce poëte et ses satires, à l'exception de la dernière. Dans la section historique on remarquera un volume sur vélin du XVe siècle, contenant une traduction de Guillaume de Tyr, par Hugue Plagon, et un bel exemplaire du premier livre de Froissart, qui a déjà été l'objet de plusieurs travaux importants. Les érudits qui se sont occupés de cette version, différente en beaucoup d'endroits du texte imprimé, la considèrent comme la rédaction primitive du chroniqueur, rédaction bien plus favorable à la France, dont Froissart n'avait pas encore abandonné la cause, qu'à l'Angleterre, à laquelle il finit par s'attacher. M. Garnier nous fait espérer que le texte du manuscrit d'Amiens sera incessamment mis au jour par M. le docteur Rigollot, qui en a déjà fait connaître un fragment : nous hâtons de tous nos vœux cette utile et intéressante publication. Signalons en terminant un curieux document récemment acheté au prix de 1 000 francs par le conseil municipal de la ville d'Amiens. C'est un rouleau én parchemin de 4m40 de long sur 0m 22 de large. Il contient un dénombrement des cens et revenus de l'évêché d'Amiens, présenté par l'évêque Guillaume de Mascon à la Chambre des comptes de Paris en 1301. La liste des chapitres dont se compose ce dénombrement, publiée par M. Garnier, donne une haute idée de l'importance du document, qui, du reste, sera incessamment mis au jour, avec des notes et des commentaires, par M. Lavernier, secrétaire général de la mairie d'Amiens.

M. J. Garnier a mis beaucoup de soin à la rédaction de son catalogue. Le titre du manuscrit est toujours suivi de l'indication de la provenance. Pour les manuscrits venant de Corbie, on a joint à leur titre le n° du catalogue de 1701, et indiqué ceux qui sont mentionnés soit dans Montfaucon, soit dans un très-ancien inventaire des manuscrits de cette abbaye, qui a été imprimé dans le Nouveau traité de Diplomatique. L'auteur donne ensuite l'âge du manuscrit et l'indication des principales circonstances paléographiques qu'il présente. Viennent ensuite des notes historiques et littéraires pour la plupart pleines d'intérêt. Ainsi M. Garnier signale, à la suite d'un manuscrit renfermant des fragments de la Bible (n° 13), quatre chartes fort importantes dont trois sont du XIIe siècle, et la quatrième du XIIIe. Ailleurs, après avoir décrit un manuscrit en deux volumes (n° 365), renfermant les commentaires d'Henri Bohic sur les Décrétales, et écrit en 1374 et 1375, M. Garnier donne *in extenso* la note suivante, inscrite à la fin du premier livre, et que nous allons traduire à cause des inappréciables renseignements qu'elle fournit.

« Il est à savoir que ce premier livre a été transcrit le dernier. Et dans ce premier livre il y a 13 cahiers de 6 feuilles (*sexterni*), plus 2 feuillets. Le second, avec la table, forme 16 cahiers plus 8 feuillets. Les troisième et quatrième en renferment 18 et demi; le cinquième 14. Chaque cahier de 6 feuilles a coûté de copie 10 sols. Tout l'ouvrage fut écrit, d'après l'ordre de frère Etienne (de Conty), par moi, maître Guillaume du Breuil (1). Ainsi lesdits 62 cahiers coûtèrent de copie 31 livres 5 sols, soit 39 francs 12 deniers. Il a été employé 10 *bottes* et demie de parchemin vélin (2), dont chacune, avec le grattage et la réparation des fentes, a coûté 36 sols; ce qui porte la valeur de tout le parchemin dudit livre à 23 francs 10 sols. Il est aussi à savoir que les cinq grandes lettres dorées qui sont au commencement des cinq livres, avec la première lettre de la table, ont coûté 30 sols; que tout le reste de l'enluminage en bleu et en rouge s'est élevé à 3 francs 2 sols. L'original qui a servi à la copie du livre a été loué de Martin, bedeau des Carmélites,

(1) Ce copiste, qui ne prend ici aucun titre, se nomme à la fin de chaque livre. Au second et au troisième il s'intitule curé de Villers-le-Vicomte, au diocèse de Beauvais. Au bas du troisième il se qualifie chanoine de Saint-Jean à Nogent-le-Rotrou. Enfin la souscription du cinquième livre le nomme curé de Saint-Saturnin de Chartres; et ce qu'il faut encore remarquer, c'est qu'aucun de ces bénéfices ne l'empêchait d'habiter Paris.

(2) La *botte* de parchemin se composait, comme on voit, de 36 feuilles, car le manuscrit entier renferme 758 feuillets ou 379 feuilles.

au prix de 5 francs. La réparation des trous des marges avec la rognure du livre (1) a coûté 40 sols ; la reliure 2 francs. Somme totale de toutes les dépenses faites pour lesdits deux volumes, 62 livres 11 sols, qui équivalent juste à 78 francs 3 sols (2).

Le catalogue est précédé d'une introduction, dans laquelle M. Garnier raconte en détail l'origine et les vicissitudes diverses de la bibliothèque communale d'Amiens. Elle a pris naissance en 1791, et s'est formée principalement des dépouilles enlevées aux établissements religieux dont les noms suivent : Corbie, Selincourt, Saint-Martin-aux-Jumeaux, Saint-Fuscien, Saint-Jean, Saint-Acheul, les Augustins, les Carmes, l'Oratoire, le Séminaire et le Chapitre. Le travail des inventaires commença l'année suivante, et se continua avec une assez grande activité. Mais en 1802 la collection des manuscrits fut diminuée, tant par des restitutions particulières que par le prélèvement de soixante-quatorze manuscrits opéré par le gouvernement au profit de la Bibliothèque nationale, laquelle à cette occasion acquit, entre autres richesses, tous les cartulaires et tous les anciens registres relatifs à l'administration temporelle de l'abbaye de Corbie. Nous comprenons les regrets que cette perte inspire aux savants de la Picardie ; mais nous craignons que ce sentiment n'ait entraîné M. Garnier un peu trop loin, lorsqu'il lui a fait dire que ces trésors inappréciables forment aujourd'hui à la Bibliothèque royale le fonds Corbie, *si peu connu encore et si peu accessible*. Il n'y aurait pas de nom pour qualifier une administration qui ne connaîtrait pas soixante-quatorze manuscrits précieux, dont elle est en possession depuis plus de quarante années. Quant à la question de savoir si le fonds Corbie est accessible aux hommes studieux, il me semble qu'il doit l'être plus que beaucoup d'autres, en raison précisément de ce qu'il est moins considérable et mieux connu.

Mais la perte d'une partie de ses manuscrits ne fut pas là seule calamité qui affligea la bibliothèque communale d'Amiens dans les premières années de notre siècle. Elle eut encore à endurer plu-

(1) Je lis *tonsione* au lieu de *tentione*, qui ne forme pas, à mon avis, un sens raisonnable.

(2) Il résulte des évaluations données dans ce document qu'en 1385 le franc représentait, à très-peu de choses près, 1 livre 1/4. En effet, si, pour nous en tenir à la dernière évaluation, nous ajoutons à 62 livres 11 sols le quart de cette somme, c'est-à-dire 15 livres 12 sols, le total sera 78, 4. Il est donc probable qu'il s'agit dans le document de livre tournois, et que le nom de *franc* s'appliquait à la livre parisis qui était, comme on sait, d'un quart plus forte que la livre de Tours.

sieurs déménagements, sans parvenir à se loger dans un local convenable. Ce fut seulement vers la fin de 1826 qu'imprimés et manuscrits furent solennellement installés dans un édifice vaste, élégant et commode, construit exprès, aux frais de la ville, pour recevoir ses trésors bibliographiques. Mais ce n'était pas tout encore. Les manuscrits, installés dans un palais, se trouvaient sans reliure, ficelés comme de vils paquets de vieux papiers inutiles. Un bibliothécaire de l'an XI, mal content de l'état de quelques manuscrits, s'avisa qu'ils étaient reliés en bois, et que ces couvertures étaient piquées en plusieurs endroits par les vers. *Inde mali labes*. Pour préserver les manuscrits, on arracha et l'on vendit les reliures; acte de zèle exagéré qu'on a eu tort de qualifier de vandalisme. Mais que dire de ceux qui ont adressé le même reproche au citoyen généreux et désintéressé qui a réparé ce désastre, et mis plus de cinq cents volumes manuscrits en état de figurer avec honneur dans les rayons d'une bibliothèque publique, et de passer sans aucun danger entre les mains des savants et des curieux? Peu de temps après l'ouverture de la bibliothèque communale d'Amiens, un habitant de cette ville, M. Le Prince aîné, qui venait de quitter le commerce avec une fortune indépendante, offrit de consacrer ses loisirs à la reliure des manuscrits de la bibliothèque. Il part pour Paris, fait un an d'apprentissage dans un art qui lui était tout à fait étranger, se crée un atelier, retourne dans sa ville natale, et exécute à ses frais son patriotique projet. On n'a pas craint de l'accuser de vandalisme et de lui reprocher d'avoir rogné et dénaturé plusieurs manuscrits. J'ai vu pour ma part les reliures de M. Le Prince; à mon avis ce ne sont pas des chefs-d'œuvre : mais on ne peut se refuser à reconnaître avec M. Garnier qu'elles sont simples, riches, solides et convenables. Et que faut-il de plus? Quant à l'intérieur des manuscrits, M. Garnier, qui les a examinés tous l'un après l'autre, et feuillet par feuillet, affirme que toutes les feuilles de vélin, même les plus insignifiantes et les plus inutiles, ont été conservées aux recueils dont elles faisaient partie. Cette déclaration justifie M. Le Prince des accusations inconsidérées dont il a été l'objet, et fait mieux ressortir encore le mérite de sa belle action.

C'est toujours un service signalé rendu aux études sérieuses que la publication du catalogue d'une bibliothèque départementale ou communale. Pour ce qui regarde les manuscrits, en particulier, l'inventaire universel dressé par G. Haenel en 1830, semble perdre chaque jour de son autorité. Quant au catalogue général des manuscrits des bibliothèques départementales dont M. le Ministre de l'instruction publique a eu l'heureuse idée, c'est un ouvrage de longue haleine qu'on ne peut espérer de voir complet avant de

longues années et qui, d'ailleurs, ne pouvant contenir des détails un peu étendus que sur les manuscrits les plus remarquables, ne remplacera point, pour tous les autres monuments moins précieux, les catalogues spéciaux tels que celui dont nous venons de rendre compte. Félicitons donc en terminant le conseil municipal de la ville d'Amiens, d'avoir voulu mettre à la disposition du public l'inventaire d'une des plus belles parties de ses richesses bibliographiques ; félicitons M. Garnier du zèle, de la science et du talent dont il a fait preuve en s'acquittant de l'honorable mais difficile mission qui lui avait été confiée.

8. — Il a récemment paru à la librairie de MM. Didot, un volume in-8° d'environ deux cents pages, intitulé *Géographie historique de la France* ou *Histoire de la formation du territoire français*, par L. Dussieux, membre correspondant des comités historiques, répétiteur d'histoire et de géographie à l'école militaire de Saint-Cyr. Ce livre se compose de dix chapitres dans lesquels l'auteur a exposé la géographie physique de la France ; l'état de la Gaule avant la conquête romaine, sous la domination des Romains, sous les rois francs ; la constitution et le démembrement de l'empire de Charlemagne, l'histoire des limites du royaume depuis Hugues Capet jusqu'aux traités de 1815, la formation intérieure du territoire par la réunion successive des fiefs au domaine royal ; enfin, le tableau des divisions géographiques et administratives de la France, avant et depuis la révolution. Trente-quatre cartes dessinées avec soin, par M. Dussieux lui-même, sont jointes au volume. Il suffit d'indiquer la nature et l'ordre des matières que renferment cet ouvrage, pour en faire sentir tout le prix. C'est à la fois un excellent instrument pour l'étude de la géographie de la France au moyen âge, et un guide utile dans la lecture de notre histoire nationale. Nous regrettons d'être obligé d'y signaler quelques imperfections qui tiennent sans doute à une précipitation irréfléchie dans la rédaction de l'ouvrage. Les considérations historiques placées par l'auteur à la tête de quelques chapitres, ne nous ont pas toujours paru au niveau des derniers progrès de la science. Le chapitre VII est intitulé dans le livre aussi bien que dans la table : *Histoire de la formation de notre limite, depuis Hugues Capet jusqu'au règne de Louis XI*. Or, la limite du royaume, à la mort de Louis XI, se trouve exposée au § 10 du chapitre, qui n'en renferme pas moins de 21, dans lesquels l'histoire de la formation de la limite est poussée jusqu'aux traités de 1815. Enfin, le style de M. Dussieux laisse beaucoup à désirer. Nous justifierons cette critique par un exemple unique. M. Dus-

sieux renverse complétement le sens du mot *apanagé*, en l'appliquant presque toujours aux terres données en apanage. Le comté de Dreux, dit-il, fut *apanagé* à Robert Le Grand. Pour être correct, il fallait dire le comté de Dreux *fut donné en apanage*, ou tout au moins Robert Le Grand *fut apanagé* du comté de Dreux, encore ne suis-je pas bien sûr que cette dernière tournure eût l'agrément des puristes. Nous avons dû relever ces légers défauts dans un livre qui est évidemment destiné à être fréquemment reproduit, et qui a sa place marquée dans le pupitre de l'écolier aussi bien que dans la bibliothèque du savant.

9. — On publie en ce moment à Aix un ouvrage important, dont voici le titre : *Histoire des églises de Provence, par feu* M. l'abbé Castellan, *chanoine honoraire d'Aix et de Fréjus, professeur-doyen de la Faculté de théologie d'Aix, membre de la Société des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix, et de la Société royale des Antiquaires de France; publiée sous la direction de* M. le chanoine Sibour, *professeur d'histoire ecclésiastique à la Faculté de théologie d'Aix, et de* M. Castellan, *conseiller à la Cour royale d'Aix; précédée d'une notice historique sur la vie de l'auteur, par* M. le conseiller Castellan. Cet ouvrage est le fruit de cinquante années de travaux. L'auteur en conçut l'idée au moment où il terminait ses études cléricales, et l'entreprit bientôt après comme un noble et utile délassement aux fatigues que lui imposaient ses fonctions de vicaire. Retiré à Rome pendant la tourmente révolutionnaire, il fit une ample moisson dans les inépuisables archives de la capitale du monde chrétien. Nommé curé de Lambesc à sa rentrée en France; puis, en 1809, professeur d'histoire ecclésiastique à la Faculté de théologie d'Aix, il consacra, jusqu'au dernier jour de sa vie, tous les loisirs que lui laissait l'accomplissement de ses devoirs, à la rédaction de l'ouvrage que nous annonçons.

L'*Histoire des églises de Provence*, qui se divise en soixante livres capables de former huit à neuf volumes grand in-octavo, remonte aux premiers jours de la prédication de l'Évangile, et finit à peu près à la révolution française. Elle est précédée d'une notice importante, chargée de faire connaître l'ancienne chorographie du pays, les noms et la position de ses peuplades primitives, son état sous les Romains, les villes gauloises qu'il renfermait avant l'arrivée des Phocéens, les villes bâties par les Grecs de Marseille, les colonies des Romains dans la Provence et les villes qui s'y sont formées dans le moyen âge.

Deux dissertations, l'une sur la religion des anciens Provençaux,

l'autre sur l'établissement de la religion chrétienne en Provence, dans le cours du premier siècle, complètent l'utile introduction placée en tête de cette histoire.

L'ouvrage complet formera de 8 à 9 volumes grand in-8° de 500 pages environ, imprimés sur beau papier, en caractères neufs. Il paraîtra par livraisons de douze feuilles, qui seront rendues *franco* tous les six mois au domicile du souscripteur. Le prix de chaque livraison est de 3 francs pour la ville d'Aix, de 4 francs pour les départements et l'étranger. On souscrit à Aix, chez Tavernier, imprimeur-éditeur, rue du Collége, 20.

10.—Quoique le volume récemment publié par M. A. Bazin, sous ce titre : *Études d'Histoire et de Biographie*, ne soit pas à proprement parler un ouvrage nouveau, nous devons le signaler à nos lecteurs comme un livre d'une lecture attachante et pleine d'intérêt. Il se compose de treize articles publiés par l'auteur dans divers recueils durant le cours des dix dernières années ; ce sont comme d'anciens amis que l'on revoit toujours avec un vif plaisir. Tous, à l'exception du premier, intitulé *Anvers au* XVIe *siècle*, et du dernier qui est une notice sur Lamoignon de Malesherbes, tous se rattachent, d'une manière plus ou moins directe, aux deux époques dont M. Bazin a si habilement retracé le tableau. En effet, pour écrire les six volumes qui ont mis le sceau à sa réputation d'écrivain, M. Bazin ne s'est pas contenté de connaître à fond le règne de Louis XIII et la minorité de Louis XIV. En historien judicieux, il a étudié avec un soin égal ce qu'on peut appeler *les alentours* de son sujet ; et c'est à ces études, accessoires si l'on veut, mais ordinairement nécessaires, que nous devons les piquantes et spirituelles compositions, dont voici les titres : *Henri IV, la reine Marguerite, l'Abjuration d'Henri IV, le Duel théologique, Philippe de Mornay, sur les Œconomies royales de Sully, le poëte Théophile, sur les Mémoires du cardinal de Richelieu, Balzac, sur les Historiettes de Tallemant des Réaux, le comte de Bussy-Rabutin.*

M. Bazin annonce, dans un court avertissement, que c'est pour répondre à l'obligeant désir de quelques amis qu'il a rassemblé et revu ces morceaux divers, pour en composer *ce dernier volume.* Le mot *dernier* n'a sans doute, dans cette phrase, qu'une valeur relative, et le public ne consentira pas plus que nous à y voir un adieu de l'auteur aux études historiques et littéraires.

11. — Voici un nouveau nom à ajouter à la liste des artistes français qui sont allés, pendant le moyen âge, exercer leur industrie en pays étranger. En 1370, Pierre de Tartaris, abbé du Mont-

Cassin, s'occupait activement de la reconstruction de l'abbaye qui avait été détruite de fond en comble, environ cinquante ans auparavant, par une invasion de Hongrois et par un tremblement de terre. Parmi les artistes qu'il employa, sous la direction de Jean Moregia, de Milan, l'historien du Mont-Cassin en désigne particulièrement trois, savoir : Jean de Rheims, Français, qu'il nomme en première ligne, Ugolin, Flamand, et frère Jean de Comes. Ces trois ouvriers firent à l'église du Mont-Cassin une couverture en bois, doublée de lames de plomb à l'extérieur, et décorée à l'intérieur de belles peintures, en tout semblable à celle de la basilique de Latran. Ils exécutèrent ensuite dans le chœur un double rang de stalles, ornées de feuillages et d'arabesques élégamment sculptées en relief. Quelle part revient dans ces travaux à notre compatriote? Était-il charpentier, plombier, peintre ou sculpteur? Peut-être toutes ces professions étaient-elles familières et à lui et à ses compagnons.

III.

BIBLIOGRAPHIE (1).

1. — *Album du Lyonnais*, villes, bourgs, villages, églises et châteaux du département du Rhône, publié sous la direction de L. Boitel. In-4° de 35 feuilles 1/2, plus 18 planches. Imprimerie de Boitel; à Lyon.

2. — *Archives administratives de la ville de Reims*. Collection de pièces inédites, pouvant servir à l'histoire des institutions dans l'intérieur de la Cité; par Pierre Varin. Tome II, 2e partie, In-4° de 77 feuilles 3/4. Imprimerie de Crapelet, à Paris.

3. — *Catalogue de la bibliothèque de la ville de Louviers*, publié en exécution de l'article 38 de l'ordonnance royale du 22 février 1839, par L. Bréauté. In-8° de 27 feuilles. Imprimerie de Péron, à Rouen.

4. — *Le Catalogue* des imprimés de la bibliothèque de Reims, avec des notices sur les éditions rares, curieuses et singulières, des anecdotes littéraires et la provenance de chaque ouvrage. I. Théologie, Jurisprudence. In-8° de 30 feuilles 1/4. A Reims, chez Régnier.

(1) Tous les ouvrages annoncés dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* se trouvent à la librairie de J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

5. — *Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la bibliothèque communale de la ville d'Amiens*, par J. Garnier. In-8° de 38 feuilles 3/4. Imprimerie de Duval, à Amiens.

6. — *Description d'une crypte et d'un pavé mosaïque* de l'ancienne église de Saint-Bertin, à Saint-Omer, découverts lors des fouilles faites en 1831, composés, etc., par Emmanuel Wallet. In-4° de 13 feuilles 1/2, plus 1 pl. A Saint-Omer, chez les libraires ; à Douai, chez l'auteur.

7. — *Études d'Histoire et de Biographie*, par M. A. Bazin. In-8° de 26 feuilles. A Paris, chez Chaumerot, quai des Augustins, n° 33. Prix.................................... 7 fr.

8. — *Essais historiques* sur l'église de Saint-Remi de Reims; ce qu'elle a été et ce qu'elle est actuellement; par Lacatte-Joltrois. In-12 de 10 feuilles. A Reims, chez Brissart-Brunet.

9. — *Géographie historique de la France*, ou Histoire de la formation du territoire français, par L. Dussieux. In-8° de 12 feuilles 1/2, plus 34 cartes. A Paris, chez Didot, rue Jacob, n° 56. Prix.................................... 4 fr.

AVIS.

Une circulaire a été adressée, dans les premiers jours du présent mois d'avril, à MM. les membres de la Société, pour les prier de faire prendre chez M. Jules Renouard et Cie, libraires,

1° Le tome II de la *Chronique de Guillaume de Nangis;*

2° Le tome II des *Procès de Jeanne d'Arc;*

3° Les *Mémoires de Coligny et du marquis de Villette.*

Ceux de MM. les sociétaires qui n'auraient pas reçu cet avis, sont priés d'adresser sans délai leur réclamation à M. Duchesne aîné, archiviste-trésorier de la Société, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 12.

H. Gd.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

(N° 3.) BULLETIN (10 JUIN 1844.)

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 1er AVRIL 1844,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. VICTOR LECLERC, VICE-PRÉSIDENT.

Le Conseil est informé, par une lettre de M. de Barante fils, que M. de Barante, étant assez gravement indisposé, ne pourra présider la séance de ce jour.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Sont proclamés membres de la Société après leur admission par le Conseil :

129. M. le comte DE MONTALEMBERT, pair de France, présenté par M. Aug. Le Prévost;
609. M. JULES CRESTIN, à Besançon, présenté par M. Guichard, qui sera son correspondant;
610. M. EUGÈNE PIOT, rue Lafitte, 2, présenté par M. Guichard;
611. M. FOSSÉ D'ARCOSSE, à Soissons, présenté par M. Duchesne aîné.

Ouvrages offerts à la Société.

De la part de M. Hawke :

OEuvres complètes du roi René, avec une biographie et des no-

tices par M. le comte de Quatrebarbes, et un grand nombre de dessins et ornements d'après les tableaux et manuscrits originaux, par M. Hawke; tome IIe, grand in-4°. Angers, 1844.

De la part de l'auteur :

Histoire et Description des Archives générales du département du Nord à Lille, partie historique, par M. Leglay, archiviste, etc. Paris, 1843; in-4°, 72 pages.

De la part de l'éditeur :

Histoire de Dix Ans de la Franche-Comté de Bourgogne, 1632-1642, par Girardot de Noseroy, seigneur de Beauchemin, conseiller à la Cour souveraine du parlement de Dôle, intendant des armées de la province. Besançon, 1843; 1 vol. gr. in-8°.

De la part de la Société des Antiquaires de Picardie :

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, t. VI, avec un atlas de 16 pl. lith. Amiens, 1843, in-8°, 518 p.

De la part de M. de Caumont :

Bulletin monumental, tome X, n° 1, in-8°. Caen, 1844.

Correspondance.

— M. le duc d'Harcourt, M. le baron de Bussières, pairs de France, M. le comte Th. de Puymaigre et M. Ernest Grasset offrent au Conseil des remercîments pour leur admission au nombre des membres de la Société.

— M. Garnier, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie (à Amiens), adresse le 6e volume des Mémoires de cette Société; il fait connaître celles des publications de la Société de l'Histoire de France qu'elle a déjà reçues, savoir : *Annuaire* 1837 *à* 1841, *Bulletins* 1841-1843, moins quelques numéros; *Orderic Vital*, tome I et II; *Histoire des ducs de Normandie*, 1 vol.; *Eginhard*, tome Ier. Le Conseil décide que le 2e volume *d'Eginhard*, la *Coutume de Beauvoisis*, 2 vol.; *Villehardouin*, 1 vol.; les *Annuaires* de 1842 et des années suivantes, ainsi que la première série du *Bulletin*, seront offerts à la Société des Antiquaires de Picardie. S'il est possible, on remplacera les numéros du *Bulletin* de 1841 à 1843 qui ne sont pas parvenus à la Société et qui sont assez nombreux pour être l'objet d'une réclamation à la direction des postes. Ce sont les numéros 6, 9 et 18 de 1841-42, et les numéros 1, 4, 9 et 11 de 1843.

— M. l'archiviste a reçu des réclamations de MM. René, Taillandier, Mastrella, Labadie, Gadebled, et de la Société d'agriculture du Nord; il y a fait droit.

— M. de Givenchy, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de la Morinie (Saint-Omer), adresse le programme des nouveaux prix proposés par cette Compagnie :

1844. Il sera décerné une médaille d'or de la valeur de 500 fr. au meilleur mémoire présenté sur un sujet important d'histoire, de géographie ou d'archéologie relatif à la Morinie, pendant l'époque dite du moyen âge (de 500 à 1500).

La Société verrait avec plaisir, sans pourtant en faire une condition obligatoire, que l'on traitât de la géographie de la Morinie sous Charlemagne et ses successeurs jusqu'à Charles le Chauve inclusivement. Dans le cas où le mémoire ne satisferait pas la Société, elle pourrait accorder, à titre de récompense, une médaille d'un prix inférieur.

Les mémoires qui seront présentés au concours de 1844 devront, pour être admis, être adressés, *franc de port,* à M. de Givenchy, à Saint-Omer, avant le 1er octobre 1844, terme de rigueur. Ils ne doivent point être signés et porteront en tête une épigraphe ou sentence, qui sera répétée à la suscription d'un billet cacheté, lequel contiendra le nom et l'adresse de l'auteur. Ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le Mémoire aurait été jugé digne d'un prix ou d'une mention honorable, sinon il sera brûlé publiquement, séance tenante.

Après le 1er octobre 1844, aucun mémoire ne sera admis au concours.

1845. 1° Il sera décerné une médaille d'or de 300 fr. au meilleur mémoire qui sera présenté sur la question suivante :

Rechercher et décrire toutes, ou au moins le plus grand nombre possible d'inscriptions de l'époque romaine, qui se trouvent dans les limites de l'ancienne Morinie et dans la délimitation actuelle du département du Pas-de-Calais.

2° Il sera décerné une médaille d'or de 200 francs au meilleur mémoire présenté sur cette question :

Rechercher l'origine historique de l'usage qui existe dans plusieurs provinces de la France, et qui y entrave l'augmentation progressive et raisonnable des baux à fermes des biens ruraux, par suite du privilége exclusif que s'arrogent les locataires en possession de jouissance, d'évincer par menaces ou autres moyens illicites les concurrents qui se présentent, sans avoir préalablement obtenu, à titre gratuit ou onéreux, le consentement du locataire en possession du bail en vigueur ou expirant.

Ce monopole, si contraire aux intérêts des propriétaires fonciers, est connu dans le Santerre sous la dénomination de *droit de mar-*

che, et dans la Flandre française, sous celle de *bon gré* et *mauvais gré*.

Rechercher les moyens de faire cesser cet abus.

Mêmes formalités que pour le concours précédent. Le terme de rigueur est le 1er octobre 1845.

1846. Il sera décerné une médaille d'or de 500 fr. au meilleur mémoire qui sera présenté sur cette question unique :

Déterminer, par des documents authentiques, la différence qui existe entre les institutions communales de l'ancien comté de Flandre ainsi que des autres principautés enclavées aujourd'hui dans la Belgique et les provinces rhénanes, telles que ces institutions étaient en vigueur au moyen âge, et les institutions communales des provinces qui composaient la France en 1789, spécialement sous le rapport de l'origine des unes et des autres, et aussi sous celui des lois et coutumes qui les ont régies jusque vers le milieu du XVIIe siècle; enfin, au point de vue de l'influence que ces institutions ont pu exercer sur la civilisation, le développement du commerce et les mœurs publiques de ces deux pays.

Cette question, déjà mise au concours de 1843, est proposée de nouveau pour celui de 1846, parce qu'elle n'a point été traitée en 1843 d'une manière satisfaisante.

Mêmes formalités; terme, 1er octobre 1846.

Objets d'administration.

— Le Conseil est informé que le manuscrit présenté par M. de Barante dans la précédente séance est la copie d'une chronique de Flandre, dont M. Édouard Leglay propose l'impression à la Société. Cette demande est renvoyée au comité de publication.

— M. Lenormant, au nom du même comité, fait connaître les dispositions du nouvel éditeur qui se présente pour les *OEuvres de Suger*. M. l'abbé Arnaud a déjà pris connaissance des travaux préparatoires remis par M. Yanoski, et il désire, avant tout, que celui-ci soit satisfait, qu'il lui soit tenu compte de la part qui lui revient dans l'édition, non-seulement par une indemnité pécuniaire, mais, s'il le juge convenable, en indiquant son nom dans le titre de l'ouvrage comme l'un des deux éditeurs. Toutefois, M. l'abbé Arnaud, désirant pouvoir collationner de nouveau la copie préparée par M. Yanoski, a demandé communication des manuscrits originaux de Suger, appartenant à la Bibliothèque royale, et qui sont tous entre les mains de M. Yanoski. Ils ont été réclamés de celui-ci, et se-

ront mis prochainement à la disposition du nouvel éditeur, qui montre beaucoup de zèle et de désintéressement.

Le Conseil charge M. l'abbé Arnaud de l'édition de Suger, se réservant de fixer la part des honoraires qui devra être allouée à M. Yanoski.

— M. le Président du comité des fonds présente un état circonstancié de l'inventaire des volumes publiés par la Société, au 1[er] janvier 1844. En voici le résumé, sans y comprendre les *Annuaires* et les *Bulletins*.

	pap. ordin.	pap. vél.
En magasin, fin de décembre 1842....	7046 vol.	97
Tirage de 1843....................	1940	15
	8986	112
Ventes de 1843....................	476 vol.	»
Distributions.....................	1100	1
En magasin, fin de décembre 1843....	7421	111
	8997	112
En plus...........................	11	»

M. le Président du comité des fonds, qui s'est chargé de cette vérification, a pu constater le bon ordre et la régularité qui règnent dans les comptes de M. Renouard, libraire de la Société.

Le comité exprime de nouveau l'avis que le tirage des *Annuaires* est trop élevé, qu'il faut le réduire à 700 ou 750; qu'il faut aussi réduire à 600 le tirage des volumes ordinaires. Il y aura bientôt nécessité de louer un magasin pour le dépôt des exemplaires qui restent entre les mains de M. Crapelet.

M. le Président du comité des fonds présente aussi l'état approximatif suivant de la bibliothèque de la Société au 1[er] janvier 1844.

Inventaire de la Bibliothèque.

Formats.	Reliés.	Brochés.	Total.
In-folio.........	4	2	6
In-4°...........	31	78	107
In-8°...........	89	122	211
In-12 et in-18....	7	21	28
	131	223	352

En plus, 350 à 400 brochures d'un petit nombre de feuilles.

Un certain nombre d'ouvrages ayant été empruntés sans récépissé, ceux de MM. les membres qui auraient entre les mains quelques volumes ou brochures appartenant à la Société sont priés de vouloir bien en donner avis à M. l'archiviste.

— Sur la demande de M. le trésorier, le Conseil fixe à 5 francs le prix de l'abonnement annuel au *Bulletin* pour les personnes étrangères à la Société.

— Plusieurs membres proposent diverses mesures tendant à assurer la remise des bons destinés à faire retirer les volumes publiés par la Société. Le distributeur pourrait présenter un registre sur lequel signeraient les personnes qui recevraient ces bons; ou bien on pourrait imprimer à la suite des quittances annuelles une note indicative des ouvrages publiés dans l'année précédente, ou de ceux qui devront représenter la souscription de l'année courante. Ces avis seraient présentés au libraire de la Société par les membres qui n'auraient pas reçu les volumes, quoique y ayant droit par le payement de leur contribution.

M. le trésorier est invité à s'entendre avec la commission des fonds sur l'amélioration qui, d'après ces vues, pourrait être apportée à la prochaine distribution, dans le but d'éviter des pertes de volumes et des doubles emplois.

— Le Conseil fixe l'ordre du jour de la séance générale qui aura lieu le 6 mai prochain, à l'Hôtel de Ville.

La séance est levée à 5 heures.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ,

TENUE LE 6 MAI 1844,

DANS UNE DES SALLES DE L'HÔTEL-DE-VILLE,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE BARON DE BARANTE, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à huit heures et demie.

M. le Président prononce le discours suivant :

« Messieurs,

« Vous allez entendre le rapport détaillé de ce qui, depuis un an, a été fait par le Conseil de la Société, pour accomplir vos intentions.

« Déjà vous avez reçu les publications qui viennent de paraître; peut-être avez-vous remarqué avec un intérêt particulier les *Mé-*

moires de Coligny, dont jusqu'ici quelques fragmens étaient seulement connus. C'est la première fois que nous publions un document appartenant à une époque aussi récente ; nos éditions sont habituellement destinées plutôt aux études historiques qu'au plaisir d'une lecture facile et amusante. Celle-ci s'adrese à toutes les classes de lecteurs. Elle se rattache à cette foule de mémoires que nous a légués le temps de la Fronde et le milieu du XVIIe siècle, temps où les esprits et les caractères, sans avoir la grandeur et l'énergie du siècle précédent, avaient toutefois tant d'activité, d'indépendance et de diversité ; alors que se formait une société nouvelle, sans être déchirée par des agitations profondes, par des discordes terribles, elle était encore bien loin d'avoir subi le joug de l'ordre et de la discipline tranquille que lui imposait Richelieu et que Louis XIV allait lui faire accepter, comme le plus grand et le plus glorieux bienfait.

« Le comte de Coligny est un de ces personnages empreints de l'époque qui finit, plus que de l'époque qui commence. Ses sentiments, ses opinions, ses jugements ont une rudesse soldatesque qui ne trouve déjà plus sa place dans cette monarchie réglée par les lois, et adoucie par une mansuétude toute nouvelle; il n'est pas plus passionné que bien d'autres de ses contemporains, mais il est resté plus grossier; même sa haine si bizarrement furieuse contre le prince de Condé ne prononce pas contre cet illustre capitaine, qui ne fut grand et honorable que sur les champs de bataille, un autre jugement que les nombreux mémoires du temps. Pourtant ses témoignages s'ajoutant à tant d'autres ne sont pas inutiles et portent un intérêt véritable. Il y a de la vie dans ces pages écrites par ce vieux gentilhomme, par ce brave soldat condamné à la retraite et au repos et qui ne trouve plus l'emploi de son activité. Le contraste de ses impressions et de son langage comparés avec les mémoires ou les lettres qu'écrivaient, dans le même temps, des personnes de la génération nouvelle, sert à nous indiquer la transformation de la société française, le changement de sa constitution intérieure.

« En nul autre pays que le nôtre, ces renouvellements des mœurs, des opinions, des rapports mutuels entre les diverses classes ne sont aussi soudains, aussi marqués : on les retrouve à diverses époques de notre histoire; il n'y a pas que nous qui ayons assisté à un tel phénomène. Mais comme le changement qui s'opère sous nos yeux est bien plus radical, bien plus complet, la transition est plus longue et plus pénible. La génération, qui la vit commencer, ne la verrra point finir; elle n'assistera point au rétablissement de l'équilibre, à l'harmonie d'une société où les lois, les mœurs, les

opinions, se trouvent en accord : accord qui n'est jamais parfait, ni très-durable, mais qui produit de grandes et belles époques, comme fut le siècle de Louis XIV, et qui subsiste encore longtemps avant d'être entièrement troublé.

« Vous excuserez, Messieurs, ces réflexions, venues à propos d'une de nos publications. Si elle est bien accueillie de vous, votre Conseil sera peut-être encouragé à substituer quelquefois l'intérêt, qui s'attache à une époque moderne, aux notions que réclame l'étude des temps plus anciens. »

— Le secrétaire, M. J. Desnoyers, lit son rapport sur les publications et les travaux de la Société, depuis la dernière assemblée générale en mai 1843.

Rapport du Secrétaire, M. J. Desnoyers, sur les travaux et les publications de la Société de l'Histoire de France, depuis la dernière assemblée générale, en mai 1843, jusqu'à ce jour.

« Messieurs,

« Pour la première fois depuis l'origine de la Société, le Conseil administratif a pu mettre à votre disposition, avant la séance générale, les trois volumes qui, jusqu'ici, vous ont été annuellement distribués. C'est un progrès, mais un progrès insuffisant ; et son intention est d'arriver bientôt à augmenter, chaque année, le nombre de ces ouvrages. Si la réserve justement commandée à une administration prudente ne retenait son zèle et son désir d'être agréable au plus grand nombre des sociétaires, il lui serait facile, encore cette année, comme il aurait été possible, l'an dernier, d'ajouter, avant le mois de janvier prochain, un et même plusieurs volumes à ceux que vous avez déjà reçus. En effet, ainsi que j'eus déjà l'honneur de vous l'exposer dans mon précédent rapport, le Conseil tient à sa disposition les copies manuscrites de plusieurs volumes dont l'impression pourrait être commencée presque immédiatement, si les ressources financières de la Société le lui permettaient.

« Cette considération, qui semble plutôt appartenir à l'examen que MM. les censeurs vont vous exposer de l'emploi des fonds pendant l'exercice qui vient de s'écouler, qu'à l'action pour ainsi dire littéraire du Conseil, était cependant nécessaire pour vous faire apprécier plus complétement la réserve que le Conseil a mise et a dû mettre, depuis votre dernière assemblée, à décider l'impression d'ouvrages nouveaux. C'est pour la première fois aussi, cette année, que je n'ai à vous faire part, en son nom, d'aucune décision

définitive à cet égard. Ce n'est pas qu'il n'en ait été soumis à son approbation ; quatre ouvrages lui ont été proposés, et si déjà l'ajournement de deux d'entre eux a été prononcé, vous verrez, Messieurs, par l'exposé succinct que je vais avoir l'honneur de vous faire, que le Conseil a tenu compte des autres ouvrages antérieurement votés, qui attendent leur tour d'impression, et de la difficulté d'augmenter, dès ce moment, le nombre des publications annuelles.

« Mais avant de vous entretenir, Messieurs, de ces propositions nouvelles, je dois vous rappeler : 1° les ouvrages publiés depuis votre dernière assemblée ; 2° l'état des publications décidées précédemment.

« 1° *Ouvrages publiés depuis la dernière assemblée générale.*

« Quatre volumes vous ont été distribués, dont l'un pendant l'exercice de 1843. Ce sont les deux tomes de la *Chronique de Guillaume de Nangis et de ses continuateurs*, jusqu'à l'année 1368, édités par M. Géraud.

« Les *Mémoires du comte de Coligny-Saligny*, et ceux du *Marquis de Villette*, relatifs tous deux au siècle de Louis XIV, édités par M. de Monmerqué, et réunis en un seul volume.

« Le deuxième volume des procès de *Jeanne d'Arc*, édité par M. Quicherat.

« Ayant eu déjà l'occasion de vous entretenir plusieurs fois des deux premières de ces publications, je n'y reviendrai pas de nouveau ; je me bornerai à vous rappeler, Messieurs, que vous aurez pu apprécier, dans la lecture de la *Chronique latine de Nangis*, historien capital pour la seconde moitié du XIIIe siècle et de ses continuateurs qui ne sont ni moins originaux ni moins authentiques pour la première moitié du siècle suivant, combien sont utiles les sommaires analytiques rédigés en français avec la plus scrupuleuse exactitude par M. Géraud : c'est une méthode que le Conseil paraît disposé à appliquer à l'édition de certaines chroniques latines, dont la lecture est assez facile pour ne pas exiger une traduction complète, toujours onéreuse à la Société, et souvent surabondante pour l'étude.

« En vous indiquant la publication récente de M. de Monmerqué, je n'ai pas besoin de vous redire, Messieurs, qu'elle a surtout été retardée par le désir d'ajouter à ces deux mémoires originaux, inédits l'un et l'autre, des documents pareillement nouveaux, susceptibles de les éclairer, ainsi que le savant éditeur l'a fait pour tous les ouvrages auxquels il a donné ses soins.

« Sans l'intention bien formellement exprimée par le Conseil, de ne point priver plus longtemps la Société du plus piquant de ces deux

mémoires, ceux du comte de Coligny-Saligny, M. de Monmerqué aurait probablement, sous peu de temps, réalisé l'espérance qu'il lui avait communiquée d'y ajouter une correspondance beaucoup plus étendue, entre Louis XIV et Coligny. Ces documents nouveaux, signalés à la Société de l'Histoire de France par M. Des Meloises qui les possède et qui a offert de les mettre à la disposition de M. Monmerqué, pourront devenir plus tard le sujet d'un supplément, en y adjoignant quelques autres fragments dont l'éditeur a pareillement eu connaissance depuis l'impression des mémoires. Quant aux pièces justificatives jointes aux mémoires du marquis de Villette, vous avez remarqué, Messieurs, leur importance politique pour l'histoire de la marine sous Louis XIV. La communication en est due en partie à l'obligeance de M. le duc Decazes qui les possède, et qui s'est empressé d'autoriser M. de Monmerqué à en enrichir une publication destinée à la Société de l'Histoire de France. Les notices biographiques très-détaillées, placées en tête de ces deux mémoires originaux, et l'analyse dont ils ont déjà été l'objet dans les précédents rapports, me dispensent de vous en entretenir aujourd'hui plus longuement.

« Il n'en sera pas de même du quatrième volume qui vous a été distribué, c'est-à-dire du tome deuxième des *Procès de Jeanne d'Arc*.

« Si l'éditeur consciencieux de cet ouvrage avait déjà rédigé et publié l'introduction dans laquelle seront soigneusement comparés et appréciés les différents éléments de ces deux procès, compliqués par les formalités judiciaires du XVe siècle, par la multiplicité des enquêtes et des témoins des différents temps et des différents lieux, et surtout par la difficulté de déterminer l'Église elle-même à déclarer illégal un jugement qui avait été revêtu de l'apparence de la sanction ecclésiastique, il serait surabondant de chercher à rendre plus évident, par une froide et courte analyse, l'intérêt extrême qu'inspire ce nouveau volume; mais l'introduction de M. Quicherat ne pouvant être entièrement rédigée qu'après l'impression de tout l'ouvrage, et tout au plutôt après l'impression du troisième volume qui contiendra la fin du procès de réhabilitation, c'est-à-dire dans plus d'un an, vous ne trouverez peut-être pas inutile, Messieurs, que je retrace ici la composition multiple et compliquée de la partie de ce procès insérée dans le volume que vous avez reçu tout récemment. Ce sera un nouveau motif de faire désirer que cette publication souffre le moins de retard possible.

« Déjà le procès de condamnation que vous connaissez depuis près de deux ans vous a représenté, Messieurs, dans toute leur vérité et leur originalité, d'une part, l'admirable droiture de jugement et

la noblesse de cœur de Jeanne d'Arc ; d'une autre part, tout l'odieux et redoutable arsenal de formalités, de ruses, de haines nationales, d'intérêts privés, d'interprétations insidieuses qui la tenaient comme assiégée, sans autre protection que sa candeur, son intelligence, son enthousiasme et sa confiance en Dieu et en ses saints patrons. Le commencement du procès de réhabilitation fera mieux ressortir encore ces deux aspects du procès de condamnation.

« Mais ce qui frappe, avant tout autre point de vue, dans l'examen des premières pièces de la révision, ce sont les difficultés, les tentatives inutiles, en même temps que les précautions prises pour rassembler les témoignages, et la prudente lenteur occasionnée par le caractère mixte du premier jugement; on voit que les plus habiles docteurs de l'Église et de l'État avaient été consultés et dirigeaient cette information réparatrice.

« On y remarque trois phases principales auxquelles se rapportent les documents réunis dans ce deuxième volume. Le bûcher fatal avait été allumé à Rouen le 30 mai 1431 ; la jeune guerrière de vingt ans y avait été consumée en face d'une armée ennemie, en priant Dieu pour la France et pour son roi. Ce fut près de vingt ans plus tard, quand Charles VII rentra dans la ville de Rouen, que les premières tentatives officielles de révision furent faites et rendues publiques en son nom.

« En effet, peu de mois après l'expulsion des Anglais, et comme pour réparer l'incroyable indifférence qui l'avait laissé inactif au temps de la condamnation, le roi adressa des lettres patentes datées du 15 février 1450 (n. s.), à Me Guillaume Bouillé, docteur en théologie, par lesquelles il lui ordonne de rassembler tous les écrits et témoignages tendant à démontrer la vérité des faits : « Attendu, dit-il, que comme Jehanne la Pucelle eut esté prinse et appréhendée par nos anciens ennemis et adversaires les Anglois, et amenée en ceste ville de Rouen, contre laquelle ils eussent fait faire tel quel procèz par certaines personnes à ce commis et députez par eulx, et qu'en faisant lequel procèz ils eussent et ayent fait et commis plusieurs faultes et abbus et tellement que moyennant ledit procèz et la grant haine que nos (dits) ennemis avoient contre elle la firent morir iniquement et contre raison très-cruellement ; et que pour ce nous voulons savoir la vérité du dit procèz, et la manière comme il a esté déduit et procédé.... »

« Conformément à cet ordre, Ge Bouillé recueillit les témoignages de sept des personnages qui avaient rempli, dans l'instruction du premier procès, les rôles les plus importants, tous prêtres ou frères prêcheurs ; l'un d'eux, Martin Ladvenu, avait été l'un des juges et confesseurs de Jeanne ; un autre, Ge Manchon, avait été l'un des

notaires, greffiers-rédacteurs de la minute du procès. Jean Mathieu, curé d'une paroisse de Rouen, était l'un des deux prêtres qui l'accompagnèrent au bûcher et qui l'exhortèrent à ses derniers moments, dont il fait le plus touchant récit, ajoutant, à la fin de la déclaration, qu'il a eu tellement repentir d'avoir figuré au procès, que de l'argent qu'il avait eu pour ses soins, il a acheté un petit missel, afin qu'il eût cause de prier pour Jehanne.

« Leurs dépositions, les seules qui aient été conservées en français, de toutes celles insérées dans ce volume, sont des plus importantes. Ils témoignent, à l'envi, quoique ayant pris une part active à la première instruction, de la haine contre le Roi et contre la France qui animait l'évêque de Beauvais, directeur du procès de condamnation; de l'altération manifeste des réponses de l'accusée; de toutes les embûches qu'on lui avait tendues, de sa constance et de son innocence jusqu'au moment fatal; en un mot, de l'irrégularité et de la monstrueuse injustice de la condamnation.

« Des mémoires écrits en latin par deux des plus grands canonistes du xv[e] siècle, Théodore de Lelüs, auditeur de la cour romaine de la Rote, et Paul Pontanus, avocat consistorial, furent, dans le même temps, rédigés en vue de démontrer légalement les points litigieux sur lesquels la révision devait être dirigée avec le plus de certitude, et de poser les questions sur lesquelles devaient être interrogés les témoins qu'il faudrait rechercher de toutes parts.

« Cette première tentative n'eut pas de résultat, du moins apparent et immédiat, parce qu'elle procédait trop directement de la justice séculière qui eût semblé ainsi être en lutte avec l'autorité ecclésiastique; mais l'impression était produite; les esprits les plus éclairés étaient en éveil aussi bien que le patriotisme national. Aussi, deux ans après, en 1452, le cardinal d'Estouteville, archevêque de Rouen, légat du pape, fait commencer une nouvelle information non encore officiellement avouée par le souverain pontife, mais évidemment de son consentement, puisqu'elle émanait de son légat. Il interrogea lui-même, sur douze articles, cinq des dix-sept témoins qui furent entendus de nouveau quelques mois plus tard, et qui avaient été choisis la plupart parmi les assesseurs du procès de condamnation. Obligé, peu de temps après, de se rendre à Rome, il chargea son grand vicaire, Philippe de la Rose, de poursuivre l'information commencée par lui-même, avec l'aide du grand inquisiteur de France, Jean Brehal ou Brehalli, de l'ordre des frères prêcheurs, dont le nom doit être conservé avec reconnaissance; ce fut sur celui-ci, en effet, que reposa toute la direction du procès définitif; ce fut lui qui reçut, à Rouen, les premières dépositions; qui parcourut tout le royaume pour y recueillir des témoignages sur la

vie de la Pucelle ; qui demanda les consultations des plus célèbres docteurs du temps, et qui fut l'un des membres les plus actifs pendant l'instruction régulière. La conduite de J. Brehal, dans cette réparation, quelque tardive qu'elle ait été, est sans nul doute l'une des plus belles pages des longues et terribles annales de l'Inquisition.

« Toutefois, ce ne fut qu'en juin 1455, plus de cinq ans après la reddition de Rouen, et les premières tentatives de Charles VII, qu'enfin le pape Callixte III, qui venait de monter sur la chaire pontificale, rendit un bref, sur la demande directe de la famille de Jeanne d'Arc, ordonnant la révision du procès par un tribunal ecclésiastique, composé de l'archevêque de Reims, de l'évêque de Paris, de l'évêque de Coutances, avec le droit de s'adjoindre ceux qu'ils croiraient utiles à l'accomplissement de leur mission, ou d'agir isolément s'ils le trouvaient suffisant pour l'utilité de la cause. Le nom du roi ne figure plus dans cette nouvelle tentative, sans doute afin d'éviter toute apparence de conflit entre les deux pouvoirs, car on ne peut supposer qu'après sa première déclaration de 1450 Charles VII eût déjà entièrement renoncé à réparer par lui-même une si cruelle injustice.

« Les pièces antérieures au bref de Callixte III forment dans le deuxième volume les préliminaires du procès, à l'exception des interrogatoires des témoins de Rouen, reçus en 1452 par ordre du cardinal d'Estouteville, qui figurent complétement, pour éviter une redite inutile, à leur place dans la dernière information officielle.

« Ce sont donc les documents authentiques de cette instruction, commencée solennellement, d'abord en novembre 1455, dans la cathédrale de Paris, puis continuée dans le palais de l'évêque, qui composent la plus grande partie de ce volume. Rien n'y a été omis et n'a dû y être omis, puisqu'il est la reproduction textuelle des copies manuscrites les plus authentiques des procès-verbaux de ce mémorable procès : l'introduction des notaires rédacteurs ; la requête de la famille d'Arc se portant partie civile ; le récit touchant de la comparution de la vieille mère de Jeanne, accompagnée d'un de ses fils et de ses avocats, dans la cathédrale, où elle se jette aux pieds de l'évêque, lui demandant réparation et justice ; la reproduction de sa supplique ; les actes nombreux et assez compliqués de la procédure officielle ; la citation comme partie adverse, des représentants de l'évêque de Beauvais, Cauchon, d'un vice-inquisiteur et d'un promoteur, qui étaient regardés comme les auteurs les plus actifs de la condamnation ; les discours du grand inquisiteur, des avocats, les procurations des parties absentes, les assignations de délais, les enquêtes locales, tout s'y trouve. Ce se-

rait, en un mot, l'exposition de tous les éléments d'une procédure au xve siècle, qu'on pourrait regarder comme surabondants et parfois presque fastidieux, si le grand nom de la Pucelle ne planait au-dessus de toutes ces formalités judiciaires, et s'il ne s'agissait de la réparation d'une des plus cruelles erreurs des haines politiques.

« Mais, au milieu de cette masse de documents, il en est deux surtout qui offrent le plus vif intérêt, ce sont les dépositions renouvelées des témoins de Rouen; ce sont surtout les témoignages recueillis pendant le mois de décembre 1455, en Lorraine, dans les lieux où Jeanne avait passé ses premières années, jusqu'au moment de son départ pour Chinon; ils sont au nombre de trente-quatre, la plupart émanés des habitants de Domremy, de Vaucouleurs ou des environs, de gens du peuple et de la campagne, de laboureurs, de vieilles femmes, du curé qui lui fit faire sa première communion, de deux autres prêtres qui l'avaient reçue aussi à la table sainte, de bourgeois, de soldats du voisinage. Les mêmes questions sont adressées à chacun d'eux, et tous s'accordent à louer la simple, pieuse et charitable conduite de son enfance; aucune voix ne s'élève pour rappeler la plus légère faute; les vieilles mères auraient désiré que leurs filles lui ressemblassent, et tous ces témoignages sont rendus avec un accent de naïveté et avec des couleurs locales qui auraient un plus grand charme encore si les notaires-rédacteurs du procès en avaient conservé le langage original au lieu de le traduire en latin.

« Telle est, Messieurs, la composition du deuxième volume de cet ouvrage, qui ne contient cependant encore que la moitié du procès de réhabilitation; le troisième, dont la copie est prête depuis plus de deux ans, et dont l'impression pourra commencer aussitôt que le Conseil le jugera convenable, contiendra la fin du procès, savoir :

« 1° Les dépositions des témoins entendus à Paris et à Orléans;

« 2° Celle de l'écuyer de la Pucelle recueillie à Lyon, et conservée en français dans la rédaction officielle du procès;

« 3° Diverses productions de la partie civile tendant à établir l'incompétence et l'iniquité des premiers juges;

« 4° L'analyse de dix mémoires consultatifs, composés par divers prélats ou docteurs, tant sur l'invitation du roi qu'à la requête du tribunal;

« 5° Les dernières procédures et la sentence définitive qui ne fut solennellement prononcée que le 7 juillet 1456, après une instruction de huit mois, et qui déclarait que Jeanne était morte martyre pour la défense de sa religion, de sa patrie et de son roi.

« 6° Enfin, plusieurs parties du manuscrit de Durfé, dont la rédac-

tion diffère essentiellement de celle des autres manuscrits, même de celui plus authentique (le n° 5970 de la Bibl. roy., ancien fonds latin) qui a servi à l'éditeur pour fixer le texte de la réhabilitation.

« Le travail préparatoire, c'est-à-dire la copie collationnée de ce texte étant prête depuis longtemps, M. Quicherat a pu s'occuper de recueillir des matériaux pour son quatrième volume, qui contiendra, vous vous en souvenez, Messieurs, tous les extraits des historiens contemporains et tous les titres originaux relatifs à Jeanne d'Arc. Quoique ce travail soit encore loin d'être achevé, nous pouvons vous annoncer dès aujourd'hui que M. Quicherat a déjà réuni des extraits de vingt-cinq chroniqueurs français ou étrangers, tous du xve siècle, plus de quarante témoignages contemporains, tirés, soit des registres mémoriaux des villes, églises ou cours souveraines, soit d'ouvrages étrangers à l'histoire proprement dite; dix lettres missives écrites au nom de la Pucelle ou à son sujet; vingt-huit pièces de chancellerie, ordonnances, mandements, rémissions, etc., où il est question de Jeanne d'Arc; enfin une quantité innombrable d'articles de comptabilité, constatant les dépenses faites à cause d'elle par plusieurs villes du centre de la France, articles que M. Quicherat a copiés ou fait copier sur les registres financiers de ces villes. Un tiers environ de ces documents sont inédits, et pour les autres l'éditeur espère donner des textes plus exacts que ceux qui sont connus jusqu'à ce jour. Mais, parmi tous ces documents, il en sera peu de plus précieux qu'une lettre écrite par Jeanne d'Arc aux habitants de la ville de Riom, pour leur demander de fournir à l'armée royale, de la poudre, des arbalètes, et autres provisions de guerre. Cette lettre écrite en 1429, après la prise de Saint-Père-le-Moustier, au moment où Jeanne d'Arc se préparait à aller mettre le siége devant La Charité, et à une époque de sa vie dont les détails sont moins connus, est signée par elle-même, sa main étant évidemment conduite, ainsi que le montre l'incertitude du caractère, puisqu'elle ne savait pas écrire. Cette lettre, qui est en ce moment déposée aux archives du royaume, a été découverte par M. Tailland, président à la Cour royale de Riom, dans les archives de cette ville; il en sera donné un fac-simile dans le dernier volume des procès de Jeanne d'Arc, et M. Letronne doit en faire l'objet d'une notice spéciale dans l'un des prochains numéros de la Bibliothèque de l'École des Chartes.

« Vous voyez, Messieurs, par ces résultats et par ces espérances, qu'en se chargeant sous vos auspices d'élever un monument à la mémoire de Jeanne d'Arc, M. Quicherat a senti toute l'honorable responsabilité que vous lui aviez imposée.

« 2° *Publications antérieurement décidées par le Conseil.*

Ces publications, qui vous sont toutes connues par les précédents rapports, ont fait peu de progrès depuis votre dernière assemblée, sauf l'une d'elles, *Orderic Vital*, dont le troisième volume est en ce moment sous presse.

« Depuis plus d'un an, M. Aug. Le Prévost en tenait le manuscrit à la disposition du Conseil; il s'écoulera peu de temps avant l'achèvement de ce nouveau volume d'un ouvrage fort important pour l'histoire du XIIe siècle, non-seulement en ce qui concerne la Normandie et l'Angleterre, comme on pourrait le croire, mais aussi pour l'histoire générale de la France, et surtout pour la topographie historique de plusieurs grandes portions de notre territoire. Plus l'auteur pénètre dans l'époque pendant laquelle il vivait, plus ses récits acquièrent d'intérêt et d'importance, et plus M. A. Le Prévost trouve d'occasions de mettre à profit sa connaissance parfaite de cette partie de notre histoire. Cette publication est une des plus considérables qu'ait votées le Conseil et l'une de celles dont tout le mérite ne sera bien apprécié des personnes qui ne font pas du moyen âge l'objet spécial de leurs études, que lorsque le savant éditeur en aura publié les index géographiques, biographiques, et les introductions.

« La *Chronique de Richer*, en deux volumes, doit vous être distribuée la première après ce troisième volume d'Orderic Vital; elle est aussi depuis bien longtemps prête pour l'impression qui marchera rapidement, puisque tout le travail de l'éditeur, M. Gaudet, est terminé. Vous savez, Messieurs, que Richer est l'historien capital du Xe siècle, et que la découverte qui en a été faite depuis quelques années par M. Pertz est un des services les plus signalés rendus aux études historiques par le savant éditeur des *Monumenta Germaniæ historica.*

« Ayant été informé que le travail préparatoire des *OEuvres historiques de Suger*, travail assez considérable, eu égard à la collation de nombreux manuscrits et aux difficultés de la traduction, était suspendu depuis assez longtemps par l'éditeur désigné, dont les loisirs sont remplis par un grand nombre d'autres occupations littéraires, le Conseil a cherché un nouvel éditeur. D'accord avec M. Yanoski, dont les premiers travaux seront appréciés, utilisés, et dont il lui sera fait honneur, il a choisi M. l'abbé Arnaud, qui promet d'apporter un grand dévouement à cette importante publication.

« La *Chronique de G. Chastelain* n'était pas de nature à faire des progrès plus rapides; car, vous savez, Messieurs, qu'outre le travail habituel et nécessaire de toute édition, celle-ci présente des diffi-

cultés particulières dues au besoin de combler les lacunes considérables qui existent encore dans cette chronique, l'une des plus importantes et malheureusement des plus mutilées du XIVe siècle. Déjà vous avez vu que M. Buchon, éditeur tout naturellement désigné au choix du Conseil, puisque c'est à lui qu'on a dû la résurrection de ce chroniqueur oublié ou méconnu, avait eu la satisfaction d'ajouter par ses propres découvertes ou de voir ajouter, par des recherches dont il a été l'un des plus ardents promoteurs, des fragments assez considérables, ensevelis dans les bibliothèques de Florence, d'Arras et de Bruxelles. Le commencement de cette chronique étant maintenant aussi complet qu'on peut l'espérer, on eût pu en faire déjà l'objet d'un premier volume, et tel eût été le désir de M. Buchon; mais le Conseil a pensé que pour un ouvrage, quelque important qu'il fût, et à raison même de son importance, dont plus de la moitié est encore à découvrir, il n'y avait nulle nécessité de se hâter. De nouveaux voyages, de nouvelles recherches sont à faire dans les bibliothèques d'Angleterre, de Belgique, d'Allemagne, d'Italie; des circonstances favorables pourront s'offrir de les faire sans frais pour la Société; l'édition ne pourra d'ailleurs que gagner à attendre, puisque les fragments déjà retrouvés sont connus, soit par leur publication intégrale, soit par les analyses succinctes qui en ont été données, et puisque les copies qui en ont été faites par les soins de M. Buchon sont la propriété de la Société. Ces considérations ont donc, je le répète, déterminé le Conseil à ne point hâter prématurément cette importante publication.

« Il ne reste plus à imprimer, pour le complément *de Commynes*, que le troisième volume, qui contiendra la notice biographique sur l'auteur des Mémoires, une ample table des matières, et une collection nombreuse de pièces, presque toutes inédites, devant servir de preuves à divers passages du texte. Mademoiselle Dupont a évité de reproduire les pièces rassemblées par Lenglet Dufresnoy, elle s'est contentée de mettre dans ses notes la substance des plus importantes. Ayant substitué au texte assez médiocre des éditeurs précédents un texte plus vrai et plus complétement original, mademoiselle Dupont a fait preuve d'une critique intelligente, en ne grossissant pas au delà de toute mesure l'édition d'un historien dont l'époque est si riche en témoignages contemporains et en pièces diplomatiques à l'appui des principaux événements. Mademoiselle Dupont, en rassemblant les matériaux de la notice biographique, est parvenue à reconnaître qu'on avait jusqu'ici fixé la date de la mort de cet historien, cependant si connu et si justement célèbre, deux ans plutôt que la réalité, tant il est vrai qu'il y a encore à

examiner scrupuleusement même les témoignages en apparence les moins contestables.

« Deux fois j'ai appelé votre attention, Messieurs, sur les *Mémoires inédits d'un Avocat de Paris,* pendant le règne de Louis XV, Mémoires dont on avait cru reconnaître pour auteur un certain Barbier d'Incréville, avocat au Parlement. Le premier éditeur désigné par le Conseil ayant quitté Paris, a été remplacé par M. A. de La Villegille, qui a commencé le long et fastidieux travail qui lui a été confié. Il ne s'agit pas, en effet, d'éclaircir et de commenter des passages obscurs, de choisir entre différents textes, mais bien de réduire à deux volumes un manuscrit fort étendu, fort prolixe, qui n'en contient pas moins de six, ayant chacun 8 à 900 pages. Pour se renfermer dans le cadre qui lui a été prescrit, le nouvel éditeur devra se borner aux faits inédits ou à ceux qui sont présentés sous un point de vue nouveau; il lui faut donc comparer les écrits de l'auteur du Journal avec les œuvres des écrivains contemporains, travail préparatoire qu'il n'espère pas avoir terminé avant un an. Jusqu'ici le véritable auteur de ce Journal ne paraît pas très-certain à M. de La Villegille, et Barbier d'Increville, dont le nom est inscrit en tête des volumes, pourrait bien n'en avoir été que le possesseur et s'être borné à raturer en beaucoup d'endroits les passages écrits avec trop de cynisme et à y ajouter des notes marginales sur quelques-uns des personnages dont il est question dans le texte. Vous vous rappelez, Messieurs, le caractère de cette chronique scandaleuse qui, à côté des réflexions les plus sensées et des jugements les plus honnêtes, étale ce luxe de liberté graveleuse, caractéristique de la licence des mœurs du règne de Louis XV et dont le *Journal de Marais*, et d'autres écrits du même temps affichent l'usage le plus habituel.

« 3° *Ouvrages récemment proposés au choix du Conseil.*

« Il me reste à vous entretenir, Messieurs, de propositions nouvelles qui ont été soumises au Conseil depuis votre dernière assemblée, mais qui n'ont point encore donné lieu à des décisions définitives.

« Ces ouvrages sont au nombre de quatre : deux d'entre eux, la *Correspondance de Loménie* et la *Chronique métrique de Godefroy de Paris*, ont été ajournés; deux autres, la *Chronique de Mathieu de Coucy,* et la *Chronique de Flandres*, n'ont point encore été l'objet de rapports du Comité de publication. Je vais avoir l'honneur, néanmoins, de vous entretenir succinctement de chacun d'eux, dans leur ordre de présentation au Conseil.

« *Correspondance de Loménie.* — M. le marquis de Lagrange, membre de la Chambre des Députés, éditeur éclairé des *Mémoires*

du Maréchal de La Force, avait proposé au Conseil de publier, sous le patronage de la Société de l'Histoire de France, la *Correspondance d'Antoine de Loménie*, secrétaire d'État sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII, avec le maréchal de La Force. Ces lettres, toutes originales et autographes, faisaient partie des précieuses archives que possède, par héritage, M. le marquis de Lagrange, les mêmes dont il avait extrait les *Mémoire de La Force*, et il les avait réservées pour en faire l'objet d'une publication à part. Composée d'environ deux cent cinquante lettres d'Antoine de Loménie et d'une trentaine d'autres de son fils, le sieur de La Ville-aux-Clercs, plus connu sous le nom de comte de Brienne, qui le secondait dans ses travaux, cette correspondance se poursuit sans interruption pendant vingt-sept ans, depuis 1595 jusqu'en 1621, mais seulement pendant sept à huit mois de l'année, lorsque le duc de La Force, après avoir fait son service de quartier comme capitaine des gardes du roi, se rendait à Pau pour exercer ses autres fonctions, plus relevées, de vice-roi de Navarre et de lieutenant du Béarn. Loménie était intimement lié avec le duc de La Force, et, de plus, particulièrement chargé par le roi de traiter avec lui des affaires de Béarn, ce qui donne à cette correspondance un triple caractère de rapports officiels sur des affaires locales, de considérations sur le mouvement général de la politique, et de détails intimes sur la personne du roi et les intrigues de la cour.

« Le Comité de publication, tout en appréciant le caractère authentique et souvent tout confidentiel de cette correspondance, très-intéressante surtout pour les premières années du règne de Louis XIII, a pensé qu'elle était plutôt de nature à servir de pièces justificatives à quelque ouvrage sur le règne d'Henri IV et de Louis XIII, qu'à être l'objet d'une publication spéciale; leur interruption chaque année pendant plusieurs mois interrompt aussi trop fréquemment le fil de la narration. D'un autre côté, la Société ayant déjà publié plusieurs correspondances, celles de Mazarin, de l'empereur Maximilien, de Marguerite d'Angoulême, de Marguerite de Navarre, a dû apporter beaucoup de réserve à s'engager dans une nouvelle publication du même genre, surtout dans un moment où plusieurs autres travaux d'un intérêt plus général, antérieurement votés, attendent leur tour d'impression. Il serait néanmoins à regretter que la Société ne profitât pas un jour, soit pour cette publication, soit pour toute autre choix de pièces historiques et de lettres originales dont M. le marquis de Lagrange possède une très-riche collection, de l'intérêt qu'il a témoigné, par cette communication, prendre aux travaux de la Société. Tel a été le vœu exprimé par le Comité chargé de l'examen de l'ouvrage et qu'a tout a fait partagé le Conseil.

« *Chronique métrique et autres poésies historiques de Godefroy de Paris*, 1300-1316, 1314-1322. — M. Buchon publia en 1829, dans le neuvième volume de sa *Collection des chroniques nationales françaises*, d'après un manuscrit unique de la Bibliothèque royale (n° 6812), une chronique rimée, jusqu'alors inédite, quoique citée par plusieurs des historiens modernes, composée de 8277 vers de huit syllabes, qui embrasse l'histoire des années 1300 à 1316. L'auteur de ce petit poëme historique paraît être un certain Godefroy ou Geoffroy, de Paris, auteur de quelques autres pièces de vers bien moins étendues, offrant aussi un caractère historique et qui n'étaient de même connues que par ce manuscrit unique. Ces poésies, signalées d'abord par M. Buchon, puis par M. P. Pâris, avec plus de détails, dans le tome V des *Manuscrits français de la Bibliothèque royale*, sont restées en très-grande partie inédites.

« M. P. Pâris a montré avec beaucoup de vraisemblance que l'auteur avait été mesureur de sel, ou inspecteur des taxes sur le sel, à Paris, position qui le mettait à même de recueillir les plaintes du peuple dont il se montre souvent l'écho.

« M. de Mas-Latrie, ancien élève pensionnaire de cette école des Chartres qui, depuis nombre d'années, jouit du privilége honorable de servir les études historiques dans leurs différentes voies par tant de consciencieux et utiles travaux, et déjà connu lui-même par sa coopération à plusieurs publications historique importantes, a proposé à votre Conseil administratif de donner une édition de ces divers écrits historiques de Godefroy.

« Les monuments contemporains des dernières années du règne de Philippe le Bel et du règne si court de son fils, Louis X, sont si rares, que cette chronique métrique en est, avec le premier continuateur de Guillaume de Nangis déjà publié par la société, l'un des plus authentiques et des plus curieux. Pour ces premières années du XIVe siècle, les grandes chroniques de Saint-Denis n'offrent point encore de caractère original; la *Chronique du religieux de Saint-Denis*, si détaillée et si intéressante, les principaux mémoires relatifs au même siècle, ceux de Boucicaut, de Cuvelier, de Juvénal des Ursins, de Froissart lui-même, sont tous postérieurs, et ce n'est que dans les chroniques étrangères et dans la collection de pièces diplomatiques qu'on peut chercher le complément aux textes de Godefroy et des continuateurs de G. de Nangis.

« Contemporain et souvent témoin des faits qu'il raconte, Godefroy montre une liberté de pensée et un esprit satirique qui rappellent certains trouvères du XIIIe siècle et plus particulièrement Rutebœuf. Il retrace l'impression que produisaient sur le peuple les événements du temps, tels que les divisions entre l'Église et les

princes; la guerre de Flandres et la désastreuse bataille de Courtray ; l'expulsion des Juifs du royaume, l'altération des monnaies, l'augmentation progressive des taxes et les séditions qu'elles firent naître ; le procès du comte Louis de Nevers ; les fêtes de Paris, en 1313; la condamnation des Templiers et l'exécution de Jacques Molay, dont il raconte, avec un intérêt tout dramatique, les derniers moments comme en ayant été le témoin, et dont il reproduit les dernières paroles qui semblaient prédire, pour le venger, la fin prochaine de Philippe le Bel et de Clément V. Il s'étend longuement (1314) sur l'adultère des deux jeunes princesses Marguerite de Navarre et sa cousine, le supplice effrayant de leurs complices, les deux frères Gautier et Philippe d'Aunay, « événements dont l'on parlera, dit-il, tant com le monde durera. »

« Godefroy reproduit avec une certaine naïveté, et en la commentant sans doute, la requête et les remontrances des seigneurs au roi, au sujet de l'accroissement des taxes publiques et de l'établissement d'impôts réguliers sur les fortunes particulières; le récit des derniers moments de Philippe le Bel, dans le palais de Fontainebleau, offre des détails circonstanciés qu'on ne trouve point ailleurs; la disgrace et le supplice d'Enguerrand de Marigny sont pour l'auteur le sujet de conseils donnés aux hommes puissants qui abusent de leur pouvoir contre le pauvre peuple.

« Les autres poésies de Godefroy, composées très-vraisemblablement de 1314 à 1322, sont aussi toutes historiques et montrent la même indépendance de pensée, sous une forme généralement peu poétique. Dans ses *Avisements au roy Louis*, il donne à Louis le Hutin (1314-1316) des conseils pleins de raison, inspirés par les exactions des dernières années du règne de son père; la pièce fort courte intitulée : *Du roy Philippe qui ores règne*, contient encore des avis à Philippe le Long (1316-1321). Deux morceaux latins sont relatifs, l'un, sous le titre de *Alliacis*, à la ligue des grands seigneurs vers la fin du règne de Philippe le Bel, l'autre, à la promotion du pape Jean XXII. La pièce des *Alliés*, qui est aussi reproduite en français, est assez importante. Une pièce plus piquante est intitulée le *Songe* : sous forme d'un dialogue, Godefroy fait raconter à un des interlocuteurs un songe dans lequel il vit un roi des échecs, un roi de la paume, un roi de la fève et un roi des coqs. L'autre répond que le roi des échecs est Philippe le Bel qui chassait Juifs, templiers et chrétiens; le roi de la paume est Louis X, qui mourut à la suite d'un refroidissement après une partie de jeu. Le roi de la fève est le petit roi Jean qui ne vécut que peu de jours ; enfin le roi des coqs est le comte de Poitiers devenu Philippe le Long qui, de gardien du royaume, en devint le souverain.

« Des deux autres petites pièces qui complètent les poésies jusqu'ici connues de Godefroy, l'une intitulée *de la Comète*, *de l'Éclipse, de la Lune et du Soleil*, est la description de la comète et des éclipses qui furent remarquées en 1314 et 1315 à la mort de Philippe le Bel et de son fils, Louis X; l'autre, en vingt-cinq strophes ou stances, est un dialogue ou *desputaison* entre l'Église de Rome et l'Église de France, pour le siége de la papauté; cette pièce a été, je crois, publiée en partie d'après un manuscrit de Berne; ce qui pourrait mettre sur la voie de recherches à faire dans cette bibliothèque si riche en manuscrits français, des compléments aux écrits de Godefroy.

« Malgré leur intérêt historique, et quoiqu'ils fissent une suite naturelle à Guillaume de Nangis et à ses continuateurs, le Conseil n'a pas pensé qu'il y eût lieu, du moins en ce moment, de les publier; la première et la seule édition de la *Chronique métrique*, d'après le seul manuscrit connu, n'étant point encore épuisée, le Conseil a pensé, suivant un principe dont il a fait plus d'une application, qu'il était prudent d'attendre qu'on découvrît quelque nouveau manuscrit propre à l'améliorer et à la compléter, tout en ajoutant des notes que M. Buchon n'avait pas jugées indispensables.

« *Mathieu de Coucy*. — C'est encore au XVe siècle, si riche en narrateurs originaux, si vivement éclairé déjà par l'éclatante lumière qu'ils ont répandue sur l'histoire des ducs de Bourgogne que se rapporte la chronique de Mathieu de Coucy ou Mathieu d'Escouchy, dont la publication a été proposée au Conseil par mademoiselle Dupont. C'est aussi à la France septentrionale, à la Flandre, qu'appartient cet historien, comme Froissart, né à Valenciennes; Monstrelet, né à Cambray; G. Chastelain, et les plus célèbres chroniqueurs des XIVe et XVe siècles. Il était natif du Quesnoy-le-Comte, au comté de Hainaut, et originaire de la ville de Péronne en Vermandois, où il résidait pendant la rédaction de sa chronique. De même que Monstrelet s'était présenté comme le continuateur direct de Froissart, en exprimant l'intention de poursuivre le récit des événements à partir du point où celui-ci s'était arrêté, c'est-à-dire de l'année 1400, de même Mathieu de Coucy, comme pour s'associer à l'illustration de ses deux devanciers, annonce positivement qu'il commencera son premier livre « le vingtième jour du mois de mai de l'an 1444, qui est la fin du dernier livre que fist et chroniqua en son temps ce noble homme et vaillant historien Enguerran de Monstrelet, natif de la comté de Boullenois, qui trespassa prévost et citoyen de la cité de Cambray, duquel pour ses œuvres sera renommé grand temps après son trépas. » Des nombreux continuateurs du grand chroniqueur de *la*

première moitié du xvᵉ siècle, Coucy est, bien plus encore que Jacques Duclercq, un des plus importants et des plus authentiques.

« Il poursuit son récit jusqu'à la mort de Charles VII en 1461, et montre dans le récit des faits la même impartialité, le même respect pour la vérité, la même candeur que son compatriote, et souvent beaucoup plus d'art et de vivacité.

« Rien ne donne mieux idée de ses intentions de véracité et de probité d'historien que les passages suivants de son prologue, qui rappelle en effet beaucoup celui de Monstrelet :

« Parce que, dit-il, selon l'advis de plusieurs nobles, sages, puissans et vaillans hommes, est très-nécessaire, convenable et bien de raison que les adventures, nobles entreprises, conquestes, vaillances et faits d'armes, qui, par les nobles et vaillans hommes, ont été faits et se font et adviennent encore chacun jour en ce très-chrestien royaume de France, et aussi en plusieurs autres pays tant de la chrestienté, comme des infidèles de notre foy, soient mis et redigez par aulcunes personnes ayant volonté et désir de telles matières poursuivre tant pour en estre memoire au temps advenir, comme afin que les cœurs des nobles hommes du temps présent et subséquent, qui verront ou orront ceste présente histoire, soient plus désireux (moyennant la grâce de Notre-Seigneur et les nobles et honorables vertus et les bonnes mœurs dont ils sont et seront ornez) de parvenir à la haute et excellente vertu de proësse, en maintenant et gardant leurs seigneuries, et en servant loyalement leur souverain prince et naturel seigneur : je Mahieu d'Estouchy (ou Escouchy), homme lay, natif de Quesnoy-le-Comte, en Haynaut, issu de par ma mère de noble génération et extrait de la ville de Péronne en Vermandois, en laquelle je fais à présent ma résidence, ay mis et formé mon propos de faire escrire et composer un livre en prose et langaige maternel des nobles faits d'armes, conquestes et hautaines entreprises qui ont esté faites en ce dit très-chrestien royaume de France ès pays voisins et autres marches lointaines, jaçoit que de ce je sois indigne, trop simple et ignorant ; et que pour traiter de si haute matière, il fut nécessaire la compiler, coucher et mettre en ordre par homme de meilleur entendement.

« Si supplie et requiers à tous les lecteurs d'iceluy qu'en suppléant à ma simplicité et à mon ignorance, si aucune faute est trouvée en la poursuite de cette matière, il leur plaise, par bon, vray et certain jugement, bénignement la corriger ou amender, et de considérer que si longues et dangereuses matières ne se peuvent du tout peser à la balance, ne mettre au juste, au plaisir de toutes les parties, tant par les faveurs que par aventures aucun escoutans y pourroient avoir, comme par les divers rapports qui m'en ont été

faits ; desquelles faveurs me suis gardé le plus à la rigueur que j'ay peu. Et pour icelles éviter, je me suis informé à plusieurs personnes de divers partys, spécialement nobles, chevaliers, escuyers et autres gens notables et dignes de foy, et pareillement à plusieurs roys d'armes, hérauts et poursuivans de plusieurs partys, qui de leur droit en doivent être justes enquéreurs, sur la déposition desquels je me suis le plus arresté; et pour éviter de commettre aucune faute suivant mon pouvoir, en ce présent traicté, j'ay poursuivi ma matière sans partialité ni faveur aucune à l'une des parties plus qu'à l'autre, et me suis toujours informé diligemment, *un an auparavant* que j'aye rien mis ny couché par escrit.

« Et pour commencement, moyen et fin, je requiers et appelle en ayde la grâce de Notre-Seigneur. »

« Si l'on voulait ajouter à ces témoignages de la bonne foi de Mathieu de Coucy, on le pourrait faire à l'aide d'autres passages de son récit, où il rapporte fréquemment que tels faits lui furent certifiés par des hérauts d'armes, qu'il leur a parlé après l'affaire, qu'il a assisté aux fêtes et emprises dont il aime tant à retracer la description, à la manière de Froissart et d'Olivier de La Marche.

« Embrassant la seconde moitié du règne de Charles VII, de 1444 à 1461, l'auteur aime à développer la réparation des malheurs passés, l'affranchissement de la domination étrangère, les réformes dans l'administration, dans l'armée, qui caractérisent cette période. Il se complaît à raconter, avec des détails qu'on ne trouve point ailleurs, les progrès, lents d'abord, de l'expulsion des Anglais, la conquête successive des places fortes de la Bretagne, du Maine, de la Normandie surtout, la soumission des villes de Rouen et de Caen, la bataille de Formigny. Il passe volontiers la Loire pour suivre en Guienne le rétablissement de l'autorité royale et de la domination française, et partout il montre le bâtard d'Orléans, le brave Dunois, dirigeant et triomphant. Il décrit les troubles intérieurs de l'Angleterre favorisant la libération du territoire français, les tournois et joûtes de Saumur et de Tours (1446), qui servaient à amuser les seigneurs pendant les loisirs de la trêve; les premières campagnes du Dauphin dans l'intervention de la France pour l'Empereur contre la Suisse, et pour le duc de Lorraine contre les villes de l'Empire, sa retraite à la cour de Bourgogne; la fortune et la disgrâce de Jacques Cœur, les épisodes dramatiques de la guerre de Flandres; l'insurrection de Gand (1451-1452), qui fut suivie à Lille (en 1453) de ces fêtes pompeuses dont tous les historiens du temps nous ont laissé de si brillantes descriptions comme du dernier retentissement des traditions et des usages de la chevalerie expirante.

« Jacques du Clerqc, Olivier de La Marche et Mathieu de Coucy décrivent, presque avec les mêmes détails, ces fêtes dont ils furent contemporains et témoins; mais le récit du dernier paraît avoir servi de base aux deux autres. Rien de plus piquant et de plus étrange que la description des fêtes et l'exposé des vœux faits en cette occasion par chaque guerrier contre les Turcs qui venaient de s'emparer de Constantinople. Il est frappé de l'éclat et de la pompeuse bizarrerie de ces fêtes flamandes dont le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, avait tous les honneurs; mais il les considère avec le sang-froid d'un homme de bon sens qui en aperçoit toute la vanité.

« La première édition de Mathieu de Coucy fut publiée en 1661 par Denis Godefroy dans son *Histoire de Charles VII*, recueil de plusieurs des principaux historiens de ce règne, tels que Jean Chartier, Jacques Le Bouvier dit Berry, la chronique de la *Pucelle* et d'autres fragments de chroniques contemporaines. D. Godefroy, qui avait déjà publié les principaux historiens du règne de Charles V, et annoncé ceux du règne de Louis XI, continuait, dit-il, de s'acquitter de la promesse qu'il avait faite de mettre au jour nos historiens contemporains qui ont écrit en français, et qui commencent où ont fini les historiens latins qu'André Duchesne avait déjà publiés.

« Il reconnut bien le véritable auteur de cette chronique et ne le confondit point avec les continuateurs anonymes de Monstrelet, qui forment le troisième livre des éditions in-folio de cet historien.

« Une nouvelle édition en a été donnée par M. Buchon en 1826, dans les tomes 35 et 36 de la *Collection des Chroniques nationales*, à la suite de Monstrelet, et reproduite en 1838 dans le *Panthéon littéraire*. M. Buchon améliora déjà sensiblement le texte de D. Godefroy, par l'addition de passages importants, omis peut-être à dessein par le premier éditeur, tels que la narration longuement détaillée des vœux formés par les chevaliers aux fêtes de Lille, qui se trouvait déjà dans Olivier de La Marche; la plupart des pièces de vers composées à la même occasion, et onze chapitres relatifs la plupart à la guerre des Turcs ou à des tournois. Toutefois le manuscrit unique de la Bibliothèque royale (n° 497, ancien fonds de la Sorbonne), qui a servi à M. Buchon, présente encore un certain nombre de lacunes qui, se retrouvant les mêmes dans l'édition de 1661, peuvent faire présumer une origine commune pour tous deux.

« Mademoiselle Dupont, qui a fait des sources du XV[e] siècle une étude approfondie, a eu le bonheur de reconnaître un autre manuscrit de ce même historien, qui fournit encore douze chapitres

nouveaux, augmentation notable pour une chronique de cette importance. Mathieu de Coucy exprime lui-même, dans le dernier chapitre de son ouvrage, l'intention de le continuer, ce qui peut mettre sur la voie de découvertes nouvelles si cette intention a été réalisée. « Je ne parlerai quant à présent, dit-il, de Louis (le dauphin); car bien ai-je intention de faire et commencer mon second livre depuis son advénement et couronnement, tant de lui comme de Charles de Bourgogne comte de Charollais. J'espère qu'ils feront chose méritoire sur le pauvre peuple, digne de rédiger et mettre par mémoire, afin que leurs successeurs après eux puissent prendre et en suivre leurs bonnes mœurs et vertus... Ce deuxième livre contiendra depuis le départ de Louis de la ville d'Avesnes jusqu'à son couronnement à Reims. »

« Mademoiselle Dupont, en se bornant à signaler au Conseil son désir de publier, pour la Société de l'Histoire de France, ce nouvel ouvrage, qu'elle accompagnerait de pièces justificatives inédites, n'a point donné de détails précis qui permissent au Comité d'examen de faire un rapport définitif; elle a sans doute voulu attendre qu'elle eût terminé l'édition de Commynes, pour donner à celle-ci tous ses soins.

« *Chroniques de Flandres*. — Parmi les manuscrits français rassemblés à grands frais au XV[e] siècle, par Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse, manuscrits qui, après sa mort, passèrent dans la bibliothèque de Louis XII, au château de Blois, et qui font aujourd'hui l'un des plus précieux ornements de notre Bibliothèque royale, figure, avec beaucoup d'autres, sous le n° 8380, un magnifique volume in-folio, enrichi de nombreuses miniatures historiques, de la plus belle exécution. Ce volume contient une copie d'une chronique anonyme, qui paraît être la même que celle publiée à Lyon dès l'année 1562, mais fort abrégée et altérée par Denis Sauvage, sous le titre de *Chroniques de Flandres* (in-folio, en trois parties), d'après un manuscrit différent et bien moins complet, avec une continuation en partie extraite de Froissart et de Monstrelet, et avec les Mémoires d'Olivier de La Marche. Les services que ce laborieux écrivain a rendus à l'étude de notre histoire nationale en publiant, dès le XVI[e] siècle, nos principales chroniques françaises, avant que Pithou, Duchesne et Denis Godefroy eussent travaillé à leurs grandes collections, auraient été plus réels encore et plus durables, s'il n'eût eu trop souvent le tort d'altérer, de rajeunir le style, et quelquefois même de tronquer les textes. C'est un reproche qu'on a fait à ses éditions de Froissart (1559-1561); de Monstrelet (1572), de Philippe de Commynes (1552), et que paraît mériter plus directement encore son édition des *Chroniques*

de Flandres. C'est ce qui a engagé M. Ed. Leglay à proposer à votre Conseil administratif d'en publier sous vos auspices une nouvelle édition, ou pour mieux dire un texte tout nouveau; il en a remis, il y a peu de temps, une copie toute prête pour l'impression, et déjà en partie annotée.

« Le Comité de publication, à l'examen duquel cet ouvrage a été renvoyé, n'ayant point encore fait connaître son opinion au Conseil, je dois donc me borner à vous en parler, Messieurs, très-succinctement.

« Cette chronique, écrite en dialecte français du nord, vers la fin du XIV[e] siècle, présente un corps d'histoire assez important pour l'histoire de Flandre, depuis l'origine du Comté jusque vers 1387, époque à laquelle elle s'arrête : l'auteur inconnu de cette compilation, s'il est unique, et que M. Ed. Leglay serait assez disposé à considérer comme un des chroniqueurs officiels attachés à la cour des ducs de Bourgogne, ne peut donc être original et présenter de renseignements contemporains que dans la dernière partie de son récit, c'est-à-dire depuis l'année 1360 environ. Pour les temps antérieurs, il reproduit les traditions si incertaines et si obscures de l'époque des forestiers de Flandre; il paraît avoir aussi consulté, traduit ou abrégé, des sources bien connues, telles que Gualbert pour le XI[e] siècle, Jean Le Fevre, les chroniques flamandes, et jusqu'à Froissart pour les siècles suivants. Il reste donc à bien distinguer la partie de l'ouvrage vraiment neuve, originale, authenthique, et à constater la véracité de l'historien, afin de pouvoir en apprécier suffisamment l'importance, qui paraît plus grande encore pour la Belgique que pour la France. C'est ce que fera le Comité de publication avant d'exprimer son avis au Conseil. Mais d'avance on peut prévoir que les ouvrages actuellement prêts à être mis sous presse permettraient difficilement de commencer l'impression de celui-ci avant deux ou trois années.

« Quoi qu'il en soit, en témoignant à la Société de l'Histoire de France le désir de lui consacrer dans une publication intéressante le zèle et le talent dont il a déjà donné plus d'une preuve par de bons travaux historiques ou littéraires, et tout récemment par une histoire complète des comtes de Flandre, M. Ed. Leglay continue de marcher dans une voie qui lui a été si dignement ouverte par son père, et tous deux rappellent la savante famille des Godefroy, qui les ont précédés dans la direction des riches archives de la chambre des comptes de Lille.

« Si vous ajoutez à cet exposé, Messieurs, deux communications, plutôt que deux propositions formelles, faites par M. Aug. Le Prevost au Conseil, et relatives, l'une à plusieurs *tablettes de cire, sur lesquelles ont été conservés les états de dépense de Philippe le Bel pendant ses voyages*; l'autre, aux *Mémoires de l'abbé Le Dieu, secrétaire de Bossuet, sur la vie de ce grand prélat*, mémoires qui ont fourni à M. Floquet le sujet d'une analyse intéressante que vous avez lue dans le *Bulletin*, vous aurez, Messieurs, l'ensemble des efforts de votre Conseil administratif pendant le cours de cette année pour répondre à votre confiance et à vos intentions.

« Plus d'une fois déjà, il a commencé à s'occuper d'arrêter un plan d'ensemble de publications dans lequel viendraient se grouper successivement et dans leur ordre chronologique chacun des ouvrages dont l'impression a déjà été votée, et ceux qu'il lui serait bien facile de choisir en principe, longtemps à l'avance. S'il ne l'a point fait encore d'une manière définitive, c'est qu'il regarde comme un des devoirs de votre institution de choisir non moins scrupuleusement les éditeurs que les ouvrages, et que le travail consciencieusement préparé pour une publication qui ne figurerait point encore dans ses cadres pourrait quelquefois être préféré à d'autres dès longtemps arrêtés en principe, en même temps qu'il regrette d'être quelquefois empêché, par des mesures de prudence et d'économie administrative, d'accepter sur-le-champ toutes les propositions qui lui sont faites dans les plus louables intentions. Vous aurez néanmoins, Messieurs, aisément remarqué que jusqu'ici le Conseil a cherché à représenter dans vos publications les classiques des grandes périodes de notre histoire, Grégoire de Tours, Éginhard, Richer, Suger, Orderic Vital, Froissart, Commynes; en plaçant à côté et comme pour leur faire diversion, des publications d'un second ordre, peut-être, mais dont l'intérêt et la nouveauté ont eu souvent plus d'attrait pour un plus grand nombre de lecteurs.

« Tels sont les deux dangers qu'on doit éviter; prétendre trop faire et faire trop vite, ou ne point faire assez.

« C'est d'après ces vues qu'il continuera, avec votre coopération, Messieurs, et de la sphère bien restreinte de son influence, à s'efforcer de justifier par l'exemple de la probité littéraire, alliée à une critique judicieuse et modérée, les témoignages de sympathie si honorable que cette Société reçoit de toutes parts et des meilleurs juges. »

— L'un des deux censeurs, M. Houël, lit en son nom et au nom de M. Amédée Bouvier, le rapport sur l'emploi des fonds de la Société depuis la dernière assemblée générale.

Rapport de MM. les Censeurs sur l'emploi des fonds de la Société de l'Histoire de France, pendant l'exercice 1843-1844.

« Messieurs,

« Vous savez, par la nature même de vos goûts, c'est-à-dire par l'expérience que donne l'histoire, combien de sociétés, analogues à la vôtre, ont péri, faute d'ordre dans la comptabilité ; aussi avez-vous pris un soin spécial, dans votre règlement, de ce qui concerne les recettes et les dépenses ; leur principe et leur vérification. Non-seulement les fondateurs ont institué un trésorier et un compte annuel de l'emploi des fonds, mais encore un comité des fonds, mais deux censeurs chargés de vérifier les chiffres et de vous faire un rapport, et, de plus, la nécessité d'un certain nombre de membres pour décider le principe de toute dépense, comme celle de rendre notoire, à des époques fixes, la situation réelle.

« De là vient que le titre de censeur lui-même, qui, habituellement (toujours en consultant l'histoire), admet une certaine critique, une certaine garde de mœurs, un examen des personnes plus que des choses, se trouve gêné, ou du moins presque mal à l'aise dans vos statuts.

« Nous avons cru que l'on pouvait, sans violer le règlement, sortir un peu des limites financières, mais toutefois commencer par les parcourir et puis chercher et dire ce qui peut nuire ou être utile à vos travaux, à votre institution.

« Des divers modes de vous rendre compte de l'état des finances, qui ont été pratiqués jusqu'ici, aux termes de l'article 12 de vos statuts, il a semblé que celui que l'on a suivi, l'année dernière, est le plus simple, nous le suivons encore :

État des recettes et des dépenses de la Société pendant l'année 1843.

CHAPITRE Ier. — Recettes.

« 1° Le solde en caisse au 31 décembre 1842 est de.		820^f^ 47^c^
« 2° Il a été reçu, pour cotisations arriérées	2 de 1841 14 de 1842	480 »
« 3° Il a été reçu, pendant l'exercice courant, pour 349 cotisations		10 470 »
Report		12 770^f^ 47^c^

A reporter............	12 770f 47c
« 4° En 47 mandats, pour des souscriptions d'ouvrages publiés par la Société..........................	1 240 »
« 5° En 2 mandats sur M. Renouard.............	1 873 65
« 6° En quatre mandats sur d'autres personnes....	54 50
« 7° Il a été reçu du ministère de l'instruction publique....................................	1 080 »
« Total de ce chapitre......................	16 018f 62c

« Il y a pourtant une erreur, mais qui nous a été signalée par le trésorier lui-même, et que la différence de couleur du papier des quittances fait apercevoir : on avait encaissé, le 7 décembre 1843, une cotisation pour 1844 ; comme elle ne doit entrer que dans le compte de l'année prochaine, on se borne à citer l'article pour.. Mémoire.

CHAPITRE II. — Dépenses.

« 1° Impressions : Il a été versé à MM. Crapelet et Lahure, du 18 janvier au 2 novembre 1843, tant pour amortissement que pour l'année courante, en 12 reçus.	10 930 »
« 2° Honoraires : Il a été compté à sept personnes, du 9 janvier au 18 décembre..........................	3 256 50
« 3° Reliures, brochages, annonces, du 21 février au 20 décembre..................................	906 55
« 4° Frais de remises, droits de messageries, du 15 février au 30 décembre............................	175 07
« 5° Distribution du bulletin, affranchissements, commissions, ports de lettres, gages, entretien du mobilier....................................	291 01
« Total de ce chapitre......................	15 559 13

« Au 30 décembre 1843, reste un en caisse, vérifié par le comité des fonds, s'élevant à.................. 459f 49c

« Trois questions naissent immédiatement :

« 1° Le chiffre des cotisations augmente-t-il ?

« Il était, en 1842, de 338, c'est-à-dire plus élevé que l'année précédente ; il est, cette année, de 349, c'est-à-dire que, malgré quelques démissions, il y a aussi onze membres de plus que l'an dernier.

« 2° La recette augmente-t-elle ?

« En 1842, elle a été de......................	14 821f 52c
« En 1843 elle est de..........................	16 018 62
« C'est une augmentation de..................	1 197 10

« 3° La dépense augmente-t-elle ?

« En 1842 elle a été de	14 001 05
« En 1843 elle est de	15 559 00
« C'est une augmentation de	1 557f 95c

« Comme on le voit, il y a dans la recette et dans la dépense un plus grand développement, et comme cette dernière a eu, entre autres objets, pour but d'amortir, au moins cette année autant que les autres, le capital qui a aidé à fonder la Société, nous allons à un état prospère, puisqu'il est certain que même en continuant de publier l'*Annuaire*, trois volumes, et le *Bulletin*, par chaque année, et en donnant ainsi à chaque membre une valeur égale au montant de sa souscription, nous continuerons l'amortissement; c'est une bonne position.

« Ici, Messieurs, nous touchons à cette mission que nous avons crue permise au titre de censeur, c'est-à-dire à l'indication des moyens propres à favoriser encore davantage notre but, nos vues, nos espérances.

« La Société met déjà plus de régularité dans la publication des volumes d'un même ouvrage : chacun de ceux qui surveillent les éditions a compris que beaucoup de personnes hésitent à acheter un premier volume, quand elles ne peuvent prévoir l'instant où les autres doivent paraître.

« Il faut également veiller à ce que l'on n'imprime d'*Annuaires* que selon la prévoyance des besoins, parce que d'abord cela économisera quelque peu les frais d'impression, et puis, parce que, d'une année à l'autre, ces petits volumes perdent nécessairement de leur valeur; il faut aussi veiller, dans cet ouvrage, à la rédaction des faits contemporains pour que nous soyons regardés comme les témoins les plus irrécusables.

« Il ne nous paraît pas utile que l'on imprime l'inventaire des ouvrages qui restent à la fin de chaque année; cet inventaire ne doit pas être distribué et alors quelques copies sont suffisantes.

« Chacun de nous doit favoriser l'écoulement des volumes qui sont en magasin; autrement ce sont des valeurs perdues, et bientôt même cela pourrait nécessiter un loyer.

« Enfin, il est très-utile que chacun de nous, dans quelque position qu'il soit, cherche à augmenter le personnel de la Société, en choisissant toujours, comme on a fait jusques ici, car s'il y a des membres à qui nous devons l'éloge qu'ils ont présenté plusieurs sociétaires, il y en a qui n'en ont pas présenté un seul.

« Au surplus, il n'y a qu'à se féliciter de l'ordre qui règne dans

toutes les parties de votre administration, et sans déroger au titre de censeur, on peut applaudir aux espérances de la Société qui sont de véritables succès pour les amis des études historiques.

« *Signé :* A. Bouvier, et Houël, *rapporteur.* »

Les conclusions de ce rapport tendant à approuver la gestion du Trésorier sont mises aux voix et approuvées par l'assemblée.

Lecture de notices historiques.

M. Victor Le Clerc, de l'Institut, fait connaître des fragments d'une notice, destinés au tome XXIe de l'*Histoire littéraire de la France,* sur un poëme latin de Gilles de Corbeil, médecin de Philippe Auguste; poëme inédit et même entièrement inconnu depuis six siècles, dont le manuscrit paraît unique jusqu'à présent, et qui porte ce titre : *Hierapiera ad purgandos prælatos*. La lecture de ces extraits, où l'auteur analyse et apprécie l'ouvrage du médecin poète, et recherche quelles circonstances peuvent expliquer sa hardiesse satirique contre les prélats et le clergé, a été écoutée avec beaucoup d'intérêt et d'attention. Il en eût été donné dans le *Bulletin* une analyse détaillée, si la notice ne devait être intégralement publiée dans le tome XXI de l'*Histoire littéraire de la France*, publiée par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dont M. Victor Leclerc est l'un des principaux rédacteurs.

Membres nouveaux.

M. le Président proclame membres de la Société, après leur admission par l'assemblée.

612. M. Gabriel Delessert, pair de France, préfet de police, présenté par M. Aug. Le Prevost;

613. M. le comte Alexis de Saint-Priest, pair de France, présenté par M. de Barante;

614. M. Giraud, membre de l'Institut (Académie des Sciences morales), présenté par M. Édouard Laboulaye;

615. M. le comte Édouard de Saint-Mauris, présenté par M. le comte Victor de Saint-Mauris, rue de Varenne, n° 1.

616. M. Émile Leger, rue de la Feuillade, n° 2, présenté par M. Ch. Crapelet;

617. M. Sicard, conseiller à la Cour royale de Montpellier, présenté par M. Ach. Jubinal;

618. M. Sabatier, procureur du Roi à Beziers, présenté par M. Massot-Reynier;

619. M. Des Meloises, inspecteur des forêts à Issoudun; présenté par M. le comte de Lambert;

620. M. Auguste Vallet de Viriville, archiviste paléographe, rue de Lascases, n° 4, présenté par M. Guichard;

621. M. Gustave de Burdin, archiviste du département de la Lozère, à Mende, présenté par M. Gadebled.

Ouvrages offerts à la Société.

De la part de M. le Ministre de l'Instruction publique.

Les 15 volumes in-4° suivants de la collection des documents originaux inédits relatifs à l'histoire de France :

Chronique des ducs de Normandie, éditée par M. Fr. Michel, tome IIIe et dernier.

Chronique du moine de Saint-Denis, éditée et traduite par M. Bellaguet, tome IIIe et IVe.

Papiers d'état du cardinal de Granvelle, édités par M. Weiss, tome IIIe et IVe.

Négociations relatives à la succession d'Espagne, par M. Mignet, tome IIIe et IVe.

Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne, par M. le général Pelet, tome Ve.

Procès-verbaux des États-Généraux de 1593, édités par M. A. Bernard.

Lettres de Henri IV, par M. Berger de Xivrey, tome Ier et IIe.

Archives administratives de la ville de Reims, éditées par M. Varin, tome IIe, 1re et 2e parties.

Documents historiques, extraits des rapports, etc., par M. Champollion Figeac, tome IIe.

Iconographie chrétienne, *Histoire de Dieu*, par M. Didron.

Ce dernier volume fait partie des instructions, publiées par le Comité des monuments figurés.

Les autres volumes appartiennent à la série historique des monuments écrits.

La Société reçoit en outre,

De la part de M. J. Ketèle d'Audenaerde :

OEuvres complettes de J. S. Raepsaët, revues, corrigées et considérablement augmentées, par l'auteur, suivies de ses œuvres posthumes. Mons, 1838-1840. 6 vol. grand in-8°.

Notice nécrologique et historique sur J.-J. Raepsaët. Gand, 1841, brochure grand in-8°.

Traicté de la diversité de nature des fiefs en Flandres (document original publié par M. Ketèle), br. in-8°.

De la part des auteurs :

Histoire de Paris depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par MM. J. Belin et A. Pujol. Plusieurs livraisons in-8°.

Notice historique sur les Thermes et l'hôtel de Cluny, par M. J. Belin. Paris, 1841. In-12. (Nouvelle édition.)

Dictionnaire de géographie, par M. Adrien Guibert, 5e liv., in-8°. Paris, 1844.

Almanach soissonnais pour 1844, 1re année. Soissons, 1844. 1 vol. in-12.

De la part des Sociétés savantes ci-après indiquées :

Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen pendant l'année 1843. Rouen, 1844. 1 vol. in-8°.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest (Poitiers), 4e série, 1er trimestre de 1844.

Bulletin monumental, publié par M. de Caumont sous les auspices de la Société pour la conservation et la description des monuments anciens de la France, 10e vol., n° 2. Caen, 1844. in-8°.

Bulletin de la Société d'Agriculture, des Sciences et Arts de Limoges, n° 2 du tome XXIIe, avril, 1844. (Le seul numéro adressé jusqu'ici.)

De la part de M. Mathon, bibliothécaire de Neufchâtel :

Règlements de la Société médicale et d'émulation de la ville de Neufchâtel (Seine-Inférieure), fondée en l'an x, br. in-8°, 8 pag.

De la part de M. Techener :

Bulletin du Bibliophile, février et mars 1844.

Correspondance.

— M. Villemain, Ministre de l'Instruction publique, informe le Conseil qu'il vient de souscrire, par arrêté, en date du 22 avril, à trente exemplaires des ouvrages ci-après désignés, publiés par la Société de l'Histoire de France : *Mémoires de Philippe de Commynes*, tome IIe; *Procès de Jeanne-d'Arc*, tome IIe; *Chronique de Guillaume de Nangis*, tome Ier et IIe; *Mémoires du comte de Coligny et du marquis de Villette*. M. le Ministre est heureux d'avoir pu continuer à cette compagnie l'encouragement qu'il lui avait accordé l'année dernière.

— M. le comte de Montalembert, pair de France, adresse des remercîments pour son admission dans le sein de la Société. Il se plaît à reconnaître la ligne excellente suivie par le Conseil dans le choix des publications.

— M. Dureau de la Malle adresse sa démission de membre du Conseil de la Société; ne pouvant assister à ses réunions mensuelles,

il ne veut pas occuper plus longtemps la place d'un confrère plus actif et plus assidu; il n'en suivra pas avec moins d'intérêt les honorables et importantes publications de la Société.

L'Assemblée accepte avec regret la démission de M. Dureau de la Malle, et décide qu'il sera procédé à son remplacement par la nomination d'un douzième membre.

— M. J. Ketèle (d'Audenaerde, 12 mars) écrit pour remercier le Conseil de son admission récente parmi les membres de la Société, et pour faire hommage des œuvres complètes de J. J. Raepsaët, son aïeul.

— M. Em. Fossé d'Arcosse (Soissons, 16 avril) adresse aussi des remercîments de sa nomination.

— Diverses réclamations ont été adressées à M. l'Archiviste, qui y a fait droit, par MM. Letronne, le comte Lanjuinais, Jeanson, de Chastellux, de Carné, de Brassart, le chevalier Cobianchi, Panckoucke, Tuvache, Paret, de Malartic, comte de Turenne, comte de Saint-Mauris, Mastrella, Chasles, Bottée de Toulmon, Barbier, la vicomtesse Georges de Vaufreland, de Chazelles, Isambert, Pillet-Will, de Froberville, Paul Dibon et marquis de Raigecourt.

Élections.

La Société procède, par la voie du scrutin, à la nomination de douze membres du Conseil, dix en remplacement de ceux dont les fonctions cessaient en 1844, conformément au règlement, et deux autres pour remplacer M. le marquis de Fortia, décédé, et M. Dureau de La Malle, démissionnaire.

Sont élus à la majorité des suffrages :

MM. A. Bertin.
Bellaguet.
Comte Beugnot.
Fauriel.
Guérard.
A. Leprévost.

MM. Letronne.
Magnin.
Duc de Mirepoix.
Baron Walckenaër.
N. de Wailly.
Lacabane.

MM. le comte de Bouillé, le comte de Chabrillan, Buchon, Passy, ont aussi réuni quelques voix.

Sont élus censeurs : MM. A. Bouvier et Hoüel. M. Richard obtient quelques voix.

La séance est levée à 10 heures et demi.

II.

BIBLIOGRAPHIE (1).

10. — *Armorial général de Bretagne*, relevé des diverses réformations de la noblesse de cette province depuis 1400 jusqu'à 1668, etc.; par L. Briant de Laubrière. In-8° de 24 feuilles. A Paris, chez Dumoulin, quai des Augustins, n° 13, Prix : .... 7 fr. 50 c.

11. — *Cours d'études historiques*, par P.-C.-F. Daunou, t. VII. (*Art d'écrire l'Histoire*). In-8° de 46 feuilles. A Paris, chez Didot, rue Jacob, 56. Prix : .... 8 fr.

12. — *Description d'une crypte et d'un pavé mosaïque de l'ancienne église de Saint-Bertin à Saint-Omer*, découverts lors des fouilles faites en 1831, par Emmanuel Wallet. In-4° de 13 feuilles 1/2 plus une planche. A Saint-Omer, chez les libraires, à Douai chez l'auteur.

13. — *Essai historique sur Yvetot* et coup d'œil jeté sur ses environs, Valmont, Saint-Wandrille, Caudebec, par Alexandre Fromentin. In-8° de 19 feuilles 1/2, plus trois pl. A Rouen, chez Péron. Prix : .... 6 fr.

14. — *Études d'histoire et de biographie*, par M. A Bazin. In-8° de 26 feuilles. A Paris, chez Chamerot, quai des Augustins n° 33. Prix : .... 7 fr.

15 — *Études sur les historiens du Lyonnais*, par F.-Z. Collombet. 2e série. In-8° de 20 feuilles 1/2. A Lyon, chez Rivoire, chez Giberton et Brun.

16. — *Géographie historique de la France*, ou Histoire de la formation du territoire français, par L. Dussieux. In-8° de 12 feuilles 1/2, plus 34 cartes. A Paris, chez Didot, rue Jacob, n° 56. Prix : .... 4 fr.

(1) Tous les ouvrages annoncés dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* se trouvent à la librairie de J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

(N°. 4.) BULLETIN (10 AOUT 1844.)

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 3 JUIN 1844,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. VICTOR LECLERC, VICE-PRÉSIDENT.

Le Secrétaire donne lecture des procès-verbaux de la dernière séance du Conseil et de l'assemblée générale de la Société tenue, le 6 mai, à l'Hôtel-de-Ville; la rédaction en est approuvée.

M. le Président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

622. M. Floquet, membre correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à Rouen; et à Paris, rue Castellane, 14; présenté par M. Lacabane.

623. M. le vicomte d'Ossonville, membre de la Chambre des Députés, rue Saint-Dominique, 14, présenté par M. Aug. Le Prévost;

Ouvrages offerts à la Société.

M. de Reiffenberg, secrétaire de la Commission royale d'histoire de Belgique, adresse, de la part de cette compagnie :

Les *Gestes des ducs de Brabant*; poëme en vers flamands du xve siècle; publié par M. J.-F. Willems, tome II. Bruxelles, 1843. In-4°. Ce volume fait partie de la collection des Chroniques belges inédites.

Compte rendu des Séances de la Commission royale d'histoire de Belgique, ou *Recueil de ses Bulletins*, tome VII. n° 1. Séance du 5 septembre 1843, in-8°, 292 pages. Bruxelles, 1843.

La Société des antiquaires de l'Ouest fait hommage du volume de ses *Mémoires* pour l'année 1843, in-8°, avec 10 planches. Poitiers, 1844.

M. de Caumont adresse la troisième livraison du Xe volume du *Bulletin monumental* publié par la Société pour la conservation et la description des monuments historiques de France, in-8°. Caen, 1844.

La Société reçoit, en outre, de la part des auteurs :

Histoire de Rouen pendant l'époque communale (1150-1382); suivie de pièces justificatives publiées pour la première fois, d'après les archives départementales et municipales de cette ville, par M. A. Chéruel, élève de l'École normale, professeur d'histoire au collége royal de Rouen, 2 volumes in-8°. Rouen, 1843-1844.

Recherches historiques et critiques sur Jean Le Hennuyer, évêque et comte de Lisieux, par M. Bordeaux de Prestreville, 2e partie, in-8°. Lisieux, 1844.

Fragment d'une Notice inédite sur l'Eglise de Saint-Barnard-de-Romans (Drôme), par M. Giraud, député, in-8°, 22 pages. Paris, 1844.

En offrant ce mémoire de la part de l'auteur, M. Aug. Le Prévost y fait remarquer l'indication de la présence, à une époque ancienne, derrière le maître-autel de l'église de Romans, du tombeau de Jean de Bournin, l'un des évêques les plus illustres du diocèse de Vienne au XIIIe siècle, tombeau dont on n'a pu retrouver les traces. M. Le Prévost signale ce fait comme pouvant offrir quelque analogie avec la découverte, derrière le maître-autel de la Sainte-Chapelle, du cœur attribué à saint Louis.

La Société reçoit aussi de la part de l'éditeur :

L'*Annuaire du Notariat*, 1 volume in-18, Paris, 1844 ;

De la part de M. Jubinal :

Revue du Midi, tome II, 4e livraison, 25 octobre 1843.

Correspondance.

— M. Duchesne aîné, trésorier, empêché d'assister à la séance, fait savoir qu'il a reçu des réclamations de MM. Lecomte, Pillet-Will, Busserolles, Princeteau, de Guilhermy, Hienson, vicomte de Bondy, et qu'il y a fait droit.

M. le Trésorier adresse aussi une note de dix-neuf sociétaires qui n'ont point encore acquitté leur cotisation pour l'année 1843,

et dont il trouverait convenable de retrancher les noms du tableau général des membres de la Société destiné à l'Annuaire de 1845. La plupart d'entre eux étant étrangers, le Conseil surseoit encore à leur radiation, et prie les membres qui les ont présentés, de les instruire de la nécessité où serait le Conseil de prendre cette détermination, dans le cas où ils ne se seraient pas mis prochainement en règle avec M. le Trésorier. La même mesure sera prise à l'égard des membres domiciliés en France.

— M. Mathon, de Neufchâtel, expose ses vues sur le mode de division des différentes séries du *Bulletin*.

Objets d'administration. — Travaux de la Société.

— M. Berger de Xivrey, commissaire responsable pour la *Chronique de Richer*, informe le Conseil que l'impression de cet ouvrage est commencée, que trois feuilles sont composées et que l'impression se poursuit.

— M. Guérard annonce que les manuscrits de Suger, empruntés à la Bibliothèque royale, ont été récemment remis au nouvel éditeur, M. l'abbé Arnaud.

— M. Lenormant, commissaire responsable du *procès de Jeanne d'Arc*, annonce au Conseil avoir fait exécuter, pour le dernier volume de cet ouvrage, la copie *fac simile* de la lettre écrite par Jeanne d'Arc, en 1421, aux habitants de Riom; cette lettre, découverte dans les Archives judiciaires de la ville de Riom et actuellement déposée aux Archives du royaume, est la seule pièce sur laquelle on ait reconnu la signature de Jeanne (1). Les frais du dessin, de la lithographie et du tirage peuvent être évalués environ à 30 francs. Le Conseil autorise cette dépense.

M. Lenormant demande aussi au Conseil l'autorisation de faire joindre à ce même volume la copie, en *fac simile*, du petit nombre de portraits de Jeanne d'Arc conservés, la plupart, dans les vignettes ou lettres initiales des Mss. du xve siècle, et auxquels on peut supposer le plus d'apparence de vérité pour la physionomie et le costume, le xvie siècle n'ayant point donné encore à l'héroïne le caractère romanesque que lui ont conservé la plupart des dessins postérieurs. Déjà M. Lenormant a fait calquer par un artiste habile, avec la plus parfaite fidélité, plusieurs de ces dessins qu'il met sous les yeux du Conseil, et particulièrement le croquis tracé par un greffier, en marge d'un des registres originaux du

(1) Voyez le Rapport du Secrétaire sur les travaux de la Société pour 1843-1844. *Bulletin* de 1844, n° 3, p. 51.

parlement de Paris. Ces dessins, qui devront former les éléments les plus authentiques d'une iconographie de Jeanne d'Arc, ajouteront au prix que le public éclairé attache à cette importante publication. Le Conseil renvoie cette proposition de dépense, dont le chiffre ne peut encore être fixé, à l'examen du comité de publication.

— M. Guérard, au nom de ce même comité, fait un rapport sur le manuscrit d'une *Chronique de Flandres* dont M. Édouard Le Glay avait proposé au Conseil l'impression. Il rappelle, pour les détails et le caractère de cet ouvrage, ce qui en a été dit par le Secrétaire dans son dernier rapport sur les travaux de la Société pendant 1843-1844 (1). Cette chronique n'a pas paru aux membres du comité être un ouvrage assez original et d'un intérêt assez général, et différer assez de celle publiée par Denis Sauvage, pour être, en ce moment du moins, l'objet d'une publication particulière. Sous ce même titre de *Chroniques de Flandres*, il existe un assez grand nombre de chroniques manuscrites qui n'ont point encore été suffisamment étudiées et comparées. Ce travail comparatif, qui ne peut manquer de conduire à un résultat intéressant et auquel M. Le Glay pourrait lui-même se livrer, permettrait peut-être au Conseil de prendre un jour à cet égard une détermination favorable : aussi n'est-ce point un ajournement définitif que le comité soumet au Conseil, qui adopte sa proposition.

— Au nom du même comité, M. Guérard exprime l'opinion qu'il serait utile de s'occuper prochainement du choix d'un certain nombre de nouvelles publications à faire dans trois ou quatre années. L'expérience a prouvé que ce délai n'était point trop long pour les recherches et les travaux préparatoires à demander aux éditeurs. MM. les membres du Conseil et de la Société sont donc invités à faire connaître, d'ici à quelques mois, au Conseil, les ouvrages dont ils jugeraient la publication utile.

— M. Le Prévost signale au Conseil la convenance de tenir une séance préparatoire avant l'assemblée générale de chaque année, ainsi que cela a été fait quelquefois. Il en sera ainsi à l'avenir.

— Le Conseil est instruit de la perte qu'il vient de faire de l'un de ses membres les plus actifs, M. Géraud, qui avait été chargé depuis plusieurs années de la rédaction principale du Bulletin. Le choix d'un nouveau rédacteur ne paraissant pas urgent, vu la publication bimensuelle, il n'y sera pourvu que dans la prochaine séance, le prochain numéro devant être presque uniquement composé du procès-verbal de l'assemblée générale.

(1) Voir ce Rapport. *Bulletin* de 1844, n° 3, p. 62.

Élections.

Le Conseil procède au renouvellement annuel de son bureau. Sont élus :

Président : M. de Barante ;

Vices-présidents : MM. Naudet et Auguste Le Prévost ;

Secrétaire-adjoint : M. Teulet ;

Trésorier et archiviste : M. Duchesne aîné.

Les fonctions du Secrétaire actuel (M. J. Desnoyers) n'expirent qu'en 1845.

Le Conseil renouvelle ensuite les comités de publication et des fonds.

Comité de publication : MM. Guérard (président), Lenormant, Magnin et Ravenel.

Comité des fonds : MM. de Roissy (président), Bottée de Toulmon et Lascoux.

La séance est levée à cinq heures un quart.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 1er JUILLET 1844,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. NAUDET, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Ouvrages offerts à la Société.

De la part de M. le Ministre de l'instruction publique :

Bulletin archéologique, publié par le Comité historique des arts et monuments, 3e vol., n° 1. Séances de janvier et février 1844, in-8°. Paris 1844.

De la part de M. de Caumont :

Bulletin monumental ou *Collection de mémoires sur les monuments historiques de France*, publié sous les auspices de la Société française pour la conservation et la description des monuments nationaux ; 10e vol., n° 4, in-8°. Caen, 1844.

De la part de l'auteur :

Le *Géant Ascus*, par M. J. de Witte, extrait de la *Revue numismatique*, année 1844, br. in-8°

De la part de M. Techener :

Bulletin du bibliophile, 6e série, avril 1844, in-8°. Paris, 1844.

Correspondance.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. de Barante qui, retenu pour quelque temps loin de Paris, témoigne au Conseil combien il est reconnaissant et honoré du nouveau témoignage de bienveillance que vient de lui donner la Société en le désignant encore une fois pour son président. Quoique absent il n'en est pas moins tout dévoué aux intérêts et aux succès de la Société.

— MM. Gabriel Delessert, pair de France, préfet de police, le comte Alex. de Saint-Priest, pair de France, H. Floquet, membre correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, adressent des remerciements au Conseil pour leur admission au nombre des membres de la Société de l'Histoire de France.

— M. l'Archiviste a reçu des réclamations de MM. le comte Édouard de Saint-Mauris, Martin (de Mantes) et Bouchitté; il y a fait droit.

— Empêché d'assister à la séance, M. Duchesne aîné adresse au Conseil des observations sur divers objets d'administration.

— M. de Gaulle, membre de la Société, prie le Conseil de vouloir bien lui confier l'emploi de rédacteur du *Bulletin* vacant par la mort de M. Géraud. Chargé depuis six ans des annonces littéraires du *Journal des savants*, il serait à portée de s'acquitter d'une tâche analogue pour la Société de l'Histoire de France, et s'estimerait heureux qu'elle voulût bien, en lui confiant cette rédaction, lui fournir l'occasion de s'associer à ses travaux.

La demande de M. de Gaulle, appuyée par plusieurs membres du Conseil, est agréée et il est désigné pour remplacer M. Géraud.

— Une lettre circulaire, signée par MM. le baron d'Hombres-Firmas et G. de Labaume, comme secrétaires généraux, annonce que la douzième session du congrès scientifique de France se tiendra à Nîmes, et ouvrira le 1er septembre prochain. Les membres de la Société sont invités à y assister.

Objets d'administration. — Communications diverses.

— M. Guérard, au nom du comité de publication, rend compte de l'examen de la proposition faite, dans la dernière séance, par M. le commissaire responsable de l'édition des procès de Jeanne d'Arc, de joindre à cet ouvrage des dessins en *fac-simile*, représentant les portraits de la Pucelle, qu'on peut regarder comme les plus authentiques. Quoique le comité n'ait pu se former une opinion définitive, par l'absence du membre qui avait fait cette

proposition, il est cependant d'avis que cette adjonction ne devrait être autorisée qu'autant qu'elle n'occasionnerait pas une dépense considérable et hors de proportion avec l'importance réelle du résultat. Plusieurs membres s'élèvent contre l'introduction d'illustrations iconographique dans les éditions publiées par la Société, dont le vrai mérite consiste surtout dans la pureté des textes, la fidélité des traductions et un choix judicieux de notes. Dans la circonstance actuelle, et malgré l'intérêt exceptionnel du sujet, le peu d'authenticité et la diversité des représentations de Jeanne d'Arc leur paraissent une forte objection. M. Lacabane fait observer que le portrait de Jeanne d'Arc, qui figure dans le *Champion des dames*, manuscrit de l'année 1450, est presque contemporain et représente fidèlement le costume militaire adopté par la Pucelle.

Un autre membre du conseil, M. Ravenel, rappelle que Mademoiselle Dupont, éditeur des *Mémoires de Pierre de Fenin*, ayant désiré y joindre un dessin des armoiries de l'auteur, a fait cette adjonction à ses frais.

M. A. Le Prévost insiste sur l'intérêt qui s'attache à ces représentations d'un personnage historique aussi célèbre; il pense que les frais ne s'élèveraient pas aussi haut qu'on le présume, et qu'ils pourraient être réduits à une centaine de francs : des gravures sur bois, introduites dans les *Instructions du comité des monuments figurés*, publiés pour le Ministère de l'instruction publique, l'ont été à peu de frais. M. Le Prévost demande et est autorisé par le Conseil à s'entendre à ce sujet avec M. Lenormant, afin que le comité de publication puisse émettre son opinion en connaissance de cause. En attendant, la proposition est ajournée jusqu'à plus complet examen.

— M. Le Prévost fait connaître le résultat de la demande que le Conseil l'avait prié d'adresser verbalement à M. le Ministre de l'instruction publique au sujet de l'*Annuaire*. Le Conseil apprend avec reconnaissance que M. Villemain a bien voulu promettre de souscrire à cent exemplaires de cette publication, dont la première année avait déjà reçu un semblable encouragement de M. Guizot, alors ministre de l'instruction publique.

La séance est levée à 4 heures et demie.

II.

NÉCROLOGIE.

— La Société de l'Histoire de France a perdu l'un de ses membres les plus laborieux et les plus utiles. M. Géraud, appelé au Conseil d'administration en 1838, et chargé l'année suivante de la rédaction du Bulletin, est mort à la fleur de l'âge le 9 mai dernier. Il était né le 11 février 1812, au Caylar, dans l'Hérault, à quatre lieues de Lodève.

Son père, notaire de ce village, le plaça au collége de Saint-Affrique, puis au collége royal de Rodez, et, en dernier lieu, au petit séminaire de Montferrand. Sous tous ses maîtres, le jeune Géraud (Pierre-Hercule-Joseph-François) montra beaucoup de goût et de facilité pour l'étude. Après avoir fait avec distinction toutes ses classes, il entra chez un avoué de Clermont, et se destina au barreau. La révolution de 1830, qui éclata bientôt après, et qu'il accueillit avec enthousiasme, menaça de l'entraîner dans une autre voie, semée d'illusions et d'écueils : il écrivit dans le *Journal du Puy-de-Dôme,* il composa des chansons en l'honneur de la liberté, et eut du succès; néanmoins sa raison précoce l'emportant sur la chaleur de ses sentiments politiques, il resta fermement attaché aux modestes occupations de son étude.

En 1834 il vint à Paris, où, grâce à la recommandation du poëte Béranger, il obtint chez un avoué une place de second clerc. Mais les projets d'un jeune homme abandonné à lui-même sont sujets à changement, surtout lorsqu'ils exigent de sa part plusieurs années d'efforts continuels, et qu'ils ne lui offrent pas, d'ailleurs, dans l'avenir un succès parfaitement assuré. A peine Géraud se fut-il remis à la procédure, qu'il y renonça, et cette fois sans retour, pour entrer en qualité de secrétaire chez M. Dureau de la Malle. Par ses nouvelles fonctions, toutes littéraires, il se vit associé aux recherches du savant académicien, et fut bientôt attiré lui-même dans la carrière de l'érudition

C'est là dans cette maison, qui était pour ainsi dire devenue la sienne, que se sont écoulées paisiblement les dix dernières années de sa vie si laborieuse et si courte.

En 1836 il fut assidu au cours préparatoire de l'École des chartes. L'année suivante, après avoir été nommé pensionnaire de cette école, il fut chargé par M. Guizot de travailler, sous M. Fauriel, au recueil des documents relatifs aux Albigeois. Ayant obtenu le premier rang à l'examen de sortie de l'École des chartes, il fut

placé le premier sur la liste des archivistes paléographes de la promotion du mois de janvier 1839. En 1840, le recueil concernant les Albigeois fut suspendu ; mais M. Villemain, voulant conserver aux Travaux historiques un de ses meilleurs employés, fit présent de M. Géraud à la collaboration des Cartulaires, qui l'a toujours conservé depuis, et qui n'a jamais cessé de recevoir de lui les services les plus empressés et les plus utiles.

C'est à ce petit nombre de faits que peut se résumer la biographie de M. Géraud. Quant à ses ouvrages, le premier qui le fit connaître du monde savant est intitulé : *Paris sous Philippe le Bel*. Il lui avait été demandé par notre Société, mais le ministre de l'instruction publique le revendiqua pour en enrichir la collection des documents inédits de l'Histoire de France. C'est, on peut le dire, un des plus importants et des plus estimés de la collection ; aussi a-t-il obtenu de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres la première médaille d'or au concours des antiquités nationales de 1837.

En 1839 il publia, dans le *Bulletin du Bibliophile*, une série d'articles de paléographie, qu'il rassembla l'année suivante en un petit volume ayant pour titre : *Essai sur les livres dans l'antiquité et particulièrement chez les Romains*. Cet ouvrage, dans lequel l'auteur a su répandre un jour et un intérêt tout nouveaux sur un sujet déjà traité avec beaucoup d'habileté, surtout par l'allemand Schwartz, est aujourd'hui cité avec éloge par les savants de tous les pays.

Notre Société lui fut redevable, en 1843, d'une excellente édition de la chronique de Guillaume de Nangis : la correction du texte, avec l'introduction, les notes critiques et les éclaircissements dont il est accompagné, l'exactitude et la clarté du tableau chronologique ; enfin la richesse et la commodité de la table concourent à mettre cette édition bien au-dessus des précédentes.

La dernière composition de M. Géraud est un Mémoire manuscrit sur la reine Ingeburge, épouse de Philippe Auguste. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à laquelle il l'a envoyé pour le concours des antiquités nationales, vient de lui décerner une récompense posthume en lui accordant la première médaille, comme au concours de 1837.

Au milieu de ses nombreuses occupations, Géraud trouva encore le temps de rédiger un grand nombre d'articles pour la bibliothèque de l'École des chartes, le journal *l'Univers religieux*, et le *Bulletin* de notre Société. On doit aussi lui tenir compte de la part qu'il a prise à la collaboration des Cartulaires. Outre le texte du *Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, qu'il a mis en état d'être

publié, il a composé pour le *Cartulaire de Saint-Bertin* le résumé historique remplissant près de soixante pages de la préface. Enfin, le manuscrit du *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, aujourd'hui sous presse, est presque entièrement de sa main.

M. Géraud, qui s'était consacré à l'histoire du moyen âge et surtout à celle de la France au XIIIᵉ siècle, était à la veille de prendre une place distinguée parmi les savants. Dans la maison qui l'avait adopté, il avait appris à chérir tous les jours davantage les lettres et la science et à les cultiver avec noblesse et désintéressement. Entre les qualités qui le recommandaient pour les travaux d'érudition, il possédait l'amour invariable de la vérité et de l'exactitude, une raison solide, un esprit réfléchi et méditatif, beaucoup de pénétration et de sagacité, une opiniâtreté invincible au travail, et, avec une certaine facilité d'écrire, une diction correcte et naturelle. C'était en outre un homme plein de probité, esclave de ses devoirs, d'un commerce sûr et d'une piété fervente autant que sincère. Malheureusement sa santé, qui n'était déjà plus entière à son entrée chez M. Dureau, avait été dévorée depuis par l'ardeur et la continuité du travail. Dans ces derniers temps, lorsqu'il se décida enfin à se séparer de ses hôtes, pour aller respirer l'air de son pays et se reposer au sein de sa famille, son mal avait déjà fait de rapides et effrayants progrès. Ses amis, et la personne qui devait l'accompagner, lui conseillèrent en vain de voyager à petites journées, il choisit obstinément la voie la plus rapide, et, pour lui, la plus fatigante; mais le voyage épuisa le peu de force qui lui restaient, et, quand il arriva, il était mourant dans les bras de son père.

Sa mort a jeté la désolation dans sa famille, dont il était à la fois l'ornement et le soutien; elle n'a pas répandu moins de deuil chez ses hôtes, qui l'aimaient comme un fils, et pour lesquels, de son côté, il témoigna toujours, avec la reconnaissance la plus tendre, le dévoûment le plus vif et le plus constant. Ses confrères de l'École des chartes, profondément affligés de le voir ravi si tôt à leur amitié et à leur tâche commune, se sont empressés de lui rendre un pieux et funèbre hommage, et de lui donner des marques publiques et touchantes de leur attachement aussi bien que de leur estime. Les membres de la Société de l'Histoire de France ont dû s'associer de cœur à de si légitimes regrets, particulièrement en mémoire de la grande part que M. Géraud a prise à leurs travaux, et des services signalés qu'il leur a rendus.

B. G.

— M. Fauriel, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur de littérature étrangère à la Faculté des Lettres de Paris, est mort le 15 juillet. C'est une perte sensible pour tous les amis des lettres, et particulièrement pour la Société de l'Histoire de France, qui comptait M. Fauriel au nombre de ses fondateurs, et l'avait appelé en 1834 et 1835 à la vice-présidence de son Conseil d'administration.

Né vers 1776, à Saint-Barthélemy-le-Plain, en Vivarais, M. Fauriel, après des études commencées dans la maison de l'Oratoire de Tournon, et continuées dans celle de Lyon, suivit d'abord la carrière militaire, et servit pendant quelque temps dans l'armée des Pyrénées-Orientales. Arrivé à Paris sous le Directoire, il y rencontra l'un des derniers professeurs de l'Oratoire, Fouché, ministre de la police générale, et accepta sous ses ordres des fonctions administratives dont il se démit à l'avénement de l'Empire pour se vouer tout entier à la littérature. Les principaux traits de cette vie si bien remplie, les services éminents rendus par M. Fauriel à la philologie et à l'histoire ont été éloquemment rappelés par MM. Guigniaut et Victor le Clerc dans les discours qu'ils ont prononcés sur sa tombe au nom de l'Institut et de la Faculté des Lettres. Après avoir parlé des relations de M. Fauriel avec Cabanis, de Tracy et madame de Condorcet, M. Guigniaut a dit : « Un monument est demeuré de ces « premiers temps de sa vie littéraire, qui prouve tout à la fois la « forte direction de ses études philosophiques, et l'influence qu'il « exerçait, par l'étendue de ses idées, par l'impartialité de son juge- « ment, sur les maîtres mêmes de la science. C'est la fameuse *Lettre* « *sur les causes premières*, que Cabanis adressa à Fauriel à l'occa- « sion de l'histoire du stoïcisme que le jeune sage se proposait d'é- « crire ; lettre où se manifeste sensiblement le retour de l'auteur « du *Traité des rapports du physique et du moral* à de plus hautes « et plus salutaires doctrines. Vers le même temps, M. Fauriel, lié « avec madame de Staël et Benjamin-Constant, mis par eux en rap- « port avec les frères Schlegel, avec Guillaume et Alexandre de « Humboldt, se tournait de plus en plus vers la critique, mais pour « en élargir aussi le point de vue par de savantes et neuves compa- « raisons. Il étudiait les littératures par les langues, les langues et « les littératures à la fois par leurs origines, il remontait des épo- « ques modernes au moyen âge, encore si dédaigné, et, franchis- « sant les limites de l'antiquité classique, il abordait, pour y cher- « cher ses titres et ceux de l'humanité tout entière, le mystérieux « Orient ; il l'abordait par sa révélation la plus soudaine et la plus « merveilleuse, celle du sanscrit, que venaient de retrouver chez les « Brahmanes, avec tous ses précieux trésors de poésie et de science,

« les W. Jones, les Wilkins, les Hamilton. L'un des premiers chez « nous, Messieurs, M. Fauriel posséda cette langue, il en déchif« fra les monuments littéraires, et nul doute que s'il s'y fût adonné « plus exclusivement, aussi bien qu'à l'arabe qu'il apprit et cultiva « plus tard, il ne fût devenu l'un de nos grands orientalistes. Mais « les applications esthétiques ou historiques, les résultats géné« raux, les théories fondées sur les faits, les hypothèses hardies et « fécondes, puisées dans un sentiment profond de la réalité, pour« suivies à travers l'étude patiente des détails, étaient avant tout le « besoin de cet esprit éminemment français en même temps qu'u« niversel. Voilà pourquoi M. Fauriel ne fit de la philologie qu'un « moyen, quand on pouvait croire qu'il l'avait prise comme un but. « En 1810, au lieu d'un poëme sanscrit, ou teutonique, ou roman, « qu'on était en droit d'attendre de la diversité comme de la soli« dité de ses études, il publiait sa traduction de la *Parthénéïde* de « son ami Baggesen, cette allégorie fantastique et un peu bizarre, « dont la valeur est singulièrement rehaussée par les *Réflexions pré« liminaires sur l'idylle en général*, vrai chef-d'œuvre de critique « littéraire, dont il l'accompagna. Dès lors aussi, il avait conçu le « plan d'une œuvre bien plus grande, qui fut vraiment l'œuvre de « sa vie, et vers laquelle, de plus en plus, convergèrent presque « tous ses travaux, même les plus éloignés en apparence et les plus « disparates. Je veux parler de cette Histoire du midi de la France, « dont les recherches le jetèrent tout d'abord dans l'étude des poé« sies provençales, où il fit de tels progrès, où il découvrit avec « tant de sagacité, tant de profondeur, les lois du langage, celles « de la versification, celles du double enchaînement des idées et des « formes, qu'un de nos plus savants confrères, qui a fait de ces tra« vaux son plus beau titre de gloire peut-être, que M. Raynouard « n'hésitait pas à le proclamer son maître. Il se délassait de ces « graves et difficiles études par de fréquents retours aux muses con« temporaines ou aux muses primitives, toujours cherchant le nou« veau dans le vrai, le simple et le naïf dans le beau. C'est ainsi « qu'il nous donnait, en 1823, la traduction des deux tragédies de « Manzoni, *le Comte de Carmagnola* et *Adelghis*, dont la pre« mière lui avait été dédiée par son illustre ami, sous les auspices « duquel il devait être reçu plus tard membre de la célèbre Aca« démie *della Crusca*, comme un des plus fins connaisseurs de la « langue et de la poésie italienne. L'année suivante, il fit paraître, « comme un digne prélude à la lutte glorieuse de l'indépendance « hellénique, les *Chants populaires de la Grèce moderne*, qui le pla« cèrent haut dans l'opinion, et qui commencèrent à jeter sur son « nom un éclat qu'il n'avait ni prévu ni ambitionné. L'édition du

« texte, la traduction française, les éclaircissements, les notes, « mais surtout le discours préliminaire avec l'admirable récit de la « guerre de Souli, révélèrent définitivement dans M. Fauriel le phi- « lologue, l'historien et l'écrivain du premier ordre.

« Ainsi se multipliaient, grandissaient, aux yeux du public, les « mérites de cet homme si longtemps apprécié de ses seuls amis : la « récompense devait venir, quoiqu'elle ait tardé. La révolution de « juillet put seule le tirer de sa retraite qu'il s'obstinait à chérir par- « dessus tout, alors même que la célébrité l'avait visitée. Il ne fal- « lait rien moins que le triomphe de ses principes de liberté sage « en politique comme en toutes choses, que l'avénement au pouvoir « de quelques-uns des plus anciens et des plus fidèles d'entre ses « amis, pour le décider. Et ne croyez pas, Messieurs, qu'il ait été « tenté un seul instant du retour à l'administration, aux affaires, « qui en séduisaient tant d'autres ; il les connaissait trop, il se con- « naissait trop lui-même pour éprouver cette tentation. Ce fut « grand'peine à M. Guizot, à M. de Broglie, à M. Villemain, à « M. Cousin, de lui faire accepter une chaire de littérature étran- « gère, créée tout exprès pour lui à la Faculté des lettres de Paris ; « une chaire cependant, on peut le dire, à laquelle il était désigné « par les suffrages de l'Europe savante tout entière. Je m'étonnerais « qu'avec tant de travaux, tant de titres de tout genre, l'Académie « des Inscriptions et Belles-Lettres ait été six années encore à lui « ouvrir ses portes, s'il n'eût préféré lui-même s'y faire précéder « d'une des parties de sa grande trilogie historique, de l'*Histoire « de la Gaule méridionale sous la domination des conquérants ger- « mains*, qui est à elle seule un grand livre, quoiqu'elle ne fût dans « le plan de son auteur qu'une introduction à l'Histoire du midi de « la France, œuvre colossale, poursuivie pendant trente années « avec une persévérance si rare, et, nous l'espérons bien, achevée. « Ce n'est pas ici le lieu de caractériser ce beau travail ; d'autres « l'ont fait avec compétence et avec talent. Mais je ne saurais passer « sous silence le parti que M. Fauriel, devenu l'un des conserva- « teurs-adjoints du cabinet des manuscrits à la Bibliothèque royale, « tira de cette nouvelle position pour enrichir notre collection na- « tionale des Documents inédits pour servir à l'histoire de France, « de la curieuse *Histoire de la croisade contre les hérétiques albi- « geois*, écrite en vers provençaux par un poëte contemporain, et « publiée en 1837 avec une traduction française et une introduc- « tion qui témoignent des profondes connaissances de notre con- « frère dans la littérature comme dans toute l'histoire du Midi. »

M. Victor le Clerc, doyen de la Faculté des Lettres, a exprimé en ces termes les regrets que laisse M. Fauriel comme professeur de la Faculté et comme membre de la Commission chargée par l'Institut de continuer l'Histoire littéraire de la France : « Les « études, à la fois variées et profondes, de M. Fauriel, familiarisé « de bonne heure avec toutes les littératures de l'Europe ; ses tra« vaux sur les chants populaires des Grecs modernes, sur les tra« gédies de Manzoni ; d'autres traductions enrichies d'observations « ingénieuses et neuves ; ce qu'on savait surtout de cet esprit élevé, « impartial, qui, pour être en quelque sorte citoyen du monde, « n'en conservait pas moins le plus pur patriotisme et la plus vive « originalité, le désignaient depuis longtemps comme l'homme le « plus capable de faire connaître à la France le génie des autres « peuples, lorsque fut conçue la haute pensée de joindre à notre « enseignement public un Cours de littérature étrangère. L'opinion « avait dicté le choix : elle n'a point cessé d'y applaudir pendant les « quatorze ans que M. Fauriel a inauguré cette nouvelle chaire par « l'utilité et la diversité de ses leçons, sur les grandes épopées du « moyen âge comparées aux poëmes homériques, sur les origines « de la langue italienne et de la nôtre, sur Dante, sur le théâtre « espagnol, sur tant d'autres sujets que nul n'avait encore popula« risés chez nous par la parole. Ce sera la gloire de notre illustre « confrère, gloire qui ne peut ici nous consoler, mais que nous « aimons cependant à proclamer aujourd'hui, ce sera son éternel « honneur d'avoir appris à ses jeunes disciples, émules de l'infati« gable curiosité de leur maître, à chercher partout comme lui, « jusque dans les idiomes et les mystères de l'Orient, les idées vraies « et les émotions sublimes.

« Appelé, en 1836, à succéder à Petit-Radel dans l'Académie « des Belles-lettres, et peu de temps après, à Émeric-David, dans « l'honorable tâche qui nous est imposée de continuer les annales « des lettres en France, M. Fauriel apporta en tribut à cet ouvrage, « commencé depuis plus d'un siècle, la nouveauté de son savoir et « de ses idées. Sa coopération, hélas! trop courte, à ce grand mo« nument national, qui aurait eu besoin de lui plus longtemps, a « été déjà marquée par sa révision attentive des derniers travaux « de son prédécesseur, et par sa notice sur Brunetto Latini, ce Flo« rentin qui écrivit en français au XIIIe siècle ; notice d'un goût ex« quis, vrai chef-d'œuvre, regardé dès à présent comme un modèle « de jugement et d'élégance. Et je me hâte d'informer ses admira« teurs et ses amis, c'est-à-dire quiconque l'a connu, que, dans le « vingt et unième volume, ils trouveront encore un grand nombre « de morceaux, principalement sur la littérature provençale, qui

« feront revivre pour eux les vues profondes, la verve, la grâce de « celui qu'ils ont aimé...........»

III.

DOCUMENTS HISTORIQUES.

Trois chapitres de la vie de Philippe III, par Guillaume de Nangis, traduits dans les Chroniques de Saint-Denis (1), un très-court passage de la chronique latine du même historien (2) et deux petits poëmes publiés, il y a quelques années, par M. Jubinal (3), ont fourni tout ce qu'on sait jusqu'ici des événements qui amenèrent la disgrâce et le supplice de Pierre de la Brosse, chambellan et minitre tout-puissant de Philippe le Hardi, pendu à Paris, *au gibet des larrons,* le 30 juin 1278, avant le lever du soleil, pour avoir, disait-on, calomnié la reine Marie de Brabant et livré les secrets de l'État au roi d'Espagne.

Les documents suivants, conservés aux archives du royaume (*Trésor des Chartes*) et inédits, me semblent présenter d'autant plus d'intérêt que, si une procédure régulière a précédé la condamnation de ce célèbre favori, il n'en reste plus aucune trace. Les deux premiers sont les pièces officielles d'une enquête dont le but était d'établir la complicité de l'évêque de Bayeux dans les faits reprochés à Pierre de la Brosse. Le troisième est une lettre adressée par la reine au pape Nicolas III, après l'exécution du chambellan, pour lui demander la punition de l'évêque de Bayeux, qui s'était réfugié à Rome.

Si ces documents n'éclaircissent pas complétement les causes d'une catastrophe qui fut pour le peuple, suivant l'expression de Nangis, « un sujet d'étonnement et de murmures, » ils font connaître des particularités importantes ou curieuses qu'on jugera peut-être propres à caractériser ce mystérieux et tragique épisode de notre histoire. C'est à ce titre qu'ils m'ont paru dignes d'être placés,

(1) *Rec. des Hist. de France*, XX, p. 502, 508-512.

(2) Il existe deux leçons très-différentes de ce passage, pour lequel il faut conférer le *Rec. des Hist. de France*, XX, p. 566, avec l'édition de la chronique de Nangis, récemment publiée par M. Géraud pour la Société de l'Histoire de France, Paris, 1843, t. Ier, p. 250.

(3) *La Complainte et le jeu de Pierre de la Brosse*, Paris, Techener, 1835, in-8°.

par exception, malgré leur étendue, sous les yeux des lecteurs de ce *Bulletin*.

I. *Déposition du légat Simon contre Pierre de Beneis, évêque de Bayeux.*

« Li commencement dou fet levesque de Baieues, en tant comme il touche le legat, fu itiez.

« Quant misires Lois, li einznez fiz nostre seigneur le roi de France Ph., de sa premiere fame madame Ysabel reine de France, fu morz, mestre Pierres de Beneis, qui est evesques, et lors estoit deens de Baieues (1), ne pas moult loing apres la mort de lenfant, apres ce que madame la Roine, qui ore est, fut relevée de son premier effant, vint voeir le legat (2) a Paris, a Sainte Geneveve, et, entre les autres choses dom il parla a lui, li dist : Sire, ge memerveil moult durement de ce que len dit par Paris tout communement de madame la Roine la jeune et des fames de son ostel, que ele amena de son pais. Et li legat li demanda : que est ce que len en dit? Et li dit deens respondi : Sire, len dit tout communement par tote la cité de Paris que madame la Roine la jeune et les fames de son ostel les queles ele amena de son pais, empoisonerent et mistrent a mort mon seigneur Lois, le fiz le Roi, et si se doutelen, si comme len dit communement, que eles ne facent autel, se eles puent, as autres enfanz le Roi que il a de sa premiere fame, en cele entencion que li enfant que li Rois a et aura de ceste Roine soient hoir dou réaume de France. Et quant li legaz li respondi que il ne crooit pas que teles paroles fussent dites par Paris de la Roine et de ses femmes, il li dist : Sachiez, sire, que si sunt, et que li criz en est si grant par tot Paris, et si durement en est esmeuz et dolenz li peuple de Paris encontre la Roine et ses fames, que il na fame en lostel la Roine qui osast aler dou Louvre ou eles sunt iusques a leglise Nostre Dame de Paris en pelerinage, por

(1) Pierre de Beneis, cousin de la femme de Pierre de la Brosse, avait obtenu le doyenné de Bayeux, en 1274. Il fut élu évêque de Bayeux, en 1276. Après l'arrestation de Pierre de la Brosse, il se réfugia auprès du pape Nicolas III qui, malgré les instances du roi, de la reine et du duc de Brabant, refusa de le déposer. A l'avènement de Philippe le Bel, Pierre de Beneis rentra en France et obtint la restitution du temporel de son évêché, qui avait été saisi. Il mourut en 1306. (Voyez le *Gallia christiana*, t. XI, col. 370, et *l'Histoire du diocèse de Bayeux*, par Hermant, p. 228.)

(2) Simon, cardinal-prêtre de Sainte-Cécile, français de nation, depuis élu pape sous le nom de Martin IV, après la mort de Nicolas III, en 1281.

poeur de ce que li peuples de Paris ne leur corust sus et les lapidast, por acheson de lenpoisonnement desus dit. Et si vous di plus, que la Roine meesmes se doteroit a issir dou chastel dou Louvre, où ele est, sanz grant conduit, por lacheson desus dite. Et totes ces choses affermoit li diz deens moult certainement, et faisoit semblant que il li pesast moult de ce que len disoit de la Roine et de ses femmes. Et quant li deens se fu parti dou legat, li legat fist enquerre diligeanment et secreement, et au plus couvertement que il pot, se len disoit teles paroles parmi Paris comme li deens li avoit dites de la Roine et de ses femmes, et trova que il nen estoit nule parole, et que li deens li avoit fet entendant autre chose que verité, de quoi il reprist le deen quant il le vit apres ce; mes li deens se tint totes voies a ce que il avoit dit devant, et dist que il crooit que li legaz navoit pas enquise la chose diligeanment. Une piece après ces choses, ce est asavoir ansint comme environ II mois, li Rois ala a Tours por aler vers Navarre (1), et quanque il estoit là, li legaz vint a lui. Et quant il vint a lostel le Roi a Tours, li Rois le trest a une part tout soul, et li dist que len li avoit mandé de Flandres que un chanoines de Laon, que len apele vidame, li diffamoit moult vileinement et moult outrageusement de pechié contre nature (2); et disoit cil vidames que II saintes fames qui estoient en la dyocese dou Liege, dun lune a non Aaliz et est mesele (3), et lautre a nom Ysabel de Sparbeke, li avoient dit que li Rois estoit entechiez de ce vice. Et demanda li Rois au legat se il en avoit unques oi parler; et il dist que oil. Et li Rois li demanda que il en avoit oi dire. Et il dist que len li avoit dit, piece avoit, que un saint hom avoit dit que il savoit par revelacion de Nostre Seigneur, que li Rois estoit coulpables dou pechié desus dit; et dist plus, quar il dist que se li Rois ne se repentoit prochainement de ce pechié, il morroit un de ses enfants dedenz demi an. Et lors li Rois demanda au legat se misires Lois, ses filz, avoit esté morz dedenz le demi an que ceste parole li ot esté dite, et il dist que oil. Et lors li Rois fu moult corrociez et moult a mesese, et se douta que len neust enpoisoné son fil, por faire croire la parole qui avoit esté dite de lui dou pechié desusdit; et pensa tantost que ce eust dit li vidames por une parole que il avoit mandée au Roi par unes letres es queles il estoit contenu que les II fames dessus dites avoient dit a celui vidame que Dex leur avoit revelé que li Rois estoit ente-

(1) Voyez la *Vie de Philippe III*, par Nangis, *Rec. des Hist. de France*, XX, p. 505.

(2) L'histoire a justement dédaigné de recueillir cette révoltante imputation.

(3) Lépreuse.

chiez et coulpables dou pechié desus dit, et que sil ne samendoit procheinement, il ne demorroit riens de lui sur terre. Et ce estoit veritez que ces paroles estoient venues dou vidame. Et si ne les li avoit pas oi dire li legaz a celui jor mes a madame la Roine la mere le Roi (1), qui lavoit oi dire au vidame meesmes; et li legaz ausint les li oi puis dire. Et lors sembla au Roi et au legat que bon estoit que len envoiast aus II fames desus nommées homme de qui len se peust et deust fier por savoir se eles avoient dit au vidame que li Rois fust en tel pechié comme il est dit desus, et se eles li avoient riens dit de la mort de lenfant. Et acorderent li Rois et li legaz que len i envoiast mestre Guillaume de Mascon. Et quant Pierre de la Broce (2) sot ce, il dist au Roi et au legat que len ni porroit envoier si bon comme mestre Pierre de Benneies, deen de Baieues desus dit. Et cum li legat deist que comme lelecion de Baeues deust estre procheinement, se cil deens estoit esleuz a evesque, il ne porroit pas aler là, Pierres respondi que si feroit bien, car il li manderoit par des letres que il ne laissast por election, ne por consecration, ne por autre chose, que il nalast sans delai parler audites fames quant li legaz li commanderoit. Et quant cil deens fu esleus après a evesques de Baicues, li diz Pierres porchaça vers le

(1) Marguerite de Provence, veuve de saint Louis.

(2) Indépendamment des trois documents que nous publions, il existe aux Archives du royaume (*Trésor des Chartes*) un carton renfermant deux cent vingt-sept pièces relatives à Pierre de la Brosse. Ces pièces furent mises en la main du roi à l'époque de la confiscation des biens de ce ministre, et l'on n'y trouve rien qui ait rapport à son procès. Les unes constatent les nombreuses libéralités qu'il avait reçues des rois saint Louis et Philippe le Hardi; les autres sont des titres de famille ou de propriété dont la plupart concernent la seigneurie de Langeais, en Touraine. Plusieurs de ces pièces peuvent servir à compléter et à rectifier sous quelques rapports les notions assez vagues qu'on a eues jusqu'à présent sur l'origine et la famille de ce personnage. Son père, nommé comme lui Pierre de la Brosse, et quelquefois de Brosse, était sergent de saint Louis, en 1239. Lui-même avait épousé, en 1255, Philippe, fille du seigneur de Saint-Venant. Il était châtelain de Nogent-Erembert, en 1264. Il est qualifié pour la première fois chambellan du roi dans un acte de 1266, et dans divers titres postérieurs, seigneur de Langeais et de Danville. Il avait fait vœu d'aller à la Terre-Sainte, mais des lettres du légat Simon, datées de la quatrième année du pontificat de Grégoire X (1272), le dispensèrent d'accomplir ce vœu. Ses enfants, nommés dans les titres, sont Jean, Pierre, Guillaume, Perrenelle, Amicie et Isabeau. Pierre de la Brosse avait un frère, Guillaume de la Brosse, marié à Jeanne de Foulques, et panetier de Philippe, fils aîné de saint Louis (Philippe le Hardi), comme on le voit par son testament daté du camp devant Carthage, en 1270.

Roi que il delivrast audit esleu ses regales sans venir les requerre au Roi et sans fere li seirement de foiauté contre la costume et lusage des rois de France. Et ce porchaça cil Pierres, si comme len croit, porce que il doteit et avoit poor que se li diz esliz venist au Roi por ses regales, que len envioast I autre audites fames por plus hasterla besoigne. Empres ces choses, quant li legat fu venu de Tors à Paris, il envoia le dit eslit au dites fames Aaliz et Ysabel, et li enchargea que il faist jurer les dites fames de dire verité de ce que il leur demanderoit en la presence levesque dou Lege de cui dyoceses eles estoient et sont; lequel evesque li Rois et li legaz prierent par leur letres que li diz esliz li porta, que il, a la requeste dou dit eslit, alast avecques lui au dites fames et les feist iurer de dire vérité et oist ce que eles respondroient a ce que li esliz leur demanderoit ou feroit demander; et dist li legaz a leslit que il demandast a chescune de ces II fames par soi, après ce que ele auroit iuré seur sainz en la presence dou dit evesque, se eles avoient dit au vidame ou autre que li Rois fust entechiez dou dit pechié, et se eles li avoient riens dit de la mort de lenfant. Et quant li diz esliz fust revenuz au legat, il li aporta les letres dou dit evesque scelés de son scel, esqueles il estoit contenu que chescune des dites fames, au commandement de levesque, iura sur sains de dire verité de ce que len li demanderoit; et chescune par soi requise seur son serement se ele avoit dit au vidame que li Rois fust coulpables dou pechié desus dit et se ele li avoit riens dit de la mort de lenfant, et quoi, respondi, sur le serement que ele avoit fait, en la presence dou dit evesque, que ele navoit unques dit au vidame ne a autre que li Rois fust entechiés dou dit pechié, ains crooit que li Rois fust bons princes et loiaus et honnestes, et que de la mort de lenfant navoient eles unques parlé au vidame ne a autre, ne riens nen avoient seu devant, après la mort de lenfant. Et après ce li dis eslis dit au legat que la dite Ysabel li avoit dit en secré que sanz doute il li avoit esté revelé que li enfès avoit esté enpoisonez, et que cil ou celes qui lavoient enpoisoné estoient de lostel a la jeune Roine et que autretel feroient il, se il poaient (1), des autres enfanz le Roi, de sa premiere fame, por ce que li enfant de ceste jeune Roine fussent hoir dou réaume de France; mes a ce nen vendroient il jà, quar sanz doute li enfanz le Roi de sa premiere fame seront hoir dou réaume; mes totes voies ele dist que li Rois feroit que sages se il faisait melz garder les enfanz que li sont demoré de sa premiere fame que il navoit fet lainez. Et lors

(1) La substitution de l'*a* à l'*o* dans les terminaisons en *oit* et en *oient*, se fait remarquer, comme on le verra, en plusieurs endroits de cette pièce.

li legat demanda a leslit de queles persones de lostel la Roine ele li avoit dit que eles eussent enpoisonné lenfant. Et li esliz respondi. Je ne vous puis plus dire mes tant que ce firent les plus prochaines persones de la Roine, mes ge ne vous en puis nule nommer, quar ge le recui en secré, et a grant paine me donna icele Ysabel congié que ge vous peusse dire generaument que ce fust venu de lostel la Roine sanz nommer persones. Et lors li legat dist a leslit: Certes, sire esliz, il me semble que vous avez moult mespris vers moi, de ce que vous, qui estiez mes especiaus mesages, avez receu en secré, en tele maniere que vous ne le me poez dire si comme vous dites, chose qui apartiengne a la besogne por laquele ge vous envoié. Et li esliz respondi au legat: sire, ge le fis por ce que ele ne le meust pas dit se ge ne leusse receu en secré, et encore a tout ce le me dist ele moult a envis; mes sire, pensez ce que vous voudrez; il me semble que ge vous di asez quant ge vous di que ce sunt li plus prochain de la Roine; vous poez bien penser li quel ce sunt. Ne autre response ne pot avoir li legat de leslit. Apres ces choses dites desus, quant li Rois fu revenus de Sauveterre (1), et il ot oi la response que li evesques de Baieues, qui jà estoit sacrez, avoit raportée, par la teneur de la dite letre levesque dou Lege, il li sembla que bon estoit que il envoiast au dites fames celui evesque et labé de saint Denys, et que li vidames i fust menez. Et lors porchaça Pierres de la Broce, et li diz evesques de Baeues le loa, que un moines de Verdeloï (2), qui a non Jaques et fu nez de Dinan, alast avesques levesque et labé devant diz au dites fames, quar il seroit moult necessaires a la besoigne, si comme li devant diz evesques et Pierres disoient. Et quant icil moines dust aler avec levesque et labé devant diz, li diz evesques de Baieues fist baillier de ses deniers a celui moine, et avec ce il pria mestre Guillaume de Mascon que il li prestat cent solz de tornois et les baillast au moine devant dit de par celui evesque. Et lors icil moines qui devoit aler avec levesque et labé, si comme il est dit desus, feint que il savanceroit por parler a 1 clerc qui savoit asez des aferez a ladite Ysabel et dou vidame, et que il lemeneroit avec soi là où cele Ysabel estoit. Mes se il ala a ce clerc, ne se il parla a lui, ce ne set len, quar li moines dist quil ne le trova pas là où il quidoit que il fust, mes totes voies il savança si que il parla a ladite Ysabel enceis que li evesques et li abés devant diz venissent là, et

(1) Voyez la *Vie de Philippe III*, par Nangis, *Rec. des Hist. Le France*, XX, 502, 503.

(2) De Vezelay, abbaye de l'ordre de saint Benoît, située dans la ville du même nom, en Nivernais, diocèse d'Autun (Yonne).

li dist paroles, si comme cele Ysabel dist depuis, qui seront recordées ça aval. Et de ce que li dit evesques et abés firent, distrent et troverent en ces fames a la dite voie n'apartient riens au fet dou dit evesque de Baieues dom len a desus parlé, quant a la mort de lenfant.

Une grant piece après totes les choses desus dites, ce est a savoir un pou devant la feste saint Andri lapostre desrenierement trespassée, li evesques dou Liege desusdit ala a la devant dite Ysabel et la fist iurer sur seinz que ele diroit voir en la presence de frere Ernoul de Wiselmare et de pluseurs autres qui a ce furent apelé. Et lors cil evesques, en la presence dou dit frere Ernoul, et cil frere Ernous par le commandement levesque, li demanderent moult de choses. Et la coniura li evesques seur le serement que ele avoit fet, et en vertu dobedience, quele deist verité de tot ce que len li demandoit. Et furent escrites les demandes qui li furent fetes et ses responses Et tot maintenant après ce, cil evesques et cil frere Ernous vindrent au legat, qui estoit a Reins, et li disrent tot ce que il avoient demandé a cele Ysabel et ce que ele leur avoit respondu; et bailla li evesques en escrit scelé de son contre scel pendant, au legat, les dites demandes et responses, entre les queles il estoit contenu que cele Ysabel leur conta et dist que quant li diz evesques de Baieues et li abés de Saint-Denis venoient a cele Ysabel et il furent en i chastel que len apele Saint-Teron (1), li diz moines de Verzelei, a qui li evesques de Baieues avoit fet baillier deniers por lui avancier, si comme il est tochié desus, corut hastivement et vint a cele Ysabel et li amonesta que quant cil evesques et abés seroient venu a lui, se il li demandoient de lempoisonement dou fil le Roi, que ele deist fermement que la Roine de France, la fame le Roi, lavoit fet enpoisoner, et que la dame de Peroés (2) et frere Henris, aumoniers le duc de Breban, en avoient esté consentant, et que, se ele le fesoit einseint, ele et li sien en auroient moult de biens. Et ele li respondi que de ce ne savoit ele rien, ne croiet mie que ce fust veritez, car horrible chose seroit a avoir sopeçon de la Roine de tele chose. Et encore estoit il contenu au dit escrit que li dit evesques dou Liege et frere Ernous avoient

(1) Saint-Tron.

(2) Il y a en Belgique trois villages de Peruwez ou Peruwelz, l'un en Brabant, à 25 kil. de Génappe; un autre dans l'ancien comté de Namur, à 19 kil. de Marche, et le troisième entre Mons et Tournay. Les deux premiers ont donné leur nom à des familles anciennes et puissantes. Nous n'avons trouvé, d'ailleurs, aucun renseignement sur la dame de Peruwez qui avait suivi en France Marie de Brabant.

demandé a icele Ysabel queles choses li evesques de Baieues li avoit demandé quant il la visita tot seus (1), ce est a dire la premiere fois que il i fu sanz labé de Saint-Denys. Et ele respondi quil li avoit demandé se ele avoit unques dit que li fil le Roi eust esté empoisonez, et dist encore que len li metoit sus que ele avoit dit aucune foiz que la Roine de France, la fame le Roi, avoit porchacié cel empoisonement, et que por ce, sanz nule doute, ele devoit estre emmurée; et apres ce uncore li demanda il savoir mon se III ou IIII personnes que il li nomma avoient esté consentant de cel empoisonement, mes il ne sovenoit pas a cele Ysabel de cuile des IIII persones, fors de la dame de Peroés. Et encore de rechief li demanda cil evesques de Baieues se ele avoit dit que la Roine eust enpoisoné le fil le Roi; et ele respondi que ce navoit ele unques dit ne le semblable; et dist uncore, si comme il est contenu ou dit escrit, que quant li evesques de Baieues lot commandée a Dieu a cele premiere foiz, il retorna puis a le (2) et li pria que ele ne revelast a nuli les choses desus dites, quar il les proposoit toutes a dire au legat de France. Après ces choses desus dites li diz evesques de Baieues vint jusques a Meauz a lencontre dou legat quant il revenoit de Reins, le diemainche après la feste de la Tiefaine desrenierement trespassée, et au lundi après, convoia le legat qui aloit parler au Roi a Saint-Denys iusques pres de là. Et entre les autres choses que cil evesques dist au legat en chevauchant, li dist : Sire, vous savez bien que ge vous dis, des pieça, que Ysabel de Sparbeke mavoit dit que ele avoit dit au vidame que misires Lois, li fiz le Roi, avoit esté enpoisonez, et que la Roine, la fame le Roi, et la dame de Peroés avoient porchacié et procuré que il fust empoisonez. Et li legat li respondi que il estoit veritez que il li avoit dit que cele Ysabel avoit dit au vidame que li empoisonement de lenfant estoit venuz de lostel la Roine; mes il ne li avoit pas dit que cele Ysabel eust dit au vidame ne a lui que la Roine ne la dame de Peroés leussent porchacié ne procuré, ainz li avoit dit quil ne li poait nomer les persones qui ce avoient procuré ou porchacié, quar il lavoit receu en secré, dom li legaz sestoit tenus mal a paiez de ce que il, qui estoit ses mesages, avoit receu en secré de la besoigne por quoi il avoit esté envoiez, chose que il ne poait dire, si comme il disoit; mes li evesques se tint et maintint tote cele jornée, tant comme il chevaucha et parla avec le legat, en ce que il li avoit dit, dès la premiere faiz que il revint de cele Ysabel, que ele li avoit dit que la dite

(1) Tout seul.
(2) A elle.

Roine et la dame de Peroés avoient porchacié et procuré lenpoisonement de lenfant. Et dist au legat : Sire, ge vous en diré bones enseignes que ge le vous dis, quar ge vous dis lors que len avoit dit communement par tot Paris que la Roine et les fames de son ostel avoient enpoisoné lenfant, por la quele chose li peuples de Paris estoit si esmeus encontre la Roine et ses fames quil ni avoit nule des fames qui pas osast aler dou Louvre, où eles estoient lors avec la Roine, iuques a Nostre-Dame en pelerinage, por poour de ce que li peuples de Paris ne la lapidast, et que la Roine meesmes doutast por ceste acheson a issir hors dou chastel dou Louvre sanz bon conduit; et vous savez bien, Sire, que ce est veritez que einsint le disoit lon parmi Paris. Et li legat li respondi que ce nestient pas bones enseignes ne veroies, car cele parole que il avoit dite dou peuple de Paris et de la doute de la Roine et de ses fames, il ne les dist pas au legat quant il fu revenu de la dite Ysabel, ainz les li dist IIII mois, ou plus, ainz que il revenist de cele Ysabel, et lors fist enquerre li legat se ce estoit veritez que len disoit tele parole de la Roine et de ses fames dou dit enpoisonement, et trova que ce nestoit pas veritez. Et dès lors dist il au dit evesque, qui lors estoit deens de Baieues, et uncore le li dist il lors en chevauchant vers Saint-Denis, quil ne lavoit unques oi dire fors qua lui. Et quant vint au mardi après, et li legaz aloit a Paris de Saint-Denys, li diz evesques de Baieues dist au legat, ou chemin : Sire, ge sui venuz a vous, quar ge ai puis moult pensé a ce que ge vous disoie hier en chemin de la Roine et de la dame de Peroés; et me sui certainement avisez que ge disoie mal, et vous disiez verité, car sanz doute quant ge vous dis, après ce que ge fu revenuz de la dite Ysabel, que li empoisonement de lenfant estoit venuz de lostel la Roine, ge ne vous fis nule especial mencion de la Roine ni de la dame de Peroés, ainz vous dis que je ne vous en poaie plus dire. Et sachez, Sire, que ge crooie hier certainement que ge le vous eusse dit, et se ge ne creusse que ge le vous eusse dit autrefois, ge ne vous en eusse ja hier parlé; ne ne tenez a mal se ge mespris hyer en ce dire, quar il a moult lonc tens que ge parlé a vous de ceste chose, et ge ai puis pensé a moult dautres besoignes, si nest pas merveille sil ne me sovient bien de ceste. Et li legat li demanda : dès que il est einsint qui (1) vous cuidiez hier que vous le meussiez dit autrefoiz et le mavez dit orendroit, por quoi me deistes vous, quant vous revenistes de la dite Ysabel la premiere foiz, que vous ne me poiez plus dire ? Il respondi : ge dis que ge ne vous poaie plus dire por ce que ge ne crooié pas que ce fust veritez que

(1) Que.

cele Ysabel maroit dit de la Roine et de la dame de Peroés de lempoisonement de lenfant. Ne autrement ne sen sot escuser, et li legaz li dist que ceste response nestoit ne bele ne bone.

« De ceste besoigne il ne sovient dautre chose au legat quant a ore (1).

II. *Rapport de l'évêque de Liège au roi Philippe le Hardi.*

« A tres excellent et tres haut segneur mon segneur Phelipe, par la grasce de Deu, roi de France, Jehans, par cele mesmes grasce, evesques de Liege, maistres Frankes, doiens de leglise de Liege, freres Henris, prieus des prescheurs, et freres Jehans, gardiens des freres menus de Liege, salus et tote reverence et toute obeissance a ses commandemens a lor pooir. Sire, nos faisons savoir a vostre excellence ke a la requeste de frère Iernoul de Wezemale et de maistre Gautier de Chambli, archidiakene de Miaus, ki de par vous vinrent envoié, mandames dan Jehan, moine de Troon (2), par devant nous, et le feismes jurer sour sains kil nos diroit tote pure verité a son escient de ce ke nos lui demanderiemes. Sire, quant il ot ensi juré en nostre presence et en le presense de frere Iernoul et del archidiakene devant dis, on lui demanda, sous le sairement kil avoit fait, kil nos desist quelles paroles li evesques de Baieus lui charga et queles il avoit dites et demandées, de par levesque de Baieus u a sa requeste, a Lizebeth de Spalbeke; et il nos respondi ke a la requeste levesque de Baieus il li demanda se li aisnés fius le Roi, ki mors est, fu enpoisonés, et par qui et par queus. Puis, Sire, lui requesimes nos kil nos desist coment ele lui respondi a ces paroles; et il nos respondi sour son sairement kele lui respondi ke li fius le Roi aisnés devant dis fu enpoisonés, et de la seuwe (3) la Roine, feme le Roi. Après, Sire, nos alames a Lizebeth et li requesimes, sour obedience et sous le peril de same, kele nos desist queles paroles li moines devant dis li avoit dites et demandées de par levesque de Baieus, et ce li demandames nos en la presense de frere Iernoul, del archidiakene et dou moine devant dis. Et ele nos respondi, Sire, et demanda por quoi nos nos travailliemes et li ausi por cou, car autrefois ele en avoit esté requise et demandée, en la presense de nos le evesques de Liege, de frere Iernoul devant dit, dou prieus de Waure, et de Willame de Pieterghem, chanone de Liege, et se i respondi a dont, et ce ke len avoit requise et demandée, et cou kele i avoit respondu fu mis en escrit; et ce kele

(1) Archives du Royaume, J. 429, pièce 1re.

(2) De l'abbaye de Saint-Tron.

(3) La suite.

respondi adont et ki mis fu en escrit dist ele encore, ne autre chose nen sait. Et je doiens de Liege devant dis, par le commandement mon segneur levesque de Liege et de frere Iernol larchidiakene, le prieus des precheurs et le gardien deseur només, li liuch cel escrit de mot a mot, ensi com li archidiakenes devant dis dist kil lavoit estrait del original, lequel jou, li evesques de Liege, livrai au chardenal et à mon segneur Jehan dacre; et ele respondi a chascun point del escrit kensi avoit elle respondu com li escris disoit, lequel nos avons enclos en cest escrit; et sour le juize et sor le peril de samme et sour sa mort prist ele konkes de la Roine devant nomée ne dist se bien non, ne tient encore se bien non, ne onques nen tiunt se bien non. Et tout cou fu fait et dit oiant et véant dan Jehan, le moine devant dit. Puis après, Sire, li devant dis moines demanda, oiant nos tos, a Lizebeth devant dite, et dist ensi : Lizebeth, ne vos sovient il ke quant je vos demandai de par levesque de Baieus se li aisnés fius le roi de France, ki mors est, fu empoisonés, et par qui, ke vos me respondistes ke ce avoit esté fait de la seuwe la Roine, la feme le Roi? Et la devant dite Lizebeth respondi tant tost, oians nos tos, a devant dit moine konques ces paroles ne samblables ne dist de la roine devant dite, ains la tuint tos jours por bone dame et tient encore, ne onques ne mal ne vilainie de li ne dist; et ce prist ele, sour le peril de samme et sour la mort kele atent, ke totes ces paroles li furent dites par le moine devant nomé de par levesque de Baieus, et ensi i respondi ele com ele a dit deseure. Et si sambla ele toute irié et sesmiervailla des paroles ke li moines li ametoit. Sire, après, nos demandames au maieur de Hourle, sor son sairement kil fist pardevant nos, kil nos desist queles paroles il dist a Lizebeth de par dan Jake, moine de Verdelai; et il nos dist, sor son sairement, ke dans Jakes li charga teles paroles ke ci après son escrites, et commenchent ensi : Dans Jakes dist en tieys (1) a Ysabel ke sele estoit requise de ce kele avoit autre fois dit, kele le desist hardiement et ne senmaiast mies; et pour cou kil se doutoit kele nentendist mie son tieys, il dist au maieur de Hourle ke li maires li desist ces mesmes paroles ke dans Jakes devant dis li avoit dites, et li maires devant dis li dist les paroles ke dans Jakemes li avoit dites; et Ysabiaus sesmiervailla mout de ces paroles et commença a rire, et dist : ke vuet il dire? je renierai ja cou ke jai dit. Et toutes ces choses de seur dites furent dites en la presense del devant dit maieur. Et sor cou, Sire, nos souplions a vostre pitié ke por paroles ke nos avons oies ne doive nus avoir a souffrir. Et sache, Sire, encor vos-

(1) En thiois, en flamand.

tre excellence ke lendemain au matin dou jour ke nos aviemes oies ces choses devant dites de Lizebeth devant dite, ele nos fist rapeler devant li, de son propre mouvement, et nos dist sor son sairement et prist sour le peril de same et sor la mort kele atent et sor quant kele poait, ke totes ces chose ke deseure sont escrites sont vraies, et ensi com eles sont escrites; et si nest riens ou siecle kele nen souffrist por ces choses keles sont ensi com ele a dit deseure. Et a la requeste de vos messages, Sire, nos avons pendus nos saiaus a cest escrit, en lan de grasce mil deus cens sissante et dis et siet, le lundi apres le conversion saint Pol (1).

III. *Lettre de la reine Marie de Brabant au pape Nicolas III.*

Sanctissimo patri ac domino N. digna Dei providentia sacrosancte romane et universalis ecclesie summo pontifici, devota ejus filia Maria, ejusdem gratia Francorum regina (2), devotissima pedum oscula beatorum. Cordi nobis est ad vestre sanctitatis notitiam pervenire quemadmodum antiqui hostis perfidia cordis intima Petri de Brocia, cambellani domini nostri regis Francorum, sic suo veneno perfudit quod auderet suadere ipsi domino regi talia verba que suum animum inducerent ad credendum quod nobis et dominabus de hospicio nostro et de patria nostra que nobiscum aderant, procurantibus et facientibus, intoxicatus fuerat Ludovicus, ex alia dicti Regis uxore primogenitus, tunc de novo defunctus; sed divina clemencia disponente sic ejus fuit detecta perfidia et nostra pariter innocencia patefacta, quod de plurium magnorum et Deum timentium vero judicio prolata sentencia, mortem excepit, ut fieri debuit, dictus Petrus in furca suspensus. Sane prodicionis istius nequior incitator et actor Petrus, episcopus Baiocensis, per clemenciam dicti domini Regis et ob reverenciam vestram adhuc remanet impunitus qui predictum scelus de nobis dictisque dominabus credi satagens id ipsum dicebat formidare populum de ceteris infantibus ex primo ipsius regis conjugio procreatis, pretendens, ad suam nequiciam colorandam, intentionem esse nostram ut de nobis et rege predicto suscepta vel susci-

(1) Archives du Royaume, J. 429, pièce 2.

(2) Cette lettre n'avait pas été rédigée d'abord au nom de la reine seule. Après les mots *Francorum regina*, on peut lire encore les noms suivants qui ont été biffés : « J. Brebancie, R. Burgundie, duces; R. Attrebatensis, R. de Guerlles, J. Britannie, Flor. Herlandie; H. Luceburgensis, J. Filius comitis Britannie, Richemundie, Th. Barri, G. Sancti Pauli, R. Drocensis et J. Suessionensis, comites; J. de Haynonia, Injerrannus dominus Couciaci et Radulphus de Nigella, cambellanus Francie, milites.

pienda proles hereditaret in regno Francie, non extantibus liberis de primo matrimonio procreatis; et ut de pluribus locis misse de proditione sagite nos dictasque dominas profundius sagitarent, quod dictus Petrus de Brocia dicto domino regi suadebat ex una parte, hoc ipsum memoratus episcopus, ex altera, venerabili patri Legato Francie suggerebat, asserens episcopus ipse, et dicto Legato suadens, quod occasione intoxicationis predicte Parisiensis populus adeò contra nos et dictas dominas provocatus fuerat et commotus, quod nulla de dominabus predictis de castro Lupare, in quo tunc temporis morabamur, auderet ad ecclesiam Beate Marie peregrè proficisci, ne propter furorem populi contra nos et ipsas, occasione predicta, sicut predicitur, excitatum, ipsas ab eodem populo contingeret lapidari; quinnimo de nobis ipsis eidem legato constanter asseruit, quod de castro predicto non auderemus exire absque conductu plurium armatorum. Insuper dictus episcopus hiis fallaciis non contentus, dicto domino Regi suisque consiliariis, nunc suorum stridore dentum, nunc simulato risu, nunc capud inclinando deorsum, nunc humeros agitando, nunc asserendo se scire que proferre non poterat, quia, prout dicebat, receperat in secreto, minus quàm noverat fingebat se dicere, ut sic intuentibus et audientibus, ex indiciis corporeis et ficto silentio dicendorum, verba sua plus significare notaret. Hinc est quod nos (1) beatitudinis vestre constanciam que nunc et ante, dum eratis in minori officio constituti, deprimere perfidos et innocentes elisos erigere consuevit, cum quanta possumus precum instancia supplicamus humiliter et devotè, quatinus, pro honore nostro tuendo, et integritate fame nostre servanda, tam nephandi sceleris et horrendi necquiciam abhorrentes, sic in episcopum antedictum debite severitatis velitis exercere vindictam, quod appareat omnibus vos, qui locum Dei tenetis in terris, sic divinis judiciis inherere, quod predictus episcopus ultra condignum absque meritis exaltatus, suis culpis exigentibus, quanto gradu supereminet altiori tanto demergatur amplius in profundum, et casu graviori ruere demonstretur, pia meditatione pensantes in quanto vite fuissemus periculo constitute (2), si episcopi conatus impius habuisset effectum. Ea propter tantum inde facere beatitudo vestra dignetur quod nos et amici nostri debeamus esse contenti, et quod pene severitas timorem

(1) Après *nos* on lisait : *omnes et singuli superius nominati.* Ces mots ont été effacés.

(2) Cette phrase était ainsi conçue avant les corrections dont nous avons parlé : *in quanto vite periculo nos Maria, et in quanto nos alii fuissemus opprobrio constituti.*

incuciat aliis similia faciendi. Dominus conservet personam vestram ecclesie sue sancte per tempora longiora. Actum anno Domini millesimo ducentesimo septuagesimo octavo, mense Augusto (1).

J. DE G.

IV.

VARIÉTÉS.

13. — L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a tenu sa séance publique annuelle le vendredi 9 août, sous la présidence de M. Guigniaut. Parmi les prix qu'elle a décernés, nous nous bornerons à citer ceux qui rentrent dans la spécialité de ce Bulletin. Nos lecteurs n'apprendront pas sans intérêt que le dernier travail de M. Géraud, son *Mémoire* manuscrit *sur Ingelburge de Danemark, reine de France*, a obtenu la première des trois médailles dont l'Académie dispose annuellement en faveur des meilleurs ouvrages sur les antiquités de la France. La seconde médaille a été décernée à M. Marchegay pour son ouvrage intitulé *les Archives d'Anjou, recueil de Documents et Mémoires inédits sur cette province* (Angers, 1843, in-8°), et la troisième à M. de la Teyssonnière, pour ses *Recherches historiques sur le département de l'Ain* (Bourg, 4 vol. in-8°). M. le ministre de l'instruction publique a bien voulu mettre à la disposition de l'Académie les fonds nécessaires pour une quatrième médaille qui a été partagée entre M. Chéruel, auteur de l'*Histoire de Rouen pendant l'époque communale*, Rouen, 1844, 2 vol. in-8° ; et M. Edward Le Gay, pour son *Histoire des comtes de Flandres* jusqu'à l'avénement de la maison de Bourgogne ; 2 vol. in-8°. Paris, 1843 ;

Des mentions très-honorables ont été accordées à :

M. Gaspard, pour son ouvrage intitulé : *Histoire de Gigny, au département du Jura, de sa noble et royale abbaye, et de saint Taurin, son patron ;* in-8°. Lons-le-Saulnier, 1843;

M. le baron Chaillou des Barres, pour son travail sur *l'abbaye de Pontigny;* in-8°. Auxerre, 1844;

M. la Querière, pour sa *Description historique des maisons de Rouen*, 2 vol. in-8°;

MM. Guichard et l'Escalopier, pour leur ouvrage intitulé : *Théophile prêtre et moine : Essai sur divers arts ;* in-4°. Paris, 1844.

(1) Archives du Royaume, J. 429, p. 3.

Et des mentions honorables à :

M. Cartier, auteur des *Lettres sur l'histoire monétaire de France*, extraites de la Revue numismatique ;

M. Mantelier, pour sa *Notice sur la monnaie de Trévoux et de Dombes*; in-8°. Paris, 1844;

MM. Morellet, Barrat et Bussières, pour le *Nivernais*, *album historique et pittoresque*; 2 vol. grand in-8°. Nevers;

M. le marquis de Lagoy, auteur d'un *Receuil des inscriptions grecques et latines de Glanum*, manuscrit;

M. Rouard, pour son *Rapport sur les fouilles d'antiquités faites à Aix en* 1842; in-8°. Aix, 1843;

M. de Boisthibaud, pour son *Mémoire sur le tombeau de Chaletrie, évêque de Chartres* en 557, manuscrit;

M. Auguste Pelet, pour sa *Notice sur les monuments antiques du musée de Nîmes*; in-8°. Nîmes, 1844.

Le premier des prix fondés par M. le baron Gobert, pour le travail le plus savant ou le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, a été décerné à M. Henri Martin, pour les Xe et XIe vol. de son *Histoire de France depuis les temps les plus reculés jusqu'en* 1789. M. Monteil a été maintenu dans la possession du second prix qui lui a été décerné en 1840.

Après la proclamation de ces prix et le rappel ou l'annonce des questions proposées pour 1845 et 1846, questions dont aucune n'est relative à l'histoire de France, M. Charles Lenormant a lu le Rapport fait à l'Académie, au nom de la commission des Antiquités nationales, sur le concours de cette année. M. le Secrétaire perpétuel a lu ensuite une Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Miot de Mélito. La séance a été terminée par la lecture du rapport de M. Artaud de Montor sur les ouvrages envoyés aux concours des prix extraordinaires fondés par M. le baron Gobert. L'heure avancée n'a pas permis d'entendre la lecture de deux fragments, l'un de M. Monmerqué, intitulé : *Doutes historiques sur le sort du petit roi Jean Ier*, l'autre de M. Dureau de la Malle, sur le Budget de l'empire romain sous Auguste.

Nous donnerons, dans le prochain numéro, un extrait des rapports de MM. Lenormant et Artaud de Montor.

14. — Dans sa séance publique du 25 mai dernier, l'Académie des Sciences morales et politiques a décerné à M. Rattery, avocat à la Cour royale de Paris, le prix qu'elle avait proposé pour le concours de cette année sur le sujet suivant : *l'Histoire des États-Généraux en France depuis* 1302 *jusqu'en* 1614.

La même Académie a mis au concours, pour l'année 1847, sur la proposition de la section de législation, de droit public et de juris-

prudence, une question qui se rattache plus particulièrement que les autres à l'histoire de France. En voici le programme : *Retracer les phases diverses de l'organisation de la famille sur le sol de la France, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours.*

« L'Académie, pénétrée de l'importance de cette question, ne demande pas seulement aux concurrents de rechercher, dans une étude approfondie des documents originaux, les principes divers qui ont successivement ou simultanément régi la famille en France; elle désire qu'ils allient, à l'exposition des faits, l'examen des causes qui les ont produits ou modifiés, ou l'appréciation de l'influence qu'elles ont exercée sur les destinées de la nation. Elle recommande particulièrement de ne pas négliger les rapports qui unissent le sujet proposé aux autres branches de la législation, et notamment à l'organisation politique. Enfin, en suivant la marche à la fois philosophique et savante que l'Académie leur prescrit, les concurrents feront ressortir, pour conclusion de leurs Mémoires, les progrès de notre législation, et indiqueront les améliorations qu'elle attend encore. » Ce prix est de la somme de 1500 francs. Le terme du concours est fixé au 1er novembre 1846.

15. — Sur la proposition de M. Cousin, l'Académie Française a mis au concours, pour l'année prochaine, l'éloge de Turgot.

16. — *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis conditum a Carolo Dufresne, domino Du Cange, cum supplementis integris monachorum ordinis S. Benedicti, D. P. Carpenterii, Adelungii, aliorum suisque, digessit, G.-A.-L. Henschel*; tomes I-V, in-4°. Paris, Firmin Didot. Cette nouvelle édition du Glossaire de Du Cange, dont la première livraison a été annoncée, il y a quatre ans, dans ce Bulletin (année 1840, p. 75-78), se poursuit avec activité et continue de mériter les encouragements de toutes les personnes qui s'occupent sérieusement de l'étude du moyen âge. La 17e livraison (3e du tome IV), contenant les lettres MES-MOT, vient de paraître et témoigne, comme les précédentes, du soin scrupuleux qu'apporte l'éditeur à remplir tous les engagements de son prospectus. MM. Didot et Henschel n'ont point songé à refaire l'œuvre immense de Du Cange et de ses continuateurs. Une telle entreprise, si elle pouvait être tentée sans témérité, exigerait plus d'un demi-siècle de travaux. Ils ont voulu, sans rien changer à un monument d'érudition consacré depuis si longtemps par les suffrages de l'Europe savante, réunir dans une nouvelle édition d'un format commode et d'un prix modéré, le Glossaire primitif, les additions des Bénédictins et le supplément de Carpentier, en y ajoutant les améliorations dues aux progrès de la critique moderne, et les mots nouveaux qui se ren-

contrent dans les grandes collections publiées depuis le Glossaire de Carpentier jusqu'à ce jour.

Cette publication ainsi conçue est un très-grand service rendu aux études historiques et philosophiques, et en général son exécution nous paraît répondre à tout ce qu'on devait en attendre.

Le premier soin de M. Henschel a été d'assurer la correction du texte de Du Cange en prenant pour base de son travail l'édition de 1678 publiée sous les yeux de l'auteur, préférablement à celle des Bénédictins, où les fautes d'impression sont en grand nombre.

Le nouvel éditeur a donné une autre garantie d'exactitude en révisant sur les éditions nouvelles les textes dont se sont servis ses devanciers, principalement les *Lois des Barbares* et le *Code théodosien*.

Quant aux additions et corrections qui forment son travail supplémentaire, on y reconnaît l'œuvre d'un philologue exercé qui a fait habilement usage d'un certain nombre de manuscrits et des meilleurs ouvrages publiés depuis soixante ans sur les antiquités et sur les origines des langues latine et germanique. Dans la dernière livraison, plusieurs articles nouveaux ou notablement améliorés pourraient être cités comme exemples de l'étendue et de la valeur de ce travail. Il nous suffira d'indiquer ici l'important article *Moneta,* où le signe qui distingue les augmentations et les rectifications dues à M. Henschel se rencontre cent vingt-neuf fois.

Sans doute le nouvel éditeur aurait pu grossir bien davantage le nombre des additions s'il eût voulu affronter les hasards de certaines étymologies, ou puiser ses citations dans des ouvrages d'une exactitude douteuse. Il a mieux aimé ne s'appuyer que sur des autorités incontestables, et nous croyons que sa réserve aura l'approbation des juges vraiment compétents.

Les tables des précédentes éditions seront reproduites à la fin du dernier volume avec tous les suppléments nécessaires.

L'ouvrage, imprimé sur trois colonnes, comprendra en 8 volumes in-4° la matière de 10 volumes in-folio. Les livraisons, dont le nombre est limité à 32, paraissent de trois en trois mois. La 18e sera prochainement mise en vente. Le prix de chaque livraison est de 8 fr.

17. — *Les actes de la province ecclésiastique de Reims, ou canons et décrets des conciles, constitutions, statuts et lettres des évêques des différents diocèses qui dépendent ou qui dépendaient autrefois de la métropole de Reims, publiés par monseigneur Th. Gousset, archevêque de Reims, primat de la Gaule belgique.* Tome III. Reims, imprimerie de Jacquet, 1844. In-4° de 778 pages à deux colonnes. Tous ceux qui savent combien la connaissance des

monuments de l'histoire ecclésiastique est utile à l'étude de nos institutions s'intéresseront vivement à la publication entreprise par M. l'archevêque de Reims. La plus grande partie du volume que nous annonçons est remplie par les actes des synodes et conciles de la province, depuis le synode d'Arras en 1501, jusqu'à celui de Senlis en 1620. Un appendice renferme un cérémonial déjà imprimé dans les collections de Labbe et de Hardouin, et trente-cinq procès-verbaux inédits des assemblées capitulaires de la province, qui avaient lieu chaque année dans le couvent des frères prêcheurs de Saint-Quentin. Le plus ancien de ces procès-verbaux est de 1331, le plus récent de 1415. Ils sont tirés des Mémoires manuscrits de Coquault, conservés à la bibliothèque de Reims.

18. — Un si bon exemple a déjà porté ses fruits. L'Académie de Besançon, dans une de ses dernières séances, a décidé qu'elle entreprendrait la publication des actes de la province de Besançon sur le plan adopté pour la métropole de Reims. Elle a fait part de ce projet à M. l'archevêque, qui a promis son concours à cette œuvre utile. La commission nommée pour réunir les pièces relatives à la métropole de Besançon, qui sont les unes inédites, les autres éparses dans différentes collectious, notamment dans celle de Schannat, s'est assemblée plusieurs fois, et tout fait espérer que la province ne tardera pas à jouir de cet important travail.

19. — *Histoire ecclésiastique de la province de Trèves et du pays limitrophes*, comprenant les diocèses de Trèves, Metz, Toul, Verdun, Reims et Châlons. Tome Ier. Verdun, imprimerie et librairie de Villet Collignon, 1844. In-8° de iv et 296 pages. — Cet ouvrage est, sur un plan plus étendu, l'exécution de celui dont un spécimen a déjà paru sous le titre d'*Histoire de Verdun*. Le premier volume comprend la période gallo-romaine; il sera suivi de deux autres, également consacrés à l'histoire ecclésiastique. L'histoire civile des mêmes contrées sera traitée dans un ouvrage à part où l'auteur se propose de faire entrer beaucoup de documents inédits, principalement dans la partie de son travail relative à Verdun et au pays verdunois.

20. — Il vient de paraître au Mans un vol. in-8° de VIII-528 pag. intitulé : *Bibliographie du Maine*, précédée de la description topographique et hydrographique du diocèse du Mans (Sarthe et Mayenne), par N. Desportes, conservateur du Musée d'histoire naturelle, et membre de la Société d'agriculture du Mans. — La *Bibliographie du Maine* contient les noms des auteurs avec la nomenclature de leurs ouvrages, sans appréciation et sans autre renseignement biographique que la date et le lieu de la naissance et de la mort de chaque écrivain. Cette sobriété de détails était imposée à l'auteur

par le plan même de son livre, et nous sommes loin de lui en faire un reproche; mais dans une bibliographie qui comprend quelques ouvrages manuscrits relatifs au Maine, on peut regretter de ne trouver aucune mention de ceux qui sont indiqués dans la *Bibliothèque historique de la France*. La description topographique paraît plus complète et renferme des notions qu'il serait utile de recueillir pour d'autres provinces. Toutefois ce travail recommandable ne dispense pas de recourir à un autre ouvrage publié en 1838 par M. Th. Cauvin, sous le titre d'*Observations topographiques sur le diocèse du Mans*. (Voy. le *Bulletin* du 10 septembre 1838, p. 7.)

21. — M. Giraud, député de la Drôme, prépare une *Notice historique et descriptive sur l'église de Saint-Barnard-de-Romans*, monument remarquable dont la restauration s'exécute en ce moment sous les auspices du gouvernement. En attendant l'achèvement de son travail, l'auteur vient d'en publier un *Fragment* intéressant (Paris, imprimerie de Dupont, 1844, 22 pages in-8°), dont le résultat est d'établir : 1° que Jean de Bournin, archevêque de Vienne, de 1216 à 1266, a fait élever l'église actuelle de Saint-Barnard, en respectant plusieurs partie de l'ancien édifice, ouvrage de ses prédécesseurs; 2° que cet archevêque a eu son tombeau dans l'église de Saint-Barnard et non pas, comme on l'a cru jusqu'à présent, dans celle des Cordeliers de Romans. M. Giraud publie, en appendice, une charte inédite de Jean de Bournin, de l'an 1219, tirée d'un cartulaire du chapitre de Saint-Barnard, qui est en sa possession, et il cite comme faisant aussi partie de sa bibliothèque un autre cartulaire de Saint-André-le-Bas, de Vienne, manuscrit précieux du XII[e] siècle.

22. — M. l'abbé Manet, décédé à Saint-Malo le 18 juin dernier, laisse, dit-on, d'importants manuscrits, parmi lesquels on cite : la suite de son *Histoire de Bretagne*, dont les deux premiers volumes s'arrêtent à l'époque de la réunion de cette province à la France, un *Dictionnaire de Bretagne*, et de nombreuses recherches sur la ville de Saint-Malo.

23 — Quelques nouvelles archéologiques intéressantes nous sont transmises par les journaux des départements. Nous allons en donner l'indication sommaire.

Aisne. — « On a trouvé, au commencement de ce mois, dans les sables de la plaine Maupas, une médaille romaine, en argent, qui mérite d'être décrite. Elle représente, d'un côté, une tête de Cérès couronnée d'épis; au revers, dans le champ de la médaille, on voit deux hommes assis auprès d'une gerbe; au-dessous on lit l'exergue suivante : M. FAN. L. CR. (*M Fannius. L. Creputius*). Cette médaille est du nombre de celles comprises sous le nom de médailles

consulaires. Voici à quelle occasion elle paraît avoir été frappée. Sous le consulat de César et d'Antoine, l'an 47 avant J. C., on nomma six édiles, dont deux patriciens et quatre plébéiens. Deux de ces derniers, exclusivement chargés du soin d'approvisionner Rome en céréales, furent appelés édiles de Cérès, *ædiles Cæreales*. M. Fannius était un de ces deux édiles; il avait pour collégue L. Creputius, comme l'indique notre médaille, qui aura été frappée pour perpétuer le souvenir de la dignité à laquelle le sénat venait d'élever ces deux plébéiens. La tête de Cérès et la gerbe de blé caractérisent fort bien la nature de leurs fonctions. La tête de Cérès est assez bien conservée. Cette médaille, acquise par la ville, vient d'être déposée à notre bibliothèque communale, où elle figurera d'autant mieux qu'elle est la seule que nous possédions en ce genre. Autant les médailles impériales sont communes sur notre sol, autant les consulaires sont rares. La ville de Soissons et ses environs sont parsemés de monnaies romaines; il ne se passe pas un jour que la bêche de l'ouvrier n'en exhume quelques-unes, souvent peu précieuses. Si depuis vingt ans on avait eu la pensée de les recueillir avec soin et de les réunir dans un dépôt commun, la ville posséderait en ce moment un médailler présentant une suite des plus intéressantes » (*Argus soissonnais*).

Côte-d'Or. — Sur la demande et d'après le rapport de M. Henri Baudot, président de la Société des antiquaires de la Côte-d'Or, M. le ministre de l'intérieur vient d'accorder les fonds nécessaires pour continuer les travaux du déblaiement de l'ancienne crypte de la rotonde de Saint-Bénigne. On a donc aujourd'hui l'espoir de retrouver cette église souterraine, construite au commencement du VIe siècle par saint Grégoire, puis refaite cinq siècles plus tard par l'abbé Guillaume, qui conserva quelques parties de l'édifice primitif, entre autres celle où se trouvait le tombeau de saint Bénigne. Les reliques de cet apôtre de la Bourgogne ont été profanées en 1793; mais son cercueil en pierre, d'une seule pièce, existe, dit-on, dans les décombres dont la crypte est remplie.

Haut-Rhin. — En creusant, à Colmar, les fondations d'une caserne, on a trouvé deux deniers d'argent de Charlemagne, inédits. Ces pièces, de fabrique barbare, sont d'une parfaite conservation. Elles sont du module de seize millimètres et présentent la légende suivante : *Face :* CARL. R. F. (Carolus, rex Francorum); *Revers :* CIVI. ARGE (civitas Argentina).

Isère. — Des fouilles ordonnées à Vienne, sur l'emplacement du cloître de l'ancienne cathédrale de Saint-Maurice, ont donné d'heureux résultats. Déjà l'on a mis à découvert, outre un nombre considérable de curieuses sépultures, diverses parties de corniches et de

pilastres sculptés dans le style de la période romaine. L'ancienneté de ces fragments atteste l'existence d'une basilique primitive à laquelle a sans doute succédé le monument actuel.

Vosges. — Un vase rempli de petites monnaies d'argent, au nombre d'environ 2 500, et du poids de cinq kilogrammes, a été trouvé à trois kilomètres de Saint-Dié (Vosges). Ces monnaies, dont le plus grand nombre portent, d'un côté, la tête de la Cérès gauloise, et, de l'autre, un cheval libre au galop, ont un relief très-apparent.

V.

BIBLIOGRAPHIE (1).

17. — *Histoire* de la ville et des seigneurs de Commercy, par C.-E. Dumont. Tome I et II, deux volumes in-8° ensemble 52 feuilles 1/4, plus 11 pl. et un tableau. A Commercy, chez Henrion; à Paris, chez Derache, rue du Bouloy. Prix de l'ouvrage en 3 volumes .... 15 fr.

18. — *Histoire des Français*, par J.-C.-L. Simonde de Sismondi, continué depuis Louis XVI, jusqu'à la convocation des états-généraux de 1789, par Amédée Renée. Tome XXX. In-8° de 30 feuilles 1/2. A Paris, chez Treuttel et Würtz, rue de Lille, n° 17. Prix : .... 8 fr.

19. — *Histoire* des Français des divers états aux cinq derniers siècles, par Amans-Alexis Monteils; XVIII[e] siècle (9[e] et 10[e] volumes de la collection). Deux volumes in-8°, ensemble de 44 feuilles 1/2. A Paris, chez W. Coquebert. Prix : .... 16 fr.

20. — *Histoire* des institutions religieuses, politiques, judiciaires et littéraires de la ville de Toulouse, par M. le chevalier Al. du Mège. Tome I. In-8° de 28 feuilles 3/4 plus 2 pl. A Toulouse, chez Chapelle.

21. — *Histoire civile*, politique, militaire, religieuse, morale et physique de la ville de Saint-Omer, chef-lieu judiciaire du département du Pas-de-Calais, ou *Annales historiques*, statistiques et biographiques de cette ville, depuis son origine jusqu'à nos jours, par J. Derheims. In-8° de 48 feuilles, plus une lith. Impr. de Lemaire, à Saint-Omer.

(1) Tous les ouvrages annoncés dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* se trouvent à la librairie de J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

22. — *Histoire des comtes de Flandres*, jusqu'à l'avénement de la maison de Bourgogne; par Édouard Le Glay. Tome II (et dernier). In-8° de 32 feuilles 1/2. A Paris, au comptoir des Imprimeurs-Unis, quai Malaquais, n° 15. Prix du volume... 7 fr. 50 c.

23. — *Histoire de la vie et des ouvrages de Molière*, par M. J. Taschereau. 3e édition, revue et augmentée. In-18 de 9 feuilles, avec 4 gravures. A Paris, chez Hetzel, rue Richelieu, n° 76. Prix .... 3 fr. 50 c.

24. — *Noblesse et Chevalerie du comté de Flandres, d'Artois et de Picardie*, publié par P. Roger. Première livraison. In-8° de 7 feuilles. Imprimerie de Duval, à Amiens. Prix du volume qui aura 4 livraisons .... 13 fr.

25. — *Notes historiques* relatives aux offices et aux officiers du conseil provincial d'Artois. Nouvelle édition. In-4° de 20 feuilles 1/4. A Douai, chez Deregnaucourt.

26. — *Notices historiques* sur l'abbaye de Savigny, l'Arbresle et Saint-Bel, par l'abbé Roux. In-4° de 8 feuilles 1/2. Impr. de Boitel à Lyon.

Extr. de l'*Album du Lyonnais*.

27. — *Le nouveau Plutarque Français*, vies des hommes et des femmes illustres de la France, depuis le cinquième siècle jusqu'à nos jours, avec leurs portraits en pied gravés sur acier. Ouvrage fondé par M. Ed. Mennechet. Deuxième édition, revue et augmentée, publiée sous la direction de M. T. Hadot. Première livraison. In-8° d'une demi-feuille, plus un portrait. A Paris, chez Langlois et Leclercq, rue de la Harpe, n° 81. Prix de la livraison,
en noir .... 50 c.
en couleur .... 90 c.

L'ouvrage aura 160 à 180 livraisons.

28. — *Relation fidèle* de la fuite du roi Louis XVI et de sa famille à Varennes, extraite des pièces judiciaires et administratives, et de celles saisies (sic) aux domiciles de MM. de Bouillé, de Fersen, etc. et autres accusés devant la haute cour nationale provisoire établie à Orléans, déposées au greffe de cette juridiction, par M. Eugène Bimbenet. In-8° de 19 feuilles 3/4 plus 8 *fac-simile*. Paris, chez Dentu, palais-royal. Prix : .... 7 fr.

J. de G.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

(N° 5.) BULLETIN (10 OCT. 1844.)

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 5 AOUT 1844,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. NAUDET, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le Conseil est informé de la perte nouvelle que vient de faire la Société dans la personne de M. Fauriel, l'un de ses anciens vice-présidents, membre de l'Académie des Inscriptions et professeur à la Faculté des Lettres.

M. le président proclame membres de la Société :

624. M. Denjoy, sous-préfet à Loudéac (Côtes-du-Nord), présenté par M. Duchesne aîné.

625. M. Visshek, docteur ès-lettres et professeur d'Histoire à l'Université d'Utrecht, présenté par M. Lacabane.

Ouvrages offerts à la Société.

De la part des auteurs :

Notice sur un tableau attribué à Jean Van Eyck, dit Jean de Bruges, qui se voit dans la principale salle de la Cour royale de Paris, accompagnée de détails sur la grand'chambre du parlement, etc., par M. A. Taillandier, conseiller à la Cour royale de Paris, br. in-8° de 31 pages et 1 pl.; ext. du t. VII, nouvelle série, des Mémoires de la Société des Antiquaires de France. Paris, 1844.

Réponse à l'écrit de M. Letronne, intitulé: Examen critique du prétendu cœur de saint Louis, par Auguste Le Prevost, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Br. in-8°. Paris, 1844, au Comptoir des Imprimeurs unis.

Gründung des deutschen Reichs durch den vertrag zu Verdun (Fondation de l'empire germanique par le traité de Verdun), par M. Waitz, professeur d'histoire à Kiel. Br. in-4°. Kiel, 1843. Ce mémoire a été composé à l'occasion du millième anniversaire du traité de Verdun.

De la part de la Société des Antiquaires de Picardie :

Bulletin, publié par cette Société. Complément du tome Ier, p. 377-395. Amiens, 1844.

De la part de M. Techener :

Bulletin du Bibliophile, 6e série, juin et juillet 1844.

Correspondance.

— M. Monmerqué remercie le Conseil des exemplaires des Mémoires de Coligny et de Villette, qui ont été mis à sa disposition. Sans la perte qu'il vient de faire de sa mère, il aurait assisté à la séance de ce jour et aurait présenté, de vive voix, quelques nouveaux renseignements relatifs à ces mémoires, et que le Secrétaire communique de sa part. M. Eugène des Méloises, d'Issoudun, possesseur des archives de la maison de Coligny et des Mémoires autographes de ce gentilhomme, avait offert à M. Monmerqué de lui communiquer de ces écrits tout ce qui ne lui paraîtrait pas devoir rester secret, suivant les défenses transmises jusqu'à lui de père en fils; en effet il a bien voulu lui remettre des copies tirées des manuscrits autographes des lettres de Louis XIV et d'autres pièces. Il a engagé en outre M. Monmerqué à prendre personnellement connaissance de l'ensemble de ces archives, afin d'en tirer parti pour les publications de la Société.

Dans la présomption que l'édition des Mémoires de Coligny et de Villette sera promptement épuisée, M. Monmerqué propose au Conseil de préparer une 2e édition de Coligny seul, avec des additions de la plus grande importance. L'ouvrage serait ainsi divisé :

1° *Notices et petits Mémoires ;*

2° *Grands Mémoires ;*

3° *Mémoires particuliers ;*

4° *Pièces justificatives ; Lettres de Louis XIV*, etc.

Les derniers Mémoires sont ceux dont la famille possède les originaux; ils roulent sur les mêmes faits que les grands Mémoires, mais ils sont rédigés en d'autres termes et bien plus éten-

dus sur la peinture intérieure de l'âme et du caractère de Coligny. L'auteur compare son ouvrage aux *Essais* de Montaigne et il n'a pas tout à fait tort. Cette publication serait donc fort intéressante, et la famille désire qu'elle soit faite; M. Monmerqué lui a promis de concilier l'intérêt des lettres et de l'histoire avec les obligations particulières imposées aux possesseurs, et il a reconnu qu'il suffira de retrancher quelques passages dont la liberté est encore plus grande que celle de Tallemant des Réaux.

On pourrait faire un supplément, mais le but de la famille ne serait pas atteint; la notice a besoin d'être complétée; les trois parties des Mémoires doivent être conférées entre elles. La famille n'a pas le manuscrit des grands Mémoires dont M. Monmerqué a publié pour la Société la copie qu'il possédait, la seule connue jusqu'à ce jour, mais elle y reconnaît à chaque ligne le caractère et le style de Coligny et elle en admet l'authenticité comme étant aussi réelle que celle des deux autres parties.

La communication de M. Monmerqué est accueillie avec intérêt et renvoyée à l'examen du Comité de publication.

— Diverses réclamations de nos des bulletins et de volumes ont été adressées par MM. Renard, de Moismont, de Montalembert, de Loménie et Giraut de l'Institut : M. l'Archiviste y a fait droit.

— M. Jubinal, présent à la séance, transmet les remerciements de MM. Massot-Reynier, avocat général à la Cour royale de Montpellier, Sicard, conseiller à la même cour, et Sabbatier, procureur du roi à Beziers, pour leur admission au nombre des membres de la Société.

Objets d'administration. — Travaux de la Société.

— Le Secrétaire présente l'état des impressions au 1er août 1844.

Orderic Vital : T. IIIe. Les feuilles 14 et 15 sont bonnes à tirer; la feuille 16e est à envoyer en 2e épreuve à M. Le Prevost.

Richer : T. Ier. Les feuilles 3 et 4 sont bonnes à tirer; les feuilles 5 et 6 sont envoyées à M. Guadet; les feuilles 7 et 8 sont composées.

L'*Annuaire* de 1845 est entièrement composé et corrigé.

Le Conseil, voyant avec regret que l'impression de *Richer* n'avance point aussi activement qu'il l'espérait et qu'il l'aurait desiré, invite le Secrétaire à écrire officiellement à M. Guadet, éditeur, et à M. Berger de Xivrey, commissaire responsable, afin de leur rappeler que l'intention du Conseil est que les deux volumes de cet ouvrage puissent être terminés et distribués aux sociétaires vers le commencement de l'année prochaine.

— Le Conseil, sur la proposition du Comité des fonds, fixe à 750 exemplaires le tirage de l'*Annuaire* de 1845.

— M. le président du Comité de publication annonce que M. l'abbé Arnaud continue de s'occuper activement des travaux préparatoires de l'édition de *Suger*.

— M. Quicherat annonce qu'il ne pourra pas commencer avant le 1er janvier prochain l'impression du tome IIIe du *Procès de Jeanne d'Arc*, mais que le manuscrit étant prêt, la publication de ce volume sera terminée en peu de mois.

— M. de la Villegille, éditeur désigné du *Journal de l'avocat Barbier sur le XVIIIe siècle*, informe le Conseil que l'un des volumes (le 3e) de ces Mémoires manuscrits qui appartiennent à la Bibliothèque royale, département des Manuscrits, paraît ne plus exister dans ce dépôt. Cette perte serait récente, l'ouvrage ayant été considéré comme complet en 7 vol. et ne présentant point la lacune de 1733 à 1740 qui existe aujourd'hui, lorsque la publication en fut proposée, en 1842, par M. L. Pâris, au Conseil de la Société de l'Histoire de France. Le nouvel éditeur demande s'il doit continuer son travail, dans le cas où le volume qu'il a plusieurs fois réclamé de MM. les conservateurs des Manuscrits, ne pourrait être mis à sa disposition. Le Conseil invite M. de la Villegille à ne point interrompre l'étude préparatoire qu'il fait de cet ouvrage, et à suivre devant l'autorité compétente les réclamations tendantes à faire retrouver le volume égaré. Il voudrait bien rendre compte au Conseil, dans une des prochaines séances, du résultat de ses nouvelles tentatives.

— M. Duchesne aîné remercie le Conseil de la marque de confiance qu'il lui a donnée en lui conférant de nouveau les doubles fonctions de trésorier et d'archiviste. Il désirerait que le Conseil voulût bien nommer une commission qui examinerait s'il n'y aurait pas lieu d'apporter quelque modification dans cette partie de l'administration matérielle de la Société. Lorsqu'il commença à remplir ces fonctions, le nombre des membres était de 150 ; il est aujourd'hui de plus de 400 ; le nombre des volumes publiés était au plus de six à huit ; il est aujourd'hui de près de trente. Le travail et les soins indispensables à cette gestion absorbent beaucoup de temps, et M. Duchesne, tout en s'intéressant vivement aux succès de la Société, ne croit pas pouvoir y suffire longtemps dans l'état actuel des choses.

Le Conseil, sans prendre dès à présent de décision à cet égard, reconnaît la justesse de la remarque de M. Duchesne et ne tardera pas à s'en occuper.

La séance est levée à 4 heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

24. — L'Académie française a tenu, le 29 août, sa séance publique annuelle sous la présidence de M. Scribe, directeur. Elle avait à décerner, outre les prix de vertu et les prix destinés aux ouvrages les plus utiles aux mœurs, un prix d'éloquence dont le sujet était *un discours sur Voltaire*. Ce dernier prix a été obtenu par M. Harel.

L'Académie a maintenu à M. Augustin Thierry le grand prix fondé par M. le baron Gobert pour le morceau le plus éloquent d'histoire de France. Le second prix est également demeuré à M. Bazin, pour son *Histoire de Louis XIII*.

Le sujet du prix d'éloquence qui sera décerné en 1846 est l'*Éloge de Turgot*. C'est par erreur que ce prix avait été annoncé pour le concours de 1845.

L'Académie propose pour sujet d'un prix extraordinaire de littérature, à décerner aussi en 1846, un *Vocabulaire des principales locutions de Molière*, « persuadée que le moment est arrivé de traiter les grands écrivains français comme des anciens, et d'approfondir les secrets de la langue nationale, en formant des dictionnaires particuliers sur chacun de nos bons auteurs, tels qu'on en possède des grands maîtres de l'antiquité grecque et latine. » Voici le programme publié par l'Académie sur cette intéressante question, qui ouvre une voie nouvelle à nos philologues : « L'Académie a choisi Molière, et parce qu'il n'y a pas d'écrivain plus accompli, et parce que le génie de son style le désigne à une étude toute spéciale. Molière représente cette heureuse époque où la langue est formée sans être fixée ni arrêtée, où elle est en quelque sorte dans sa fleur, à une égale distance et de l'enfance et de la vieillesse, polie sans raffinement, retenant la naïveté et la grâce du XVIe siècle, et possédant déjà la solidité, la force réglée du XVIIe. Le style de Molière exprime dans son éclat immortel ce moment rapide de la langue et de la littérature française. Ce style est en effet d'une richesse et d'une flexibilité infinie, et, quoi qu'on en ait dit, d'une grande correction. Il participe de la langue parlée et de la langue écrite. Il abonde en locutions familières et populaires ; il est en même temps sobre et choisi. Il atteste une réflexion profonde, et il est toujours plein de mouvement et de vie. A ce titre, Molière est un sujet d'étude presque unique et certainement incomparable. L'Académie désire qu'il soit composé un dictionnaire de la langue de ce grand écrivain, une sorte *d'index verborum,* comme il y en a pour Homère et pour Aristophane, pour

Virgile et pour Térence. Elle recommande aux concurrents les points suivants : 1° étudier non-seulement les mots, mais les tours où se marque particulièrement le mouvement du sentiment et de la pensée. Il est bien entendu que, sous le titre de *locutions principales*, on ne se bornera point à recueillir les mots et les tours de création absolument nouvelle, toujours rares chez les bons écrivains, mais qu'on tiendra compte de toute expression qui, empruntée à l'usage général, aura reçu heureusement un caractère particulier; 2° suivre toujours dans les citations l'ordre chronologique des différentes pièces, qui représente le progrès du génie et de la langue de Molière; 3° employer les dernières éditions de chaque pièce données par lui-même, et qui sont en quelque sorte son dernier mot. Les concurrents ne doivent point se méprendre sur les intentions de l'Académie : le travail qu'elle demande est un travail philologique. Il s'agit de reconnaître quelle est réellement la langue de Molière, et pour cela il suffit de citations exactes, classées et rangées dans leur ordre vrai. Si les concurrents croyaient pouvoir tirer eux-mêmes les inductions légitimes de cette utile expérience littéraire, ils feront bien de recueillir ces inductions, de présenter leur théorie dans un travail à part, soit à la suite, soit en tête de l'ouvrage spécial et technique demandé par l'Académie. Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 3 000 fr. Les ouvrages devront être envoyés au concours avant le 1er janvier 1846. »

25. — M. Lenormant, dans son rapport à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres sur les prix relatifs aux antiquités de la France, a caractérisé ainsi les mérites divers des ouvrages qui ont obtenu les quatre médailles décernées par l'Académie dans sa séance du 9 août, dont nous avons rendu compte.

« Votre commission des antiquités nationales, a dit le savant rapporteur, a éprouvé cette année l'embarras des richesses. Plus de trente ouvrages, imprimés ou manuscrits, avaient été présentés au concours. Ç'a été une tâche des plus délicates que de classer des productions dont les sujets et le caractère offraient tant de variété; et même, après s'être acquittée de cette tâche avec tout le soin dont elle était capable, votre commission est contrainte de demander qu'on n'attribue point une signication absolue à l'ordre dans lequel sont énumérés les ouvrages qu'elle a le plus distingués, certaines productions n'ayant dû la préférence dont elles ont été l'objet qu'à ce qu'elles rentraient plus spécialement dans le cadre des *antiquités*, dont l'Académie a surtout voulu encourager l'étude.

« L'observation qu'on vient de faire ne s'applique point à l'ouvrage auquel votre commission vous propose d'accorder la seconde médaille. En tout état de cause, le *Recueil des Archives d'Anjou*,

par M. Paul Marchegay, aurait excité votre attention et mérité vos suffrages. M. Marchegay a puisé dans l'École des Chartes une instruction solide avec un goût passionné pour la diplomatique et la paléographie. C'est, dans toute la force du terme, un bénédictin laïque, s'il est permis à l'érudition seule de s'emparer d'un nom qu'elle a si puissamment contribué à maintenir en honneur dans le cours des deux derniers siècles. Chargé de la conservation des archives du département de Maine-et-Loire, M. Marchegay devait ressentir un attrait particulier pour les souvenirs de l'abbaye de Saint-Maur de Glannefeuille, qui reçut la première dans la Gaule le disciple de saint Benoît, et qui, plus de mille ans après, était destinée à donner son nom à la réforme dont l'influence a produit les principaux monuments de l'érudition bénédictine. Cette recherche toutefois aurait rebuté la patience des investigateurs ordinaires. Indépendamment de plus anciens désastres qui l'avaient ruinée et appauvrie, l'abbaye de Saint-Maur fut pillée trois fois dans le XVIe siècle. La dernière de ces calamités pensa consommer la destruction de ses titres. Quand la paix et l'ordre furent rétablis, ce fut à peine si les religieux purent recueillir quelques lambeaux à demi consommés de leur précieux cartulaire. De nouveaux périls attendaient ces débris, lors de la suppression des monastères : les vingt-neuf feuillets arrachés aux soldats de Duplessis-Mornay furent de nouveau lacérés et dispersés dans des liasses composées des papiers les plus disparates. M. Marchegay est parvenu à les retrouver tous, et le Recueil des archives d'Anjou contient les soixante-deux chartes de Saint-Maur, toutes antérieures au XIIIe siècle, un grand nombre contemporaines des deux premières races, et inédites pour la plupart.

« Mais ce n'a été là pour M. Marchegay que la moindre et la plus facile de ses conquêtes. Le dépôt des archives de Maine-et-Loire possédait, il y a une quinzaine d'années, un cartulaire également du XIIe siècle, appelé le *Livre Noir*, et provenant d'un monastère moins illustre par son origine que celui de Saint-Maur, mais dont l'importance dura bien plus longtemps, l'abbaye de Saint-Florent de Saumur. On ignore dans quelle année précisément, et par suite de quelle infidélité ou de quelle négligence a disparu le *Livre Noir* de Saint-Florent; seulement la perte de ce monument diplomatique avait été constatée avant l'installation de M. Marchegay. Mais que les amis de la science se rassurent! Avec un tel archiviste, il n'est point de pertes irréparables. Les copies des différentes pièces dont se composait le *Livre Noir* étaient éparpillées dans un grand nombre de recueils, ou conservées en original dans le dépôt de Maine-et-Loire. M. Marchegay, avec une sagacité et une patience admira-

bles, a rapproché ces documents épars en y rattachant les indications accessoires qu'il avait pu recueillir. A cinq ou six chartes près, il nous rend le *Livre Noir* : travail singulier, unique en son genre, et auquel ne sauraient trop applaudir ceux qui s'intéressent au progrès de notre histoire.

« On sait en effet quelle est l'importance et l'autorité des chartes, surtout pour les époques les plus anciennes : elles suppléent alors presque toujours au silence ou à l'excessive sécheresse des chroniqueurs. Plus tard, et quand les renseignements commencent à devenir abondants, les chartes perdent peu de leur valeur : c'est à leur aide surtout qu'on surprend les secrets de la vie civile ; sans elles les pensées dominantes du moyen âge et les rouages de l'organisation sociale resteraient souvent enveloppés d'un mystère impénétrable.

« Nous venons de voir les résultats de fortes études dans un homme jeune et dévoué. La production désignée à vos suffrages pour la troisième médaille diffère totalement de celle qui précède. Vous ne trouvez dans les *Recherches historiques sur le département de l'Ain*, ni les ressources, ni les prétentions d'une érudition profonde. C'est tout le charme, c'est souvent aussi tout le décousu de la conversation chez un homme qui, à des connaissances très-variées, joint l'habitude du monde, et cette curiosité intelligente pour laquelle les moindres détails ont leur intérêt et leur signification.

« M. de la Teyssonnière n'a point voulu faire une histoire : il s'est contenté de classer, dans un ordre chronologique (et qui n'est pas toujours suivi avec une scrupuleuse fidélité), le fruit de ses lectures et de ses recherches, en les accompagnant de réflexions sensées, quelquefois piquantes, et dont une mise en œuvre plus soignée aurait pu faire ce qu'on appelle complaisamment aujourd'hui de *grandes vues historiques*. Les défauts et les mérites du volumineux ouvrage de M. de la Teyssonnière se résument en un seul mot : *variété*. Riche surtout en détails sur les coutumes locales, la législation et les incidents du foyer domestique, il ne lui manque sous ce rapport qu'une exactitude plus constante dans l'indication des sources où l'auteur a puisé les matériaux de ses recherches.

« Après le paléographe exercé, après le causeur instruit et spirituel, nous avons placé l'historien proprement dit, l'homme qui saisit les masses et y subordonne sans peine les faits accessoires. On ne saurait assurément dénier ces qualités à M. Chéruel, auteur d'une *Histoire de Rouen pendant l'époque communale*, et c'est à propos de ce livre surtout, que votre commission a éprouvé quel-

que peine à se rappeler qu'elle avait pour mission de couronner plutôt l'œuvre de l'antiquaire que celle de l'historien. Sans doute on remarque un certain contraste entre les espérances que M. Chéruel avait conçues en entreprenant son livre, et le langage un peu désabusé de la conclusion. Point de noms illustres à exhumer, de grandes actions à mettre en lumière dans l'histoire de cette commune indisciplinée, égoïste, tracassière, comme presque toutes les communes du moyen âge. Si l'on prend quelque intérêt à sa formation, on la voit au contraire disparaître sans regret, et se fondre, par la perte de ses priviléges, dans la grande unité nationale. Cependant l'*Histoire de Rouen* a ses renseignements précieux. Là se montre, plus marquée peut-être que partout ailleurs, la transition progressive de l'état de serf à celui de citoyen d'un grand royaume. La ville de Rouen est comme la personnification intelligente et passionnée des sentiments qui durent successivement attacher à la cause française ou en séparer les provinces qui, dans l'origine, avaient joui d'une existence indépendante de la royauté. Sous le gouvernement d'un Philippe Auguste et d'un Louis IX, elle passe promptement d'une résignation sombre à un attachement sincère pour ses nouveaux maîtres. Un règne tyrannique, suivi d'une administration désordonnée, ébranle sa fidélité au XIIIe siècle, mais ne la détruit pas immédiatement; elle donne encore son sang à Crécy pour la France, et ne se livre à l'esprit de sédition qu'après Poitiers. La sage administration de Charles V restaure l'esprit français dans la cité normande; au milieu de la lutte si difficile que notre pays soutint alors, la résistance isolée des communes devint une cause de salut pour la France. La constance des Rouennais y produisit un effet prépondérant, et Charles V prouva qu'il l'avait bien compris en léguant son cœur à leur cathédrale. Mais bientôt les tuteurs de Charles VI détruisent l'œuvre du prudent monarque à Rouen comme dans le reste du royaume : de là, une rébellion terrible, punie avec une rigueur irréfléchie, dont le ressentiment jette la capitale de la Normandie dans le parti de l'étranger. Trente-sept ans de servitude apprirent aux Rouennais que l'abandon de la cause nationale est un triste remède au mauvais gouvernement de la patrie.

« Ces remarques intéressantes ne trouvent malheureusement qu'une assez faible place dans le livre de M. Chéruel. Avec quelque talent que ce professeur ait traité son sujet, il n'a pu échapper à ce qu'ont de monotone et de fastidieux les querelles incessantes de la commune et du chapitre, de la ville et de l'abbaye de Saint-Ouen : en un mot, l'historien est supérieur au sujet qu'il a choisi. Une critique toute contraire s'applique à l'*Histoire des comtes de Flan-*

dre, par M. Edward Leglay; ici la tâche était peut-être trop forte pour celui qui l'avait embrassée.

« Et d'ailleurs, en se réduisant à un simple récit, en s'interdisant toute réflexion et, comme il le dit quelque part, toute pause, M. Leglay n'a-t-il pas accru à plaisir la difficulté de son entreprise? Il est vrai que, se proposant surtout de faire une introduction à la belle histoire des ducs de Bourgogne par M. de Barante, il a cru devoir suivre fidèlement le système adopté par son modèle. Mais qui ne voit qu'un pur récit qui s'approprie à des événements d'une notoriété éclatante, comme tout ce qui se rapporte aux règnes de Charles VI et Charles VII, ne saurait convenir aux annales obscures et confuses des premiers comtes de Flandre? L'historien de ces princes est obligé, sous peine de n'être pas compris, d'entrer dans les détails des généalogies et des alliances; il lui faut faire marcher de front les souverainetés diverses qui, pendant plusieurs siècles, ont occupé le sol de la Belgique : les ducs de la basse Lorraine et du Brabant, les comtes de Hainaut, de Boulogne et de Hollande réclament son attention tout autant que les comtes de Flandre. Comment d'ailleurs ne pas s'arrêter à la fondation, au progrès de toutes ces villes, à l'origine et au développement de ces puissantes industries? Qu'est-ce que l'histoire de Flandre sans les mœurs? Depuis les Forestiers des premiers temps jusqu'au brasseur Artevelle, quels changements, quelle transformation! Cette terre est d'abord comme le centre des mœurs héroïques : les Francs en descendent sur la Gaule; elle donne aux croisades le premier roi de Jérusalem, le premier empereur latin de Constantinople; et, ensuite, comme si ce flot d'une barbarie glorieuse s'était tout à fait écoulé vers l'Orient, une noblesse marchande succède à la noblesse des temps de chevalerie. Semblables aux esclaves des Scythes qui avaient pris la place de leurs maîtres, entraînés au loin par la passion des conquêtes, les serfs émancipés de la Belgique fondent ces communes tumultueuses avec lesquelles les souverains sont forcés de capituler dès le XIIe siècle, et en qui se développent pour la première fois les avantages et les inconvénients d'une démocratie industrielle et marchande, peu différente de celle dont le temps présent offre de si notables exemples.

« Telle est la grande révolution dont nous aurions voulu trouver les causes et le progrès plus clairement exposés dans l'*Histoire des comtes de Flandre*. On n'en lit pas moins avec un vif intérêt quelques parties de ce livre, et surtout celles où un récit clair et rapide s'adapte à des circonstances plus saillantes, comme l'assassinat de Charles le Bon et la poursuite de ses meurtriers. C'est là surtout

que les défauts du système adopté par M. Leglay disparaissent, et que son mérite se montre avec avantage. »

M. Lenormant apprécie ensuite les travaux qui ont été jugés dignes soit d'un rappel de médailles, soit de mentions honorables, et termine son rapport par le morceau suivant qui aura, pour les membres de la Société de l'Histoire de France, un intérêt particulier :

« L'Académie s'étonne peut-être de ce que, après avoir mentionné tant d'ouvrages divers, nous n'ayons encore rien dit de celui auquel la commission a cru devoir décerner la première médaille. C'est que, indépendamment du mérite intrinsèque de cet ouvrage, un douloureux intérêt s'y attache. Dans les premiers jours d'avril dernier, M. Hercule Géraud présenta à l'Académie un Mémoire manuscrit sur *Ingeburge de Danemark, reine de France*. Le 9 mai suivant, il avait cessé de vivre. La commission saisie de l'examen du Mémoire n'a pas cru que la mort de l'auteur fût un motif pour l'exclure du concours : elle a pensé au contraire qu'en attachant une récompense éclatante au dernier de ses ouvrages, elle témoignerait ainsi de son estime envers un savant dont l'Académie avait suivi les progrès avec un constant intérêt.

« La notice sur Ingeburge de Danemark était une suite à des travaux du même genre sur les *Routiers*, sur *Marcadier*, sur le *Comte-évêque*, que M. Géraud avait insérés dans la Bibliothèque de l'École des Chartes, et par lesquels il préludait à la composition d'une histoire critique de Philippe Auguste et de son siècle. Ces publications successives avaient excité l'attention de ceux qui croient que l'histoire de France ne pourra enfin être écrite d'une manière satisfaisante que quand les vastes matériaux dont elle se compose auront été soumis à une analyse approfondie, et pour ainsi dire, à une trituration complète. M. Géraud se montrait admirablement préparé pour accomplir une partie de cette tâche. Une prodigieuse facilité de travail, une inaltérable clarté dans la disposition des matériaux, une critique juste, une modération constante, telles étaient les qualités précieuses qu'on voyait chez lui se développer et grandir.

« La plupart des lecteurs ne s'accommodent pas des scrupules de l'historien critique : ils s'ennuient de ses lenteurs, ils refusent de le suivre dans la comparaison consciencieuse des autorités et des témoignages, sans laquelle pourtant la recherche de la vérité n'est qu'une chimère. La réussite populaire, le renom universel auraient donc échappé peut-être à M. Géraud : mais les vrais connaisseurs l'auraient élevé d'autant plus haut qu'il aurait moins cherché un de ces succès de surprise, à l'attrait desquels il est si rare qu'on résiste.

« La vie d'Ingeburge de Danemark est un des points de notre histoire qui présentent le plus d'obscurités. Le motif du brusque dégoût que Philippe Auguste manifesta pour cette princesse aussitôt après l'avoir épousée, est resté et demeurera sans doute un mystère. La plupart des contemporains étaient intéressés à embrasser la cause du roi contre cette étrangère. De là, l'indifférence qu'on a montrée pour ses infortunes, la disposition qu'on a eue généralement à en atténuer la rigueur, à en dissimuler la durée. D'ailleurs, par l'appel qu'Ingeburge fit au saint-siége, sa cause se trouva mêlée à la grande querelle du sacerdoce et de la royauté. Les imaginations furent saisies par les sombres couleurs de l'interdit qu'Innocent III jeta sur la France entière, pour réduire Philippe Auguste à reprendre la reine. Les historiens français se montrèrent donc sévères envers la princesse danoise, tellement que, du fond de son tombeau, elle aurait pu encore répéter les cris de *Mala Francia! Mauvaise France!* qu'elle proférait, quand, ignorant la langue du pays où on l'avait amenée pour être reine, séparée de ses femmes et de ses compatriotes, elle promenait des regards désespérés sur tous ces hommes que le besoin de plaire au roi avait rendus serviles jusqu'à la cruauté.

« Le savant éditeur des Lettres d'Innocent III, la Porte Dutheil, entrevit le premier la justice de la cause d'Ingeburge. M. Géraud, à l'aide de documents d'une authenticité incontestable, complète cette réhabilitation nécessaire. C'est, il faut le dire, une admirable prérogative de l'historien, que la faculté qu'il a d'instruire de grands procès de révision, et de faire casser, après plusieurs siècles, des sentences dictées par l'iniquité ou l'erreur. Un tel rôle convenait à l'âme si droite et si pure de M. Géraud. Il est beau pour lui que son dernier ouvrage ait été une bonne action.

« Un talent frappé dans sa fleur, une organisation rare qui se brise avant le temps, une voix harmonieuse qui s'éteint avant que son chant soit achevé, voilà ce qui touche justement les hommes, et la mort prématurée des artistes et des poëtes excite d'ordinaire les plus vives sympathies. Nous n'en voulons pas à l'expression, quelquefois exagérée, de sentiments si naturels; mais qu'il nous soit permis de réclamer un peu de cet intérêt en faveur des martyrs de la science. M. Géraud fut de ce nombre : il était bien doué pour toutes les œuvres de l'esprit; la carrière des succès brillants lui était ouverte; il l'abandonna pour des travaux plus obscurs et plus utiles. L'excès du travail eut bientôt ruiné sa complexion délicate et maladive. Il n'écouta pas les avertissements de la nature, et pour avoir voulu trop tôt atteindre le but, il a succombé à trente-deux ans, déjà vieux de travaux, et trompant ainsi l'une des plus belles

espérances que nous ayons conçues. Son nom laissera donc peu de bruit : mais cette Compagnie ne l'oubliera pas. Elle lui avait décerné, en 1837, la première des médailles du concours des antiquité nationales, pour son début dans la carrière de l'érudition : elle consacre de nouveau cette distinction à sa mémoire, comme témoignage d'un regret profond et durable. »

26. — Le rapport de M. Artaud de Montor sur le concours des prix Gobert, motive en ces termes la décision de l'Académie qui a accordé le premier de ces prix à M. Henri Martin pour les tomes X et XI de son *Histoire de France depuis les temps les plus reculés jusqu'en* 1789. « Cet ouvrage est incomplet, et de plus il avait été écarté à ce titre plutôt qu'à aucun autre, dans l'un des précédents concours. Aujourd'hui nous l'admettons, parce que son auteur a puisé dans nos sévérités mêmes, la force nécessaire pour augmenter son travail de deux volumes nouveaux et considérables qui l'acheminent notablement vers le but qu'il s'était marqué, et pour lui donner en outre une base plus large et plus solide à la fois par une nouvelle édition de son premier volume, publiée, comme les deux autres, en 1843. Mais cette louable persévérance, cette déférence modeste autant que laborieuse aux avis de l'Académie, ne sont pas, à beaucoup près, les seules raisons qui aient appelé à la fois notre examen le plus attentif et nos préférences les plus décidées sur l'ouvrage de M. Henri Martin, qui compte aujourd'hui onze gros volumes in-8o, et qui est parvenu à la signature de l'édit de Nantes et à celle du traité de Vervins, sous Henri IV, en avril et mai 1598. Les deux derniers volumes embrassent les règnes de François II, de Charles IX, de Henri III, et l'interrègne qui suivit, par conséquent toute la période si déplorable mais si féconde en événements, en caractères et même en résultats, de nos guerres religieuses. C'est en soi un grand sujet. C'est plus encore, si l'on pense que le récit de cette époque s'appuie sur le tableau développé de toutes celles qui l'ont successivement amenée, depuis les origines de notre histoire. Nous avons retrouvé, à un degré bien supérieur de maturité et d'études, dans les deux volumes qui ont été envoyés au concours de cette année, aussi bien que dans le *Nouveau travail sur les origines nationales*, qui les accompagne, les qualités et les mérites qui distinguaient déjà les volumes précédents, au jugement de nos devanciers. Nous y avons trouvé du savoir et du talent, une connaissance réelle des sources, une critique judicieuse, un art de plus en plus habile à en fondre les données dans la narration, une rare impartialité, une hauteur de vues qui plane à la fois sur les partis et sur les sectes, sur les passions et sur les préjugés, un style, enfin, plein et rapide, élevé sans enflure, animé sans déclamation,

et où nous avons tout au plus à relever quelques formes qui sentent l'école, quelques expressions suspectes de néologisme.

« M. Henri Martin a su faire entrer dans son récit, toujours appuyé des meilleures autorités, toujours sérieux et grave, sans jamais cesser d'être intéressant, l'histoire des idées à côté de celle des faits, l'histoire de la littérature et des beaux-arts à côté de celle des guerres et des traités, des institutions et des lois, de l'industrie, du commerce et des colonies. Il nous a donné, en un mot, sauf quelques parties plus faibles, quelques inégalités, quelques disparates dans les premiers tomes, sauf quelques sacrifices un peu hasardés, nous le croyons, mais faits en toute conscience et avec une constante modération, à des théories d'avenir où l'histoire, qui est l'expérience des âges, ne peut sans danger suivre la pure spéculation; il nous a donné, quoique incomplétement, ce qui nous manquait encore, une histoire de France que puissent avouer les érudits, que les esprits sincèrement religieux puissent accepter aussi bien que les vrais philosophes, que toutes les opinions nationales adopteront sans peine, et que la jeunesse étudiera avec autant de fruit que de plaisir. C'était là, tout à la fois, une assez vaste entreprise et un assez grand service rendu à la science et au pays, pour que l'Académie dût en tenir compte, au moment surtout où de nouveaux volumes, supérieurs aux précédents, exempts des défauts que nous y avons relevés, et que l'auteur en fera aisément disparaître, comme il l'a fait déjà en partie du premier, fixaient le vrai caractère de l'ouvrage et lui assignaient un rang élevé dans la littérature historique de notre temps. Aussi n'avons-nous pas hésité à proposer à l'Académie de lui décerner le grand prix Gobert, nous étant convaincus, par une comparaison attentive, que l'*Histoire du parlement de Normandie*, couronnée l'an dernier, malgré son incontestable mérite de spécialité et d'intérêt historique, ne pouvait entrer en parallèle avec un livre de cette étendue et de cette portée. »

27. — Sous le titre de *Doutes historiques sur le sort du petit roi Jean Ier*, M. Monmerqué vient de publier un intéressant mémoire que l'heure avancée ne lui avait pas permis de lire à la dernière séance publique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. On sait que Jean Ier, fils posthume de Louis X, dit le Hutin, et de Clémence de Hongrie, ne vécut que peu de jours, et qu'à sa mort la loi salique, invoquée par Philippe le Long, fut, pour la première fois sous la troisième race, appliquée à la succession à la couronne.

Le premier continuateur de Nangis parle de l'opposition que rencontra d'abord Philippe le Long de la part du duc de Bourgogne et des comtes de La Marche et de Valois; il dit que plusieurs seigneurs s'indignèrent en voyant Mahaut, comtesse d'Artois, remplir

les fonctions de pair au couronnement de Philippe son gendre. Ces circonstances, expliquées diversement par les historiens, n'avaient point jusqu'ici donné à penser que la mort du jeune roi n'eût pas été naturelle, et l'invraisemblable substitution d'un autre enfant au fils de Louis X, alléguée pour la première fois au XVIIe siècle, par un écrivain aux gages de l'Espagne, n'avait jamais été jugée digne d'une réfutation sérieuse.

Cependant M. Monmerqué a trouvé dans un document contemporain, dont l'authenticité ne lui paraît pas douteuse, la preuve que, dès le milieu du XIVe siècle, un personnage nommé Janninus Guccius, appuyé par le tribun Rienzi, se présentait en Italie comme le fils de Louis Hutin, prétendant avoir été changé, au moment de sa naissance, contre un autre enfant qui serait mort étranglé ou empoisonné par la comtesse d'Artois, et aurait été inhumé à Saint-Denis sous le nom de Jean Ier.

Avant de faire connaître cette pièce singulière, le savant académicien rappelle les principales circonstances du fait auquel elle se rapporte, et remarque que le soupçon du crime de Mahaut d'Artois expliquerait plus naturellement que ne l'ont fait les conjectures des historiens, l'indignation des grands contre cette princesse, et l'opposition des comtes de Valois et de La Marche.

Si l'on cherche la liaison de ce récit romanesque avec les témoignages de l'histoire, on voit seulement par une lettre d'Innocent VI, publiée par D. Martenne (*Thesaur. anecdot.*, t. II, p. 924 et 925), et dont le P. Daniel et D. Vaissète ont eu connaissance, qu'un aventurier, Jean Gouge, prit, en 1361, le nom et le titre de Jean Ier, roi de France, revendiqua la couronne les armes à la main, et nomma lieutenant général du royaume Jean Duvernay, gentilhomme anglais. La même lettre nous apprend que ce Jean Duvernay, après s'être emparé du château de Codolecte, situé près d'Avignon, fut pris par les troupes du roi Jean II, et que peu de temps après Jean Gouge fut lui-même fait prisonnier par Matthias de Gisaldo, sénéchal de Provence.

Villani fait aussi mention de Jean Gouge, qu'il nomme *della Guglia*, et le représente comme un chef de *condottieri* qui exerçait ses brigandages en Italie en 1359 et pendant les années suivantes.

L'histoire de la prétendue substitution se produit pour la première fois en 1650 dans un ouvrage de Jean-Jacques Chifflet, médecin franc-comtois, dont M. Monmerqué signale avec raison la crédulité et le dévouement servile aux intérêts de la maison d'Autriche. Cet écrivain d'une bonne foi suspecte donne des détails circonstanciés sur la vie du faux roi Jean Ier, nommé par les Italiens Joannino ou Giannino, qui, après avoir échappé à la mort,

aurait vécu simple citoyen de la ville de Sienne. Ces détails, il prétend les avoir tirés d'une histoire écrite par Thomas Agazzano et Salomon Piccolomini, et dont deux manuscrits existaient de son temps en Italie.

Plus de soixante-dix ans après Chifflet, en 1723, un journal de Sienne, le *Diario sanese,* rédigé par Girolamo Gigli, rapporta, dans les éphémérides siennoises, les événements qui concernaient le prétendu roi Joannino, et cita, à l'appui de ces faits, les registres municipaux de la ville de Sienne. Le même Gigli, connu, à la vérité, suivant la remarque de M. Monmerqué, pour imposer des choses singulières à la crédulité publique, annonça qu'il se proposait de mettre au jour la vie du roi Joannino, écrite en partie par lui-même, en dialecte siennois du XIV[e] siècle. Gigli ne tint pas parole, mais peu de temps après sa mort, un extrait de la vie de Joannino fut en effet publié dans le *Diario sanese,* par le continuateur du journal.

On serait porté à regarder les citations de Gigli comme une plaisanterie, et les mémoires de Joannino comme une amplification du conte inventé par Chifflet, si M. Monmerqué n'ajoutait pas : « Nous pouvons affirmer que l'histoire de Joannino existe parmi les manuscrits de la bibliothèque Barberine, et nous avons quelque espoir de pouvoir faire connaître en France cette œuvre singulière. » Une telle publication, pourvu qu'elle soit faite sur un manuscrit d'une date non équivoque, aura certainement un grand attrait de curiosité.

Nous arrivons maintenant au document qui, dès à présent, semblerait non pas établir, il s'en faut bien, la réalité des droits du fils supposé de Louis Hutin, mais prouver qu'il a véritablement joué le rôle que lui attribuent l'historiographe de l'Espagne et le journaliste siennois. Nous voulons parler de la charte de Rienzi, principal objet du savant mémoire que nous analysons.

« Cette charte, dit M. Monmerqué, est écrite sur parchemin. Elle porte la date du 4 octobre 1354. L'écriture est une gothique italienne du XIV[e] siècle. Le sceau manque; quelques déchirures y forment de courtes lacunes. Il serait possible que ce fût un double, mais il serait du temps. Cette charte, apportée d'Italie avec la bibliothèque du comte Boutourlin, a fait partie de la vente des livres et manuscrits de feu M. Lamberty où elle a été cataloguée. »

Avec la réserve d'un critique habile, l'auteur du mémoire, en faisant ressortir l'intérêt de cette pièce, appelle lui-même la défiance sur le récit qu'elle contient; il reconnaît qu'on n'y trouve aucune preuve à laquelle on puisse s'arrêter, et s'il invite les savants à compulser les archives de l'Italie et surtout celles de Sienne, c'est en leur recommandant de se montrer très-sévères dans l'apprécia-

tion des documents qu'ils pourraient découvrir sur le roi Joannino. On va voir que cette circonspection est parfaitement justifiée.

Laissons M. Monmerqué résumer lui-même les faits rapportés par Chifflet et Gigli, et reproduits presque tous dans la charte de Rienzi : « Cette pièce commence par le récit des événements qui ont suivi la mort de Louis le Hutin. Ce prince, en mourant, laisse la reine sa femme enceinte ; on décide que l'administration du royaume appartiendra au comte de Poitiers, qui sera proclamé roi si la reine accouche d'une fille. Deux barons sont chargés de veiller sur la princesse et sur l'enfant à naître. La reine met au jour un fils auquel elle donne le nom de Jean. Il est tenu sur les fonts de baptême par la comtesse d'Artois, belle-mère de Philippe le Long. Celle-ci ne cachait pas son déplaisir de la naissance du fils de Louis le Hutin, cette circonstance privant son gendre de la succession à la couronne : elle exagérait la faiblesse de l'enfant, et répandait le bruit qu'il ne vivrait pas. Cependant les barons chargés de la garde de la reine et de l'enfant cherchaient de toutes parts une femme noble à laquelle la nourriture du petit roi pût être confiée ; on trouva dans un monastère de Paris une jeune dame nommée Marie, fille du seigneur de Carsi, noble chevalier picard. Cette dame venait de donner le jour à un fils dont le père était un négociant de Toscane nommé Guccius Miri. Cet étranger ayant résidé comme otage à Nefol-le-Vieux (*Neauphle*), château voisin de Carsi, avait contracté une étroite liaison avec les frères de la dame Marie ; admis familièrement dans cette maison, il n'avait pas tardé à devenir éperdument épris de la jeune dame ; celle-ci partagea le sentiment qu'elle avait inspiré, et Guccius mettant une suivante dans ses intérêts, épousa la dame Marie à l'insu de la dame Éliabel, sa mère, et de ses frères. Guccius lui engagea sa foi par le don de l'anneau nuptial, et bientôt la jeune femme devint enceinte. La mère et les deux frères de la dame Marie exigèrent d'elle qu'elle leur fît connaître ce qui s'était passé ; elle leur raconta alors avec une grande confusion ce qui était arrivé ; la famille exigea de Guccius qu'il sortît du royaume, et la dame Marie fut conduite à Paris, dans un monastère de dames nobles, dont l'abbesse était l'alliée de sa famille. Elle y accoucha d'un fils qu'elle nomma Janninus. Cependant les barons qui veillaient à la garde de la reine et de son fils ordonnèrent que, pendant la nuit, la dame Marie, enlevée du monastère avec son enfant, serait amenée chez la reine pour allaiter le fils du roi.

« Il fut déterminé qu'à un jour indiqué le petit roi Jean serait montré aux grands de l'État et au peuple, et la comtesse d'Artois supplia la reine de lui accorder l'honneur de le présenter. Les barons, qui avaient de justes motifs de suspecter les intentions de

la comtesse, craignirent qu'en tenant l'enfant, cette princesse ne trouvât moyen de lui donner la mort; en conséquence, ils décidèrent que, le jour de la cérémonie, le fils de Guccius et de la dame Marie, enveloppé de langes aux insignes royaux, serait montré au peuple comme étant le roi. Ce plan fut adopté, et le fils de Guccius mourut dans la nuit qui suivit la cérémonie. Les uns dirent que la comtesse lui avait donné la mort en le comprimant avec force, d'autres l'accusaient d'avoir déposé du poison sur sa langue. Les deux barons se rendirent auprès de la dame Marie; ils lui firent connaître ce qu'ils avaient cru devoir faire, et lui apprirent que c'était son fils qui était mort et non celui du roi; mais qu'il fallait, pour sauver la vie de celui-ci, qu'elle dît que le fils du roi avait succombé; ils ajoutèrent qu'elle élèverait son jeune maître comme son propre enfant jusqu'à ce qu'ils lui fissent connaître le moment où la vérité pourrait être manifestée. La dame Marie se soumit à la volonté des barons, et elle témoigna, par ses cris et par son désespoir, la douleur que lui causait la mort du petit roi. Cette nouvelle jeta la cour dans une grande affliction, mais on s'appliqua peu à rechercher les causes de la mort de l'enfant roi. Le seigneur Philippe et la comtesse d'Artois auraient pu seuls ordonner une instruction, mais ils avaient appelé cet événement de tous leurs vœux, et ils n'ignoraient pas à qui la mort de l'enfant devait être imputée. Le fils de Guccius fut inhumé à Saint-Denis, et une statue décora son tombeau. La dame Marie rentra dans le monastère avec le petit roi, qui passait pour être son fils, et elle vint ensuite demeurer au château de Carsi avec ses frères. L'enfant avait atteint l'âge de neuf à dix ans, quand Guccius, de retour à Paris, l'envoya chercher, témoignant à la dame Marie le désir de l'avoir auprès de lui pendant quelques jours. Il lui fut en effet confié; mais aussitôt Guccius le fit conduire à Sienne, et de ce moment la dame Marie ne l'a plus revu. Se voyant près de mourir, elle fit appeler près d'elle le père Jordan, de l'ordre des ermites de Saint-Augustin, et lui faisant sa confession générale, elle lui déclara les faits qui précèdent, et le chargea, quand elle ne serait plus, de prendre toutes les informations qui pourraient le mettre sur la voie de retrouver le fils de Louis le Hutin, alors âgé de vingt-six à vingt-huit ans, et de faire connaître à ce prince sa naissance et ses droits au trône. La dame Marie mourut et fut enterrée au couvent des ermites de Carsi. Le frère Jordan se livra à diverses recherches, sans y mettre cependant beaucoup d'activité. Il redoutait Philippe de Valois, qui régnait en France, et il craignait d'attirer vengeance sur son ordre. Quelques années s'écoulèrent; et se sentant appesanti par l'âge, le frère Jordan confia cette mission délicate au frère Antoine,

religieux du même ordre, auquel il remit le testament de la dame Marie. C'était au mois de juillet 1354. Le frère Antoine étant arrivé à Porto-Venere, y tomba malade, et, craignant de ne pouvoir accomplir sa mission, il adressa une lettre au seigneur Nicolas de Rienzi, tribun du peuple romain, dans laquelle tous ces faits étaient relatés.

« Ici commence la partie de la charte qui est émanée de Rienzi : « Et nous, Nicolas, chevalier du peuple romain, par la vertu du « saint-siége apostolique, sénateur illustre, syndic, capitaine et « défenseur de la ville sainte, vu la lettre ci-dessus, reçue par nous « le 6e jour de septembre de l'année 1354, après avoir mûrement « examiné les faits qui y sont rapportés et en avoir acquis la com- « plète intelligence, y ajoutant foi pleine et entière, nous avons « reconnu que, par l'effet des jugements de Dieu... il y a eu pendant « longtemps dans le royaume de France de grandes guerres et de « nombreux fléaux, ce que nous croyons avoir été permis de Dieu, « en punition de la fraude pratiquée envers le fils du roi, par « l'effet de laquelle ce prince a été banni de son royaume, et a vécu « longtemps dans l'humiliation et la pauvreté. Nous avons apporté « tous nos soins à l'œuvre qui nous a été confiée, nous faisant « informer par les voies les plus secrètes et les plus sûres, et nous « avons acquis la certitude que le prince a été élevé et nourri dans « la ville de Sienne sous le nom qui lui avait été donné de Janninus « de Guccius, et que l'on a cru ainsi qu'il était véritablement le « fils dudit Guccius. Ce même Janninus s'est représenté à nous la « 5e férie, le 2e jour d'octobre 1354, et avant de lui rien faire con- « naître du motif qui nous a déterminé à l'appeler, nous nous som- « mes enquis de son âge, de ses conditions, de son nom, de son « père, enfin de tout ce qui pouvait toucher à l'objet de nos recher- « ches, et il est apparu que ses récits s'accordaient avec le contenu « des lettres. Ce qu'ayant reconnu, nous lui avons manifesté, « avec toute la révérence qui lui est due, les faits tels qu'ils sont « advenus; mais ayant appris qu'une manifestation s'ourdissait dans « Rome contre notre autorité, et craignant de mourir avant d'avoir « commencé l'œuvre du rétablissement de ce roi sur son trône, nous « avons fait faire cette copie de ladite lettre, et la lui avons remise « entre les mains, le samedi 4e jour d'octobre de l'année 1354, après « l'avoir fait sceller de notre sceau, etc. »

En terminant, M. de Monmerqué retrace, d'après les écrivains italiens, la suite de l'histoire du faux roi Jean Ier, après la mort de Nicolas de Rienzi. Le tribun avait ordonné à Janninus, qu'il qualifiait de roi de France, de se rendre à Monte-Fiascone, auprès du cardinal d'Espagne, légat en Italie, et au moment où Janninus

remettait les lettres au prélat, on reçut la nouvelle de la mort de Rienzi. Janninus revint à Sienne, où il continua de vivre comme un simple particulier jusqu'à la nouvelle de la perte de la bataille de Poitiers et de la prise du roi Jean II, en 1356. Ce fut alors qu'il dévoila son secret. Le conseil de la ville de Sienne s'assembla et décréta qu'il reconnaissait Giannino pour légitime roi de France; qu'en conséquence, son nom serait rayé des registres des administrateurs de la ville, qu'une garde lui serait assignée avec un subside prélevé sur les revenus de la république, et que six des principaux citoyens de Sienne formeraient son conseil. On lit leur nom dans le *Diario sanese*. Cet acte de la république rencontra une forte opposition : les commerçants de Sienne craignirent que cette déclaration ne portât un coup funeste à leur commerce avec la France, et Giannino fut abandonné par les Siennois. Ne prenant plus conseil que de son courage, il alla à Venise, y fit des emprunts et fut reconnu par le roi de Hongrie pour son neveu ; puis il passa en France où il trouva, dit-on, des partisans parmi les cardinaux d'Avignon; il y fit la guerre et fut fait prisonnier en Provence. Il s'échappa de prison, fut repris, envoyé à la reine Jeanne de Naples, et mourut peu de mois après, prisonnier dans le château de l'Œuf. Giannino s'est marié deux fois. Il épousa en premières noces, le 13 juin 1342, Giovanna Vivoli, dont il eut plusieurs enfants. Elle était fille de Nicolo Vivoli, négociant siennois. Elle mourut de la peste noire, le 23 juin 1348. Au mois de janvier de l'année suivante, Giannino épousa en secondes noces Reccha Vanni, fille d'un marchand de Sienne. Il laissa de sa première femme un fils nommé Gabriel, qui eut un fils appelé Daniel; Daniel fut père d'un autre Gabriel, et de celui-ci naquit Camille, qui, suivant le *Diario sanese,* mourut en 1530, et paraît n'avoir pas laissé de postérité. Ces derniers détails, empruntés de Chifflet et de Gigli, ont été rectifiés d'après les documents que M. de Monmerqué se propose de faire connaître plus tard.

28. — La Société royale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille met au concours, pour l'année 1846, les deux questions suivantes : 1° « Quel était l'état des arts du dessin dans la partie de la France qui forme aujourd'hui le département du Nord, et principalement dans la Flandre française, depuis le milieu du XIIIe siècle jusqu'à la seconde moitié du XVIIe? » 2° « Faire l'histoire scientifique et littéraire de la contrée qui forme aujourd'hui le département du Nord. » Le prix pour chacune de ces questions sera une médaille d'or de la valeur de 300 francs.

La même Société décernera, dans sa séance de 1847, une médaille d'or de 500 francs au meilleur mémoire qui lui sera adressé sur

cette question : « Quelles sont les institutions civiles, scientifiques et religieuses qui ont favorisé le développement des beaux-arts chez les anciens et les modernes? Apprécier les services rendus par les beaux-arts à la civilisation, et réciproquement. »

Les mémoires présentés à ces deux concours devront être adressés à M. Victor Derode, secrétaire général de la Société, avant le 1er juillet de l'année où le prix sera décerné.

29. — L'Académie de Besançon décernera, dans sa séance du 24 août 1845, une médaille de la valeur de 300 francs à l'auteur du meilleur mémoire historique sur une maison illustre, une abbaye, une église ou une localité quelconque de l'ancienne province du comté de Bourgogne, à l'exception toutefois des maisons de Joux et de Neufchâtel, des abbayes de Château-Châlon, de Savernay et de Luxeuil, de la ville et de l'abbaye de Baume-les-Dames, du prieuré de Bellefontaine, des villes de Besançon, Dôle, Gray, Poligny, Pontarlier et Salins, qui ont déjà fait l'objet d'utiles recherches, les unes mises en lumière, les autres déposées aux archives de l'Académie.

La même Académie met au concours, pour le prix de poésie, la description de quelques-uns des sites pittoresques de la Franche-Comté. Le prix sera une médaille de 200 francs.

Elle remet au concours, pour la même époque, l'éloge de Charles Nodier. Le prix est une médaille de 300 francs. Cet éloge avait été proposé pour cette année; mais aucun ouvrage n'étant parvenu à l'Académie, elle a supposé que le temps accordé pour le concours n'avait point paru suffisant.

Elle décernera aussi une médaille de 300 francs à l'auteur du meilleur travail sur cette question : « Donner la statistique des biens communaux, des terrains incultes, et des marais de l'un des trois départements de la Franche-Comté, et indiquer les moyens d'utiliser ces terrains dans l'intérêt général, particulièrement dans celui des classes pauvres. »

Le terme de ces divers concours est fixé au 1er juin 1845.

30. — La Société archéologique de Béziers décernera, dans sa séance publique du 1er mai 1845, 1° une couronne de laurier, en argent ciselé, à l'auteur de la meilleure ode sur un sujet laissé au choix des concurrents; 2° un rameau de chêne, en argent ciselé, à l'auteur des meilleures recherches sur un point de l'histoire du Languedoc au moyen âge, laissé au choix des concurrents.

31. — L'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon a conçu la pensée de rassembler et de publier les nombreux documents inédits de l'histoire de Bourgogne disséminés dans les bi-

bliothèques particulières, et enfouis dans les archives publiques de la Côte-d'Or.

32. — Nous continuerons d'enregistrer les nouvelles archéologiques qui nous sont apportées par les journaux des départements.

Calvados. — « On continue avec activité les fouilles commencées à Bayeux sur l'emplacement de l'ancien cimetière Saint-Laurent. Nous apprenons aujourd'hui que l'on a trouvé dans ces ruines beaucoup de fragments de marbre de différentes couleurs : le blanc paraît avoir servi à divers usages; on l'employait à former des corniches très-bien profilées et de trois modèles différents, des chambranles ou bordures d'encadrement, et des placages pour lambris; les marbres rouge et gris-bleu veinés de blanc semblent au contraire avoir été réservés pour les lambris seulement. Mais ce qui doit surtout intéresser dans la partie qui vient d'être découverte, c'est qu'elle développe d'une manière utile les travaux de 1821. On avait retrouvé à cette époque le commencement d'un grand bassin dont les degrés et le fond étaient revêtus de marbre blanc; cette partie des ruines se trouvait engagée sous le bâtiment même de l'église, et dès lors il n'avait pas été possible de pousser les recherches au delà. Les restes qu'on vient d'exhumer complètent sur ce point les études précédentes, et prouvent que le bassin avait près de 11 mètres de longueur sur 6 mètres 50 centimètres de large : son voisinage de l'hypocauste indique assez que ce vaste réservoir servait au bain d'eau chaude appelé *calida lavatio*. Le milieu des thermes était occupé par un bassin très-étendu qui recevait l'eau par divers tuyaux, et dans lequel on descendait au moyen de quelques degrés; ce bassin était environné d'une balustrade derrière laquelle régnait une espèce de corridor (*schola*) assez large pour contenir ceux qui attendaient que les premiers arrivés sortissent du bain. Le plancher creux et suspendu au moyen de briques que l'on voit dans la *schola* donne une idée bien précise de ce genre de construction. Des briques de la plus forte dimension, c'est-à-dire de 59 centimètres, formaient la première assise du plancher; une couche de 15 centimètres environ de ciment, mélangée de chaux vive et de tuileaux ou de briques pilés, composait la seconde; puis venait ensuite un dallage ou pavé en pierre de liais, vulgairement désigné sous le nom de calcaire de Fontenay.

« Dans la direction de l'ouest à l'est, on remarque aussi un aqueduc dont les parois sont revêtues d'une couche épaisse de ciment rouge, d'une qualité supérieure et semblable à celui qui couvre les murs inférieurs de la *schola ;* le dessus était voûté avec des claveaux en tuf. La pente, qui est très-rapide, s'incline vers la rue. Les fouilles exécutées en 1825 sous le sol de cette rue, par la Société

des Antiquaires de Normandie, avaient fait reconnaître sur ce point l'existence d'une vaste pièce également destinée au séjour des eaux, et propre à la natation; mais celle-ci était le bain froid (*frigida lavatio*); cette pièce était accompagnée vers le sud d'un corridor ou reposoir disposé en hémicycle, et qui devait servir de salle d'attente.

« On n'a trouvé jusqu'à présent, dans les travaux de Saint-Laurent, qu'une seule médaille; elle est en petit bronze, et appartient à *Flavius Julius Crispus*, fils de Constantin le Grand (317-326). Cette pièce n'a aucune importance historique.

« La Notice des dignités de l'empire, que l'on croit généralement avoir été rédigée sous le règne d'Honorius, place dans la capitale des Bajocasses la résidence du préfet des Bataves et des Suèves, troupes alliées des Romains, et payées par eux pour défendre leurs frontières contre les attaques des Barbares. Tout porte à croire que le palais de Saint-Laurent nous offre les restes, non-seulement des bains publics de Bayeux, mais encore de la magnifique habitation destinée à l'officier supérieur qui était chargé, sous la direction du maître de la milice, de veiller à la sûreté de nos côtes.

« Combien ne doit-on pas regretter que le voisinage des fondations de l'église ne permette pas de pousser plus loin ces recherches déjà si fécondes en résultats curieux, et qui en promettent encore tant d'autres!

« Nous apprenons que l'on vient de découvrir à Bayeux plusieurs *bornes milliaires* dans les fondations d'une maison située rue Saint-André. Les inscriptions qu'elles portaient sont en partie effacées; néanmoins, les caractères qu'elles ont conservés suffisent encore pour qu'on puisse reconnaître avec certitude leur destination et leur date. La plus ancienne appartient au règne de Marc-Aurèle et L. Vérus, la plus moderne à celui de Maximin Ier; cette dernière pourrait bien n'avoir point été terminée. » (*Journal des Savants de Normandie.*)

CANTAL. — « Quelques fouilles pratiquées récemment à Arpajon, département du Cantal, ont produit des résultats inespérés; on y a trouvé beaucoup de statuettes de Minerve et de Vénus, des fragments de poterie chargés de peintures délicates, des bracelets, des colliers, un grand nombre de bijoux et d'instruments de toilette; c'est tout un mobilier de boudoir; plusieurs de ces objets manquaient à la plupart de nos musées, et répandent un nouveau jour sur les habitudes intimes des dames gallo-romaines. »

CREUSE. — « Deux mendiants, dans l'espoir de trouver quelques objets précieux, ont commencé des fouilles sur l'emplacement de

l'ancienne ville celtique *de Breilh* (nom qui signifie *ville peinte*), détruite à une époque inconnue.

« Les premières fouilles ont fait découvrir des débris assez considérables de fresques bien conservées ; le fond est noir, imitant le luisant et le poli du marbre ; les colonnes sont jaunes ; l'entablement présente les couleurs rouge, verte, rose, blanche et bleue. Les fleurs sont la jacinthe, la pensée et le lis. On y trouve aussi des guirlandes d'olivier. Des recherches faites sur une plus grande échelle, et dirigées avec plus d'intelligence, feraient sans doute arriver à de meilleurs résultats.

« Les personnes âgées se rappellent avoir vu ouvrir un caveau sur le même emplacement ; les peintures de la voûte représentaient des scènes de la vie intérieure de nos ancêtres. Comme les personnages étaient nus pour la plupart, on s'empressa pieusement de détruire une partie de ces fresques et de combler le caveau. »

Eure. — On écrit de Vernon : « Le 29 août, des ouvriers, occupés à creuser une cave sur la propriété d'un sieur Avard, près de la ville de Vernon, dans un triége connu sous le nom du Champ-des-Oiseaux, ont découvert quatre tombeaux anciens ; trois avaient 1 mètre 60 centimètres de profondeur, et paraissaient avoir renfermé les corps d'hommes de grande taille, d'après ce qu'on a pu juger par leur longueur et par les squelettes. On n'a trouvé aucun vestige de cercueil ; cependant il est probable qu'ils en avaient eu, car on a retrouvé de vieux clous très-longs et très-gros dont plusieurs étaient à vis, et que le temps a oxydés. On n'a retrouvé aucune médaille ; seulement, dans trois de ces tombeaux, il y avait un petit pot en terre rouge et une petite amphore d'une espèce de grès, ce qui fait croire qu'ils remontent à l'époque romaine. Ces vases sont très-bien conservés. Les plus grands peuvent contenir environ 6 ou 7 décilitres. Le quatrième tombeau n'était qu'à 80 centimètres de profondeur, et paraît, d'après sa forme et les os du squelette, avoir été celui d'une jeune femme. Ces quatre tombeaux ont été découverts dans une superficie de 7 mètres de longueur et 4 de largeur. Trois des squelettes avaient la tête du côté du sud-ouest, et le quatrième au sud-est. Comme le terrain doit être bouleversé sur une plus grande étendue, il pourra être fait de nouvelles découvertes. »

Indre. — « Le hasard vient de faire découvrir, près du village de Neuvy-Pailloux, dans un champ situé à une centaine de pas de la route de Châteauroux à Issoudun, un tombeau antique qui paraît remonter au temps de l'invasion des Romains dans les Gaules. C'est une espèce de caveau creusé dans le sol à une profondeur d'environ 10 mètres. On y a trouvé un squelette humain d'une

taille moyenne, autour duquel étaient placés des vases en terre cuite, une amphore brisée et une large cuvette en cuivre dont les anses, remarquablement travaillées, ont été détachées par l'oxydation. Au doigt annulaire de la main droite du squelette était un anneau d'or massif absolument semblable à nos bagues dites *chevalières*. Le chaton de cet anneau est vide.

« Le caveau funéraire est construit en moëllons enduits d'une sorte de stuc propre à recevoir les peintures à fresque. Les parois du caveau sont en effet couvertes de peintures très-curieuses, et quelques-unes admirablement conservées. Il est présumable que ce tombeau est celui d'un des chefs des cohortes romaines qui occupèrent notre pays avant l'établissement définitif des Francs.

« MM. de Villegille et des Méloises jeune dirigent les travaux que nécessitent l'exploration et la conservation de ce précieux monument. »

Loiret. — « M. de Grouchy, sous-préfet de l'arrondissement de Montargis, vient de découvrir à Seaux, village du département du Loiret, quelques tombeaux gallo-romains. Seaux est traversé par une ancienne voie connue dans le pays sous le nom de *Chemin de César*, qui conduisait d'*Agendicum* (Sens) à *Genabum* (Orléans). Le cimetière antique qu'on vient d'y découvrir, et qui est loin encore d'avoir été entièrement exploré, mérite de fixer l'attention; des fouilles pratiquées dans ce lieu avec intelligence ne peuvent manquer de produire des résultats intéressants, si l'on en juge par ceux qui ont déjà été obtenus. Les tombeaux que M. de Grouchy a fait ouvrir sont construits avec une pierre étrangère au pays; ils renfermaient des cadavres, près desquels on a trouvé des fibules, des boucles de ceinturon, de petits poignards, et quelques médailles dont la plus moderne est à l'effigie de Crispus, fils de Constantin. Ces médailles étaient connues, à l'exception d'une variété inédite, frappée au nom de Valérien, et au revers de Victoria Germanica; elle a été donnée par M. de Grouchy au cabinet du Roi, ainsi que les autres objets découverts, qui, sous le rapport du dessin et du travail, offrent certaines particularités dignes de remarque. M. de Grouchy regarde ces sépultures comme étant du IVe ou du Ve siècle, et il y reconnaît les caractères de celles qu'on attribue généralement aux conquérants de la Gaule. »

La *Bibliothèque de l'École des Chartes*, en rendant compte de cette découverte, ajoute les réflexions suivantes : « Depuis quelque temps, les découvertes analogues sont fréquentes par toute la France. L'Orléanais peut, pour sa part, citer encore quatre cimetières du même genre : ceux de Tavers, de Cravant et de Rilli, canton de Beaugenci; et non loin de là celui de Briou, canton de

Marchenoir (Loir-et-Cher). La multiplicité de ces tombeaux nous engagerait à croire qu'ils appartiennent plutôt aux Francs qu'à tout autre peuple, ainsi que l'a dit M. Moutier à propos d'une découverte semblable faite près de Rambouillet, il y a quelques années. Dans tous les cas, comme le cimetière antique de Tavers est contigu au cimetière de la paroisse, et que dans celui de Briou on a trouvé une croix sculptée sur une des tombes, il est certain que la plupart des personnes inhumées là professaient la religion chrétienne. Un antiquaire suisse, M. Troyon, qui a signalé dans les environs de Lausanne une multitude de sépultures semblables, y a observé des boucles de ceinturon sur lesquelles on avait gravé le prophète Daniel dans la fosse aux lions; ce sujet, si fréquemment reproduit dans les premiers siècles du christianisme, était accompagné quelquefois de la légende Daninil et de la formule vtere felix, formule qu'on trouva aussi sur divers objets à Rambouillet et à Asnières, lorsque, au siècle dernier, de semblables tombeaux y furent mis à découvert. Les mots *utere felix* se rencontrent souvent sur des ustensiles du Bas-Empire. La date assignée aux tombeaux de cette nature est donc à peu près certaine; il est constant d'ailleurs que l'inhumation ne fut substituée à l'incinération que postérieurement au IIe siècle de notre ère. »

Marne. — « Dans une des dernières séances de l'Académie de Reims, un membre, M. Lucas, a complété les renseignements donnés par les journaux de la localité sur la découverte d'un cercueil en plomb dans l'ancien cimetière de Saint-Nicaise. Le squelette trouvé est celui d'une femme.

« De deux vases de terre qui se trouvaient dans ce cercueil, l'un renfermait de beaux cheveux noirs nattés, l'autre a été brisé. Dans la bouche du squelette était une médaille en or ou en argent, qui a été acquise par un amateur de la ville, M. Duquenelle. On a aussi trouvé dans le cercueil des monnaies de bronze à l'effigie de Posthume et de Sévère, et une statuette du même métal, qui paraît avoir servi de manche à un poignard ou à un couteau.

« Une conversation qui s'est élevée à propos de ces découvertes, a révélé un fait grave, c'est que des ouvriers employés à la démolition du tombeau de saint Remi, dans l'église de ce nom, ont soustrait des médailles et d'autres objets précieux. » (*Argus Soissonnais.*)

Moselle. — « Des vieillards du pays avaient certifié à M. le baron d'Huart l'existence d'un souterrain dont les proportions devaient être immenses. Selon les uns, son entrée se trouvait sur le versant de la côte de Saint-Quentin, au-dessous du village de Chazelles, à 4 kilomètres de Metz, et il s'étendait sur le territoire de Saint-

Martin, à 1 kilomètre seulement de cette ville. Selon d'autres, il se dirigeait vers Longeau, *Longa Aqua*, léproserie fondée dans le VIIᵉ siècle, et aujourd'hui une ferme à 4 kilomètres de Metz. M. d'Huart, accompagné de quelques amis, se mit à explorer les lieux signalés, en commençant par Chazelles. Bientôt on trouva un massif de maçonnerie dont les eaux avaient mis à découvert plusieurs assises, et, après des travaux pénibles, un vaste bassin aux murs de 1 mètre 50 centimètres d'épaisseur. On était sur les traces d'un aqueduc romain. Forcés d'abandonner momentanément ce réservoir rempli de terre, les travailleurs parvinrent, après des recherches multipliées, à rencontrer, dans un chemin communal, le véritable conduit qui montra une voûte à plein cintre ayant dans œuvre 1 mètre 5 centimètres d'élévation sur 80 centimètres de largeur. Les murs, de 62 centimètres d'épaisseur, sont construits en moellons joints par un béton extrêmement dur. Le radier, de 1 mètre 35 centimètres de large, est en ciment rouge d'un admirable poli et d'une conservation parfaite. Les murs latéraux sont revêtus de deux assises de dalles en terre cuite ayant 40 centimètres de haut et 44 de large sur une épaisseur de 2 centimètres. Ces dalles sont garnies, dans leur largeur, d'un rebord de 2 centimètres de saillie, échancré dans le milieu. Ce rebord ne se présente que sur une seule face. La première assise est engagée dans le ciment d'un radier d'environ 1 centimètre, et consolidée par des socles en forme de bourdin, également en ciment, de 7 centimètres de diamètre. La seconde assise est fixée sur la première par un enduit extérieur et un bain de béton coulé entre les dalles et les parois du mur, au moyen des échancrures pratiquées dans les rebords. La pente du radier, qui va de l'est à l'ouest, est de 4 centimètres 1/2 par mètre. A environ 100 mètres du point que nous venons de décrire, M. d'Huart a retrouvé dans la plaine un second aqueduc portant également 1 mètre 5 centimètres sous voûte, et 78 centimètres de largeur. Son radier a 45 centimètres. Les murs latéraux sont aussi revêtus de deux assises de larges dalles en terre cuite, maintenues non-seulement par des socles, des enduits de ciment et des bains de béton, mais encore par des agrafes de fer de 5 centimètres 7 millimètres de longueur. La pente du radier, de 1 centimètre par mètre, va de l'ouest au sud-est, par conséquent en sens inverse du premier. Le jalonnement ayant donné le point d'intersection, on y a pratiqué une fouille qui n'a produit que des débris informes de constructions romaines. Enfin, ce second aqueduc, suivi pendant une distance de 2 kilomètres, a abouti à un barrage en maçonnerie d'origine semblable, qui servait à élever les eaux d'une source aussi abondante que limpide. Ici se présente naturellement une

question grave : si cet appareil hydraulique était destiné aux besoins de Metz, comment a-t-on pu faire franchir la Moselle aux eaux qu'il renfermait, car les Romains ne connaissaient pas, je pense, le siphon ? » (*Écho du Monde Savant.*)

Pas-de-Calais. — « Les fouilles opérées par les soins de la Société des Antiquaires de la Morinie, sur l'emplacement de l'ancienne église (nous pourrions dire des anciennes églises) de Saint-Bertin, ont apporté de vives lumieres sur l'histoire de ce célèbre monastère, qui contenait les restes mortels de tant de souverains et de princes. Le déblai du sol situé derrière la tour a fait découvrir une foule de tombeaux antiques d'évêques, d'abbés, de chevaliers, etc. Le musée de Saint-Omer s'enrichit de toutes ces dépouilles historiques, qui ont un grand intérêt dans le pays. Le tombeau retrouvé d'une comtesse Adèle, fille d'un Baudouin, comte de Flandre, à laquelle ne s'applique aucun des renseignements chronologiques connus, va mettre en émoi tous les antiquaires de la contrée. Cette Adèle, retrouvée après six siècles d'ensevelissement, va faire surgir bien des dissertations, et bien des plumes se taillent en ce moment en son honneur.

« Les mêmes fouilles ont fait retrouver très-distinctement les traces et les bases des piliers des trois églises qui se succédèrent à Saint-Bertin. Des plans, des dessins de détail se dressent en ce moment pour éclairer l'histoire de cette antique basilique. Un commissaire du gouvernement est venu visiter la tour, qui sera conservée comme monument historique. La Société des Antiquaires de la Morinie fait tous ses efforts pour maintenir debout les derniers arceaux du cloître. » (*Écho de la Frontière.*)

Puy-de-Dôme. — « Un serrurier de Clermont-Ferrand, en voulant entamer le mur de sa maison, adossée à l'ancienne église des Cordeliers, pour y placer un soufflet de forge, a découvert une cavité remplie de fragments de sculptures. Ces sculptures qui, par leur style, paraissent appartenir à la fin du XVIe siècle, faisaient partie d'une de ces scènes si fréquemment reproduites au moyen âge : la mise au tombeau du Christ. Les fragments, qui ont été donnés par le propriétaire au musée de la ville, se composent : 1° d'un personnage à la coiffure et au costume oriental : ce pourrait être Joseph d'Arimathie; il tient des deux mains le bout du linceul; 2° des jambes du Christ reposant sur le linceul; 3° de deux figures de gardes couverts de cottes de mailles et d'armures; 4° d'un ange portant un vase de parfums; 5° de plusieurs fragments d'anges et d'une figure de moine coloriée et dorée, paraissant appartenir à une autre époque. »

Haute-Saône. — « Une intéressante découverte archéologique a été faite dans le département de la Haute-Saône, sur le territoire

de la Pisseure, canton de Vauvilliers. En creusant le sol d'un champ pour y prendre la pierre qu'il devait conduire, comme prestataire, sur un chemin vicinal allant à Anjeux, un cultivateur de la Pisseure, le sieur Jean-Claude Bavard, a rencontré, à la profondeur de 50 centimètres, l'extrados d'une voûte qu'il s'est mis à percer. Après avoir fait une ouverture suffisante, il a pu descendre dans un souterrain spacieux, mais aux trois quarts rempli de déblais. Ayant cherché à s'y frayer un passage, il n'a pas tardé à découvrir, contre un des murs de soutenement de la voûte, une grande pierre taillée, présentant, sur une de ses faces, un bas-relief d'un travail et d'une conservation remarquables. On y voyait une femme nue, élevant de son bras droit un enfant vers lequel elle tournait les yeux et tenant un vase de la main gauche. Ce bas-relief, qui est en grès, et dont la hauteur est de 1 mètre 38 centimètres, a été indignement mutilé par un jeune garçon, qui, profitant d'un moment où le *découvreur* venait de se retirer, a brisé la tête de la figure principale et laissé sur plusieurs autres parties du corps les traces d'un stupide vandalisme qu'on ne devrait plus avoir à déplorer de notre temps. Dans l'état où il est, ce précieux monument du culte païen a été recueilli par la Société d'Agriculture de la Haute-Saône, à qui le sieur Bavard s'était libéralement empressé d'en faire hommage.

« Jusqu'à ce jour le souterrain, qui paraît se prolonger à une assez grande distance, n'a été exploré que sur un espace de quelques mètres carrés. Outre le bas-relief, on y a trouvé de nombreux fragments de poterie antique, des morceaux de fer auxquels l'oxydation n'avait laissé aucune forme reconnaissable, de grandes tuiles aux bords latéraux rabattus, des os de divers animaux, et un squelette humain à la tête duquel étaient placés deux objets, l'un en fer et l'autre en bronze, représentant assez bien une lame et un manche de couteau. Près des pieds était un vase de terre rempli de cendres noires. En extrayant ce dernier objet, les travailleurs l'ont brisé, mais on pourra toutefois en tirer quelques indications céramiques en en rapprochant avec soin les débris. Sur quelques points des murailles, on aperçoit diverses traces de peintures à fresque dont elles étaient décorées.

« Anciennement, on avait découvert près de ce lieu un taureau de bronze que celui qui l'avait trouvé brisa pour en vendre les morceaux. Nous ajouterons aussi que l'on voit, à très-peu de distance, à la surface du sol, de vastes pans de murs qui ont 1 mètre 60 centimètres d'épaisseur, et dont les pierres sont liées entre elles par un ciment d'une extrême dureté. Tout porte donc à croire que les fouilles ultérieures qui auront lieu donneront encore des résultats importants pour la science. Le canton de ce champ, qui a conservé

ces nombreux restes de l'époque gallo-romaine, porte le nom de la Grand'Ville. Il est situé sur un plateau qui domine au loin le pays. » (*Spectateur de Dijon.*)

Saône-et-Loire. — « Une découverte extraordinaire vient d'être faite à l'entrée du village de Sassenay, dans un déblaiement de chemin. Quatre-vingt-trois squelettes ont été extraits de ce terrain, à moins de 20 centimètres de profondeur. Ils étaient sur trois rangs superposés à rebours, contrairement à l'ordre suivi dans nos cimetières, de telle sorte que la tête de l'un était aux pieds d'un autre. Tous ces cadavres avaient la face tournée contre terre, à l'exception de deux. Leur taille est au-dessus de la moyenne; un seul, qu'on présume être celui d'un enfant, n'a qu'un mètre environ. L'émail des dents était d'une conservation parfaite.

« Dans le voisinage gisaient les ossements de trois chevaux dont les fers, d'une petite dimension, n'étaient pas oxydés. On a trouvé encore un éperon dont la molette est garnie de grandes pointes, un tube de la dimension d'un canon de pistolet et une médaille en losange, dont une des faces représente un buste avec une couronne de lauriers : la médaille a disparu entre les mains des terrassiers. On présume que cette inhumation date du moyen âge. »

Vienne. — « Un paysan de la commune de Notre-Dame-d'Or, département de la Vienne, fut frappé de la couleur verte que la terre de son champ présentait à une certaine profondeur; il creusa davantage, et trouva d'abord plusieurs blocs de métal fondu, puis des fragments d'épées, des haches, des lances, et beaucoup d'autres objets en bronze; ces débris étaient renfermés dans un vase également en bronze, mais tellement miné que les parois étaient presque entièrement détruites, et que le fond seul était reconnaissable. Ce vase, qui avait la forme d'une marmite, avait environ 30 centimètres de diamètre et 25 de profondeur. Il contenait : 1° une moitié de moule de hache; 2° plusieurs débris de moules de gouge; 3° quatorze haches à rebords; 4° douze coins ou haches creuses; 5° plusieurs poignées et un grand nombre de fragments d'épées; 6° une poignée de sabre; 7° deux fragments de poignards; 8° dix lances ou javelots; 9° trois instruments ressemblant à des gouges; 10° deux lames de couteaux; 11° un crochet; 12° une petite bouteille ornée de cercles et de ciselures et percée au milieu; un tube faisant partie du même instrument; 13° plusieurs plaques rondes et percées; 14° une bague; 15° trois croissants; 16° une petite enclume; 17° un grand nombre d'attaches ou fibules; 18° enfin une quantité considérable de fragments dont il est impossible de préciser l'usage. L'état dans lequel se trouvent ces différents débris fait supposer qu'ils étaient destinés à être fondus, cette conjecture

est encore fortifiée par la présence des moules et des blocs de métal dont nous avons parlé.

« Un habitant de la commune d'Aventon, dans le même département, a trouvé, il y a quelques mois, en creusant un fossé, un objet antique qui a la forme d'un carquois et dont on n'a pu jusqu'à ce jour reconnaître l'usage. Ce bijou, en or fin, est long de 45 centimètres sur un diamètre supérieur de 13 centimètres, et un diamètre inférieur de 4 centimètres à peu près. Son poids s'élève à 289 grammes. Il est fort mince et orné de décorations en relief, qui ont dû être faites au repoussoir. Le hasard l'a fait tomber aux mains d'un orfévre; mais on peut espérer néanmoins qu'il ne sera point perdu pour la science. »

III.

BIBLIOGRAPHIE (1).

29. — *Histoire de Sisteron*, tirée de ses archives; par M. Ed. de Laplane. Tome II, in-8° de 47 feuilles 3/4, plus 3 pl. A Digne, chez madame veuve Guichard.

30. — *Histoire de l'Algérie ancienne et moderne*, depuis les premiers établissements des Carthaginois jusques et y compris les dernières campagnes du général Bugeaud, avec une introduction sur les divers systèmes de colonisation qui ont précédé la conquête française; par M. Léon Galibert. Livraisons LXXIX et LXXX. Un cahier in-8° d'une feuille 5/8, plus une pl. A Paris, chez Furne. Prix de la livraison.................................... 25 c.

Ouvrage terminé.

31. — *Histoire des villes de France*, avec une introduction générale pour chaque province. Chroniques, traditions, légendes, institutions, coutumes, mœurs, statistiques locales, par M. Aristide Guilbert et une société de membres de l'Institut, de savants, etc. Première livraison, in-8° de trois quarts de feuille, plus une gravure. — A Paris, chez Furne, Perrotin et Fournier.

L'ouvrage aura trois volumes ornés de soixante gravures sur acier, et sera publié en 200 livraisons. Prix de la livraison..................... 25 c.

(1) Tous les ouvrages annoncés dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* se trouvent à la librairie de J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

32. — *Révolte de Roure,* épisode des guerres intestines du Vivarais, par A. Martinas. In-18 de 10 feuilles. A Privas, chez Mme veuve Guiremand.

33. — Table des matières contenues dans l'Histoire et dans les Mémoires de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, depuis le tome XLV, jusques et compris le tome L. In-4° de 59 feuilles 1/2. Impr. royale à Paris.

34. — *Théorie des lois politiques de la Monarchie française*, par mademoiselle de Lezardiere. Nouvelle édition, considérablement augmentée et publiée sous les auspices de MM. les Ministres des affaires étrangères et de l'instruction publique, par le vicomte de Lezardiere. Quatre volumes in-8° ensemble de 140 feuilles 1/4. A Paris, au comptoir des Imprimeurs Unis, quai Malaquais, n° 15. Prix.. 30 fr.

J. DE G.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

(N° 6.) (10 DÉC. 1844.)

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 7 OCTOBRE 1844,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. VICTOR LECLERÇ,

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président proclame membres de la Société :

ooo M. Léonce de Glanville, au château de Vauville, près Pont-l'Évêque (Calvados), présenté par M. de Roissy, qui sera son correspondant.

ooo M. Natalis Bourdon, substitut du procureur du roi, à Bernay (Eure), présenté par M. Lenormant, qui sera son correspondant.

Ouvrages offerts à la Société.

De la part de M. le ministre de l'Instruction publique :

Bulletin archéologique publié par le comité historique des arts et monuments. T. IIIe, n° 2. in-8°. Paris, 1844.

De la part des Sociétés savantes ci-après indiquées, diverses parties de leurs publications :

Bulletin monumental publié sous les auspices de la Société Française pour la conservation et la description des monuments nationaux, par M. de Caumont. T. X^e^, n°s 5 et 6. in-8°. Caen, 1844.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie (Amiens); 1844, n° 2, in-8°.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest (Poitiers); 1844, 3e trimestre, in-8°.

Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure (Evreux); 2e série. T. IVe, a. 1843, in-8°. Evreux, 1844.

Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire (de Belgique) ou *Recueil de ses Bulletins*. T. VIIIe, n° 2, séance du 6 juillet 1844.

La Société reçoit aussi de la part des auteurs :

Rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires de France pendant l'année 1840, par M. Bataillard. Extrait du tome XVII des Mémoires de cette Société; in-8°.

Essai sur les archives historiques du chapitre de l'église de Notre-Dame à Saint-Omer (Pas-de-Calais), par M. Vallet de Viriville, archiviste paléographe. Extrait du tome VIe des Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie. Saint-Omer, 1844; in-8°.

L'Illustration restituée à la montagne de Montsec (département de la Meuse, canton de Saint-Mihiel), par M. Cl. Fr. Denis. Commercy, 1844; in-8°.

Bulletin du Bibliophile, 6e série, août 1844. Paris, Techener.

L'Unité : Organisation du crédit, de l'assurance et de l'industrie. T. Ier, 1re, 2e et 3e livraisons; mai et juillet 1844.

Correspondance.

— MM. Denjoy, sous-préfet à Loudéac et L. G. Visscher, professeur d'histoire à l'Université d'Utrecht, adressent des remerciements pour leur admission au nombre des membres de la Société.

— M. Rathery, avocat à la cour royale de Paris, et membre de la Société de l'histoire de France, en remerciant de la mention faite, dans le dernier numéro du *Bulletin*, du prix qui lui a été récemment décerné par l'Académie des sciences morales, annonce qu'il se propose de revoir et de publier incessamment son mémoire. Ce travail n'embrasse pas seulement, dit-il, l'*Histoire des États-généraux en France depuis* 1302 *jusqu'en* 1614, mais encore la comparaison de ces assemblées avec les parlements d'Angleterre et l'examen des causes qui les ont empêchées de devenir, comme ces dernières, une institution régulière de l'ancienne monarchie.

Travaux de la Société.

— Le secrétaire fait connaître l'état des impressions :

Richer : T. Ier. La feuille 13 est sous presse; la feuille 14 est en seconde; la feuille 15 en première; les feuilles 16 et 17 sont composées.

Orderic Vital : T. IIIe. La feuille 19. Les feuilles 20 et 21 sont tirées; les feuilles 22 et 23 sont en seconde; les feuilles 24 et 25 sont en première; la feuille 26 est composée.

— Le secrétaire donne lecture de deux lettres (des 8 et 9 août) de MM. Berger de Xivrey, commissaire responsable, et Guadet, éditeur de la *Chronique de Richer*, en réponse à celles qu'il leur a écrites, au nom du Conseil, afin de hâter l'impression de cet ouvrage. L'un et l'autre promettent de contribuer, chacun en ce qui dépendra de lui, à répondre au vœu du Conseil; et l'éditeur fera tout son possible pour que le premier soit à la disposition de la Société avant deux mois.

— M. le président renouvelle l'appel fait dans l'une des précédentes séances à messieurs les Sociétaires qui auraient à proposer quelques nouvelles publications. Répondant à cet avis, M. Taillandier informe le Conseil qu'il possède un Recueil manuscrit en trois volumes in-folio ayant appartenu à Dulaure, et contenant un *Extrait des registres criminels du Parlement de Paris*, dont la publication offrirait un grand intérêt. Cet extrait a été rédigé par Dongois, greffier en chef du Parlement et neveu de Boileau; il s'étend depuis le commencement du XIVe siècle jusqu'au commencement du XVIIe, et comprend l'analyse, d'après les textes originaux, de plusieurs procès très-célèbres, entre autres ceux de Jacques Cœur, d'Olivier le Daim, de Dolet et une foule d'autres. On y trouve des extraits de registres qui n'existent plus en originaux au dépôt actuel des Archives judiciaires, tels que le registre dit de la Chambre ardente ou des procès des luthériens. Quoique fort incomplet sans aucun doute, puisque l'ensemble des registres du parlement de Paris, tant civils que criminels, ne forme pas moins de dix mille volumes, cet extrait, consciencieusement rédigé, pourrait servir de base à une publication intéressante, dont l'éditeur devrait éclairer les procès les plus importants par la comparaison avec les actes originaux du dépôt judiciaire de la Sainte-Chapelle. L'une des personnes attachées à cet établissement, M. Duclos, semblerait à M. Taillandier réunir toutes les conditions nécessaires pour éditer avec soin cet ouvrage, dans le cas où il semblerait au Conseil digne de paraître sous les auspices de la

Société. La proposition de M. Taillandier, favorablement accueillie par le Conseil, est renvoyée au Comité de publication, qui prendra connaissance du manuscrit.

— M. Lenormant demande si le manuscrit important des *Mémoires de Sully*, acquis depuis peu d'années par la Bibliothèque royale, et qui avait appartenu à la famille de Béthune, ne pourrait pas devenir aussi pour la Société l'objet d'une publication plus ou moins rapprochée. Ce manuscrit des *Economies d'Estat d'Henry IV et des Administrations loyales de Sully*, renferme de nombreuses corrections ajoutées en partie, de la main de l'auteur au texte écrit par ses secrétaires; il renferme des passages que Sully n'avait point osé laisser imprimer de son vivant et qui ne figurent dans aucune des éditions postérieures. L'édition de l'abbé de l'Écluse est très-incomplète et le style en est rajeuni; les autres éditions, même celle de Petitot, ne contiennent point d'éclaircissements et de notes, dont l'histoire du temps offrirait une si abondante matière. Avant de poursuivre ce projet, il est indispensable de s'assurer si déjà l'autorisation de copier et d'éditer le manuscrit n'a point été accordée; le Secrétaire en écrira en conséquence au nom du Conseil à M. le Directeur de la Bibliothèque royale, afin d'assurer ce droit à la Société, dans le cas où il serait donné suite à cette publication.

— M. Guérard appelle aussi l'attention du Conseil, mais sans en faire l'objet d'une proposition formelle, sur le grand mérite de l'Histoire universelle de Jacques de Thou (*Historiæ sui temporis, ab anno* 1543 *ad an* 1607). L'intervalle de temps embrassé par l'auteur est l'une des plus intéressantes époques de l'histoire de l'Europe, et le texte latin de son récit, qu'il faudrait publier en original, est d'une grande pureté, d'une grande clarté. Plusieurs membres du Conseil objectent le choix d'un texte historique latin pour une période si riche déjà en bons textes français, l'étendue considérable de l'ouvrage, dont la traduction seule ne forme pas moins de seize volumes, et le peu de rareté de plusieurs éditions.

— Un autre membre du Conseil rappelle une proposition faite, il y a déjà plusieurs années, par M. de Barante, et qui avait pour objet la publication de *la Chronique des règnes de Charles VII et de Louis XI*, écrite par Thomas Bazin, évêque de Lisieux, sous le pseudonyme d'Amelgard. Cette histoire inédite, rédigée aussi en latin, offre les renseignements les plus authentiques et les plus intéressants sur ces deux règnes. Elle trouvera un éditeur tout préparé dans M. Quicherat, qui a fait une copie du manuscrit que possède la Bibliothèque royale, et qui a déjà publié une notice biographique très-exacte sur l'auteur.

Ces diverses propositions sont renvoyées à l'examen du comité de publication.

La séance est levée à 5 heures.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 4 NOVEMBRE 1844,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. NAUDET, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

ooo M. PAILLET, avocat à la Cour royale de Paris, rue Thérèse, n° 11.

ooo M. le baron DE LA BONNARDIÈRE, rue Garancière, n° 13.

ooo M. BRIÈRE, directeur des postes, rue de l'Échiquier, n° 23.

Ces trois nouveaux Sociétaires sont présentés par MM. l'abbé Arnaud et Duchesne aîné.

ooo M. DERODE (Victor), secrétaire de la Société royale des sciences, lettres et arts de Lille, à Esquermes-Lez-Lille, présenté par M. de Gaulle.

ooo M. VARIN, conservateur-adjoint à la Bibliothèque de l'Arsenal, précédemment professeur et doyen de la faculté des lettres de Rennes, présenté par M. Bellaguet.

Ouvrages offerts à la Société.

De la part de la Société des Antiquaires de France :

Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France. T. XVIIe (7e de la nouvelle série), Paris, 1844; 1 vol. in-8°.

De la part de l'éditeur :

La France au temps des Croisades, par M. le vicomte de Vaublanc. Paris, Techener, 1844; 2 vol. in-8°.

De la part de M. le baron de Roisin :

Les romans en prose des Cycles de la table ronde et de Charlemagne, par J. W. Schmidt; notice insérée dans l'Annuaire littéraire de Vienne (*Wiener Jahrbucher der litteratur*), pour l'année 1825, traduite de l'allemand et annotée par M. le baron Fréd. de Roisin, docteur en droit et en philosophie. Extrait des mémoires de la

Société des Antiquaires de La Morinie. T. VIe, broch. in-8 de 188 p. Saint-Omer, 1844.

De la part des auteurs :

Le Siége de Lille en 1792, par M. Derode. Lille, 1844, 1 vol. in-8°, avec pl. (Extrait d'un ouvrage plus étendu dont l'auteur prépare la publication.)

Jeanne-d'Arc, *tragédie*, par M. le vicomte de Puymaigre. Paris, 1843, 1 vol. in-8°.

Guide du voyageur en Normandie, ou description historique, pittoresque, monumentale et statistique des principales routes qui traversent cette province, comprenant les départements de la Seine-Inférieure, de l'Eure, du Calvados, de la Manche et de l'Orne; par Ed. Frère, Rouen 1844. 1 vol. in-18, orné de 4 grav. et d'une carte routière.

Rapport de Bodin, huissier du roy de France, sur le traitement des enfants dudit roy, ôtages en Espagne; publié par M. A. Jubinal. Extrait de l'*Investigateur*, journal de l'Institut Historique. Octobre, 1844. Broch. in-8° de 8 pages.

Revue de Metz. Ire année, n° 2, août 1844. Ce numéro contient un article sur les *Mémoires de Coligny*, publiés par M. Monmerqué pour la Société.

De la part de M. Techener :

Bulletin du Bibliophile. 6e série, septembre 1844.

De la part de M. Hébert, ancien doyen des notaires de Rouen :

De l'Utilité d'un système général d'immatriculation des hommes, des immeubles et des titres. Ire livraison. Rouen, 1844.

Correspondance.

— M. Villemain, ministre de l'Instruction publique, met à la disposition de la Société, pour sa bibliothèque, un exemplaire de l'ouvrage intitulé : *Peintures de l'église de Saint-Savin*, publié sous les auspices de son ministère par le Comité historique des monuments figurés, et dont la première livraison vient de paraître. M. le ministre est heureux de donner à la Société de l'histoire de France ce nouveau témoignage de l'intérêt qu'il porte à ses travaux.

— M. le baron F. de Roisin écrit de Lille pour faire hommage de la traduction du mémoire allemand de M. Schmidt sur les *Romans des Cycles de la table ronde et de Charlemagne*. Il annonce la publication et l'envoi prochain de sa traduction de l'ouvrage de M. Diez sur la *Poésie des Troubadours*.

— M. d'Héricourt, secrétaire adjoint de l'Académie d'Arras,

demande, au nom de cette Société, en échange des volumes de ses Mémoires publiés depuis 1830, la collection des Annuaires et le Bulletin des séances de la Société de l'histoire de France.

M. d'Héricourt signale, dans le volume de 1844, la publication d'un manuscrit important de don Berthod sur la vie de Richardot, évêque d'Arras, dont il n'avait été publié que des fragments dans les Mémoires de l'Académie de Bruxelles. Le Conseil accepte l'échange proposé.

M. le trésorier a reçu des réclamations de madame la vicomtesse G. de Vaufreland, de MM. Guizot, Egger et E. Léger; il y a fait droit.

Travaux de la Société. — Objets d'administration.

— Le secrétaire présente l'état des impressions au 1er novembre.

Orderic Vital : T. IIIe. Les feuilles 1 à 18, 20, 21, 23 sont tirées; la feuille 19 est à renvoyer en 3e; la feuille 22 est en 3e chez l'auteur; la feuille 24 est bonne à tirer; la feuille 25 est en 2e, et la feuille 26 en 1re chez l'auteur.

Richer : T. Ier. Les feuilles 1 à 14 sont tirées; la feuille 15 est à tirer; la feuille 16 est en 2e; la feuille 17 en 1re chez l'auteur; la feuille 18 est en grande partie en page. La feuille *a*, composée de l'avant-propos et de 4 pages de la notice sur Richer, est en lecture à l'imprimerie.

— M. Naudet, directeur de la Bibliothèque royale, annonce que, sur l'avis favorable du Conservatoire dont il est président, M. le Ministre de l'Instruction publique vient d'accorder l'autorisation, demandée au nom de la Société de l'histoire de France, de publier la partie inédite du manuscrit des *Economies royales et Mémoires de Sully*, récemment acquis par la Bibliothèque royale.

— M. Naudet informe aussi le Conseil que le volume des *Mémoires manuscrits de l'avocat Barbier*, dont l'absence à la Bibliothèque royale avait été signalée dans une des précédentes séances, a été restitué par la personne qui l'avait emprunté; il est à la disposition de l'éditeur choisi par le Conseil pour la publication de cet ouvrage.

— M. le président du Comité de publication rend compte de l'examen fait par ce comité de plusieurs propositions qui lui avaient été renvoyées :

Il a pris connaissance de l'extrait des *Registres criminels du parlement de Paris* rédigés par le greffier Dangois et dont le manuscrit, que possède M. Taillandier, forme trois volumes. Ce recueil renferme des faits curieux, le travail est fait avec soin, mais il est incomplet et ne semble pas avoir été, le plus généralement, rédigé

sous un point de vue historique. Toutefois, avant de soumettre à cet égard une proposition définitive au Conseil, le Comité désire faire un examen plus attentif de l'ouvrage et en conférer de nouveau avec M. Taillandier.

Le comité n'a pu prendre jusqu'ici qu'une connaissance très-superficielle des *Mémoires manuscrits de Sully*. L'un de ses membres, M. Magnin, a parcouru rapidement les dix volumes in-folio dont ils sont composés. L'écriture est, pour l'ensemble, celle d'un ou de plusieurs des secrétaires de Sully ; en marge, et sur des feuillets volants, sont des additions, des corrections d'une écriture différente, qui paraît être en général celle de Sully lui-même, du moins telle est l'opinion formelle de M. Champollion-Figeac l'un des conservateurs du département des manuscrits. Cet ouvrage devra être l'objet d'une étude très-attentive ; il faudra vérifier bien positivement s'il présente une rédaction postérieure à l'impression de l'édition originale, ou bien s'il n'est qu'un premier brouillon antérieur dont l'auteur ne se serait point trouvé satisfait. L'ordre de la rédaction paraît être tout différent de celui de l'ouvrage imprimé. Devra-t-il servir de base à une nouvelle édition, ou faudra-t-il adopter l'ordre de l'édition originale en y introduisant les changements et additions? Ce seront autant de questions à examiner sévèrement par le comité qui, indépendamment de l'intérêt de la publication en elle-même, aura à voir en outre si l'étendue de l'ouvrage permet d'en entreprendre dès ce moment l'impression, de préférence à d'autres ouvrages de moins longue haleine.

Un troisième ouvrage avait été renvoyé à l'examen du Comité, la *Chronique du faux Amelgard* et les *Mémoires* de Thomas Bazin, évêque de Lisieux, auteur pseudonyme du premier de ces deux ouvrages. Déjà le Comité a été informé que M. Quicherat en avait préparé une copie et s'était aussi occupé de la traduction. Sans avoir encore de réponse définitive à présenter à ce sujet au Conseil, le Comité pense que cette publication importante se rattachera plus naturellement à celle de la *Chronique du Religieux de Saint-Denys* que M. Bellaguet publie pour le Comité des documents inédits relatifs à l'histoire de France auprès du ministère de l'instruction publique, et que dans l'état actuel des choses la Société doit peu compter sur cette impression.

— La proposition conditionnelle faite par M. Monmerqué de publier un jour une seconde édition des *Mémoires de Coligny* d'après les nouveaux manuscrits que lui a communiqués M. Desmeloizes, tout en paraissant au Comité mériter qu'on y ait égard, n'est pas immédiatement exécutable et devra, postérieurement, être l'objet d'un nouvel examen, subordonné à la vente de la pre-

mière édition et aux communications plus détaillées que pourra faire M. Monmerqué.

— M. Duchesne demande que le Conseil veuille bien désigner une commission spéciale qui examinerait différentes questions auxquelles il n'a pas paru attacher jusqu'ici, suivant l'opinion de M. le trésorier, une attention suffisante, et particulièrement celle de la radiation des membres retardataires après plusieurs avertissements préalables. Le Comité des fonds ne se reconnaît pas de pouvoirs suffisants à cet effet, et le Conseil y a lui-même apporté jusqu'ici la plus grande réserve. La publication mensuelle du *Bulletin* qui a été remplacée, depuis près d'un an, par une publication bi-mensuelle, à l'effet d'éviter des droits de timbre, semble aussi à M. le trésorier une mesure peu favorable aux intérêts généraux de la Société et ne pas satisfaire les membres éloignés de Paris. Une augmentation dans le tirage du *Bulletin* paraîtrait nécessaire en vue de l'adresser à un plus grand nombre de Sociétés et de Bibliothèques publiques des départements.

La commission qui examinerait ces questions serait temporaire.

Après avoir pris l'avis du Conseil, M. le président désigne, pour faire partie de cette commission, MM. Magnin, Taillandier et Lascoux; M. Magnin en sera président; M. Duchesne voudra bien s'y réunir pour lui exposer ses vues.

M. le trésorier annonce avoir reçu de M. le Ministre de la maison du roi et de M. le Ministre de l'Instruction publique les souscriptions qu'ils ont bien voulu accorder aux publications de la Société pour l'année 1844. Il informe en outre le Conseil que la recette, au 1er novembre 1844, dépassait 16,300 fr., tandis qu'elle n'était, au 1er novembre 1843, que de 15,360 fr., ce qui doit être surtout attribué aux souscriptions ci-dessus mentionnées, et à la souscription de la Bibliothèque royale pour un exemplaire papier vélin de toutes les publications de la Société ; car le nombre des cotisations arriérées est plus grand cette année que l'année dernière.

La séance est levée à cinq heures.

II.

VARIÉTÉS.

33. — M. Guérard, notre confrère, vient de faire paraître un important ouvrage qui l'a occupé pendant longues années, et que l'on peut regarder comme le plus approfondi qui ait été publié jusqu'ici sur l'état de la société en France pendant les deux premières races. Cet ouvrage a pour titre : *Polyptyque de l'abbé Irminon, ou dénombrement des manses, des serfs et des revenus de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés sous le règne de Charlemagne, publié d'après le manuscrit de la bibliothèque du Roi, avec des prolégomènes pour servir à l'histoire de la condition des personnes et des terres depuis les invasions des Barbares jusqu'à l'institution des communes.* (Paris. Imprimerie royale, 1844. 2 vol. in-4°. de 984 et 463 pages (1)). On sait que le mot *polyptyque* s'applique, dans les anciens textes, aux registres qui contenaient la description des biens possédés soit par l'État, soit par les églises et les monastères. C'est de ce terme, successivement altéré, qu'est venu le nom de *pouillé,* par lequel on désignait, dans les derniers siècles, l'état des bénéfices ecclésiastiques d'un diocèse ou d'une abbaye. Les polyptyques, souvent dressés par ordre des souverains, avaient un caractère officiel et faisaient foi en justice. « Pour rédiger un livre de cette espèce, dit M. Guérard, des commissaires, chargés de cette mission, se transportaient dans chacune des terres de l'abbaye, ils en assemblaient les tenanciers, et procédaient à une enquête dans laquelle ceux-ci faisaient la déclaration de ce qui composait leurs tenures et des redevances et services auxquels ils étaient obligés par la coutume ou l'usage de l'endroit. On dressait un procès-verbal de leurs déclarations, dont la vérité était attestée par le serment des plus anciens ou des plus considérables d'entre eux, et cette pièce devenait ainsi un acte irréfragable pour le maître comme pour ses tributaires, et la loi constante de la terre et de ses habitants. On faisait pour chaque terre un pareil procès-verbal, désigné ordinairement sous le nom de *brevis ;* on transcrivait ensuite tous ces procès-verbaux dans un registre, et ce registre était un polyptyque. » Celui que l'abbé Irminon fit faire, au commencement du IX[e] siècle, pour le monastère de Saint-Germain-des-Prés, constate les noms et l'étendue des domaines de cette abbaye, la contenance et la nature des différents fonds qui les composent, et, en général, la culture,

(1) Se trouve chez Benj. Duprat et chez Videcoq, libraires.

les produits, la condition et l'administration des terres sous les règnes de Charlemagne et de Louis le Débonnaire. « Il nous révèle le sort des colons et des serfs en nous introduisant dans leurs cabanes ou en nous transportant au milieu d'eux dans leurs travaux des champs. Il nous dit combien de personnes composent une famille, comment elles se nomment, à quelle classe elles appartiennent; il nous informe des tenures qu'elles occupent, des redevances et des services qui sont à leur charge, et nous met en état d'apprécier l'aisance de chaque ménage, la fortune et le sort de chaque individu. D'un autre côté, les mesures agraires et celles de capacité sont données, le prix de l'argent et celui des choses nécessaires à la vie sont évalués; la topographie ancienne de plusieurs pays de la France est éclaircie; enfin les renseignements qui sont mis à notre disposition, combinés avec ceux qui se rapportent à notre état actuel, peuvent fournir les bases de la statistique comparée d'un même pays, à plus de mille ans d'intervalle, et à deux époques opposées de barbarie et de civilisation. » Cet aperçu, que nous empruntons à l'éditeur lui-même, suffit pour faire apprécier la haute valeur historique du polyptyque de Saint-Germain. Mais, avant d'avoir lu les prolégomènes de M. Guérard, il est difficile de se faire une idée des lumières inattendues qu'un esprit aussi sagace que persévérant, préparé par des études spéciales, peut tirer d'un document de ce genre pour éclaircir les points les plus obscurs, pour résoudre les problèmes les plus compliqués de l'histoire du moyen âge. Une analyse étendue de ce grand travail pourrait seule faire connaître toutes les questions qu'il embrasse. L'indication sommaire à laquelle nous devons nous borner ici n'a d'autre but que d'exposer le plan et les principales divisions de l'ouvrage.

Le premier volume comprend la partie française de la publication, c'est-à-dire les prolégomènes, précédés d'une préface et suivis de commentaires et d'éclaircissements.

Ces prolégomènes sont divisés en neuf chapitres dont les deux premiers peuvent être considérés comme une introduction à ceux qui suivent. Dans le premier chapitre, après avoir rappelé les services éminents rendus à la science historique par les religieux de Saint-Germain-des-Prés, et suivi l'histoire de leurs glorieux travaux jusqu'à la suppression de leur congrégation, l'auteur, remontant à l'époque de la splendeur de ce monastère « qui a commencé et fini avec la monarchie », rassemble, en les comparant et en les discutant, toutes les notions fournies par les documents contemporains ou par les historiens sur l'abbé Irminon, sur sa vie publique, sur son administration et sur l'époque de sa mort.

Le chapitre II traite des polyptyques en général, de leur

usage, de leur caractère, de leur autorité; on y trouve l'énumération des principaux documents qui peuvent être rangés dans cette classe, et dont le plus célèbre, quoiqu'il ne soit pas des plus anciens, est le *Domesday-book* ou livre censier de Guillaume le Conquérant. Viennent ensuite une appréciation générale du polyptyque d'Irminon et la description du manuscrit, qui est conservé à la bibliothèque du roi sous la cote *S. Germ. lat.* 439 *bis*.

Les chapitres suivants, où sont plus spécialement résumés les renseignements fournis par le polyptyque, forment autant d'ouvrages considérables. Dans le troisième chapitre, consacré à la topographie, M. Guérard, après avoir défini le fisc, *fiscus*, et les divisions territoriales qui figurent dans le texte, savoir : le pays, le comté, la centaine, la vicairie, la décanie, qui est une subdivision du fisc, et la terre, *villa*, donne une description détaillée des pays dont le polyptyque fait mention. Ce sont : dans la seconde lyonnaise ou province de Rouen, l'Hiémois et la centaine de Corbon; dans la quatrième lyonnaise ou province de Sens, le petit et le grand Sénonais, le Provinais, l'Étampais, le pays Chartrain, le Drouais, le Madrie, le Perche, le Pincerais, l'Orléanais, les vicairies des Loges, de Muids, de Pithiviers, une autre vicairie nommée *vicaria Aurelianis*, quoiqu'elle ne paraisse pas appartenir à l'Orléanais, le Blésois, le Parisis, le Châtrais, le Meldois, la centaine de Queudes, *centena Cupedensis*, et la Brie; dans la seconde Belgique, le Beauvaisis; enfin, dans la Séquanaise, le pays de Besançon.

Les recherches sur les monnaies font le sujet du quatrième chapitre. C'est une des parties les plus étudiées du travail de M. Guérard, et ce n'était pas la moins difficile. Rien en effet de plus obscur et de plus désordonné que le système monétaire des Francs. L'auteur fait voir comment les savants qui ont entrepris de le faire connaître se sont trompés pour avoir appuyé leurs calculs sur des bases peu sûres. Il examine successivement les opinions de Leblanc, de Romée de l'Isle et du comte Garnier, et substitue à leurs doctrines une doctrine fondée sur les faits. Les principales espèces de monnaies en usage chez les Francs sous les deux premières races étaient la livre d'or, le sou d'or, le tiers de sou d'or, *triens, tremissis*; la livre d'argent, le sou d'argent, le tiers de sou d'argent, *tremissis*, et le denier, qui peut être considéré comme l'unité monétaire des Francs et qui était toujours d'argent. La livre d'or, la livre d'argent et le sou d'argent étaient seulement des monnaies de compte; le sou d'or, le tiers de sou d'or et le denier étaient des monnaies réelles. Le sou d'or valait 40 deniers; le tiers de sou d'or en valait 13 $\frac{1}{3}$, et le sou d'argent, 12. Le système de M. Guérard embrasse ces diverses espèces de monnaies. Il est développé dans les quatorze

propositions suivantes qui sont démontrées avec autant de clarté que d'érudition : 1° les deniers mérovingiens, soit qu'ils fussent de 40 au sou d'or ou de 12 au sou d'argent, étaient de même valeur. 2° Le poids moyen du triens fut de 23 grains $\frac{1}{2}$, et celui du sou d'or de 70 grains $\frac{1}{2}$. 3° Le denier moyen de la première race pèse de fait 21 grains $\frac{1}{2}$ environ. 4° Le denier moyen et légal descendit jusqu'à 20 grains $\frac{1}{2}$ sous la première race. 5° Sous le roi Pépin, la taille fut d'abord conforme à celle de la première race, et fut ensuite fixée à 22 sous dans la livre d'argent, ce qui produisit deux espèces de deniers légaux, l'une du poids de 20 grains $\frac{1}{2}$ et l'autre du poids de 23 grains $\frac{1}{5}$. 6° Deux espèces de deniers furent pareillement en usage sous Charlemagne. La première était ancienne et venait de Pépin. Charlemagne fut le créateur de la seconde, qui pèse 30 grains $\frac{89}{100}$, mais dont le poids légal devait monter à 32 grains. 7° Le système monétaire établi par Charlemagne fut maintenu par ses premiers successeurs. 8° Charlemagne renforça encore la taille et la fixa définitivement à 20 sous dans la livre d'argent. En même temps, il augmenta d'un quart la livre, qu'il porta de 6 144 à 7 680 grains. 9° La monnaie d'or fut abolie par le roi Pépin. 10° Les sous en usage dans la loi des Ripuaires sont des sous d'or. 11° L'or valait douze fois plus que l'argent sous les Francs. 12° La valeur intrinsèque du denier légal est de 25 centimes $\frac{19}{100}$ sous la première race, de 26 centimes $\frac{36}{100}$ sous Pépin, et de 36 centimes $\frac{24}{100}$ sous Charlemagne. La valeur intrinsèque du sou d'or mérovingien est de 9 fr. 28 cent. 13° La valeur relative du denier fut, sous la première race, de 2 fr. 25 cent.; sous Pépin, de 2 fr. 52 cent.; sous Charlemagne, jusqu'à la fin du VIIIe siècle, de 3 fr. 49 cent. La valeur relative du sou d'or était de 90 fr 14° Après le VIIIe siècle, le pouvoir de l'argent ayant diminué, la valeur relative du denier carlovingien ne fut plus que de 2 fr. 33 cent. Ces données fournissent à l'auteur le moyen de convertir en prix actuels les prix des deux premières races et ceux du polyptyque d'Irminon. Ces évaluations sont suivies de trois tables qui font connaître les poids des monnaies des Francs, les valeurs intrinsèques de ces monnaies et leurs valeurs extrinsèques ou relatives.

L'aune, la lieue, l'arpent, le bonnier, le journal, l'ansange, la perche, le muid, le setier, le *staupus*, la charretée ou voiture, le *pedalis*, la livre, l'once et le quintal, tels sont les mesures et les poids mentionnés dans le polyptyque d'Irminon, et dont l'auteur détermine la valeur, dans le chapitre V^e^, par des preuves tirées du texte même et d'autres documents contemporains. Ce chapitre est terminé par des tableaux où ces poids et mesures sont comparés avec les poids et les mesures actuellement en usage.

Les questions les plus élevées peut-être que M. Guérard ait eues à traiter font le sujet du chapitre VI, relatif à *l'état des personnes*. L'aperçu général qui ouvre ce chapitre a été publié à part, il y a quelques années (1); et il est placé très-haut dans l'estime des juges compétents. Rapprochée ici des développements qui l'appuient et la complètent, cette savante dissertation acquerra certainement un nouveau degré d'autorité. En jetant un coup d'œil général sur l'état de la liberté et de la propriété en France, depuis l'origine de la monarchie jusqu'à l'établissement des communes, l'auteur s'éloigne sur plusieurs points des opinions qui ont prévalu dans la nouvelle école historique. Il fait voir, par exemple, que nous ne devons point aux Germains « l'idée fondamentale de la liberté », et que ces conquérants n'ont apporté dans la Gaule que des éléments de barbarie et de destruction. Plus loin, après des considérations neuves sur l'origine des magistratures municipales et sur la formation des seigneuries, il aborde la grande question de l'établissement des communes, et montre les serfs soulevés non pour la liberté, mais pour la satisfaction d'intérêts purement matériels. Ce ne fut pas non plus pour les villes une question de restauration municipale, ni pour les rois une question d'argent; enfin, on ne saurait sans injustice refuser à Louis le Gros le titre de fondateur des communes en France, car ce fut lui qui leur donna la stabilité et la légitimité, en les élevant le premier au rang d'institution publique. C'est surtout l'influence du clergé qui a préparé l'émancipation du peuple et précipité la marche de la civilisation moderne. Cette transformation de la société s'est opérée lentement, graduellement, par l'affranchissement continuel et simultané des personnes et des terres. « Suivons, dit M. Guérard en terminant, les progrès du peuple dans les États formés des ruines de l'empire d'Occident. L'esclave que le paganisme, en se retirant, remet aux mains de la religion chrétienne, passe d'abord de la servitude au servage; puis il s'élève du servage à la main morte et de la main morte à la liberté. Dans l'origine, il ne possède que sa vie, et encore ne la possède-t-il que d'une manière précaire. C'est moins le pouvoir public que l'intérêt privé, moins la loi que la charité ou la pitié, qui la lui garantissent, garantie insuffisante, bien faible pour des siècles aussi cruels; puis l'esclave devient colon ou fermier; il cultive, il travaille pour son compte, moyennant des redevances et des services déterminés; au demeurant, il pourra, en cédant une partie de ses revenus, de son temps et de ses forces, jouir du

(1) Dans la *Revue des Deux-Mondes*, année 1838.

reste à sa guise et nourrir sa famille avec une certaine sécurité.... Son champ ne lui sera pas enlevé, ou plutôt il ne sera plus enlevé à son champ, auquel lui et ses descendants appartiendront à perpétuité. Ensuite le fermier se change en propriétaire : ce qu'il possède est à lui, à l'exception de quelques obligations ou charges qu'il supporte encore, et qui deviennent de plus en plus légères; il use et jouit en maître, achetant, vendant comme il lui plaît et allant où il veut. Entré dans la commune, il est bientôt admis dans l'assemblée de la province, et de là, aux États du royaume. Telle est donc la destinée du peuple dans la société moderne : il commence par la servitude et finit par la souveraineté. »

Après cet aperçu général, M. Guérard, discutant séparément chaque partie de son sujet, recherche, principalement par rapport au polyptyque d'Irminon, quel était, sous Charlemagne, l'état des personnes dans la société, dans la famille et dans la seigneurie. Ces recherches, qui n'occupent pas moins de 255 pages, embrassent tout ce qui concerne les quatre classes de personnes qui composaient alors la société, c'est-à-dire les hommes libres, les colons, les lides et les serfs. C'est, sans contredit, le travail le plus complet qui ait été fait sur cette matière, et à tous égards un modèle de discussion historique.

Il faut en dire autant du chapitre VII relatif à la *condition des terres*, et dont une partie, celle qui traite de la *terre salique*, a pu déjà être appréciée de tous ceux qui s'occupent de l'étude de notre histoire et de notre droit public (1). On ne lira pas avec moins de fruit ce qui a rapport aux *bénéfices* et aux *différentes espèces de biens*.

Le chapitre VIII a pour sujet : *les redevances réelles et personnelles*; et le chapitre IX, *les services*. L'un et l'autre se recommandent, comme les précédents, par la netteté des définitions, toujours basées sur les textes, par la nouveauté des vues, et par une multitude de renseignements de la plus grande importance pour l'étude des mœurs et des institutions du moyen âge.

A la suite des prolégomènes viennent les commentaires où sont rassemblées, pour chacun des vingt-six fiscs décrits dans le polyptyque, les notions qu'on y trouve sur le nombre des manses, leur population ingénuile et servile, leur contenance, les redevances et les services auxquels ils étaient soumis. Nous n'avons pas besoin de dire combien cette statistique des environs de Paris, sous Charlemagne, offre de données utiles et de rapprochements

(1) La dissertation sur la terre salique a été publiée dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. III, p. 113.

curieux. Elle est suivie d'un résumé général de tout le polyptyque, présentant l'état des possessions, des revenus et de la population des terres de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés au IXe siècle.

Le premier volume est terminé par des éclaircissements qui se rapportent à divers chapitres des prolégomènes, et renferment beaucoup de pièces intéressantes qui n'ont pu trouver place dans l'appendice du second volume.

Le tome II (imprimé dès 1836) contient la partie latine, c'est-à-dire le texte du polyptyque d'Irminon, édité avec tout le soin que réclamait un monument de cette valeur, et accompagné de notes latines. Après le texte, vient un appendice où sont placées quarante-deux pièces justificatives. Ces pièces, aussi bien que celles qu'on trouve dans les éclaircissements, étaient pour la plupart inédites ou peu connues en France. On doit citer parmi les plus précieuses les statuts d'Adalard, abbé de Corbie, dont une partie seulement avait été publiée par d'Achéry, et d'amples fragments du polyptyque de Saint-Bertin, imprimés pour la première fois d'après le manuscrit de Boulogne-sur-mer. M. Guérard indique lui-même dans sa préface quelques-unes des particularités remarquables que présentent les autres documents réunis dans l'appendice. Ici, c'est l'emploi d'une courroie passée autour du cou pour signe de renonciation à la liberté (pièce 14); ailleurs, un acte de barbarie commis par un maître sur la personne de son serf (18); l'excommunication d'un avoué, les corps saints déposés de leurs siéges et mis à terre à cette occasion, et les habitants d'un village près de l'abandonner et de s'enfuir pour se soustraire à l'oppression (22); la coutume d'un seigneur des environs de Langres d'arrêter et de dépouiller les marchands, les pèlerins et les autres voyageurs qui passaient sur ses terres (25); le ravage des terres, la dépopulation et l'abandon de la culture de la vigne occasionnés par la continuité des guerres privées autour de Marolles, près de Montereau (39); le recours fréquent, dans les procès, aux épreuves du fer chaud et de l'eau bouillante (20 et 34); et au combat judiciaire (20, 33 et 37); les plaids sous l'orme, tenus par l'évêque de Nevers (26); des assises présidées en 1102, par la comtesse Adèle, en l'absence de son mari Hugues le Grand, comte de Vermandois, parti pour la croisade (32); des jugements d'échevins (21 et 35); l'acte par lequel l'abbé de Saint-Guignolé de Montreuil-sur-mer, voulant se mettre en état de résister aux entreprises des seigneurs voisins et de réduire ses paysans sous sa juridiction, institue, en l'an 1000, le comte de Hesdin pour avoué de son monastère (19); dans une charte de la fin du XIe siècle, la défense de tuer les lièvres, révoquée en

faveur des habitants d'une terre de l'abbaye de Nouaillé, et le droit stipulé pour l'écuyer d'un seigneur de recevoir de chaque vilain autant de foin et de paille que l'écuyer lui-même en pourra porter (27); dans deux actes de 1089, une espèce de patente payée par un ouvrier en fer pour son enclume (28 et 29); dans les chartes de liberté accordées, vers le milieu du XIIIe siècle, aux habitants de Villeneuve-Saint-Georges, Thiais et Emant, des précautions prises par l'abbé de Saint-Germain contre la formation des communes (40, 41 et 42), etc. Un index général et un glossaire terminent l'ouvrage.

34. — La *Bibliothèque de l'École des Chartes*, qui s'est placée au rang des meilleures publications consacrées à l'histoire du moyen âge, a dernièrement terminé sa première série, composée de cinq volumes. La seconde série s'ouvre dignement par un numéro où l'on remarque surtout deux morceaux d'un grand intérêt. C'est d'abord la première partie du Mémoire de feu M. Géraud, notre confrère, sur Ingeburge de Danemark, reine de France, ouvrage couronné, cette année, par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Le rapport de M. Lenormant, que nous avons reproduit, a déjà fait connaître à nos lecteurs, dans quel esprit cette notice a été conçue. On sait que l'auteur a entrepris de réhabiliter la mémoire de l'épouse délaissée de Philippe Auguste, et de la venger de l'injurieux oubli des historiens français. Cette réhabilitation n'est point, comme tant d'autres, une œuvre de système ou de fantaisie. C'est un travail de sérieuse érudition, fruit d'une conviction puisée dans l'étude réfléchie des documents contemporains : nous nous proposons d'en donner l'analyse succincte lorsque l'ouvrage entier aura paru.

L'histoire de France au XIVe siècle doit déjà beaucoup aux recherches de M. Lacabane, qui a publié, dans le Recueil dont nous nous occupons, d'excellents articles sur les auteurs des Chroniques de Saint-Denis, sur l'avénement de Louis Hutin et sur la mort d'Étienne Marcel. Un intérêt non moins grand s'attache à une nouvelle dissertation du même auteur, placée à la suite du Mémoire de M. Géraud, et intitulée : *De la poudre à canon et de son introduction en France*. En signalant des documents nouveaux, en comparant les témoignages, en rectifiant quelques erreurs depuis longtemps accréditées, M. Lacabane a fait faire un grand pas à l'une des questions historiques les plus intéressantes et les plus controversées. Voici le résumé des faits et des conclusions qu'il développe savamment dans ce Mémoire, en les appuyant de pièces justificatives.

Le feu grégeois, dont le salpêtre formait la base, comme l'a prouvé M. Lud. Lalanne (1), ou du moins une composition qui avait une grande analogie avec le feu grégeois, et, par conséquent, avec la poudre, était connue très-anciennement des Chinois, qui s'en sont servis, notamment, au siége de Caïfong-fou, en 1232, suivant des historiens orientaux, cités par M. Quatremère. On peut donc conjecturer que Callinique, par qui le feu grégeois fut communiqué aux Grecs dans le VIIe siècle de notre ère, tenait ce secret des peuples de l'Orient.

Dès le XIIe siècle, le feu grégeois avait été révélé aux Sarrasins. Le fréquent usage qu'ils en firent contre les chrétiens est attesté par les historiens des croisades, et surtout par Joinville, qui en décrit les effets. M. Reinaud a fait connaître à M. Lacabane un manuscrit arabe de la Bibliothèque royale, dont l'auteur, mort en 1295, donne plusieurs recettes différentes pour la fabrication de la poudre à canon, ce qui suppose une longue pratique de cette préparation. Ainsi les Arabes l'ont connue et employée avant les nations chrétiennes. Mais ils ne s'en servaient que comme moyen d'explosion ou d'incendie. Il est vrai qu'au XIIIe siècle, Roger Bacon a indiqué la composition de la poudre et quelques-uns de ses effets; mais il n'en est point l'inventeur, comme plusieurs auteurs l'ont prétendu. Ce qu'il dit même qu'on l'employait de son temps, comme jouet d'enfant, dans plusieurs parties du monde, exclut toute idée d'invention de sa part.

S'il est probable que les Arabes introduisirent de bonne heure en Espagne l'usage de la poudre, aucun texte formel ne prouve que les Maures d'Espagne en aient connu la force de projection avant les autres peuples de l'Europe, et l'aient appliquée les premiers aux bouches à feu. Jusqu'ici le mérite de cette découverte appartient à l'Italie, comme le prouve un acte du 11 février 1326, signalé par M. Libri dans son *Histoire des sciences mathématiques en Italie*, et que M. Lacabane publie, pour la première fois, d'après une copie faite sur l'original, à Florence, par M. de Mas-Latrie.

En France, l'usage de la poudre, comme moyen de guerre, ne paraît pas remonter au delà du règne de Philippe de Valois. On devra à M. Lacabane la connaissance du plus ancien titre qui en atteste l'emploi. C'est un acte du 11 juillet 1338, qui mentionne non-seulement la poudre, mais l'instrument qui reçoit la charge et le projectile lancé par la force de l'explosion. Ce document est

(1) Dans un Mémoire couronné par l'Académie des Inscriptions, et dont on a donné l'analyse dans le *Bulletin* de cette année, pages 8-10.

trop curieux et trop important par sa date pour que nous n'en reproduisions pas ici le texte : « Sachent tous que je Guillaume du « Moulin de Bouloigne ai eu et receu de Thomas Fouques, garde « du clos des galées du Roy nostre sire à Rouen, un pot de fer à « traire garros (carreaux) à feu, quarante-huit garros ferrés et em- « panés (empennés) en deux casses, une livre de salpêtre et demie « livre de souffre vif pour fare poudre pour traire lesdiz garros ; « desquelles chosses je me tien à bien paié, et les promets à rendre « au Roy nostre sire ou à son commandement, toute fois que « mestier sera. Donné à Leure, sous mon seel, le 11e jour de juillet « l'an mil ccc trente et huit » (*Bibliothèque royale, cabinet des « titres.*) Il s'agissait alors de préparer, dans les ports de Harfleur et de l'Heure, une expédition contre l'Angleterre. Aux moyens d'attaque et de défense usités jusqu'alors sur une flotte, fut ajouté, comme on le voit, l'usage de la poudre à canon. Par *pot de fer*, l'auteur du Mémoire croit qu'il faut entendre ce qu'on appela plus tard *bombarde*, espèce de mortier lançant des pierres, des traits enflammés et des carreaux ou grandes flèches qui portaient une pelote incendiaire.

Avant qu'on connût cet acte, le plus ancien témoignage de l'emploi de la poudre en France était un compte du trésorier des guerres, Barthélemi du Drach, cité par Du Cange dans son glossaire, au mot *Bombarda*. Il y est fait mention de la dépense faite pour des canons qui étaient devant une ville assiégée. M. Lacabane, rectifiant deux légères erreurs échappées à Du Cange, prouve que ce compte n'est pas de l'an 1338, mais de 1339, et que la ville assiégée était Puy-Guillem en Périgord, et non Puy-Guillaume en Auvergne. Cette même année 1339, la poudre à canon fut encore employée au siége de Cambrai : Hugues, seigneur de Cardaillac et de Bioule, fit faire pour ce siége dix canons qui ne coûtèrent que 25 livres 2 sous 7 deniers tournois. Ce bas prix indique assez que les pièces étaient de petit calibre. En 1342, deux canonniers ou *traieurs de canons* faisaient partie de la garnison du château de Rihoult en Artois. Pendant l'année 1345, la fabrication de la poudre à canon s'éleva, à Cahors, jusqu'à soixante livres ; et, en 1346, l'année même de la bataille de Crécy, on fit dans la même ville vingt-quatre canons de fer.

Antérieurement les canons n'avaient lancé que des projectiles incendiaires, mais en 1345 on trouve déjà à Toulouse l'usage des balles ou boulets de plomb.

Nous avons donc devancé les Anglais dans le perfectionnement de l'artillerie comme dans l'adoption de la poudre elle-même ; mais ils ont sur nous l'avantage de s'être servis les premiers de canons

en rase campagne, à la bataille de Crécy, le 26 août 1346. Depuis cette époque, l'artillerie à poudre fit de rapides progrès. Au mois de septembre de cette même année 1346, la ville de Tournai faisait essayer un canon appelé *Connoille*, qui lançait un carreau armé d'une pièce de plomb du poids de deux livres. Bientôt toutes les villes fortes un peu importantes eurent des canons pour leur défense.

Pendant que la France multipliait les bouches à feu, un moine allemand, Berthold Schwartz, parvenait à donner aux canons une force et une dimension qu'ils n'avaient pas encore eues. C'est à tort qu'on a attribué l'invention de la poudre à ce personnage; mais on peut le considérer comme l'inventeur de la grosse artillerie, qui fut importée d'Allemagne en France vers 1354.

35. — *La France au temps des croisades*, ou *Recherches sur les mœurs et coutumes des Français aux* XIIe *et* XIIIe *siècles* : tel est le titre d'un ouvrage dont M. le vicomte de Vaublanc vient de publier, à la librairie de Techener, les deux premiers volumes (in-8° de XXIII-389 et 380 pages). Les recherches de l'auteur embrassent la période de notre histoire comprise entre l'année 1095, date de la prédication de la première croisade sous Philippe Ier et la mort de saint Louis (1270). Elles sont puisées aux meilleures sources, et quoiqu'elles s'adressent moins aux érudits qu'aux hommes du monde, on s'aperçoit facilement qu'elles sont le fruit d'un long et sérieux travail. Après une introduction, où sont résumées les notions le plus généralement admises sur l'origine et l'établissement du gouvernement féodal, on trouve dans le tome Ier les faits relatifs à *l'état politique et religieux*. Ce volume est divisé en huit chapitres : royauté; offices de la couronne; noblesse; communes et servage; législation; clergé séculier et régulier. Dans cette partie de l'ouvrage, les points sur lesquels M. de Vaublanc a rassemblé le plus grand nombre de particularités intéressantes sont les offices militaires et civils, les communes, et ce qui a rapport aux usages de la noblesse et au caractère du clergé. Le tome II, qui traite de *l'état militaire et chevaleresque*, comprend sept chapitres intitulés : guerres et armées, siéges et marine, croisades, chevalerie, blason et tournois, ordres militaires, galanterie chevaleresque. En traitant ces sujets si variés, l'auteur a su faire un tableau attachant et fidèle des mœurs et des institutions de l'époque la plus brillante du moyen âge; et il a rendu plus sensible l'explication de beaucoup de détails par les nombreuses gravures sur bois dont l'ouvrage est accompagné. M. de Vaublanc annonce la prochaine publication des deux dernières parties de son travail, qui doivent comprendre

les faits relatifs aux sciences, à la littérature, aux arts, à l'industrie et à la vie privée.

36. — *La Société royale des Antiquaires de France* a dernièrement fait paraître le tome VII de ses Mémoires (1). Outre deux notices biographiques et littéraires, l'une de M. de Martonne sur J. B. P. de Roquefort, l'autre de M. Depping sur M. Gauttier d'Arc, on trouve dans ce volume quatorze dissertations ou Mémoires, parmi lesquels nous devons nous borner à citer les plus remarquables par leur étendue ou leur importance. Le travail, qui se recommande d'abord à ce double titre, est une *dissertation* de M. Bottée de Toulmon, *sur les instruments de musique employés au moyen âge*, sujet difficile, traité avec tout le succès qu'on devait attendre des connaissances spéciales de l'auteur. Cent trente-trois instruments de musique de tout genre sont décrits ou indiqués dans ce Mémoire, qui est appuyé sur un grand nombre de textes, et accompagné de pièces justificatives, la plupart inédites. On trouve ensuite une intéressante *notice* de M. Taillandier *sur un tableau attribué à Jean Van Eyck*, et qui se voit dans la salle d'audience de la première chambre de la Cour royale de Paris. Ce tableau, dont le sujet principal est Jésus-Christ sur la croix, a été attribué à Albert Durer par plusieurs écrivains, tandis que, suivant une tradition du palais, Jean Van Eyck en serait l'auteur. M. Taillandier expose les raisons qui le déterminent à partager cette dernière opinion, et, en rappelant que ce tableau ornait autrefois la *Grand'chambre*, il trouve l'occasion de donner une description très-curieuse de cette célèbre salle du parlement de Paris. Après ce travail, viennent des *Recherches sur la confrérie Notre-Dame aux prêtres et bourgeois de la ville de Paris*, suivies du cartulaire et des statuts originaux de cette confrérie, par M. Leroux de Lincy. Presque tous les historiens de la ville de Paris ont parlé de cette confrérie, dont les titres originaux remontent à Philippe Auguste; mais aucun d'eux n'en avait fait connaître complétement l'organisation et le but. Les détails que M. Leroux de Lincy donne sur cette institution et sur les personnages qui en ont fait partie, ont d'autant plus d'intérêt qu'ils sont puisés dans divers documents qu'il publie pour la première fois, et dont le plus important est le cartulaire de la confrérie Notre-Dame, conservé aux archives du royaume (L. n° 872). C'est avec regret que nous nous voyons

(1) Paris, au secrétariat de la Société, rue Taranne, n° 12. In-8° de CXIV-476 pages.

forcé par les limites de ce bulletin à ne donner que les titres des trois autres Mémoires qu'on trouve dans le même volume : *l'Arrêt de Montluc, après la révolte des protestants de Fumel contre leur seigneur,* en 1561, par M. de Mas-Latrie; les *Recherches* de M. Bizeul *sur les origines du Mont Saint-Michel*, et les *Observations* de M. A. Maury sur ce travail de M. Bizeul et *sur l'existence de la forêt de Scissy.*

37. — Un ouvrage de feu M. Edwards, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, vient d'être publié par les soins de M. Milne-Edwards, son frère, sous le titre de : *Recherches sur les langues celtiques* (1). Cet ouvrage, qui obtint la médaille du prix Volney, décerné par l'Institut, dans sa séance du 2 mai 1834, était une réponse à la question proposée dans les termes suivants, par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : « Déterminer, par un travail à la fois lexicographique et grammatical, le caractère propre des idiomes vulgairement connus sous le nom de celtiques en France et dans les îles Britanniques, et rechercher la nature et l'importance des emprunts qu'ils ont faits, soit au latin, soit aux autres langues. » M. Edwards comprend sous le nom de langues celtiques en général le gaël irlandais, le gaël écossais, le gallois, le breton et le basque. Il applique la dénomination de langues celtiques proprement dites aux quatre premiers de ces idiomes, à l'exclusion du dernier. Son livre embrasse la grammaire et la lexicographie de toutes les langues celtiques dans l'acception la plus générale de ce mot. Il en a pris les données matérielles; pour le gallois, dans la grammaire et le dictionnaire d'Owen; pour le breton, dans la grammaire et le dictionnaire de Legonidec; pour le gaël irlandais, dans la grammaire et le dictionnaire d'O' Brien; pour le gaël écossais, dans la grammaire et le dictionnaire d'Armstrong; pour le basque, dans la grammaire et le petit dictionnaire de l'Écluse, ainsi que dans le grand ouvrage de Lacramendi. La grammaire comparée de chacune de ces langues est l'objet de la première partie de son travail. La seconde partie en donne la lexicographie, aussi comparée. Nous n'essaierons pas d'apprécier ici un ouvrage aussi considérable. Il nous suffira d'en faire connaître les principales conclusions en citant le résumé qui le termine. « La parenté intime des langues celtiques proprement dites est de la dernière évidence : 1° par la nature des sons et de leurs combinaisons; 2° par la transmutation des lettres, surtout des consonnes, qui

(1) Paris, Imprimerie royale. In-8° de III-538 pages.

parcourent toutes les modifications que les mêmes organes peuvent leur imprimer, et cela dans la même racine; 3° par l'identité d'une multitude infinie de racines; 4° par l'analogie des principes de la grammaire; 5° par le génie de ces langues. Elles forment deux tribus : la première renferme le gallois et le breton; la seconde le gaël écossais et irlandais. Il y a un troisième idiome qui se rapporte au gaël, peu cultivé et peu connu : c'est celui qu'on parle dans l'île de Man. Les langues bretonnes diffèrent des langues gaëles, principalement en ce qué le gallois a un plus grand nombre de terminaisons et de préfixes, et un esprit de suite sans exemple dans les langues anciennes et modernes en Europe. Il a des racines qui fournissent des dérivés et des composés à perte de vue. Le gaël est plus riche en racines, plus pauvre en terminaisons et en préfixes, ayant d'ailleurs peu d'esprit de suite, en comparaison du gallois. Les rapports des langues celtiques proprement dites avec le grec et le latin sont extrêmement multipliés. La prononciation des langues celtiques s'est continuée en grande partie dans le français. La prononciation du breton a donné les caractères distinctifs à celle de la langue française proprement dite. Le gaël lui a donné aussi une modification spéciale, mais dans une moindre étendue. Cet idiome, mêlé à la langue basque ou ibère, a influé sur la prononciation du midi. Le son *eu* et la multitude des voyelles nasales, qui caractérisent le français et le breton, n'existent pas dans le midi de la France, ni dans le gaël, ni dans le basque. Quant à la grammaire, presque tous les points principaux par lesquels les grammaires des langues néo-latines diffèrent du latin, se trouvent dans les langues celtiques proprement dites. Quant à la partie lexicographique, on voit que des milliers de mots français qui ne se trouvent pas en latin, ou, du moins, qui n'auraient parfois avec le latin que des rapports éloignés, se trouvent dans les langues celtiques proprement dites, et souvent dans le basque. Ce dernier idiome a des liaisons intimes avec les langues celtiques proprement dites, et avec le grec et le latin; mais il a avec ces dernières langues beaucoup moins de rapports que n'en ont les langues celtiques proprement dites; et quoique le basque ait des rapports importants avec les langues celtiques proprement dites, et par la grammaire et par les racines, il en diffère assez pour ne pas être placé dans ce groupe. »

38. — Une grande publication historique s'exécute en ce moment à Saint-Brieuc. Il s'agit d'un recueil qui, sous le titre de *Bibliothèque nationale des Bretons*, reproduira avec notes et, au besoin, avec traduction, tous les grands monuments écrits de l'histoire et



de la littérature de la Bretagne. Les personnes vouées à l'étude sérieuse de notre histoire désireront certainement le succès de cette vaste entreprise; mais nous doutons qu'elles approuvent l'esprit d'un prospectus où l'on ne craint pas de protester, au nom de la *nation bretonne*, contre la grande unité française, et de rappeler, nous ne savons dans quel but, le prétendu dédain de nos pères pour la province de Bretagne. Cette tendance ne saurait heureusement influer beaucoup sur l'exécution d'un recueil de cette nature; et les écarts de l'annonce n'empêchent pas que la *Bibliothèque nationale des Bretons* ne soit très-digne d'encouragement, comme on va le voir par la nomenclature des ouvrages dont elle se compose. Elle sera divisée en quatre séries : Historiens et chroniqueurs; hagiographes; généalogistes; — monuments juridiques; — monuments littéraires; — philologie. La première série comprendra : 1° en deux volumes (texte et traduction) Gildas, un extrait de Bède en ce qui concerne la période bretonne de l'histoire de la Grande-Bretagne; Nennius; Caradoc de Lancarvan; Geoffroy de Monmouth (et non de *Montmouth*). L'*Itinerarium Cambriæ,* de Giraud le Gallois; 2° en sept volumes, les Grandes Chroniques d'Alain Bouchart et les deux histoires de Bretagne de Le Baud et de d'Argentré; 3° en quatre volumes, les Vies des saints de Bretagne, par Fr. Albert le Grand, de Morlaix, et par D. Lobineau; 4° en quatre volumes, les ouvrages généalogiques de Dupas, de Toussaint de Saint-Luc et d'Arthur de la Gibonays; 5° en quinze volumes, l'Histoire de Bretagne de D. Morice, conférée avec celle de D. Lobineau, et la Mouvance de Bretagne; 6° enfin, en deux volumes, l'Histoire ecclésiastique de Bretagne de Déric. La seconde série, formant quatre volumes, contiendra les lois galloises de Moelmud et de Hoël le Bon, texte gallois, traduction française et glossaire; les Assises du comte Geoffroy (1185); l'Ordonnance du duc Jean II (1301); la Constitution du duc Jean III (1315), avec les observations de P. Hevind, sur les assises; la très-ancienne Coutume de Bretagne, avec les observations de P. Hevin, des notes nouvelles et les conférences des lois galloises; l'histoire du droit féodal breton, extraite des différents ouvrages de P. Hevin. Un seul volume composera la troisième série; on y trouvera des fragments du recueil des bardes gallois, connu sous le nom de Myvyrian. La quatrième série n'aura également qu'un volume : le dictionnaire gallois-français et français-gallois, de Jean Davies, précédé de la grammaire galloise du même auteur. Chaque série sera précédée d'une introduction, et chaque ouvrage sera précédé d'une notice biographique et bibliographique. Le recueil entier formera 40 vol. in-4° paraissant par livraisons d'un demi-volume, publiées de mois en mois. Il a paru une livraison de

l'*Histoire ecclésiastique de Bretagne,* par Déric. La *Grande Chronique* d'Alain Bouchart, et les *Mémoires sur l'état du clergé et de la noblesse de Bretagne,* par Toussaint de Saint-Luc, sont sous presse. Le prix de la livraison est de 5 francs, en s'engageant à prendre l'ouvrage entier. On peut aussi souscrire, mais à des prix plus élevés, soit par série, soit par catégorie. On souscrit chez les éditeurs, MM. Prud'homme, à Saint-Brieuc, et Edouard Morault, à Rennes; ou à Paris, chez Dumoulin, libraire.

39. — M. Gonod, professeur au collège royal de Clermont et bibliothécaire de la ville, vient de faire, d'après les indications de M. Desbonis, ancien employé à la Bibliothèque du roi, une découverte importante. Il a trouvé, et il se propose de publier prochainement cinquante-deux lettres de l'abbé de Rancé, qui étaient en la possession de M. Dumont-Favier, descendant d'une petite-nièce de l'abbé Favier, à qui ces lettres sont pour la plupart adressées. M. Gonod doit faire entrer dans cette publication d'autres lettres de Rancé, dont l'existence lui a été signalée et qu'il espère obtenir des personnes qui les possèdent.

Sur les cinquante-deux lettres, il y en a cinquante qui ont été écrites à l'abbé Favier, le premier maître de Rancé. Elles embrassent un espace de cinquante et un ans. Les premières sont de 1642; Rancé avait alors seize ans. La dernière est de 1692, époque de la mort de l'abbé Favier.

On peut les partager en deux classes : les unes, au nombre de vingt et une, qui sont du temps où Rancé était encore dans le monde, les autres qui ont été écrites après qu'il y eut renoncé.

Dans les premières, nulle trace des déréglements de Rancé. Ce sont des lettres d'amitié et de reconnaissance où il parle de ses études, des thèses qu'il soutient. Elles sont intéressantes pour sa biographie. (*Journal général de l'instruction publique.*)

40. — Les journaux des départements nous apportent encore un assez grand nombre de nouvelles archéologiques.

Ain. — Un pêcheur de Portcelet vient de trouver sur les bords de la Saône un vase antique, de forme élégante, qui est devenu immédiatement la propriété d'un amateur. Portcelet (*Portus celatus*) est un petit hameau du département de l'Ain, situé sur le rivage de la Saône, et qui n'est composé que de quelques misérables huttes de pêcheurs. Mais, malgré son peu d'importance, il est bien connu des antiquaires, qui souvent y font de précieuses trouvailles. »

Aisne. — Les déblais faits cette année pour la construction d'un ouvrage à corne, au sud-ouest de l'enceinte de la ville de Soissons,

ont amené des découvertes intéressantes. En enlevant les terres de l'ancien enclos de Breuvery, les ouvriers ont mis à jour, dans la partie la plus élevée de cet enclos, d'anciennes sépultures qui paraissent avoir fait partie d'un cimetière romain. On a trouvé dans les tombes un grand nombre de vases funéraires, un cylindre de plomb contenant une espèce de bocal en verre blanc, rempli d'os calcinés ; une pierre tumulaire avec inscription et figure, des médailles, une tête d'aigle, une clochette, un collier et divers autres objets que la vétusté a rendus méconnaissables.

Ces tombes étaient fort nombreuses; on en a compté plus de trois cents dans l'espace qui a été fouillé. Les fosses creusées dans un sable sec et jaunâtre, à quatre ou cinq pieds de profondeur, avaient ordinairement six pieds de long et deux pieds de large. Chacune renfermait les ossements plus ou moins altérés d'un cadavre humain : quelques-unes seulement ont offert deux squelettes placés à côté l'un de l'autre ; toutes les autres n'en contenaient qu'un. Les os les plus compactes, tels que ceux du crâne, des bras, des cuisses et des jambes, avaient généralement résisté à la destruction. Les dents étaient quelquefois d'une blancheur éclatante. Plusieurs fosses ont offert des phalanges des doigts de la main et des pieds, des os du bassin, des vertèbres, très-rarement des côtes. Tous les squelettes étaient couchés sur le dos, ayant les bras le plus souvent placés le long du corps; presque tous, selon la coutume des anciens, avaient les pieds tournés vers l'Orient. Leur grandeur était de cinq pieds à cinq pieds et demi. Tous ces corps avaient été inhumés dans des cercueils de bois. On n'a trouvé aucun cercueil de pierre. Un seul était protégé par de larges tuiles plates, tandis que des tuiles creuses recouvraient les bras et les jambes du squelette. Il est fâcheux que les ouvriers aient brisé et dispersé ces tuiles qui méritaient d'être conservées. Une exhumation fort curieuse est celle d'un cercueil de plomb qu'on découvrit un peu à l'écart des autres tombes. Ce cercueil, qui doit remonter à une haute antiquité, contenait un squelette dont les parties tombaient en poudre sous la moindre pression. Le plomb même, rongé par le temps, était cassant et friable comme de l'argile. Chose assez rare, on n'a trouvé dans ce cercueil, qui a dû appartenir à quelque personnage important, ni armes, ni médailles, ni bracelets.

Auprès du crâne, et quelquefois à l'emplacement de la poitrine se trouvaient de petits vases de diverses formes, les uns couchés, les autres debout. On en a recueilli plus de deux cents parfaitement conservés. Ces vases sont d'une étonnante variété dans leur degré de finesse, dans leur forme, leur couleur et leur usage. Les lampes sépulerales se sont trouvées en petite quantité, mais on a recueilli

beaucoup d'amphores, dont les plus grandes pouvaient contenir de 5 à 6 litres, et un grand nombre d'urnes lacrymatoires. Les urnes cinéraires, toutes en terre cuite, avaient cela de particulier, qu'elles ne contenaient que des ossements d'enfants. Malheureusement elles ont été brisées volontairement par les ouvriers, qui n'en connaissaient ni l'usage ni la valeur. Presque tous ces vases étaient en terre; il s'en est trouvé cependant plusieurs en verre, dont la forme avait beaucoup d'analogie avec nos fioles modernes. Parmi les patères et les vases à boire, deux méritent d'être signalés. L'un, qui est de terre noire et de forme ovale, peut avoir la capacité d'un demi-litre. La partie supérieure s'allonge en forme de col. Au-dessous de ce col règne une espèce de guirlande en matière blanche, surmontant le mot VINVM qui explique tout d'abord la destination du vase. Sous cette inscription, est un cercle de points blancs alongés, puis des arabesques blanches, séparées en deux parties égales par deux groupes de petits cercles jaunes, ayant la forme de médailles de petit module. Le second vase, mieux conservé que le premier, est de même matière et presque de même forme, mais un peu plus petit. Sur le renflement, entre deux guirlandes en zigzag de matière blanche, en relief, on lit ce mot grec, en caractères romains: PIE, (*bois*; impératif du verbe grec πίνω). Cette dernière espèce de vase, assez connue des antiquaires, est décrite et gravée dans l'*Antiquité expliquée* de Montfaucon.

Un cylindre en plomb a été trouvé dans le même emplacement que les vases. Il peut avoir 10 pouces de hauteur et 5 de diamètre, son poids est de 20 kil. Il renferme un vase de verre en forme de bocal, rempli d'ossements calcinés provenant de la combustion d'un cadavre. Un couvercle de plomb, non scellé, fermait le tout.

Une pierre tumulaire, trouvée à quelque distance du cimetière romain, doit, selon toute probabilité, en avoir fait partie. Elle a 10 pouces de haut: sa forme est celle d'un prisme rectangulaire. Sur l'une de ses faces est gravée en relief une figure vêtue d'une tunique courte, et dont la main droite tient une bourse. La tête est fruste. Cette composition, grossièrement exécutée, paraît représenter un Mercure: sur l'autre face est gravée en creux l'inscription suivante, qu'il a été impossible de déchiffrer.

DEA
CΛM
LORI
CE...ID
MM.

Une tête d'aigle, en bronze, qui formait sans doute le sommet de la poignée d'une épée, et une clochette demi-sphérique, aussi en bronze, et sans battant, terminent, avec quelques médailles oxydées, parmi lesquelles on a reconnu un Tetricus et un Constantin, la série des antiquités trouvées dans le cimetière gallo-romain de Soissons.

Le journal auquel nous empruntons ces détails, l'*Argus soissonnais*, annonce que la plupart de ces antiquités viennent d'être acquises par la ville, et sont déposées à la bibliothèque communale.

A une vente de meubles et de livres qui a eu lieu dernièrement dans la même ville, on a trouvé, au milieu d'un amas de papiers destinés à être vendus à la livre, un certain nombre de pièces importantes concernant l'histoire locale, et pour la plupart manuscrites. Ces documents qui provenaient de M. Petit, médecin, se trouvent aujourd'hui à Paris, entre les mains de ses héritiers. Le journal que nous venons de citer exprime le regret qu'on n'ait pu les réunir à ceux que possède la Bibliothèque de Soissons; et il en donne l'inventaire abrégé que nous reproduisons en ce qui concerne les manuscrits : Du nom de la ville de Soissons; Ancienne religion des Gaulois, et religion particulière des Soissonnais; Dissertation sur l'état du Soissonnais avant l'arrivée des Romains; Fondation des églises de Soissons; Liste chronologique et histoire abrégée des évêques de Soissons; Des châteaux de Crise et d'Albâtre; Translation des corps de saint Gervais et saint Protais; situation, forteresses de Soissons; Siéges, batailles, prises de cette ville; Établissement de sa commune; Réformation de l'abbaye Notre-Dame; Des comtes de Soisssons; Création du bailliage; Étendue et revenus du comté; Factum des échevins de Soissons contre Madame Marie de Bourbon; Fondation de l'hôpital; Création des présidiaux; Bureau des finances; police de l'Hôtel-Dieu; attestation des ravages commis à Soissons, en 1580, par les protestants; Procès-verbal du sacre de Louis XIV, par un évêque de Soissons; Congrès de Soissons en 1729; Extrait des registres de l'hôtel-de-ville; Temps de la peste; Harangues au Roi, lors de son passage à Soissons, 1654, 1655, 1692, 1697; Harangues à des reines, à des évêques, à des abbesses; Contestation entre le lieutenant de police et le maire de Soissons en 1690; Institution de la communauté des sœurs de l'Enfant-Jésus, 1727; Abrégé de l'histoire de Soissons; Observations sur un manuscrit concernant l'histoire de cette ville; État des fossiles dans le Soissonnais; Actes de la juridiction de Coucy, 1400; Séjour royal de Compiègne depuis Clovis; Voyage à Rome, par un chanoine de Soissons; Plan manuscrit de Soissons, en 1820.

Aube. — « Le 31 octobre, une découverte très-intéressante au point de vue historique et artistique a été faite à la cathédrale de Troyes. Les ouvriers occupés à creuser les fondements de la chapelle de Notre-Dame, située derrière le maître-autel, à l'effet de placer l'autel en marbre blanc, sculpté par MM. Desprey frères, sur les dessins de M. Baltard, ont trouvé, à un mètre environ de profondeur, deux tombeaux placés à la suite l'un de l'autre : le premier renfermant les restes d'Henri Ier, dit le *Libéral*, comte de Champagne et de Brie, mort en 1180, à son retour de la Terre-Sainte ; le second contenant les ossements du comte Thibault III, mort en 1200 ou 1201, au moment où il se préparait à aller faire la guerre en Palestine. Ces deux tombeaux ont été placés, lors de la destruction de la collégiale de Saint-Étienne, sous les dalles de la chapelle Notre-Dame. Cette découverte n'avait donc rien de singulier ; mais les ouvriers, en poussant les fouilles plus avant, ont trouvé, immédiatement sous le tombeau de Thibault, le cercueil de pierre renfermant, si l'on s'en rapporte aux traditions et aux données des auteurs qui se sont occupés de notre histoire locale, les restes de l'évêque Hervé, soixantième évêque de Troyes, dont l'épiscopat a duré depuis 1206 jusqu'au 2 juillet 1223.

« Le couvercle du cercueil a été soulevé en présence de M. l'évêque de Troyes, de quelques chanoines du chapitre, de M. Arnault, membre correspondant de la Société des Antiquaires, et de M. Bouché, architecte du département. Divers objets d'une grande valeur artistique ont été trouvés ; entre autres des débris de soierie ouvrée assez bien conservés, et qui composaient le costume de Hervé. Il reste pareillement des détails de broderies circulaires provenant, suivant toute vraisemblance, des gants épiscopaux, et représentant une main bénissante entourée de cette légende très-lisible : *In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti*, et un agneau auprès d'une croix, avec la formule *Agnus Dei*. On a encore trouvé des débris du cilice que cet évêque avait coutume de porter sur la peau. Indépendamment de ces étoffes, on a retrouvé plusieurs objets d'orfévrerie : 1° une crosse en argent doré et émaillé, montée sur une hampe de sapin et n'excédant que de quelques centimètres la longueur d'une canne ordinaire. Cette crosse emblématique est composée d'un serpent et d'un lion bardé (symboles de prudence et de force) fort délicatement exécutés. Des chimères, des lézards et des serpents ciselés à jour et en saillie sur la croix de la crosse et dans la partie inférieure, la complétent ; 2° un calice en vermeil ; 3° une patène en même métal ; 4° un anneau d'or surmonté d'un très-beau saphir ; 5° une fiole de verre et beaucoup de galons d'or en-

core bien conservés. Ces objets ont été extraits de la tombe et déposés provisoirement au secrétariat de l'évêché. » (*Propagateur de l'Aube.*)

CÔTE-D'OR. — On a déposé, au commencement du mois de novembre, dans la salle principale de l'hôtel-de-ville de Beaune, un précieux bas-relief gallo-romain, trouvé il y a quelque temps sur l'emplacement du chemin de fer, et qui représente le dieu Lunus, le Mercure tricéphale, le dieu Pan et l'Hercule gaulois.

DORDOGNE. — En creusant les fondements d'une maison à la place des anciens remparts de Périgueux, on a découvert une pierre mutilée, mais facile à reconnaître pour un autel romain, et sur laquelle on lit l'inscription suivante : JOVI.O.M. ET GENIO TI. AUGUSTI SAC. LANIONES. On voit, par cette inscription entière et bien lisible, que les bouchers de Vésone avaient consacré un autel à Tibère. Peut-être cet empereur avait-il fait construire à Vésone quelque *macellum* (marché aux viandes). (*Écho du monde savant.*)

MANCHE. — Une découverte assez importante a été faite à Valcanville, dans le département de la Manche. Des ouvriers, travaillant à démolir une maison, près de l'église, ont trouvé 367 médailles, toutes en or, de la grandeur de 5 centimètres et très-minces. Elles sont parfaitement conservées et paraissent remonter au règne de Charles VII. La plupart sont de celles que les antiquaires connaissent sous le nom d'*agnel*. Ces pièces étaient renfermées dans un vase de terre enfoui à 30 centimètres de profondeur ; leur poids est de 1 kilo 1|2. Elles ont été estimées à peu près 5000 fr. (*Écho du monde savant.*)

RHÔNE. — « Vers la fin d'octobre, on a découvert chez M. B..., à Saint-Didier, au Mont-d'Or, des restes antiques qui peuvent intéresser les archéologues. Ils consistent en plusieurs squelettes, couchés à côté les uns des autres, dans un fossé d'un mètre de profondeur sur six de largeur, allant du nord au midi, et rempli d'une terre rougeâtre. L'un des corps était enveloppé d'une cotte de maille de fer d'un travail très-curieux, mais dont l'état d'oxydation et les mutilations ne permettent pas de reconnaître la forme primitive. Auprès de ces débris, on a trouvé dix-sept pièces d'argent du module de nos anciennes pièces de 75 centimes, et quatre pièces en bronze. Ces médailles, dont l'origine remonte au Iᵉʳ et au IIᵉ siècles de notre ère, sont : deux Vespasien, un Trajan, deux Adrien, trois Antonin, un Marc-Aurèle, un Sévère, cinq Faustine, un Lucile Auguste, et cinq dont l'exergue est illisible ; plus, un cœur en bronze doré, de 5 centimètres de longueur, renfermant une légère poussière que le contact de l'air a fait disparaître. Tout porte à croire que ce sont les restes de soldats romains tués en fuyant, après la défaite d'Albin

par Septime-Sévère, son compétiteur à l'empire. Il est fâcheux que la curiosité, jointe à la cupidité produite par la vue des pièces d'argent, ait fait mettre aux cultivateurs une telle précipitation dans leurs recherches, qu'ils ont brisé et dispersé la plupart des armures et des ossements qu'elles contenaient, croyant que toutes renfermaient des trésors. » (*L'Union des provinces.*)

SOMME. — On a trouvé, près d'Amiens, des monnaies et un fragment de statuette en pierre qui semblent appartenir au VIIIe siècle.

J. DE G.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

(N° 7.) BULLETIN (31 DÉC. 1844.)

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

AVIS.

La publication de ce numéro supplémentaire a été jugée nécessaire par le Conseil, afin que le procès-verbal de la séance du mois de décembre pût être compris dans l'année à laquelle il appartient. Rien n'est changé, d'ailleurs, au mode de publication du *Bulletin*. Le premier numéro de 1845 (janvier et février) paraîtra en mars.

D'après le dernier rapport de M. le Président du comité des fonds, le Conseil espère qu'il sera possible de distribuer aux Sociétaires, en 1845, quatre volumes au lieu de trois qu'ils ont reçus les années précédentes. Le premier volume de *Richer,* qui va être très-prochainement terminé, sera suivi du tome III d'*Orderic Vital* et du tome III des *Procès de Jeanne d'Arc*. Le choix du quatrième volume, qui sera publié, s'il y a lieu, dans le courant de l'année, n'a pas encore été déterminé.

MM. les Sociétaires qui n'ont point de correspondant à Paris, sont instamment priés de faire connaître à M. le trésorier par quelle voie il doit leur faire parvenir les lettres d'avis nécessaires pour retirer chez le libraire-éditeur les ouvrages publiés. Quelques-unes de ces circulaires ont été renvoyées par la poste, malgré la précaution prise d'indiquer sur l'adresse la qualité de *membre de la Société de l'Histoire de France*.

ERRATUM.

C'est par une faute typographique que, dans le précédent numéro du *Bulletin,* p. 141 et 145, les noms des sept derniers membres admis n'ont point été précédés de leurs numéros d'ordre. Nous réparons ici cette omission.

626. M. Léonce de Glanville.
627. M. Natalis Bourdon.
628. M. Brière.
629. M. Victor Derode.
630. M. Varin.
631. M. Paillet.
632. M. le baron de la Bonnardière.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 2 DÉCEMBRE 1844,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. NAUDET, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil,

633. M. SERRE, à Nantes, rue d'Aubrée, n° 12, présenté par M. J. Renouard, qui sera son correspondant.

634. M. DRÉOLLE, à Paris, rue Corneille, n° 3, présenté par M. de Gaulle.

Ouvrages offerts à la Société.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1844, N° 3. Séances du 7 juillet et du 14 août.

De la part des auteurs :

Dissertation sur les instruments de musique employés au moyen âge, par M. A. Bottée de Toulmont, Paris, 1844. In-8, 109 pages, 2 planches. *Extrait des Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France*. Nouvelle série, t. VII.

De la poudre à canon et de son introduction en France, par M. Léon Lacabane. In-8, 32 pages. Extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*. 2e série, t. Ier. Paris, 1844.

Recherches sur les causes des progrès et de la décadence des juridictions ecclésiastiques depuis les premiers temps du christianisme jusqu'au XVIe *siècle*, par M. Ch. Bataillard, avocat à la cour royale de Paris. In-8, 37 pages. Paris, 1844.

Notice sur Valentin Haüy, créateur des procédés spéciaux d'enseignement à l'usage des aveugles, par M. L.-P.-A. Dufau, directeur de l'institution royale des Aveugles de Paris. (Discours prononcé à la séance d'inauguration du bâtiment actuel de l'institution, le 22 février 1844.) In-8, 15 pages. *Extrait des Annales de l'éducation des sourds-muets et des aveugles*.

La tribune de l'enseignement national, journal des intérêts moraux et matériels, publié sous la direction de M. J. Morand et de M. Bescherelle aîné. N° 1er, in-8. Paris, novembre 1844.

De la part de l'éditeur, M. Techener :

Bulletin du bibliophile. 6e série, octobre 1844.

Correspondance.

MM. Paillet, avocat à la cour royale de Paris, Victor Derode, secrétaire de la Société royale des Sciences, Lettres et Arts de Lille et G. de Burdin, archiviste du département de la Lozère, adressent des remercîments pour leur admission au nombre des membres de la Société.

M. Dufau, directeur de l'institution des Jeunes Aveugles, fait hommage de sa notice biographique sur Valentin Haüy, ci-dessus indiquée.

Objets d'administration. — Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions pour la Société, le 1er de ce mois :

1° *Orderic Vital*: T. III. 26 feuilles sont tirées, la feuille 27 est à renvoyer en quatrième, la 28e est en troisième, la 29e est à renvoyer en troisième, la 30e en deuxième, la 31e en première.

2° *Richer*: T. Ier. 17 feuilles sont tirées, la 18e contiendra la fin du texte et une partie de la table; la feuille *a* est à renvoyer en deuxième, la feuille *b* sera rendue incessamment, la feuille *c* est en première. On a reçu de la copie pour les feuilles *d* et *e*. L'éditeur annonce la remise prochaine de copie pour les feuilles *f* et *g* composant la préface et une notice sur Richer. Il y aura deux tables assez étendues.

— M. le Président du comité de publication annonce qu'en vue de soumettre au Conseil une opinion suffisamment motivée sur le manuscrit des *Mémoires de Sully* dont la publication a été récemment proposée, ce comité a continué de faire du manuscrit un examen minutieux tendant à constater quelles améliorations on pourrait espérer d'une édition nouvelle. Cet examen sera nécessairement lent, puisqu'il porte principalement sur de petites notes ajoutées en grand nombre au texte connu, et sur la comparaison de l'ordre suivant lequel sont distribués les matériaux dans le nouveau manuscrit et dans l'édition originale dite aux Trois V.

— M. Magnin, au nom de la commission spéciale et temporaire (1),

(1) Cette commission est composée de MM. Magnin, Taillandier et Lascoux.

désignée dans la dernière séance pour l'examen de plusieurs propositions faites par M. le trésorier, rend compte du résultat de ses délibérations.

Ces propositions étaient ainsi formulées :

1° Donner plus d'étendue au *Bulletin*, en rétablir la publication mensuelle, l'adresser gratuitement à quelques bibliothèques publiques et sociétés savantes;

2° Confier au comité des fonds des pouvoirs plus étendus, tels que celui de décider la radiation des membres retardataires, et de s'occuper d'autres détails administratifs trop fastidieux pour être soumis aux délibérations du Conseil dans ses séances ordinaires;

3° Créer une nouvelle commission chargée d'accroître le nombre des sociétaires, le Conseil ne devant pas perdre de vue que c'est un point important pour la Société d'augmenter ses recettes, afin de publier plus de volumes, et que c'est en donnant plus de volumes chaque année que la Société obtiendra un plus grand nombre de souscripteurs.

1° Sur la première proposition, la commission pense que les motifs qui ont récemment engagé le Conseil à éloigner les époques de publication du *Bulletin* subsistant toujours, le Conseil ne pourrait, sans s'exposer au reproche de versatilité, revenir si promptement à la forme qu'on a quittée. Elle aurait vivement désiré que l'état des fonds eût permis de rendre le *Bulletin* mensuel en lui conservant les améliorations qu'il a reçues en dernier lieu, et en lui donnant même, par quelques modifications, la physionomie d'une revue; mais il y aurait, pour les frais d'impression seulement, une augmentation annuelle de plus de 900 francs à laquelle il faudrait ajouter de nouveaux frais de rédaction ainsi que le droit de timbre et de port, ce qui doublerait et au delà la dépense actuelle. Il n'a pas paru à la commission que les avantages probables de ce changement fussent proportionnés à un tel surcroît de dépenses. En conséquence elle est d'avis, quoique à regret, de ne rien changer, quant à présent, au mode de publication bimensuelle et de distribution du *Bulletin*.

M. le Président met en discussion ces conclusions. M. le trésorier rappelle que le *Bulletin* est, avec l'*Annuaire*, un moyen de publicité pour les travaux de la Société, moins coûteux que les annonces des journaux, et que les Sociétaires non domiciliés à Paris ont souvent réclamé la publication mensuelle jointe à l'extension du *Bulletin*. Les conclusions de la commission sont adoptées par le Conseil.

2° Sur la seconde proposition, relative à l'extension à donner aux attributions du comité des fonds, la commission adhère à la proposition de M. le trésorier. Elle propose donc de donner à ce comité

tout pouvoir pour la confection de la liste des membres de la Société; de l'autoriser à fixer, d'accord avec le comité de publication, le tirage de chacun des ouvrages publiés par la Société; enfin de le charger de l'examen de toutes les questions qui entraînent une augmentation de dépense. La commission propose de porter à quatre le nombre des membres du comité des fonds pour le rendre égal à celui des membres du comité de publication.

Les divers articles de cette deuxième proposition sont successivement soumis par M. le Président à la délibération du Conseil.

Plusieurs membres expriment la crainte que cette extension de pouvoirs, attribuée à une fraction aussi minime du Conseil, ne soit une atteinte portée aux droits du Conseil établi souverain arbitre de toutes les questions financières et administratives intéressant la Société, et que, sans être positivement contraire à la lettre, elle ne le soit à l'esprit du règlement, le pouvoir qui seul admet les Sociétaires ayant seul aussi le droit de décider leur radiation. D'autres membres appuient la proposition comme étant surtout propre à donner une sanction véritable à l'article essentiel du règlement qui oblige chaque Sociétaire à l'acquit d'une cotisation annuelle, le Conseil ayant toujours montré la plus grande réserve dans ses radiations, devenues quelquefois cependant nécessaires.

Après plusieurs modifications indiquées par différents membres, cette première partie de la proposition est adoptée en ces termes : « Le comité des fonds proposera la radiation des membres retar-« dataires au Conseil, qui votera sur chacun d'eux, au scrutin secret « et sans discussion. Les membres ainsi rayés pour défaut et refus « de paiement, auront toujours le droit de se faire réintégrer « sur la liste en se soumettant aux obligations prescrites par le règle-« ment. »

M. le Président soumet ensuite au Conseil la seconde partie de la proposition qui autorise le comité des fonds à fixer seul le nombre d'exemplaires auquel devra être tiré chaque ouvrage publié par la Société. Les mêmes réclamations sont faites en faveur des droits supérieurs du Conseil et la proposition n'est adoptée qu'ainsi modifiée : « Le comité des fonds et le comité de publication réunis, et « composés chacun de quatre membres, fixeront le tirage des « ouvrages à publier par la Société. »

3° Quant à la troisième proposition de M. le trésorier consistant à nommer un comité chargé d'aviser à accroître le nombre des Sociétaires, il n'a pas paru que ce moyen fût convenable et efficace. La commission pense qu'il y aurait peut-être plus de chances d'atteindre le but désiré, en chargeant les membres du bureau d'adresser, dans le mois qui suivra leur nomination, une circulaire à tous

les sociétaires, à l'effet de stimuler leur zèle pour l'accroissement de la Société.

Plusieurs membres appuient l'avis de la commission sur le danger d'un comité permanent destiné à recruter, pour ainsi dire, de nouveaux Sociétaires. La circulaire même paraîtrait indiquer un état de gêne qui est bien loin d'exister, et peut-être diminuer le prix qu'on attache avec raison à faire partie d'une Société fondée dans des vues aussi désintéressées, pour un but aussi utile et qui a su jusqu'ici se préserver entièrement, même pour accroître sa prospérité, de moyens trop fréquemment usités et peu dignes d'une association aussi honorable. Il semblerait, en tout cas, dangereux de renouveler chaque année cet appel.

D'autres membres ne considèrent cette mesure que comme une nouvelle occasion de publicité, dans l'intérêt commun. En effet, avec l'indication des ouvrages publiés, le bureau annoncerait ceux que des ressources plus étendues permettraient de mettre plus promptement à la disposition des Sociétaires.

M. le Président met aux voix la proposition d'une circulaire adressée une seule fois à tous les membres par le bureau, dans le mois qui suivra son prochain renouvellement. Cette proposition est adoptée par le Conseil.

La séance est levée à 5 heures.

II.

BIBLIOGRAPHIE (1).

Afin de compléter, autant qu'il nous est possible, l'annonce des ouvrages relatifs à l'histoire de France, publiés dans le courant de l'année, nous réunirons ici toutes les indications qui n'ont pu trouver place dans les précédents numéros du *Bulletin*.

35. — *Abrégé chronologique de l'Histoire des évêques de Langres*, par M. l'abbé Mathieu. Seconde édition. In-8° de 20 feuilles 1/2. Imprimerie de Laurent fils, à Langres.

Réimpression faite par les soins de M. Ricusset, chanoine, de deux articles insérés dans les *Annuaires de la Haute-Marne*, de 1808 et 1809.

36. — *Annuaire historique pour l'année 1845*, publié par la

(1) Tous les ouvrages annoncés dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* se trouvent à la librairie de J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

Société de l'Histoire de France. 9e année. In-18 de 206 pages, à Paris, chez J. Renouard et Cie. Prix .... 2 fr.

37. — *Archéologie orléanaise. Monographie de Sainte-Croix.* In-8° de 69 pages. Imprimerie de Jacob, à Orléans.

38. — *Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France,* ou recueil de preuves, mémoires et notices généalogiques ; publiées par M. Lainé. Tome IX. In-8° d'environ 30 feuilles. A Paris, chez l'auteur, rue Taranne, n° 8.

39. — *L'arrondissement de Péronne*, ou recherches sur les villes, bourgs, villages et hameaux qui le composent ; par M. Paul Decagny. In-8° de 38 feuilles 1/2. A Péronne, chez Quentin.

40. — *Les auteurs déguisés de la littérature française au* XIXe *siècle ;* essai bibliographique pour servir de supplément aux recherches de A. Barbier sur les ouvrages pseudonymes ; par J. M. Quérard. In-8° de 5 feuilles 1/2. A Paris, au bureau du *Bibliothécaire,* rue Jacob, 33. Prix .... 4 fr.

41. — *Bibliographie historique de la ville de Lyon* pendant la révolution française, par P.-M. Gonon. Première livraison. In-8° d'une feuille 1/4. Imprimerie de Marle, à Lyon.

Cette première livraison contient 94 articles.

42. — *Biographie universelle, ancienne et moderne.* Supplément. (OB-PFS). In-8° de 32 feuilles 3/8. A Paris, chez Michaud, rue de la Jussienne, n° 8 .... 8 fr.

C'est le tome LXXVI de l'ouvrage et le XXIVe du supplément.

43. — *Biographie universelle*, *ancienne et moderne,* ou Histoire, par ordre alphabétique, de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs écrits, leurs actions, leurs vertus ou leurs crimes. Tome VII (C-CHAS). In-8° de 716 pages. A Paris, chez Michaud et chez Thoisnier Desplaces.

Cette nouvelle édition de la *Biographie Michaud* comprend tous les articles de la première édition et ceux du Supplément, avec des additions.

44. — *Biographie universelle* des hommes qui se sont fait un nom par leur génie, leurs talents, leurs vertus, leurs erreurs ou leurs crimes ; par X. Feller ; revue, classée par ordre chronologique, continuée jusqu'en 1845, avec une table chronologique, par l'abbé P. Simonin. 4 vol. in-8°, ensemble de 183 feuilles 1/4. A Paris, chez Poussielgue-Rusand. Prix .... 30 fr.

45. — *Bref recueil des antiquitez de Valencienne*, où est représenté ce qui s'est passé de remarquable en la dicte ville et seigneurie depuis sa fondation jusqu'à l'an 1619. Par S. L. B. (Simon Le

Boucq.) In-8° de 4 feuilles, avec un portrait et une lithogr. Imprimerie de Prignet, à Valenciennes.

Réimpression de l'édition de 1619.

46. — *Le catalogue* des imprimés de la bibliothèque de Reims, avec des notices sur les éditions rares, curieuses et singulières, des anecdotes littéraires et la provenance de chaque ouvrage. II. Sciences et arts. In-8° de 35 feuilles. A Reims, chez Régnier.

47. — *Chartes et diplômes de l'époque mérovingienne*, conservés aux archives du royaume, publiés sous les auspices de M. le comte Duchâtel, ministre de l'intérieur, et de M. Villemain, ministre de l'instruction publique, par M. Letronne, garde général des archives du royaume. Grand in-folio; chez Kæppelin, éditeur, quai Voltaire, n° 15.

Ce recueil contient les *fac-simile* des quarante-sept chartes mérovingiennes des archives du royaume, accompagnées d'une transcription. Il se composera de quatre livraisons du prix de 15 francs chacune, et 30 francs avec les *fac-simile* teintés comme les originaux.

48. — *La chorographie du département de Loir-et-Cher*; par Anthony Genévoix. In-18 de 6 feuilles. A Blois, chez l'auteur, place Louis XII.

49. — *Chronique*, ou dialogue entre Joannes Lud et Chrétien, secrétaires de René II, duc de Lorraine, sur la défaite de Charles le Téméraire devant Nanci, 6 janvier 1477. Publiée pour la première fois, avec des annotations et des avertissements historiques nouveaux, par Jean Cayon. In-4° de 10 feuilles. A Saint-Nicolas-de-Port, chez Trenel.

50. — *Chronologie historique des abbés de Maroilles en Hainaut*; feuilles 1, 2 et 3. 3 feuilles in-8°. Imprimerie de Regnaudin, à Avesnes.

51. — *Chronologie ministérielle de trois siècles*, ou liste nominative, par ordre chronologique, de tous les ministres de la justice, des affaires étrangères, de la guerre, de la marine, des finances, de l'intérieur, du commerce, de la police générale, du culte et de l'instruction publique, depuis la création de chaque ministère, précédée d'un tableau des gouvernements et des assemblées législatives depuis 1515 jusqu'en 1844. 4e édition; par M. Bajac. In-8° de 5 feuilles 1/4. A Paris, chez Bachelier. Prix.............. 2 fr.

Outre les ministères énumérés dans le titre, cet ouvrage comprend encore les ministères de la maison du Roi et des travaux publics, la liste des présidents de la Convention, le tableau des membres du Comité de salut public, celui des douze commissions exécutives de germinal an II (1794) à vendémiaire an IV

(1795), celui des membres du Directoire exécutif, du conseil provisoire et du conseil définitif.

52.— *Code historique et diplomatique de la ville de Strasbourg*. Tome Ier. Première partie. *Chronique d'Alsace*. In-4° de 55 feuilles, avec deux frontispices. Imprimerie de Silbermann, à Strasbourg.

53. — *Description de l'ancienne église des Antonistes*, maintenant paroisse St-Martin de Pont-à-Mousson; par Victor de Sansonetti. In-folio de 3 feuilles, plus 6 planches. A Nancy, chez Mad. veuve Raboys. A Paris, chez Leleux, rue Pierre-Sarrazin, n° 9. (Tiré à 150 exemplaires.)

54. — *Éloge de Jeanne de Constantinople*, comtesse de Flandre et de Hainaut, par M. Jules Deligne. In-8° de 2 feuilles 1/2. A Lille, chez Vanackere.

A obtenu une médaille d'or au concours ouvert en 1842 par l'association Lilloise.

55. — *Esquisse archéologique des principales églises du diocèse de Nevers*; par M. l'abbé Bourasse. In-8° de 13 feuilles 1/2. A Nevers, chez Fay.

56. — *Esquisse scénographique et historique de l'église Saint-Pierre d'Aire-sur-la-Lys*, publiée par monseigneur Scott, camérier secret de S. S., vicaire général d'Arras, etc. Vues, perspectives, plans et coupes d'après les dessins de M. L.-A. Boileau; notice historique sur cette église, par M. F. Morand. In-folio de 9 feuilles. A Paris, chez Curmer, rue Richelieu, n° 49.

57. *Essai historique sur la ville et le pays de Laval*, en la province du Maine, avec des explications élémentaires ou théoriques en faveur des personnes qui n'ont pas vécu sous l'ancien régime et qui désirent le connaître; par un ancien magistrat de Laval. In-8° de 28 feuilles 1/4, plus 2 lithographies. A Laval, chez Feillé-Grandpré. Prix.. 6 fr.

58. — *Etude biographique sur Charles XIV, roi de Suède* (Bernadotte). In-8° de 3/4 de feuille. Imprimerie de Thomas, à St-Pol.

59. — *Etudes historiques et documents inédits sur l'Albigeois, le Castrois et l'ancien diocèse de Lavaur*; par M. Cl. Compayre. In-4°, avec une planche et une carte. Imprimerie de Maurice Papailhau, à Albi. Prix.................................. 16 fr.

60. — *Formulæ Andegavenses*, publiées d'après le manuscrit de Weingarten, actuellement à Fulde, par Eugène de Rozière. In-8° de 3 feuilles. A Paris, chez Videcoq, place du Panthéon. Prix.. 2 fr. 50 c.

Extrait des pièces justificatives de l'*Histoire du droit français au moyen âge*, par M. Ch. Giraud.

61. — *La France nationale*; par MM. Alexandre Ducourneau et Amans-Alexis Monteil. *Province de Bourgogne* (*Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Yonne*). In-4° de 66 feuilles 1/2, plus 15 planches et une carte. A Paris, rue de la Tour-d'Auvergne, n° 37. Prix.... 25 fr.

62. — *Géohydrographie du département du Rhône, annexée à la France par cantons*; publiée par T. Ogier. 1re livraison. Arrondissement de Lyon, canton de St-Genis-Laval. In-8° de 2 feuilles 3/8, avec une carte. A Lyon, chez Guyot, et chez l'auteur, rue Laurencin, n° 4. Prix.................................. 50 c.

L'arrondissement de Lyon formera vingt-cinq livraisons. Chaque canton se vend séparément.

63. — *Glossaire historique, étymologique, raisonné et usuel de la langue française*, ou exposé analytique des étymologies, de l'histoire, des applications possibles de chaque mot de la langue française et des développements généraux de cette langue depuis *ses origines* jusqu'à nos jours, par MM. Godeau, Alonzo Pean, Plée. In-4°, imprimerie de Groubenthal, à Blois. A Blois, aux librairies scientifiques.

Publié par livraisons de deux feuilles qui paraissent tous les dix jours. On ne dit pas quel sera le nombre des livraisons.

64. — *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis* conditum a Carolo Dufresne domino Du Cange, auctum a monachis ordinis S. Benedicti, cum supplementis integris D. P. Carpenterii et additamentis Adelungii et aliorum digessit G. A. L. Henschel. Tomus quintus, fasciculus primus. In-4° de 25 feuilles. A Paris, chez F. Didot. Prix... 8 fr.

La dernière livraison du tome IV paraîtra dans le courant de janvier.

65. — *Guide du voyageur en Normandie*, ou description historique, pittoresque, monumentale et statistique des principales routes qui traversent cette province, comprenant les départements de la Seine-Inférieure, de l'Eure, du Calvados, de la Manche et de l'Orne, par Édouard Frère; orné de quatre gravures et d'une carte routière de Normandie. In-18 de 379 pages. A Rouen, chez Lebrument, libraire-éditeur.

66. — *Histoire abrégée de Normandie*, depuis les premières invasions des Normands jusqu'à nos jours, par C. Tirel de Montmirel. In-12 de 16 feuilles avec une lithographie. A Rouen, chez Lebrument; à Paris, chez Lehuby.

67. — *Histoire analytique et chronologique des actes et des délibérations du corps et du conseil de la municipalité de Marseille*, depuis le xe siècle jusqu'à nos jours; par Louis Méry et F. Guindon. T. III. In-8° de 27 feuilles 3/4. Imprimerie de Fessat, à Marseille.

68. — *Histoire de la ville et du port de Rochefort*, par M. J.-T. Viaut, secrétaire de la mairie, et E.-J. Fleury, docteur en médecine et conservateur de la bibliothèque. A Rochefort, chez madame H. Fleury, éditeur.

69. — *Histoire chronologique et dogmatique des conciles de la chrétienté*, depuis le concile de Jérusalem tenu par les apôtres, l'an 50, jusqu'au dernier concile tenu de nos jours; par M. Roisselet de Sauclières. Tome I. In-8° de 37 feuilles 1/4. A Paris, chez Mellier, place Saint-André-des-Arcs, 11. Prix........ 7 fr. 50 c.

70. — *Histoire de Châlon-sur-Saône*, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par Victor Fouque; avec un plan de Châlon. In-12 de 649 pages. A Châlon, chez Victor Fouque.

71. — *Histoire de la littérature française*, par D. Nisard. 2 vol. in-8°. Ensemble de 62 feuilles 1/2. A Paris, chez F. Didot. Prix.. 15 fr.

72. — *Histoire de la Sainte-Chapelle de Notre-Dame-de-Vassivière*, près du Mont-Dore en Auvergne; par un religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur. In-18 de 7 feuilles. Chez Thibaud-Landriot, à Clermont-Ferrand.

73. — *Histoire de la ville, cité et université de Reims*, métropolitaine de la Gaule belgique, divisée en 12 livres; par le R. P. dom Guillaume Marlot. Livre IV. In-4° de 27 feuilles. A Reims, chez Jacquet.

Ce quatrième livre termine le tome Ier. L'ouvrage aura 3 volumes.

74. — *Histoire de l'église chrétienne réformée de Nismes*, depuis son origine jusqu'à nos jours; par A. Borret. In-8° de 22 feuilles 3/4. A Nismes, chez Blanqui-Ginoux.

75. — *Histoire de l'Eglise*, depuis son établissement jusqu'au pontificat de Grégoire XVI, contenant l'exposition suivie et détaillée de tous les faits importants, avec les réflexions et les éclaircissements nécessaires pour en faciliter l'intelligence; par M. l'abbé Receveur. Tome V. In-8° de 39 feuilles 3/4. A Paris, chez Méquignon junior, rue des Grands-Augustins, 19. Prix.... 4 fr. 50 c.

Le tome V contient les années 1000 à 1226. L'ouvrage a été annoncé en 6 volumes.

76. — *Histoire des ducs d'Orléans de la maison de Bourbon* (1608-1830), par Antoine Flobert. Tome Ier. In-8° de 28 feuilles 1/4, plus un portrait. A Paris, chez Gide, rue des Petits-Augustins, 5. Prix.................................... 7 fr. 50 c.

L'ouvrage aura 6 volumes ornés de 24 portraits. Il en paraîtra un tous les deux mois.

77. — *Histoire des Français*, depuis le temps des Gaulois jusqu'en 1830, par Théophile Lavallée. 5e édition. 2 volumes in-8°. Ensemble de 88 feuilles. Paris, imprimerie de Béthune, librairie de Hetzel. Prix.. 30 fr.

78. — *Histoire des guerres de religion dans la Manche*, par A. Delalande. In-8° de 24 feuilles. A Valogues, chez Gomont. Prix.. 6 fr.

79. — *Histoire du Berri*, depuis les temps le plus anciens jusqu'en 1789, par M. Louis Raynal. Tome Ier. Première partie, première livraison. A Bourges, chez Vermeil; à Paris, chez Dumoulin.

L'ouvrage formera 4 volumes in-8°. Il paraîtra en 8 livraisons d'un demi-volume.

80. — *Histoire du moyen âge*, depuis la mort de Théodose (395), jusqu'à la prise de Constantinople (1453), par F. G. In-12 de 12 feuilles, avec 4 gravures. A Lille, chez Lefort.

81. — *Histoire monétaire de la province d'Artois* et des seigneuries qui en dépendaient : Béthune, Fauquembergues, Boulogne, Saint-Pol et Calais, par Alexandre Hermand. In-8° de 35 feuilles 1/2 avec 9 planches. Imprimerie de Chavin fils, à Saint-Omer.

82. — *Histoire politique, religieuse et littéraire du midi de la France*, par M. Mary-Lafon. Tome IV (et dernier). In-8° de 28 feuilles 1/4, plus une carte. A Paris, chez Capin, quai des Augustins, 11. Prix.. 8 fr.

83. — *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, par l'abbé Bohrbacher. In-8° de 37 feuilles 5/8. A Paris, chez Gaume. Prix.. 5 fr. 50 c.

Ce volume finit à la mort de Léon IX (1054).

84. — *L'illustration restituée à la montagne de Montsec*, département de la Meuse, canton de St-Mihiel, position méconnue quoique importante, occupée successivement par les Gaulois et les Romains qui l'appelaient *Mocio*; qui fut célèbre du temps des rois d'Austrasie, d'abord comme *Castrum Vabrense*, ensuite sous le nom de *Chatel Montclin*, nom qu'elle porte encore aujourd'hui; par Cl.-Fr. Denis, etc. In-8° de 13 feuilles 1/4 avec un plan. Imprimerie de Ch. Cabasse, à Commercy.

85. — *Liste des portraits* omis dans le P. Lelong. Collection possédée et décrite par Soliman Lieutaud. In-8° de 3 feuilles 1/2. A Paris, chez l'auteur, rue Percée-St-André, n° 11.

86. — *Manuel général d'archéologie sacrée burgundo-lyon-*

naise (monuments ecclésiastiques), pour la ville et la province de Lyon, Rome des Gaules, une partie de la province de Besançon et quelques anciens diocèses du Comtat, de la Provence et du Languedoc; suivi d'un dictionnaire et de la bibliographie moderne de l'archéologie sacrée et de la monographie de la basilique de Tournus; par M. le chevalier Joseph Bar. In-8° de 27 feuilles 3/4 avec une planche. A Lyon, chez Guyot; à Paris, chez Mellier, place St-André-des-Arcs. Prix.............................. 10 fr.

87. — *Mémoire autographe de M. de Barentin*, chancelier et garde des sceaux, sur les derniers conseils du roi Louis XVI, publié d'après le manuscrit original de la Bibliothèque royale, entièrement inédit, avec des notes et pièces justificatives, précédé d'une notice biographique sur M. de Barentin, par M. Maurice Champion. In-8° de 332 pages. A Paris, au Comptoir des imprimeurs-unis, quai Malaquais, n° 15.

88. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*. Année 1843. In-8° de 522 pages avec planches. A Poitiers, chez Pradet et chez Oudin; à Paris, chez Derache.

Contient : Catalogue du Musée des Antiquités de l'Ouest; procès-verbal de la séance publique tenue par la Société le 17 décembre 1843; — Mémoires de M. le baron Bourgnon de Layre sur l'Amphithéâtre ou les Arènes de Poitiers; — Essai sur les lanternes des morts (fanaux élevés dans quelques cimetières du moyen âge), par M. A. de Chasteigner; — Statuts et usages de l'ancienne abbaye de Montierneuf de Poitiers, publiés par M. Redet; — Mémoire sur la bataille de Moncontour, par M. Allonneau; — Attribution de quelques tiers de sol d'or au Poitou (*Aredunum; Curciacum*), par M. B. Fillon; — Recherches sur un tiers de sol d'or, inédit, de Melle, frappé au type visigoth, par M. A. de Chasteigner; — Compte rendu des séances du Congrès archéologique de Poitiers.

89. — *Mémoire de la Société Eduenne*, 1844. In-8° de 338 pages avec 26 planches. Imprimerie de Dejussieu, à Autun.

On trouve dans ce volume : la numismatique des Éduens, par feu M. L. de Monard, avec un supplément de M. G. Charleuf, contenant les légendes des médailles découvertes à Autun depuis la mort de M. de Monard, et qui ont été décrites dans l'ouvrage de M. Lelewel et dans la *Revue numismatique*; — Note de M. Laureau de Thory sur deux tableaux enlevés à la ville d'Autun par ordre du gouvernement en 1798 ou 1799, et qui sont aujourd'hui au Musée royal (n. 437 et 984 du catalogue); — Notice chronologique sur les grands chantres de l'église d'Autun, par M. l'abbé Derouceux; — Notice sur les armes anciennes et nouvelles, par M. de Fontenay; — Mémoire sur un ancien canal dont les restes longent la grande route d'Autun à Château-Chinon, avec les plans à l'appui, par M. le comte d'Esterno; — De la possibilité de trouver des médailles d'Othon, en bronze, de coins romains, et réfutation de l'ouvrage de Chifflet, intitulé *Dissertatio de Othonibus æneis* (Antuerp. 1656, in-4°), par M. d'Espiard; Notice sur l'une des anciennes tombes en relief de l'église d'Anost, diocèse

d'Autun, par M. C. Lavirotte; — Fragment d'histoire métallique, par M. de Fontenay; — Mémoire sur les fouilles de Saint-Révérien, par M. G. Charleuf; — Notice sur quatre tonneaux pétrifiés, par M. l'abbé Landriot.

90. — *Mémoires présentés par divers savants* à l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut de France. *Première série. Sujets divers d'érudition.* Tome Ier. In-4° de 461 pages avec 36 planches. Paris, Imprimerie royale.

91. — *Notice biographique* sur les personnes célèbres et notables de l'arrondisseent de Montargis. In-18 de 2 feuilles avec une planche. Imprimerie de Fortin, à Montargis.

92. — *Notice historique sur la ville de Saint-Cyprien*, son église et son ancien monastère; par M. l'abbé Audierne. In-8° de 2 feuilles, avec une lithographie. A Périgueux, chez Dumont.

93. — *Notice historique sur la ville de Baux en Provence*, et sur la maison des Baux; précédée d'une description; par Jules Canonge. In-8° de 5 feuilles 1/2. A Nîmes, chez Giraud; à Paris, chez Hachette.

94. — *Notice historique sur Montsalvy*, sur son église et son ancien monastère; par G. Muratet, curé de la ville de Pléaux (Cantal). In-8° de 16 feuilles. Imprimerie de Picut, à Aurillac.

95. — *Notice sur la monnaie de Trévoux et de Dombes*, par P. Mantellier. In-8° de 7 feuilles 1/4 avec 11 planches. A Paris, chez Rollin, rue Vivienne, n° 12.

96. — *Notices historiques* sur les villes du département de Seine-et-Oise, les plus remarquables, sur leurs châteaux au moyen âge, avec des notes explicatives; par C. Le Payen de Flacourt, avocat. In-8° de 2 feuilles 1/4. Imprimerie de Pommeret, à Paris.

97. — *Novellæ constitutæ* (XVIII) imperatorum Theodosii II, Valentiniani III, Maximi, Majoriani, Severi, Anthemii, quas F. Sirmundus divulgavit, ad librorum manuscriptorum et editionum fidem recognovit et annotatione critica instruxit Gust. Haenel. Bonnæ. In-4° (à Paris, chez Renouard). Prix............ 12 fr.

98. *OEuvres de saint Denys l'Aréopagite*, traduites du grec; précédées d'une introduction où l'on discute l'authenticité de ces livres, et où l'on expose la doctrine qu'ils renferment, et l'influence qu'ils ont exercée au moyen âge; par l'abbé Darboy. In-8° de 33 feuilles. A Paris, chez Sagnier et Bray, rue des Saints-Pères, n° 64. Prix.. 7 fr.

99. — *Les Olim* ou registres des arrêts rendus par la cour du roi sous les règnes de saint Louis, de Philippe le Hardi, de Philippe le Bel, de Louis le Hutin et de Philippe le Long, publiés par le

comte Beugnot, membre de l'Institut. Tome III (1re partie 1299-1311). In-4° de LXXXVIII-711 pages. Paris, Imprimerie royale.

Collection de documents inédits sur l'histoire de France, publiée par ordre du roi et par les soins du ministre de l'instruction publique.— *Première série* : Histoire politique.

100. — *L'Orléanais*. Histoire des rois, des ducs et du duché d'Orléans. In-8°. A Paris, chez Maillet, rue de l'Abbaye, nos 9 et 11. Se publie en 50 livraisons d'une demi-feuille, avec gravures. Prix de la livraison.. 30 c.

101. — *Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle*, d'après les manuscrits de la bibliothèque de Besançon, publiés sous la direction de M. Charles Weiss. Tome V. In-4° de 704 pages. Paris, Imprimerie royale.

Fait partie de la *collection de documents inédits sur l'Histoire de France*, première série.

102. — *Plant, pourtraict et description de la ville de Lyon au* XVIe siècle; par Antoine de Pinet; de nouveau mis en lumière, par P.-M. Gonon. In-8° d'une feuille 1/2, avec une gravure. Imprimerie de Boitel, à Lyon.

103. — *Recherches historiques sur le département de l'Ain*, par A.-C.-N. de Lateyssonnière. Tome V. In-8° de 24 feuilles 1/2. A Bourg, chez Martin Bottier.

104. — *Recherches historiques sur Saint-Amand Montrond*; par Chevalier, de Saint-Amand, suivies de documents historiques sur la même ville. In-8° de 12 feuilles 1/4. A Bourges, chez Vermeil.

105. — *Recherches statistiques sur la ville de Paris et le département de la Seine*; recueil de tableaux dressés et réunis d'après les ordres de M. le comte de Rambuteau, pair de France, conseiller d'Etat, préfet du département. Tome V. In-4° de 12 pages et 141 tableaux. Paris, Imprimerie royale.

106. — *Recherches sur l'histoire de France*, depuis les temps mérovingiens jusqu'à nos jours; par le comte Auguste de Ladevèze. Tome III. In-8° de 33 feuilles 1/4. A Paris, chez Guyot et Scribe. Prix.. 6 fr.

Ce troisième volume s'arrête à l'année 1545.

107. — *Recherches sur les monnaies des évêques de Toul*, par C. Robert. In-4° de 8 feuilles 1/2, plus 4 planches. A Paris, chez Rollin, rue Vivienne, 12. Prix........................ 10 fr.

108. — *Recueil des historiens des croisades*, publié par les soins de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres. *Historiens occidentaux*. Tome Ier. In-folio de LV-1185 pages (en deux

parties), avec un carte générale du théâtre des croisades. Paris, Imprimerie royale.

109. — *Recueil des traités de commerce et de navigation de la France avec les puissances étrangères*, depuis la paix de Westphalie en 1648; suivi du recueil des principaux traités de même nature conclus par les puissances étrangères entre elles depuis la même époque; par le comte d'Hauterive et le chevalier F. de Cussy. Tomes IX et X. Deux volumes in-8° de 27 et 47 feuilles 1/2. A Paris, chez Rey, quai des Augustins, n° 45; et au Comptoir des imprimeurs-unis, quai Malaquais, n° 15. Prix............ 16 fr.

Le tome IX contient les tables chronologiques de la première et de la seconde partie, et une table générale ou dictionnaire analytique des traités de commerce. Le tome X comprend les *documents généraux* publiés par M. de Hoffmans.

110. — *Les sièges d'Arras*, histoire des expéditions militaires dont cette ville et son territoire ont été le théâtre, par Achmet d'Héricourt. In-8° de 4 feuilles. A Arras, chez Topino.

111. — *Statistique* historique, industrielle et commerciale du département de la Moselle, etc., par Verronais. In-8° de 48 feuilles 1/2. A Metz, chez Verronais; à Paris, chez Roret, rue Hautefeuille, n° 10 *bis*. Prix.. 8 fr.

112. — *Statistique ou description générale du département de la Vendée*, par J. A. Cavoleau, annotée et considérablement augmentée, par A.-D. de la Fontenelle de Vaudoré, conseiller à la cour royale de Poitiers. In-8° de xvi-944 pages, avec une carte. A Fontenay-le-Comte, chez Robuchon; à Paris, chez Dumoulin.

113. — *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France*, par M. J. Taylor, Ch. Nodier et Alph. de Cailleux. *Champagne*. 1re livraison. In-fol. de 8 pages, avec 4 planches. A Paris, chez Gide. Prix............................... 12 fr. 50 c.

La province de Champagne comprendra 50 livraisons qui formeront un volume. Les provinces terminées sont : La haute Normandie, 2 volumes; la Franche-Comté, 1 vol.; l'Auvergne, 2 vol., et le Languedoc, 4 vol. Il a paru quelques livraisons de la Picardie, du Dauphiné et de la Bretagne.

J. DE G.



TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

ANNÉES 1843-1844.

Objets d'administration.

Documents ou travaux historiques textuellement insérés dans le Bulletin.

Liste des ouvrages dont il a été rendu compte dans le Bulletin pendant les années 1843-1844.

Académies.

Notes et nouvelles relatives à l'histoire et à l'archéologie.

FIN DE LA TABLE.

